



**UNIVERSITE DE REIMS
CHAMPAGNE-ARDENNE**

DEA Institutions, Organisations et Performances

Les théories institutionnalistes du comportement économique de T. Veblen et J.R. Commons : éléments et fondements d'une approche réaliste et évolutionniste en économie

Mémoire de DEA

**Rédigé par Cyril HEDOIN
Sous la direction de M. Hervé Guillemain**

Année 2004/2005

Remerciements

A Monsieur Hervé Guillemain, pour les conseils prodigués, tant sur le fond que sur la forme de ce travail et pour le temps consacré à sa lecture.

A toutes les personnes qui ont contribué, directement ou indirectement, à l'amélioration de ce travail, que ce soit par leurs conseils ou autre.

Sommaire

Introduction générale

Partie I Le darwinisme et le pragmatisme comme fondements de la conception institutionnaliste de l'individu

Chapitre I : La révolution darwinienne comme support de la conception évolutionnaire de l'individu et de la société

Section 1 : Darwinisme, lamarckisme et évolutionnisme

Section 2 : Les enseignements ontologiques et méthodologiques du darwinisme

Chapitre II : La philosophie pragmatiste comme fondement d'une approche réaliste de l'individu

Section 1 : La philosophie pragmatiste de Peirce ou l'affirmation d'une rupture avec la pensée cartésienne

Section 2 : Le pragmatisme et le renouvellement de la conception de l'individu

Partie II La théorie comportementale évolutionnaire de Veblen

Chapitre III : Instincts et institutions comme fondements d'une analyse évolutionniste du comportement

Section 1 : D'une remise en cause des préconceptions de la science économique à l'affirmation de la nécessité d'une approche évolutionnaire

Section 2 : Veblen et la théorie des instincts

Section 3 : une articulation complexe entre instincts, habitudes mentales, institutions et environnement matériel

Chapitre IV : Une approche innovante mais incomplète : application et limites de la théorie comportementale de Veblen

Section 1 : La mise en application de la théorie comportementale de Veblen et ses prolongements : de la classe de loisir à la suprématie des ingénieurs

Section 2 : Les limites de la théorie du comportement de Veblen : une revue critique

Partie III Vers une théorie institutionnaliste générale du comportement économique

Chapitre V : Le comportement économique dans l'économie institutionnelle de Commons : les institutions et les règles comme médiation entre action individuelle et action collective

Section 1 : L'économie institutionnelle de J.R. Commons : Méthode et concepts

Section 2 : La psychologie volitionnelle comme théorie de l'action humaine

Section 3 : La psychologie sociale et la théorie des institutions

Chapitre VI : Les analyses du comportement de Veblen et Commons : deux approches complémentaires dans leur réalisme et leur pertinence

Section 1 : La question épistémologique du statut des hypothèses en économie

Section 2 : Complémentarité et pertinence des théories du comportement de Veblen et Commons

Section 3 : Ancien et nouvel institutionnalisme sur la question du comportement économique

Conclusion générale

Introduction générale

*« In the social sciences we are suffering from a curious mental derangement. We have become aware that the orthodox doctrines of economics, politics and law rest upon a tacit assumption that man's behavior is dominated by rational calculation. We have learned further that this is an assumption contrary to fact. But we find it hard to avoid the old mistake, not to speak of using the new knowledge », W.C. Mitchell [1918], (« Bentham's Felicific Calculus », *Political Science Quarterly*, 33, June, 161-183).*

Ce constat dressé, il y a maintenant près de 90 ans, par l'un des fondateurs du courant institutionnaliste américain, paraît encore étrangement d'actualité aujourd'hui. Ou, pour dire les choses clairement, on pourrait tout à fait le reformuler tel quel de nos jours sans prendre le risque d'être accusé de ne pas être au fait des dernières avancées des sciences sociales. Est-ce à dire que la science économique est la même aujourd'hui qu'au début du 20^{ème} siècle, qu'aucun progrès n'a été accompli, que les sciences sociales n'ont pas été en mesure de suivre la même route que leurs consœurs, les sciences naturelles ? Beaucoup de questions complexes dont il n'est évidemment pas question d'apporter ici des réponses définitives. Plusieurs éléments peuvent néanmoins être indiqués, attestant d'un certain malaise affectant la science économique, mais aussi les autres sciences sociales.

Amorcée par la révolution marginaliste à la fin du 19^{ème} siècle, et seulement entrecoupée par la « parenthèse keynésienne » allant de l'après-guerre aux années 1960, la domination de la théorie néoclassique dans le champ de l'analyse économique est évidente et incontestable. Cette domination est telle qu'il est maintenant coutume de définir la science économique par synonymie avec la théorie néoclassique standard telle qu'elle a été notamment caractérisée par Lionel Robbins¹, à savoir la science du choix rationnel dans l'allocation de ressources rares. De fait, la science économique a épousé les contours et intégré les caractéristiques de l'économie standard, à savoir : un raisonnement, le plus souvent statique, en terme d'équilibre et de type déductif nomologique, un recours croissant à l'outil mathématique et à la modélisation accompagné par la définition d'axiomes, une théorisation par le biais de l'individualisme méthodologique et de la théorie du choix rationnel, un strict cloisonnement disciplinaire etc. Quand on parle aujourd'hui de « science économique », c'est

¹ L. Robbins (1932), *An Essay on the Nature and Significance of Economic Science*.

à ces caractéristiques là que l'on se réfère, même implicitement. Et quand on parle des insuffisances de la science économique, c'est encore une fois à l'économie standard qu'il est fait référence. Bien que contestée depuis plus d'un siècle, à commencer par les économistes institutionnalistes, il est un fait que le paradigme néoclassique, et notamment son épistémologie, ont très peu évolué, au-delà des quelques « raffinements » proposés par la nouvelle économie institutionnelle. Il n'est donc pas étonnant que le constat dressé par Mitchell le siècle dernier soit encore valable aujourd'hui.

Cependant, il est impossible dans un seul et même travail de revenir sur tous les aspects de la théorie néoclassique qui posent problème. On constatera d'ailleurs que Mitchell parle d'un point bien précis de la théorie standard, celui de la figure de l'individu rationnel et maximisateur, l'*homoeconomicus*. En étant provoquant, on pourrait presque dire que l'économie est peut-être la seule science dans laquelle la figure la plus connue n'est pas un chercheur ou un économiste, mais plutôt une chimère théorique sur laquelle repose l'ensemble des constructions et modèles économiques. On peut en effet considérer que le programme de recherche scientifique de l'économie standard s'appuie sur deux piliers fondamentaux : la théorie de l'équilibre générale et la théorie du choix rationnel. A partir du moment où l'on est de l'avis que l'économie néoclassique souffre d'un trop grand nombre d'insuffisances pour être considérée comme satisfaisante, ce qui est notre cas, il est souhaitable d'amorcer toute « réforme » en partant des fondations à la base de ces limites. Dans ce travail, on laissera de côté la question de l'équilibre général, et on s'attachera au second pilier, c'est-à-dire la théorie du choix rationnel tant cette dernière est à la fois fondamentale et critiquable. Mais plutôt que d'élaborer une critique d'ordre interne dont les éléments sont développés *in extenso* dans la littérature, il a été choisi une voie différente et probablement plus radicale : partir d'un courant de pensée largement mésestimé aujourd'hui, l'institutionnalisme américain, dont le projet est de faire de l'économie une science du comportement.

1. La théorie du choix rationnel et le concept de rationalité économique

Cependant, avant de rentrer de plein pied dans ce travail et d'aborder spécifiquement les analyses proposées par les auteurs institutionnalistes, on commencera par un rapide retour sur le concept de rationalité économique, qui est à la fois le principal objet de critique des institutionnalistes, mais aussi l'axiome fondateur de la théorie néoclassique.

Il est possible de faire remonter le concept de rationalité économique à l'utilitarisme, courant philosophique initié à la fin du 18^{ème} siècle par Jeremy Bentham et poursuivi

notamment par John Stuart Mill. L'utilitarisme est d'abord une philosophie morale qui se pose la question de l'origine du bonheur et de la façon permettant d'accroître celui-ci chez les individus et dans la société. Pour Bentham, dans une perspective sensualiste, le bonheur réside principalement dans l'accroissement des plaisirs ressentis par les individus, parallèlement à une diminution de leurs peines. En d'autres termes, Bentham instaure l'idée de calcul et de maximisation : les individus doivent pouvoir agir de manière à augmenter leur plaisir et à diminuer leurs peines. Au niveau global, le bonheur de la société est assimilé à l'agrégation des bonheurs individuels. Deux idées sont donc à retenir de l'utilitarisme : d'une part, les individus sont conçus comme des êtres rationnels cherchant, par un calcul qui n'est pas forcément conscient, à accroître leur « utilité ». D'autre part, la société doit être organisée dans une perspective utilitariste, l'objectif étant la maximisation des utilités agrégées. Cela signifie que les règles sociales et juridiques doivent être telles qu'elles permettent une coordination des actions individuelles permettant de concilier les intérêts individuels et l'intérêt collectif. J.S. Mill, tout en prolongeant la tradition benthamienne, viendra donner à l'utilitarisme une connotation plus « morale » en insistant sur le fait que les plaisirs sont d'abord d'ordre intellectuel avant d'être physique. Mais l'idée principale reste la même : les individus sont appréhendés comme des êtres rationnels² qui agissent en fonction des conséquences de leurs actions.

Le lien entre la conception utilitariste de l'individu et le concept de rationalité économique est clair sans pour autant être automatique. En effet, ce n'est qu'au prix d'une « épuration » de la philosophie utilitariste que l'économie néoclassique a pu faire émerger l'*homoeconomicus*. L'apparition du concept de rationalité économique peut être située au moment de la révolution marginaliste, amorcée dans les années 1870 dans trois pays par Stanley Jevons (en Angleterre), Carl Menger (en Autriche) et Léon Walras (en France). De l'utilitarisme, les marginalistes ne retiendront que la dimension calculatoire du comportement humain. En revanche, toute la dimension morale de la philosophie utilitariste sera évacuée : là où l'utilitarisme se posait la question des fins collectives à poursuivre, les marginalistes refuseront toute interrogation sur les fins des actions individuelles et collectives. L'essai de Lionel Robbins finira d'amorcer la transformation de la science économique en science du choix rationnel ayant pour seul objet d'analyser les moyens optimaux à mettre en œuvre pour atteindre des fins sur lesquelles aucune réflexion n'est menée. La théorie de l'utilité espérée

² Précisons que le terme « rationnel » ne doit pas être entendu dans le sens donné par la théorie néoclassique : il souligne le fait que les actions des individus sont guidées « naturellement » par l'objectif d'augmentation des plaisirs. En revanche, cette conception n'implique pas des individus omniscients comme cela est le cas dans la théorie économique standard. Cf. infra.

dont l'axiomatisation est achevée par Leonid Savage dans les années 1940 marque la naissance de l'*homoeconomicus* moderne : un être désincarné et anhistorique à la rationalité parfaite et maximisatrice, égoïste et dont le propre n'est de mener aucune réflexion sur les fins qu'il poursuit. La seule force à le mettre en mouvement est celle de la rationalité économique. Cette dernière fait office d'hypothèse axiomatisée dans la formalisation néoclassique, ce qui signifie que, par définition, elle ne peut être questionnée, elle doit être acceptée ou rejetée. C'est dans cette dernière posture que se placent les auteurs institutionnalistes américains de la première moitié du 20^{ème} siècle.

2. L'institutionnalisme américain : présentation

L'institutionnalisme américain est un courant de pensée qui a émergé au début du 20^{ème} siècle aux Etats-Unis. Il est coutume de lier son apparition aux travaux de trois auteurs : Thorstein Veblen (1857-1929), John Roger Commons (1862-1945) et Wesley Clark Mitchell (1874-1948). Plus une tradition intellectuelle qu'une véritable école de pensée³, l'institutionnalisme originel⁴ est aujourd'hui largement ignoré dans l'analyse économique moderne, notamment en Europe et en France. Pourtant, il a fait office d'orthodoxie dans les années 1920 et 1930 aux Etats-Unis, à l'époque du New Deal. Il faut d'ailleurs mentionner, comme cela est fait par de nombreux auteurs, que les mesures du New Deal ont été largement inspirées par des économistes de sensibilité institutionnaliste. L'institutionnalisme américain n'est donc pas simplement une anecdote dans l'histoire de la pensée économique, il s'agit d'un courant qui a, à un moment donné, véritablement pesé sur les politiques économiques mises en œuvres aux Etats-Unis. Cependant, une double question se pose : pourquoi ce courant et ses idées ont-ils plus ou moins disparu des débats théoriques et pourquoi ressortir aujourd'hui précisément ces analyses d'auteurs du début du 20^{ème} siècle pour résoudre des problèmes théoriques contemporains ?

La réponse à la première question sera apportée de manière diffuse dans ce travail ainsi que dans la conclusion générale. On peut néanmoins déjà mentionner qu'il est possible

³ La question de savoir s'il est possible de parler d'une « école institutionnaliste » ou d'une « économie institutionnaliste » comme on peut parler de l'école autrichienne ou de l'économie néoclassique est en soi une question qui nécessiterait un travail entier. On n'abordera pas ce débat de nature purement historique mais, comme la suite de ce travail permettra d'en rendre compte, plusieurs éléments nous poussent à ne pas appréhender l'institutionnalisme américain comme un courant de pensée totalement unifié. Il n'en reste pas moins qu'il s'agit d'une véritable tradition intellectuelle, qui est encore perpétuée aujourd'hui aux Etats-Unis et qui se retrouve, de manière certes plus diffuse, dans certains courants économiques hétérodoxes continentaux (on pensera notamment au courant français de l'économie des conventions).

⁴ A ne pas confondre avec le « néo-institutionnalisme » qui correspond à la nouvelle économie institutionnelle (North, Williamson etc.).

de distinguer deux causes à ce déclin. D'une part, l'institutionnalisme a souffert de son relatif manque d'unité qui a eu pour conséquence un manque de continuité dans les travaux des auteurs de cette tradition. Plus exactement, l'hétérogénéité de l'institutionnalisme a fait que les lacunes inhérentes aux analyses des différents auteurs ont eu tendance à persister et à ne pas être corrigées par leurs successeurs⁵. D'autre part, l'institutionnalisme a beaucoup souffert de la révolution keynésienne qui s'est amorcée dans les années 1930. C'est bien le keynésianisme qui est à l'origine du déclin institutionnaliste car, tout en se plaçant sur le même terrain (une critique de l'économie néoclassique), les keynésiens ont eu l'avantage d'articuler leurs travaux autour d'un réel projet commun. Ce bref retour en arrière permet de constater que ce ne sont pas véritablement les insuffisances analytiques qui ont le plus affecté les thèses institutionnalistes. Ce serait donc une erreur de ne pas vouloir les considérer en raison de leur oubli par l'analyse économique moderne. Or, dès lors que l'on se penche sur les analyses institutionnalistes, il ressort qu'elles semblent s'avérer particulièrement prometteuses pour le problème qui nous concerne ici : reconsidérer le concept de rationalité économique pour le remplacer par une théorie plus pertinente.

Les deux principaux auteurs institutionnalistes, à savoir T. Veblen⁶ et J.R. Commons, se rejoignent en effet pour définir la science économique comme une science du comportement, c'est-à-dire comme la science du comportement économique. En fait, le raisonnement institutionnaliste est le suivant : on ne peut appréhender les phénomènes économiques et sociaux sans se poser la question des déterminants et des motivations de l'action humaine. Là où la théorie néoclassique part d'un individu fictif et considéré comme donné, l'*homoeconomicus*, la plupart des auteurs institutionnalistes s'accordent sur le fait qu'il faut au contraire partir d'une interrogation sur les agents. En clair, il faut *comprendre* et expliquer le comportement économique, c'est-à-dire les actions d'ordre économique, des individus. Au concept de rationalité économique, l'institutionnalisme substitue donc une analyse du comportement des individus dans toutes ses dimensions, ce qui signifie que cette analyse s'élabore dans une perspective épistémologique radicalement différente de celle de l'économie standard. Ainsi, l'institutionnalisme accorde une place de choix aux concepts d'évolution et de processus, ce qui signifie que tout raisonnement en terme d'équilibre est rejeté. Les économistes institutionnalistes refusent par ailleurs tout cloisonnement disciplinaire arbitraire : tout phénomène économique ou social ne peut être appréhendé par

⁵ A l'inverse par exemple de ce qui s'est passé pour les théories néoclassiques, keynésiennes, marxistes ou même autrichiennes.

⁶ Pour l'anecdote, on relèvera que l'expression « néoclassique » a été inventée par Veblen, dans le but de se moquer des économistes marginalistes reprenant les thèses des économistes classiques.

une seule perspective. Il faut au contraire mobiliser les apports des différentes sciences : économie, sociologie, sciences juridiques, histoire, anthropologie, psychologie et même biologie. Enfin, les auteurs institutionnalistes rejettent tout raisonnement purement aprioriste et insistent sur l'importance de prendre en compte les spécificités historiques et contextuelles de la situation analysée. L'analyse doit partir de l'observation⁷ et toute généralisation théorique doit veiller à tenir compte des spécificités historiques et géographiques et donc garder un certain caractère relativiste.

Ces particularités épistémologiques, l'institutionnalisme les tient principalement de trois grandes sources d'influence : le darwinisme, le pragmatisme et l'historicisme allemand. La première partie de ce travail étant consacrée au darwinisme et au pragmatisme, on ne s'attardera pas longuement sur ces deux courants. On peut néanmoins mentionner le fait que les économistes institutionnalistes, à commencer par Thorstein Veblen, seront les premiers à véritablement intégrer les enseignements de la révolution darwinienne. Cette dernière leur servira de base pour développer la dimension évolutionniste de leurs analyses, dimension qui constitue aujourd'hui, selon nous, le principal attrait des thèses institutionnalistes. Le pragmatisme, courant philosophique américain apparu à la fin du 19^{ème} siècle, a quant à lui grandement contribué à façonner les théories de la connaissance et les théories de l'action institutionnalistes. La méthodologie institutionnaliste est en effet largement dérivée de la philosophie de la science de Charles Sanders Peirce⁸ et les analyses institutionnalistes du comportement économique emprunteront divers aspects des thèses pragmatistes sur le comportement humain. Comprendre le darwinisme et le pragmatisme, c'est donc déjà comprendre en partie l'institutionnalisme.

La relation entre l'institutionnalisme et l'historicisme allemand est en revanche plus problématique. Ce dernier courant, emmené notamment par Gustav Schmoller et Werner Sombart, a exercé une influence notable sur le développement assez atypique des sciences sociales en Allemagne aux 19^{ème} et 20^{ème} siècles⁹. Schmoller s'est surtout fait connaître par son opposition à Carl Menger dans la *Methodenstreit*, la querelle des méthodes en sciences sociales qui a fait rage à la fin du 19^{ème} siècle. Tandis que Menger prétendait en la supériorité du raisonnement déductif et mathématique, visant à une théorisation générale, Schmoller

⁷ Précisons d'ores et déjà que la méthodologie institutionnaliste n'est pas pour autant inductive. Suivant la philosophie pragmatiste, les auteurs institutionnalistes tendent plutôt à pratiquer l'« abduction ». Voir notamment le Chapitre II.

⁸ Peirce est le principal philosophe pragmatiste.

⁹ On peut ainsi relever que l'Allemagne, au contraire de la France, de la Grande-Bretagne et de l'Autriche, est restée très largement hermétique à l'influence marginaliste et néoclassique en économie, malgré le très fort développement de cette dernière au début du 20^{ème} siècle.

défendait lui l'idée de la nécessité de prendre en compte les spécificité historiques. Cette obligation rendait tout objectif de formalisation et de généralisation impossible : en partant de faits et de données contextuels, il devait être élaboré une théorisation « relative », c'est-à-dire ne prétendant s'appliquer qu'au cas spécifique traité. Comme ce travail va permettre de s'en rendre compte, la dimension historiciste de l'institutionnalisme ne fait aucun doute¹⁰. Pour autant, les auteurs institutionnalistes eux-mêmes ont pris soin de prendre leurs distances avec l'historicisme. Veblen et Commons ont tous deux reproché aux historicistes leur empirisme naïf, fondé sur la seule induction dont les insuffisances logiques sont largement établies. Plus généralement, ils leur ont reproché de ne jamais avoir développé de théories et de s'être contenté d'accumuler les observations et les données, sans jamais avoir cherché à les systématiser¹¹. De l'historicisme, l'institutionnalisme reprendra le souci de tenir compte des spécificités contextuelles. Mais il ambitionnera de le faire dans une perspective qui permette la théorisation.

En partant de ces influences, l'idée de ce travail est de montrer que les analyses institutionnalistes sont potentiellement capables de proposer une réelle alternative au concept de rationalité économique, alternative bien plus riche et pertinente élaborée au travers d'une théorie du comportement économique. Cela signifie que nous rejetons en bloc toutes les critiques qui font de l'institutionnalisme un courant anti-théorique. Ainsi, si Ronald Coase a pu affirmer que les « *American institutionalists were not theoretical but anti-theoretical (...). Without a theory they had nothing to pass on except a mass of descriptive material waiting for a theory, or a fire* » (Coase [1984]¹², cité par Rutherford, 1994, 9), il sera soutenu dans ce travail qu'il y a bien des théories institutionnalistes, notamment du comportement économique, même si elles ne prennent pas la forme de modèles déductifs et mathématiques.

3. Présentation de la démarche

Le postulat de départ de ce travail est le suivant : le concept de rationalité économique, notamment lorsqu'il est étendu au domaine des activités non-marchandes¹³, est insuffisant

¹⁰ Les analyses des auteurs institutionnalistes, notamment Commons, se caractérisent ainsi par une forte proportion d'études ciblées temporellement et géographiquement. Tout effort de théorisation ou de généralisation n'est pas absent, mais le point de départ est invariablement basé sur une observation contextuelle.

¹¹ On ne se prononcera pas ici sur la question de savoir si ce jugement n'est pas un peu rapide et exagéré. Selon nous, l'historicisme de Schmoller, poursuivi par Max Weber, ne mérite pas totalement ces critiques. Par ailleurs, il est ironique de constater que les institutionnalistes subiront à leur tour, de la part des économistes néoclassiques, exactement les mêmes critiques. Cf. infra.

¹² R. Coase (1984), « The New Institutional Economics », *Journal of Institutional and Theoretical Economics*, n° 140, March, 230.

¹³ Comme cela est par exemple le cas avec les travaux de Gary Becker sur le crime ou le mariage.

pour rendre compte de la complexité des interactions économiques et sociales et donc pour en fournir une analyse satisfaisante. On considère alors que l'institutionnalisme américain, du fait même de son souci de faire de l'économie une science du comportement, est susceptible d'offrir une alternative bien plus riche et pertinente que ce concept au travers d'une théorie institutionnaliste du comportement économique. Deux points sont à préciser : d'une part, cette théorie institutionnaliste du comportement économique n'existe pas du fait du manque d'unité déjà souligné du courant institutionnaliste. Néanmoins, il est estimé qu'il est possible d'amorcer un rapprochement de certaines des analyses proposées par les auteurs institutionnalistes. Dans cette optique, il a été choisi de ne s'intéresser aux analyses que de deux auteurs, T. Veblen et J.R. Commons, d'abord parce qu'ils sont unanimement reconnus comme les deux économistes institutionnalistes majeurs, ensuite parce que nous estimons que ce sont eux qui ont le plus développé l'étude du comportement économique, et enfin parce qu'il aurait été impossible d'élargir le champ d'investigation à d'autres auteurs sans que ce travail n'atteigne une taille déraisonnable. D'autre part, l'intérêt des analyses institutionnalistes dépasse le simple cadre du comportement économique. Cette question est essentielle et c'est donc elle qui est traitée ici, mais elle n'est selon nous que l'une des voies par lesquelles l'institutionnalisme peut proposer un renouvellement de la science économique. Néanmoins, du fait de son caractère fondamental, la question du comportement économique en constitue le point de départ obligé.

Par conséquent, la problématique adoptée ici sera la suivante : il s'agira de caractériser les théories du comportement économique telles qu'elles apparaissent dans les analyses de T. Veblen et de J.R. Commons. On s'interrogera sur leur intérêt, leur pertinence et leur compatibilité en mettant en valeur leurs principaux fondements et en les mettant en perspective avec les autres représentations de l'individu dans la pensée économique. Plusieurs questions sont donc posées : quels sont les fondements des analyses du comportement économique de Veblen et Commons ? Quel est le contenu respectif de ces théories ? Quelle est leur pertinence par rapport aux approches alternatives ? Sont-elles complémentaires, c'est-à-dire est-il possible de les joindre pour former une théorie institutionnaliste générale du comportement économique ?

La perspective développée dans ce travail sera triple. Il y aura d'une part une dimension historique consistant à resituer la pensée institutionnaliste dans l'ensemble de la pensée économique pour en montrer l'originalité et l'intérêt. Ce travail aura d'autre part une dimension épistémologique, car il sera nécessaire de revenir à la fois sur les fondements qui sous-tendent les analyses institutionnalistes du comportement et sur ceux qui justifient la

démarche néoclassique et son concept de rationalité économique. Cet aspect est indispensable pour comprendre et évaluer à sa juste valeur la spécificité et l'intérêt de la démarche institutionnaliste. Enfin, ce travail revêtira une dimension analytique consistant à évaluer de manière critique les théories institutionnalistes du comportement économique afin de déterminer leur complémentarité et leur pertinence.

Globalement, l'idée générale qui sera défendue est qu'au-delà de certains points de divergences, les théories du comportement économique de Veblen et Commons tendent à se rejoindre et peuvent s'associer avantageusement. Pour commencer, elles partagent les mêmes fondements, le darwinisme et le pragmatisme. Il en résulte deux approches qui mettent l'accent sur le réalisme et l'évolutionnisme, autant de points totalement négligés par la théorie économique standard. L'analyse institutionnaliste du comportement se propose d'ouvrir la « boîte noire » qu'a jusqu'à présent constitué l'individu en économie et propose ainsi un renouvellement de cette discipline, tant sur le plan de la méthode, avec la nécessité de partir d'une analyse des comportements, que sur le plan de l'analyse avec une nouvelle façon de concevoir ce comportement.

Cette thèse sera étayée en trois parties, chacune d'entre-elles se décomposant en deux chapitres. La Partie I aura pour objet de présenter les fondements philosophiques et méthodologiques de l'analyse institutionnaliste du comportement économique. Le Chapitre I sera consacré à la présentation du darwinisme et surtout à la mise en valeur des principaux enseignements fournis par la révolution darwinienne. En effet, tandis que ces enseignements sont encore largement ignorés dans le champ des sciences sociales, il apparaît que Thorstein Veblen a voulu faire de l'économie une science « post-darwinienne ». Plus largement, l'ensemble des analyses institutionnalistes se caractérise par une dimension évolutionnaire, ce qui affecte bien entendu en premier lieu l'appréhension du comportement économique. On veillera à souligner que les apports du darwinisme se situent sur deux plans bien distincts : un plan biologique qui permet de fournir un éclairage sur les mécanismes d'évolution des espèces animales, ces mécanismes pouvant être transposés au champ des institutions sociales et donc des comportements ; un plan épistémologique (c'est-à-dire ontologique et méthodologique) qui modifie la façon d'appréhender et de connaître le monde naturel, mais aussi social. Le Chapitre II portera quant à lui sur la philosophie pragmatiste qui est au fondement à la fois de l'épistémologie et de la théorie du comportement économique institutionnaliste. Ce détour par le pragmatisme se justifie d'autant plus que cette philosophie se caractérise d'abord par une opposition radicale au cartésianisme et par une critique de

l'empirisme et du positivisme, autant de sources caractérisant l'épistémologie de la théorie standard. L'idée de fond qui sera soutenue dans ce chapitre et de manière générale dans la partie est double : d'une part, on ne peut pas bien appréhender l'analyse institutionnaliste du comportement économique sans comprendre les fondements qui la sous-tendent. D'autre part, toute transformation de la science économique passe nécessairement par un retour sur ces fondements philosophiques et méthodologiques et par leur explicitation.

La Partie II sera consacrée à la reconstruction et à l'analyse de la théorie comportementale évolutionnaire de Thorstein Veblen. On a en effet pris le parti dans ce travail d'accorder une grande place aux thèses de Veblen dans la mesure où nous estimons, en ce qui concerne la question du comportement économique, que ces dernières sont à la fois les plus développées et les plus prometteuses¹⁴. On tentera ainsi de dessiner les contours d'une théorie institutionnaliste du comportement en partant de l'approche proposée par Veblen. Le Chapitre III se situera sur un plan essentiellement théorique et positif. En d'autres termes, on cherchera à dégager et à mettre en cohérence les principaux concepts élaborés par Veblen de manière à dessiner, sans forcément tenter de la critiquer, la théorie véblénienne du comportement économique. Au préalable, on aura précisé l'attitude de Veblen à l'égard de l'économie marginaliste. Le Chapitre IV présentera la manière dont cette théorie du comportement économique trouve son application dans les analyses de Veblen et cherchera à en dégager les principales implications, mais aussi les limites. Cet arrêt objectif sur les thèses de Veblen est indispensable pour en évaluer la pertinence et les insuffisances.

Enfin, la Partie III aura pour objet d'ébaucher les premières grandes lignes d'une théorie institutionnaliste du comportement économique en montrant l'intérêt, la pertinence et la possibilité. Le Chapitre V mobilisera les apports de l'économie institutionnelle de J.R. Commons et tentera d'en extraire les éléments constitutifs d'une analyse du comportement économique. Cette utilisation des thèses de Commons se justifie par le fait que, tout en s'avérant compatible avec celles de Veblen du fait d'un appui sur des fondements similaires, elles ont l'intérêt de mettre l'accent sur des aspects différents du comportement économique et de ses déterminants. Le Chapitre VI se chargera alors d'établir la complémentarité et de montrer la pertinence d'une association de ces deux analyses du comportement économique. Cette pertinence sera établie à deux niveaux : épistémologique, où il sera montré la nécessité de partir d'une analyse du comportement réaliste, et analytique, en montrant que les thèses

¹⁴ Ce n'est pas nécessairement notre opinion en revanche sur d'autres thèmes de l'analyse économique. De manière générale, les analyses de J.R. Commons et même de Clarence Ayres nous paraissent dans de nombreux domaines plus développées et plus opérationnelles.

institutionnalistes ont été soit confirmées par certains développements dans le champ de la psychologie et des sciences cognitives, soit reprises, même si c'est le plus souvent implicitement, par certaines théories économiques.

Partie I

Le darwinisme et le pragmatisme comme fondements de la conception institutionnaliste de l'individu

Introduction

Il peut paraître incongru de commencer un travail ayant pour objectif de procéder à une analyse de certaines des thèses émises par un courant de pensée économique, par une partie traitant d'éléments soit plus proches des sciences de la nature (le darwinisme) soit relevant du champ de la philosophie (le pragmatisme). Mais l'éventuelle perplexité que ce type d'approche peut susciter est aisée à faire disparaître dès lors que l'on prend conscience que toute théorie scientifique, en économie comme ailleurs, repose nécessairement sur certains présupposés philosophiques ou autres.

Il est intéressant de noter que l'économie néoclassique prétend, tout du moins en ce qui la concerne, exactement l'inverse : la démarche adoptée serait d'ordre purement positif et elle serait totalement indépendante de toute considération « méta économique ». En d'autre terme, l'économie standard serait parvenue à développer une approche objective de la réalité, déconnectée des jugements de valeurs et autres présupposés. L'outil mathématique est souvent érigé en tant que garant de cette scientificité. Introduisant un raisonnement purement logique et déductif, le langage mathématique permettrait à la science économique de s'émanciper totalement de la philosophie ou d'une quelconque subjectivité. En fait, il apparaît que cette prétention n'est qu'un prétexte pour tuer dans l'œuf la moindre ébauche de réflexion de nature ontologique ou méthodologique concernant la science économique et son objet d'étude¹⁵.

En effet, ainsi que les deux chapitres de cette partie vont pouvoir le montrer, même la théorie néoclassique repose sur des postulats métaphysiques ou philosophiques, ce qu'on, disons-le immédiatement, ne lui reprochera pas. Mais on lui reprochera, en revanche, cette volonté « stratégique » de vouloir passer sous silence ces fondements et les implications qui sont les leurs. Comme ce travail ne porte pas sur l'épistémologie de la théorie néoclassique, il ne sera évidemment pas question de procéder à un « décryptage » systématique de son arrière-plan ontologique et méthodologique¹⁶. Mais on aura l'occasion, à travers l'analyse des fondements de l'analyse institutionnaliste du comportement économique, de revenir à

¹⁵ Tony Lawson (1997) remarque ainsi, de manière ironique, que les économistes néoclassiques sont les premiers à affirmer l'inutilité de la méthodologie économique en tant que discipline spécifique. Mais, parallèlement, ces mêmes économistes, le plus souvent implicitement, sont amenés très fréquemment à s'appuyer sur, voir à développer, des considérations d'ordre méthodologique.

¹⁶ Notons toutefois que l'on ne pourra pas faire l'économie d'un tel décryptage (voir le Chapitre VI). Mais il sera réalisé à un moment plus opportun, quand l'approche institutionnaliste, son épistémologie et sa théorie du comportement économique, auront été fermement analysées.

diverses reprises sur celui-ci. Car ici, il s'agit bien de mettre à jour les éléments sur lesquels les économistes institutionnalistes s'appuient pour mener leurs analyses, eux-mêmes n'étant d'ailleurs pas toujours explicites sur l'identité de ceux-ci. Cette démarche s'appuie sur une conviction forte, partagée par de nombreux auteurs¹⁷ : le contenu et les implications des théories scientifiques, notamment économiques, sont largement induits par les présupposés sur lesquels elles reposent. Cela implique que l'on ne peut raisonnablement pas prétendre analyser une théorie économique, ou certains de ses aspects, sans au préalable se pencher et mener une réflexion sur les éléments sur lesquels elle repose. Cette conviction est renforcée dans le cas de l'institutionnalisme dans la mesure où ce courant de pensée s'est développé en s'appuyant sur un support philosophique, le pragmatisme, relativement méconnu (surtout en Europe) et surtout difficile d'accès, car parfois déroutant. L'autre source fondatrice de l'institutionnalisme, le darwinisme, demande également à être analysée de manière détaillée et surtout précise, tant les thèses darwiniennes ont souvent été mal interprétées.

Le darwinisme et le pragmatisme sont donc ici identifiés comme les deux sources épistémologiques principales à partir desquelles la pensée institutionnaliste et sa théorie du comportement économique se sont bâties. D'autres influences, économiques ou non, comme l'historicisme allemand ou la psychologie sociale auraient pu également être abordées¹⁸, mais des raisons de place nous poussent à devoir les passer sous silence. Le Chapitre I s'attachera ainsi à présenter la révolution darwinienne et son impact sur l'épistémologie institutionnaliste. L'accent sera mis sur les principaux enseignements ontologiques et méthodologiques des thèses de Darwin, tout autant que sur le mécanisme évolutionnaire de la sélection naturelle que Thorstein Veblen appliquera plus tard aux institutions humaines. Le Chapitre II procédera quant à lui à une présentation des principales caractéristiques de la philosophie pragmatiste à la fois en tant que théorie de la connaissance (qui correspond plus ou moins à l'épistémologie institutionnaliste) qu'en tant que théorie de l'action (à partir de laquelle il est possible de dériver la théorie institutionnaliste du comportement économique). Ces chapitres sont tous deux élaborés dans l'optique de préciser les fondements de l'approche institutionnaliste du comportement économique de manière à ce qu'elle soit plus facilement lisible dans la suite de ce travail. Il en découle que cette Partie ne prétend pas avoir un caractère analytique, mais plus simplement positif. On ne procédera pas à une analyse critique du darwinisme ou du pragmatisme, mais plus modestement à leur présentation dans une perspective instrumentale.

¹⁷ Voir, par exemple, Bazzoli (1999).

¹⁸ La question des relations entre l'institutionnalisme américain et l'historicisme allemand est brièvement abordée dans l'Introduction générale.

Chapitre I : La révolution darwinienne comme support de la conception évolutionnaire de l'individu et de la société

Aujourd'hui largement reconnue, y compris au-delà du seul champ de la biologie, l'œuvre de Charles Darwin (1809-1882) a néanmoins été souvent dénigrée et mal interprétée tout au long du 19^{ème} siècle et pendant une partie de 20^{ème}. Cependant, dès 1898, à une époque où le darwinisme commence tout juste à être reconsidéré après une éclipse de près de trente ans, Thorstein Veblen (1898a) enjoignait la science économique à s'engager dans le tournant « post-évolutionnaire » initié par le darwinisme. Veblen a été, et reste encore aujourd'hui, le seul économiste à avoir tenté d'intégrer les nombreux enseignements apportés par cette révolution dans le champ de l'analyse économique. Dans une perspective plus générale, le darwinisme a aussi été intégré par l'ensemble des auteurs institutionnalistes qui ont succédé à Veblen afin de développer une conception évolutionnaire et processuelle de l'économie et de la société. En clair, et même si les références n'y sont pas toujours explicites, le darwinisme a largement contribué à façonner l'approche institutionnaliste dans l'étude de la société et de ses composantes, les individus. Ce qui justifie un retour sur les principaux éléments du darwinisme, éléments faisant partie intégrante de l'épistémologie institutionnaliste.

Il est avant tout important de comprendre que l'on ne peut réduire le darwinisme à une simple question d'ordre biologique. Certes, Darwin était un naturaliste et son travail d'observation des différentes espèces animales et de leur évolution relève bien évidemment du champ des sciences naturelles. Toutefois, que cela ait été ou non l'intention de Darwin, ses travaux ont un impact qui va bien au-delà de ce seul champ, investissant également les domaines des sciences sociales et de la philosophie¹⁹. C'est à l'ensemble de cet impact que correspond la révolution darwinienne, et c'est cet ensemble que les économistes institutionnalistes, à commencer par Veblen, ont tenté de prendre en compte et de mobiliser.

Le darwinisme ne peut se comprendre qu'en resituant son émergence au sein de la société victorienne du 19^{ème} siècle, ainsi que la manière dont il a décliné, puis comment et pourquoi il a été reconsidéré. Ce retour s'avère également être l'occasion de s'intéresser à la principale conception alternative de l'évolution, parfois reprise en économie, le lamarckisme (Section 1). Il est possible alors de dégager les principaux enseignements du darwinisme, tant d'ordre ontologique que méthodologique, enseignements faisant partie intégrante de

¹⁹ Notons par ailleurs qu'il est très probable que les travaux de Darwin aient été eux-mêmes influencés par certaines analyses dans le domaine de l'économie politique, à commencer par celles d'Adam Smith et de Malthus.

l'épistémologie institutionnaliste et de l'analyse du comportement économique qui en découle (Section 2).

Section 1 : Darwinisme, lamarckisme et évolutionnisme

La notion même d'évolution ne date pas des travaux de Darwin²⁰ puisqu'elle a été déjà présente à la fin du 18^{ème} siècle. Cependant, la publication par Darwin de *L'origine des espèces* en 1859 marque un tournant dans la façon de concevoir l'évolution des populations animales. Sans surprise, cette nouvelle conception s'étend aux hommes et aux sociétés humaines (1.1). Néanmoins, pour diverses raisons, la conception darwinienne de l'évolution va être mise à mal dès les années 1860 et ce n'est que vers la fin du 19^{ème} siècle que certaines avancées biologiques vont lui permettre d'être réhabilitée (1.2)²¹.

1.1 Une nouvelle façon de concevoir l'évolution

Si elle est déjà employée dans la société victorienne au 18^{ème} siècle, la notion d'évolution avant Darwin se caractérise par un indéniable penchant « rationaliste » (1.1.1). L'ouvrage de 1859 de Darwin vient profondément remettre en cause cette conception (1.1.2).

1.1.1 La notion d'évolution avant Darwin

La notion d'évolution était déjà fortement ancrée dans la société victorienne du 18^{ème} siècle. Mais les théories de l'époque lui ont associé l'idée sous-jacente de raison et de rationalité : l'évolution serait gouvernée par un principe de développement la guidant et l'orientant vers une fin prédéterminée. Cette évolution harmonieuse serait néanmoins perturbée par un ensemble de circonstances qui, sans pour autant remettre en cause dans l'absolu la trajectoire de l'évolution, viendrait perturber temporairement l'ordre de la nature et l'harmonie qui en résulte²². Si les notions de temps et de progrès apparaissent, elles sont étroitement subordonnées à l'idée de « Raison universelle » : « [c]ette importance nouvelle accordée au temps est sensible dans de nombreuses recherches sur les origines (de la

²⁰ Le terme « évolution » a d'ailleurs été très peu utilisé par Darwin, probablement afin de ne pas susciter trop d'opposition de la part des théologiens et de la religion.

²¹ Il ne s'agit pas ici de développer *in extenso* l'histoire du darwinisme. On se contentera de donner les éléments principaux appuyant notre propos, qui est de mettre en valeur les aspects de la révolution darwinienne qui ont contribué à construire l'épistémologie institutionnaliste ainsi que la conception du comportement économique de Veblen et Commons. De la même façon, on ne prétend pas développer une analyse critique de Darwin et du darwinisme, mais seulement de présenter ses principaux apports. Pour une analyse détaillée du darwinisme et de l'évolutionnisme, cf. Becquemont, 1992.

²² On remarquera brièvement que c'est précisément cette conception de l'évolution que Veblen (1898a) reproche aux économistes marginalistes de développer. Cf. Chapitre III.

richesse, de la société, des lois, de la connaissance, de l'inégalité, du langage) dans la deuxième moitié du 18^{ème} siècle, mais elle n'est concevable en dernière instance que par rapport à une fin pré-établie, la manifestation harmonieuse de l'ordre de la nature » (Becquemont, 1992, 104).

L'entrée dans le 19^{ème} siècle marque une rupture dans le sens où les vertus supposées de l'ordre, de la nature et de la raison commencent à être remises en question. La notion de « milieu » se développe, avec l'idée que les circonstances, loin d'être des obstacles à l'évolution naturelle et harmonieuse, contribuent en fait à celle-ci. Ce changement d'attitude apparaît très clairement dans l'utilitarisme de John Stuart Mill pour lequel, et contrairement à Bentham, *« la raison n'est pas (...) un principe tout puissant destiné à triompher des circonstances à l'aide du temps : la raison humaine doit se construire à partir d'un chaos initial de sensations, sans prétention préalable à une perfection quelconque »* (Becquemont, 1992, 107). La notion de temps prend ainsi de plus en plus d'importance car ce n'est qu'au travers d'un processus temporel que la raison peut émerger et se manifester. Ainsi, pour Mill, *« le problème fondamental de la science sociale est de trouver des lois selon lesquelles tout état de société produit l'état qui lui succède et le remplace. Ceci pose le grand problème si controversé du développement progressif de l'homme et de la société, idée impliquée par toute conception juste des phénomènes sociaux en tant qu'objets de science »* (Mill [1849]²³, cité par Becquemont, 1992, 108).

Avec ce mouvement de pensée, d'entité désincarnée, la raison se matérialise au travers de l'homme : les conditions extérieures (le « milieu ») jouent un rôle dans la direction de l'évolution en conditionnant partiellement l'esprit humain. L'homme devient à la fois un objet (objet des circonstances déterminant sa pensée) et un sujet (un sujet de savoirs et de connaissances). C'est également à cette époque que l'on commence à distinguer les notions de progrès et d'évolution. Le progrès renvoie aux fins vers lesquelles tendent l'homme et les sociétés humaines, l'évolution met elle l'accent sur l'objet même du développement. Mais, dans l'ensemble, évolution et progrès sont encore largement confondus et le seront encore longtemps avec les travaux de Herbert Spencer et Auguste Comte : le progrès est pensé comme le développement naturel de la nature humaine. Enfin, la pensée évolutionniste du 19^{ème} siècle s'intéresse fortement à la question de l'adaptation de l'homme et de l'esprit humain à l'environnement. Deux visions contradictoires sont présentes et développées simultanément : une vision déterministe qui voit l'adaptation comme un mécanisme externe

²³ J.S. Mill, *A System of Logic*, 1849, 510.

qui joue sur les individus ; une vision volontariste qui elle voit l'adaptation comme une forme de volonté inhérente au vivant. C'est dans l'ensemble de ce contexte que la pensée darwinienne va venir s'inscrire et va se développer et, avec elle, qu'une série de propositions va être apportée.

1.1.2 « L'origine des espèces » et la naissance du darwinisme

La publication en 1859 de *L'origine des espèces* marque une rupture avec les conceptions essentiellement mécanistes de l'évolution qui prédominaient alors. S'appuyant sur des observations faites, au cours d'une expédition à laquelle il participait durant les années 1830, sur plusieurs espèces animales, Darwin propose une interprétation de l'évolution en terme populationnel : l'évolution doit s'expliquer par les variations et la sélection des différentes populations d'espèces. Le premier élément que l'on peut ressortir des thèses darwiniennes est l'insistance sur le fait que l'évolution n'est aucunement téléologique : « *l'évolution des espèces est le résultat inintentionnel de conjonctions hétérogènes* » (Becquemont, 1992, 96). Le moteur de cette évolution, et c'est là bien entendu que l'apport de Darwin est le plus notable, est la sélection naturelle.

La sélection naturelle est le processus par lequel les différentes espèces sont amenées à se développer ou à disparaître. Les plus adaptées à un environnement donné auront tendance à se reproduire plus facilement tandis que celles qui sont relativement le moins adaptées disparaîtront progressivement²⁴. L'élément important à prendre en compte est que l'environnement n'est pas fixé définitivement et qu'il est susceptible de se transformer, notamment sous l'effet de l'action des populations qui l'occupent. Par conséquent, le cours de l'évolution n'est nullement linéaire : une espèce qui était jusqu'à présent adaptée n'est aucunement assurée de l'être indéfiniment. Trois principes ou mécanismes sont nécessaires pour que la sélection naturelle darwinienne puisse opérer : la variation, l'hérédité et la sélection.

- La variation : il doit y avoir une variation parmi les membres d'une espèce ou d'une population. Cette variation doit s'opérer au niveau génétique, ce qui signifie que la dotation génétique d'une espèce ne doit pas être fixe. Ces variations se produisent au niveau biologique, soit par le biais de mutations aléatoires, soit par le biais de la recombinaison sexuelle. Au niveau social,

²⁴ Relevons dès à présent, afin de faire le lien entre le darwinisme et l'institutionnalisme, que chez Veblen et Commons, se sont les institutions qui jouent le rôle des espèces. Ce sont donc elles qui sont soumises au processus de sélection et d'évolution. Dans ce sens, les habitudes mentales chez Veblen sont donc à assimiler aux gènes d'une espèce, voir Partie II.

c'est-à-dire celui des institutions, les variations ne peuvent venir que de mutations au niveau des habitudes mentales qui les composent. Il faut alors distinguer deux types de variations institutionnelles : les variations autogéniques qui sont générées par des forces internes à l'institution ; les variations allogéniques qui sont générées par des forces externes à l'institution (Hodgson, 1993).

- L'hérédité : il doit exister un principe d'hérédité ou de continuité à travers lequel les enfants ressemblent à leurs parents plus qu'ils ne ressemblent aux autres membres de leur espèce. Au niveau biologique, cette continuité opère au niveau du génotype, c'est-à-dire au niveau de la dotation génétique des individus. Au niveau social, le principe d'hérédité signifie que les institutions ne peuvent perdurer qu'à condition qu'elles soient reproduites par les individus. Ici, la transmission se fait essentiellement par l'apprentissage ce qui signifie qu'elle opère au niveau du phénotype.
- La sélection : il doit s'opérer une sélection par laquelle les espèces relativement plus adaptées à un environnement donné se développent plus vite que les autres. Ce développement plus rapide trouve son origine soit dans le fait que les espèces les mieux adaptées laissent un nombre croissant d'enfants, soit parce que les variations ou combinaisons de gènes qui sont conservées sont celles qui prennent l'avantage dans la bataille pour la survie. Au niveau social, cette sélection concerne donc les institutions, les plus adaptées à un environnement donné étant celles qui perdureront dans le temps.

La sélection naturelle darwinienne est à la fois ontogénétique et phylogénétique. Elle est ontogénétique car elle s'intéresse au processus par lequel différentes espèces/institutions, à la dotation génétique déterminée, sont sélectionnées. Mais la sélection naturelle est également d'ordre phylogénétique car, via le principe de variation, elle souligne que le processus évolutionnaire affecte également les dotations génétiques des espèces qui, par conséquent, se transforment elles-mêmes²⁵. Au final, on peut résumer le processus de la sélection naturelle ainsi (Gould, 1997, 9) :

1. Les organismes varient et leurs variations se transmettent, au moins partiellement, à leurs descendants.

²⁵ Reprenant la sélection naturelle darwinienne, la perspective évolutionnaire de Veblen est donc à la fois d'ordre ontogénétique et phylogénétique : les habitudes mentales des individus sont changeantes et affectent donc les institutions. Cette dimension phylogénétique est rarement prise en compte dans les différentes théories économiques traitant de l'évolution. Voir Chapitres III et IV ainsi que Hodgson (1993, 39).

2. Les organismes produisent plus de descendants qu'il ne peut en survivre.
3. En règle générale, le descendant qui varie dans la direction favorisée par l'environnement survivra et se reproduira. La variation favorable se répandra donc dans les populations par sélection naturelle.

Deux éléments supplémentaires sont à mentionner pour finir de dresser un portrait complet de la sélection naturelle darwinienne. D'une part, il faut que les variations soient dans l'ensemble hasardeuses. En d'autres termes, cela signifie qu'il ne faut pas, comme tend à le faire le lamarckisme²⁶, concevoir les variations comme des adaptations conscientes des organismes à leur environnement. Bien au contraire, les variations sont d'ordre aléatoire, et rien n'indique, *a priori*, qu'elles s'avéreront bénéfiques à l'organisme concerné. Au niveau social, cela indique qu'il ne faut pas voir les institutions humaines comme le résultat intentionnel des actions par lesquelles les individus s'adaptent à leur environnement²⁷. Dans une large mesure, il faut plutôt les appréhender comme le résultat non intentionnel résultant de l'agrégation des comportements. Par conséquent, l'évolution institutionnelle est par définition indéterminée et non téléologique. D'autre part, la variation doit être progressive et cumulative, c'est-à-dire qu'il ne doit pas y avoir de « saut » dans l'évolution. Cela signifie que les nouvelles espèces ne peuvent apparaître spontanément, sans quoi la sélection naturelle se réduirait à faire disparaître les espèces en place pour laisser place aux nouvelles. On remarquera avec Hodgson (2004, 88), que la maxime de Darwin était d'ailleurs « *natura non facit saltum* »²⁸.

Cette conception de l'évolution animée par la sélection naturelle conduit donc Darwin à rejeter toute interprétation téléologique de l'évolution mais aussi, et surtout, à distinguer nettement celle-ci de la notion de progrès. Etant donné que les variations sont aléatoires et que l'environnement n'est pas fixe, il est impossible d'affirmer que l'évolution conduise nécessairement à l'apparition de caractéristiques supérieures. Autant d'aspects qui, comme on le verra plus loin, ont été largement repris par les économistes institutionnalistes. Par ailleurs, et contrairement à ce qu'affirmeront plus tard Herbert Spencer et ses disciples, Darwin a mis en valeur et insisté sur le fait que l'évolution se caractérise par une forte coopération entre les organismes. Là où le darwinisme social interprétera l'évolution comme une « bataille pour la survie » et une guerre du tous contre tous, Darwin a au contraire développé l'idée que la

²⁶ Cf. infra.

²⁷ Vision qui est celle adoptée par la théorie des jeux lorsqu'elle s'intéresse à la question des institutions. Voir le Chapitre VI.

²⁸ « La nature ne fait pas de bond ».

survie des organismes se fondent largement sur un « instinct de coopération ». Idée que reprendra Veblen avec l'instinct grégaire.

1.2 Déclin et résurgence du darwinisme : quelles significations ?

Les thèses de Darwin ne sont évidemment pas passées inaperçues, surtout eu égard aux interprétations dominantes de l'évolution qui étaient en vigueur dans la société victorienne de l'époque. Cependant, dès les années 1860, le darwinisme a souffert de certaines des lacunes inhérentes à son explication, lacunes à partir desquelles il va être réinterprété en des termes lamarckiens. Il va alors apparaître le courant dit du « darwinisme social » (1.2.1). Ce n'est que vers la fin du 19^{ème} siècle que le darwinisme originel, en s'appuyant sur certaines intuitions d'ordre génétique qui ne seront confirmées qu'au 20^{ème} siècle, va redevenir à nouveau audible (1.2.2).

1.2.1 L'opposition lamarckienne : darwinisme social et réductionnisme biologique

La théorie de Darwin va susciter un double mouvement : un renforcement de la volonté de plusieurs scientifiques d'étendre le concept d'évolution au domaine social mais parallèlement une défiance vis-à-vis de l'explication de l'évolution de la sélection naturelle. C'est de ce double mouvement que va émerger le courant du darwinisme social, incarné en grande partie par Herbert Spencer, qui est souvent à tort confondu avec le darwinisme tel qu'il a été repris par les économistes institutionnalistes.

Premier élément à relever, en dépit de sa dénomination, le darwinisme social repose en fait sur une conception de l'évolution héritée des travaux de Jean-Baptiste de Lamarck (1744-1829). Le darwinisme social procède à une extension de cette évolution au domaine social tout en, et cela est particulièrement évident chez Spencer, développant un réductionnisme biologique par lequel toutes les caractéristiques des sociétés humaines sont, *in fine*, expliquées en terme biologique. Ce retour au lamarckisme, qui peut sembler paradoxal, s'explique largement par certaines lacunes de la théorie de la sélection naturelle darwinienne qui sont inhérentes au fait que, à l'époque de Darwin, les connaissances génétiques concernant les processus de variation et d'hérédité étaient quasi-inexistantes. Or, on a pu voir plus haut que la variation est un des principes fondamentaux sur lequel se développe la sélection naturelle. Les critiques de Darwin ont ainsi fait souvent remarquer que la théorie de la sélection naturelle était dans l'impossibilité d'expliquer l'origine des variations pas plus qu'elle n'était en mesure de rendre compte de la supposée rapidité avec laquelle l'espèce humaine se serait

développée. Devant les difficultés éprouvées par Darwin et ses défenseurs à répondre à ces critiques²⁹, c'est fort logiquement que certaines des thèses lamarckiennes ont refait surface.

La première caractéristique du lamarckisme est d'admettre, au niveau génétique, la possibilité de la transmission héréditaire des caractères acquis. Plus ou moins agnostique sur ce point³⁰, Darwin n'a pas eu l'occasion de s'appuyer sur les avancées de la génétique mendélienne des années 1940 (avancées anticipées par Auguste Weissman dans les années 1890, cf. infra) qui ont fini par réfuter cette proposition en distinguant les évolutions génotypiques et phénotypiques. En partant de cette possibilité, les lamarckiens voient le développement des capacités humaines comme étant cumulatif « *in the sense that acquired capacities in one generation could be handed down immediately to the next* » (Hodgson, 2004, 78). L'idée de sélection naturelle est alors reléguée au second rang : le moteur de l'évolution n'est plus la sélection, mais l'adaptation téléologique des organismes aux changements environnementaux³¹. Ainsi, « *Lamarck argued that environmental circumstances lead to the differential use and disuse of organs. High levels of use encourage the strenghtening and development of the organ, while low levels lead to deterioration and eventual disappearance. In addition, characters which are thus developped by use can be inherited by offspring* » (Hodgson, 1993, 84). C'est donc l'environnement qui détermine le cours de l'évolution selon Lamarck.

Il est aisé de voir que le postulat lamarckien d'hérédité (génotypique) des caractères (phénotypiques) acquis ouvre la voie au réductionnisme biologique, voie caractéristique du darwinisme social dans laquelle va notamment se diriger Spencer. A partir du moment où l'on considère que des caractéristiques acquises par les individus par l'apprentissage social sont transmises génétiquement à la génération suivante, il est alors possible d'expliquer l'évolution humaine uniquement en des termes biologiques et génétiques : telle civilisation sera plus avancée qu'une autre car ses caractéristiques génétiques sont plus développées. Si le danger inhérent à une telle explication est évident³², l'« avantage » de cette thèse est qu'elle permet d'expliquer la rapidité de développement des civilisations humaines, qui prend place sur seulement quelques milliers d'années, rapidité dont la sélection darwinienne ne pouvait rendre compte. Dans cette perspective, Spencer va s'employer dans plusieurs ouvrages durant la

²⁹ Comme le relève D. Becquemont (1992), il ressort au travers des différentes rééditions de *L'origine des espèces*, ainsi que dans certains de ses ouvrages ultérieurs, que Darwin va être peu à peu amené à reculer sur certaines de ses thèses originelles. Ce recul est manifeste notamment au travers de sa théorie de la « pangénèse » qui s'avère être plus proche du lamarckisme que du darwinisme.

³⁰ Ainsi que l'était également Veblen d'ailleurs.

³¹ De cette conception de l'évolution découle l'histoire de la girafe dont le cou se serait allongé pour lui permettre d'atteindre des feuilles positionnées plus haut dans les arbres.

³² Nombre de thèses racistes se développeront sur cette base au début du 20^{ème} siècle.

seconde moitié du 19^{ème} siècle à expliquer toute évolution, biologique ou sociale, par un nombre minimum de principes. Deux d'entre eux reviennent fréquemment (Hodgson, 1993) : (1) un mouvement universel allant de l'homogénéité à l'hétérogénéité, ceci à tous les niveaux, (2) une tendance à une intégration croissante. S'appuyant par ailleurs sur le principe de conservation d'énergie, principe réfuté dès la fin du 19^{ème} siècle par la loi d'entropie de la thermodynamique, Spencer développe une ontologie atomistique associée à une conception téléologique de l'évolution biologique et donc sociale : cette évolution correspond à une adaptation génétique de plus en plus proche de la perfection de la part des individus à leur environnement. De ce fait, les sociétés humaines tendent à s'améliorer et à évoluer vers un stade industriel et une économie de marché pacifique. Spencer se servira en effet de cette conception de l'évolution pour justifier le « laissez-faire » et rejeter toute intervention de l'Etat. Mais, outre le fait que dans l'optique spencerienne le changement est exogène, les thèses développées par Spencer sont marquées par de nombreuses lacunes qui vont permettre au darwinisme de réémerger à la fin du 19^{ème} siècle.

1.2.2 Le retour du darwinisme : la « barrière de Weismann » et la notion de propriété émergente

Durant les années 1870 et 1880, le darwinisme est totalement éclipsé en dépit des efforts de certains auteurs tels que Thomas Huxley pour défendre les thèses darwiniennes³³. Mais, un certain nombre de circonstances va faire revenir les thèses darwiniennes au premier plan durant les années 1890, même s'il faudra attendre encore près de cinquante ans pour qu'elles soient confirmées « scientifiquement ». Trois éléments, intimement liés, vont contribuer à ce retour en grâce tardif.

En premier lieu, comme on a pu le relever plus haut, l'évolutionnisme spencerien, fondé en grande partie sur le lamarckisme, a fait état d'un certain nombre de limites. La principale faiblesse est relative au réductionnisme par lequel Spencer ne différencie pas l'évolution biologique de l'évolution sociale : si, en faisant abstraction du fait que l'hérédité des caractères acquis est une hypothèse réfutée, on peut admettre que l'évolution biologique est fortement dépendante de l'environnement dans lequel elle s'insère, il faut en revanche admettre qu'il n'en va pas de même pour l'évolution sociale. Dans cette dernière, l'essentiel des changements est endogène, dans le sens où il résulte d'abord de l'activité humaine elle-

³³ Notons cependant que Huxley restait très sceptique quant au fait que l'évolution serait essentiellement guidée par la sélection naturelle. Comme le relève D. Becquemont (1992), si Huxley a été le principal adversaire de Herbert Spencer, son évolutionnisme s'est néanmoins sensiblement écarté du darwinisme. On notera par ailleurs que Clarence Ayres, un des auteurs institutionnalistes majeurs, a rédigé un ouvrage consacré à Huxley.

même. Par conséquent, « *the sources of variety and change are quite different in the social and biological domains. Under the biological firmament, endless and exogenous change from the natural environment can bring about continuous adaptation. In contrast, in the restricted zone of society, there is no obvious reason why change from the environment external to the socioeconomic system should be sufficiently dramatic or rapid to provide adequate variety* (Hodgson, 1993, 90). Conséquence de son lamarckisme, la théorie de Spencer ne laisse aucune place à la variation dans l'évolution, seule l'adaptation est considérée dans une perspective téléologique qui voit cette évolution converger vers un équilibre stable. Ces caractéristiques amèneront le philosophe pragmatiste William James à qualifier l'analyse de Spencer d' « anachronisme pré-darwinien » (Hodgson, 1993).

Cependant, le coup le plus rude porté au spencerisme s'avère être la réfutation de l'hypothèse d'hérédité des caractères acquis élaborée par le biologiste allemand Auguste Weissman dès le début des années 1890 avec sa théorie de la sélection germinale. Il a été en effet le premier à distinguer le génotype (le « plasma germinatif ») du phénotype (l'« idioplasme ») à partir d'une série d'expériences qui l'ont convaincu de l'imperméabilité du premier aux modifications de l'organisme acquises sous l'action du milieu. Seul l'idioplasme pouvait être affecté par les variations acquises. Cette séparation, qui a été baptisée « barrière de Weissman », a été rapidement reprise par Alfred Russel Wallace, co-fondateur avec Darwin, mais de manière indépendante, de la théorie de la sélection naturelle dans les années 1850³⁴. Spencer va bien évidemment contester ces affirmations, arguant encore une fois que la sélection naturelle était incapable d'expliquer le rapide développement des sociétés humaines.

Etant donné la réductionnisme de l'analyse de Spencer, il est évident que la barrière de Weissman a pour conséquence de la rendre inopérante : on ne peut plus expliquer l'évolution sociale par la transmission héréditaire de caractères acquis qui seraient incorporés dans la dotation génétique des individus. Il reste cependant le problème de pouvoir expliquer le décalage entre, d'un côté, le développement génétique et biologique de l'espèce humaine qui se caractérise par sa grande insensibilité et, d'un autre côté, le développement social et culturel des sociétés humaines qui, à l'inverse, fait preuve d'une relative rapidité. C'est pour répondre à ce problème qu'a été élaboré à la même époque le concept de propriété émergente

³⁴ C'est à la suite d'une série de correspondances dans laquelle Wallace a fait part à Darwin de ses découvertes et de son intention de les publier incessamment que Darwin a pris la décision de publier *L'origine des espèces*, de peur d'être devancé. A l'origine, Darwin était réticent à publier ses notes de peur de s'attirer les foudres de l'Eglise. Suite à ses correspondances avec Wallace, Darwin a rédigé dans l'urgence son ouvrage en moins d'un an.

par lequel il a été possible de distinguer deux niveaux ontologiques, biologique et social, soumis à l'évolution.

L'idée de propriété émergente a commencé à apparaître à la fin du 19^{ème} siècle, avec notamment les travaux du philosophe britannique George Henry Lewes (Hodgson, 2004). Lewes ne croyait pas possible de pouvoir expliquer l'esprit humain en des termes uniquement physiques ou neurophysiologiques. Dans le même sens, il estimait impossible de pouvoir expliquer et comprendre les sociétés humaines par les seules caractéristiques physiques ou biologiques des individus les composant. Dans les deux cas, il semble exister deux niveaux d'analyses irréductibles l'un à l'autre, mais néanmoins interdépendants : l'esprit humain ne peut pas se définir uniquement comme un ensemble de neurones, mais sans ces derniers, l'esprit n'existerait pas ; on ne peut analyser une société en ne tenant compte que des caractéristiques biologiques des individus qui la composent, mais sans ces individus, la société n'existerait pas. Il semble donc que l'on puisse distinguer une sorte de hiérarchie ontologique entre plusieurs niveaux, et l'articulation entre ces différents niveaux est réalisée par la notion de propriété émergente : « *[i]n sum, for Lewes, an emergent was a property of a system that could not be traced and explained in terms of its components or their interactions* » (Hodgson, 2004, 102). Le zoologiste Conwy Lloyd Morgan viendra peu de temps après approfondir cette idée de propriété émergente, en l'articulant avec la notion d'évolution. Il a notamment souligné le fait que la sélection naturelle opérait autant, si ce n'est même plus, sur le phénotype que sur le génotype. En d'autres termes, cela signifie que c'est au niveau de la capacité des espèces à apprendre que la sélection opère : la sélection naturelle tend à favoriser les espèces les plus adaptables, celles qui sont en mesure d'acquérir le plus rapidement de nouvelles caractéristiques, même si celles-ci ne sont pas transmissibles génétiquement. Dans la même optique, Morgan a fait remarquer que l'« efficacité » de certaines caractéristiques génétiques peut être atténuée, voir annulée par l'acquisition de caractéristiques nuisibles.

La conclusion qui doit émerger de ce qui vient d'être dit est qu'il est impossible de réduire les sociétés humaines et leur développement aux seules caractéristiques biologiques des individus. Il faut distinguer deux niveaux ontologiques distincts, mais néanmoins interdépendants, d'évolution : un niveau biologique et un niveau social³⁵. Les apports de la génétique mendélienne au 20^{ème} siècle ont établi que, au niveau biologique, la théorie darwinienne de la sélection naturelle était largement vérifiée. En revanche, la nature

³⁵ On aura l'occasion de voir, dans les chapitres ultérieurs, que les auteurs institutionnalistes, à commencer par Veblen, ont parfaitement intégré et pris en compte ce fait.

lamarckienne ou darwinienne de l'évolution sociale pose question. En effet, il est possible d'admettre que la transmission héréditaire des caractères acquis est possible au niveau social, ceci au travers des institutions qui évoluent par accumulation et transmettent aux individus leur contenu³⁶. Par conséquent, *a priori*, l'évolution sociale semble lamarckienne. Cependant, plusieurs éléments viennent tempérer cette première impression : d'une part, il faut rappeler que Darwin, et donc le darwinisme originel, n'ont jamais rejeté formellement la possibilité de l'hérédité des caractères acquis. Darwin considérait cette transmission comme possible, mais il ne lui donnait qu'un rôle marginal dans l'évolution, accordant plus d'importance à la sélection naturelle. Le darwinisme n'est donc pas incompatible avec ce type de transmission héréditaire³⁷. D'autre part, même au niveau social, et comme Veblen va s'attacher à le montrer, la sélection naturelle des institutions joue un rôle important. Il est donc possible, même si cette affirmation est contraire à l'opinion dominante qui considère l'évolution sociale comme lamarckienne, de considérer cette évolution comme relevant du darwinisme entendu au sens large.

Section 2 : Les enseignements ontologiques et méthodologiques du darwinisme

Au-delà des avancées sur le plan biologique qu'a permis la théorie de Darwin, il faut prendre conscience qu'il est impossible d'en rester à ces apports pour prendre la mesure de l'importance philosophique et scientifique du darwinisme. Celui-ci constitue en fait une véritable révolution intellectuelle dont les sciences sociales n'ont pas été pendant longtemps capables d'en comprendre l'ampleur et d'en tirer les enseignements. Il faut donc faire crédit aux économistes institutionnalistes, et notamment à Thorstein Veblen, d'avoir tenté et su incorporer les apports du darwinisme³⁸. Quels sont donc ces apports ? En suivant G.M. Hodgson (2004), on dégagera sept enseignements principaux introduits par le darwinisme, quatre d'ordre ontologique (2.1), et trois d'ordre méthodologique (2.2).

³⁶ Un exemple évident est le langage : les individus ne se transmettent pas génétiquement un langage précis. Pourtant, au niveau social, le langage et ses évolutions sont conservés et constamment transmis aux individus. Si, par métaphore, on considère les institutions sociales comme des espèces biologiques, alors il y a bien transmission héréditaire des caractères acquis.

³⁷ En revanche, le « néo-darwinisme », c'est-à-dire le darwinisme tel qu'il s'est développé à la suite de la découverte de la barrière de Weissman, s'avère bien lui être incompatible avec l'hérédité des caractères acquis.

³⁸ Cet effort est d'autant plus méritoire qu'à l'époque où Veblen a commencé à introduire le darwinisme dans ses analyses, les idées de Darwin étaient encore relativement décriées et, en tout état de cause, le darwinisme n'était pas encore réhabilité.

2.1 Les enseignements biologiques et ontologiques du darwinisme

Ces enseignements portent sur la nature du monde, naturel ou social, dans lequel évoluent les individus et qui est soumis à l'enquête scientifique. Cette nature est indépendante des connaissances que l'on peut avoir sur elle, elle est objective.

2.1.1 Le principe du déterminisme

Le principe du déterminisme est un principe de causalité universelle qui, en substance, postule que tous les faits et intentions sont causés, c'est-à-dire qu'ils ont une explication causale. Il est donc possible, virtuellement et *ex post*, de recomposer sous forme de phylogénèse l'ensemble de la chaîne causale qui a amené tel ou tel événement ou action à se produire. Il importe ici de souligner, ainsi que le fait Hodgson (2004, 59-61), qu'il faut distinguer le principe du déterminisme de deux autres formes de déterminisme que l'on retrouve souvent en sciences sociales, notamment en économie. Le principe du déterminisme se distingue déjà du déterminisme prédictible qui correspond à une doctrine épistémologique suivant laquelle « *any event can be rationally predicted, with any desired degree of precision, if we are given a sufficiently precise description of pasts events, together with all the laws of nature* » (Popper [1982]³⁹, cité par Hodgson, 2004, 59). Ce déterminisme est l'archétype du raisonnement déductif nomologique dans lequel des prémisses justes mènent nécessairement à une conclusion juste : s'il l'on dispose de toutes les variables (événements passés et lois s'appliquant), alors il est possible de prédire avec certitude le cours futur des choses. Par ailleurs, le principe du déterminisme se distingue également de la régularité déterministe qui est elle d'ordre ontologique et qui postule que « si A, alors B ». Ce déterminisme est très présent, le plus souvent implicitement, dans la science économique standard : le monde social est composé d'un ensemble de régularités que l'enquête scientifique doit avoir pour but de révéler. La nature positiviste de ce type de déterminisme est évidente⁴⁰.

L'analyse économique standard se présente souvent comme étant la science du choix rationnel. Pourtant, en mobilisant le déterminisme de régularité et en postulant une rationalité économique prédéfinie, il est évident que ce choix n'en est pas un : il est nié à l'agent humain toute intentionnalité ou volonté puisque celui-ci agit de manière automatique afin de

³⁹ K. Popper (1982), *The Open Universe : An Argument for Indeterminism*, in W.W Bartley (ed.), *Logic Scientific of Discovery*, 1-2.

⁴⁰ Cette question de la régularité déterministe est traitée plus en détail dans la première section du Chapitre VI à partir d'une lecture de l'article de Milton Friedman (1953). Le courant philosophique du réalisme critique est mobilisé pour critiquer ce postulat concernant l'existence de régularité dans le monde social.

maximiser son utilité, cette maximisation répondant à des « lois » prédéfinies⁴¹. A l'inverse, il faut bien comprendre que le principe du déterminisme de l'approche darwinienne n'est en aucun cas mécaniste et qu'il ne rejette nullement l'intentionnalité et la volonté humaine : les individus ont bien la capacité discrétionnaire de faire des choix et ils possèdent bien un libre arbitre. Mais, *a posteriori*, il sera toujours possible de remonter à la cause de ces choix : « *even if our choices are determined then that does not rule out the reality of the process of choice* » (Hodgson, 2004, 62). Il existe bien une indétermination *ex ante*, le déterminisme se positionnant *ex post*.

2.1.2 Un « matérialisme émergent »

Comme le relève Gould (1997, 11), la théorie proposée par Darwin repose sur une philosophie fondamentalement matérialiste : « *[l]a matière est le fondement de toute existence ; l'intelligence, l'esprit et Dieu ne sont que des mots qui servent à désigner les manifestations de la complexité du cerveau* ». Cela ne signifie pas que tout se réduit à la matière, mais plutôt que tout part d'elle, ce qui induit l'existence de propriétés émergentes.

L'une des implications de ce matérialisme émergent est de rejeter le dualisme cartésien entre corps et esprit⁴², ce qui signifie que l'esprit humain, et donc l'intelligence et la capacité discrétionnaire, ne peuvent se comprendre en faisant abstraction du « support » physico-chimique et biologique sur lequel ils reposent. Mais, parallèlement, il n'implique pas que l'on puisse tout réduire à la matière : celle-ci, par ses interactions, produit des éléments qui lui sont ontologiquement distincts. Ainsi, il faut voir l'intentionnalité humaine comme une propriété émergente d'interactions matérialistes dans le système nerveux humain. L'enseignement fondamental à retenir pour notre propos dans ce travail est qu'il n'est pas possible de disjoindre le comportement économique, qui est de nature sociale, de ses déterminants biologiques et psychologiques, sans pour autant l'y réduire.

2.1.3 Variété et population

La théorie darwinienne est une ontologie de la variété qui postule qu'on ne peut comprendre un objet ou une entité qu'en le resituant au sein d'une population d'objets ou

⁴¹ Il est d'ailleurs intéressant de noter que l'économie standard se réclame de l'individualisme méthodologique. Pourtant, une réflexion personnelle nous pousse à croire que si l'économie néoclassique part bien des choix des individus, elle n'en est pas moins holiste quand il s'agit d'analyser les déterminants de ces choix : tous les individus se voient guidés par une « force universelle », digne du plus bel holisme, la maximisation de l'utilité.

⁴² On notera que la philosophie pragmatiste, autre support fondamental de l'épistémologie institutionnaliste, reprend à son compte ce matérialisme émergent en refusant toute séparation entre le corps et l'esprit. Cf. Chapitre II.

d'entités qui lui sont similaires. En d'autres termes, l'analyse doit être de type holistique, c'est-à-dire qu'elle doit toujours analyser une partie par rapport au fait qu'elle s'intègre dans un tout. On ne peut se contenter d'étudier les caractéristiques singulières intrinsèques d'une entité précise, il faut toujours les resituer par rapport à une population plus large.

Dans les sciences sociales, notamment lorsqu'il s'agit d'analyser les comportements économiques et sociaux, cela implique qu'on ne peut comprendre les actions humaines par les seules caractéristiques (biologiques, psychologiques, sociales) de l'individu agissant. Il faut replacer ce dernier dans le contexte institutionnel dans lequel il agit afin de prendre en compte plusieurs choses : à quelles populations d'individus et d'institutions se rattache-t-il ? Quelles sont les caractéristiques de ces populations ? Quel est le degré de variété au sein de ces populations ? Dans quelle mesure l'individu considéré est-il singulier par rapport aux populations considérées ? Dit autrement, pour comprendre l'action individuelle, il faut comprendre la dynamique de population à laquelle elle se rattache⁴³.

2.1.4 Une doctrine de la continuité

Cette doctrine est la conséquence logique de tout ce qui a été dit précédemment, notamment concernant le principe du déterminisme. Elle postule que toute analyse doit être de type génétique cumulatif : l'évolution est un processus continu d'accumulations successives et insensibles d'éléments. En d'autres termes, cela signifie que la « nature ne fait pas de bond », toute évolution est de nature progressive et cumulative. Cette perspective est également valable pour le monde social où l'évolution institutionnelle doit également être abordée en des termes génétiques cumulatifs, les institutions sociales n'apparaissant jamais *ex nihilo*.

Il est important de noter que cette doctrine de la continuité ne nie pas la possibilité de l'existence de ruptures. Mais, d'une part, ces ruptures sont toujours causalement créées⁴⁴, et d'autre part les conséquences de la rupture relèvent également de la continuité. Causes et conséquences peuvent donc toutes deux être expliquées de manière cumulative et continue⁴⁵. Au niveau des sciences sociales, cela implique que toute frontière temporelle ou disciplinaire

⁴³ Comme on aura l'occasion de s'en rendre compte dans la suite de ce travail, Veblen comme Commons ont totalement intégré cette nécessité.

⁴⁴ La cause de la rupture doit elle-même être expliquée de manière causale et génétique.

⁴⁵ Ainsi, si l'on prend l'exemple extrême de la chute de la météorite ayant entraînée l'extinction des dinosaures, il semble bien que l'on ait à faire à une rupture. Or, la cause (la chute de l'astéroïde) est facilement explicable en termes cumulatifs et continus, de même que les conséquences (la disparition d'une espèce). Il n'y a donc aucune disjonction et la doctrine de la continuité est respectée dans la mesure où la cause est endogène à l'analyse.

placée à l'analyse est nécessairement arbitraire, ce qui n'implique pas pour autant qu'elle soit forcément illégitime. Mais elle doit être justifiée et toujours susceptible d'être levée⁴⁶.

2.2 Les enseignements méthodologiques du darwinisme

En lien étroit avec ses implications ontologiques, le darwinisme apporte également certains éléments relatifs à la méthodologie qui doit être mise en œuvre, dans le champ des sciences de la nature comme dans celui des sciences sociales, pour analyser la réalité ontologique.

2.2.1 La notion de causalité cumulative

Cette première implication méthodologique est la conséquence directe du principe du déterminisme et de la doctrine de la continuité. Elle indique que l'explication du changement implique de retracer celui-ci au travers d'un processus causal génétique, qui peut être notamment la sélection naturelle. Dit autrement, il faut, dans la mesure du possible et tout en élaborant une théorie qui soit plus qu'une simple description, expliquer causalement les éléments sur lesquels reposent l'analyse. On verra ainsi plus loin dans ce travail que la théorie néoclassique prend pour point de départ un individu rationnel. Cet individu n'est pas lui-même soumis à l'analyse, il est considéré comme une donnée contribuant à l'élaboration d'un modèle théorique, cette démarche étant justifiée par une épistémologie positiviste et instrumentaliste. A l'inverse, et en conformité avec l'explication par causalité cumulative, T. Veblen⁴⁷ fait démarrer son analyse par une étude du comportement individuel et, partant de celui-ci, tente de l'élargir, le comportement étant lui-même expliqué de manière causale.

Deux points doivent dès lors être précisés. D'une part, et cela est évident chez les institutionnalistes, cela ne signifie pas que tout puisse être expliqué causalement. Suivant la philosophie pragmatiste, T. Veblen et J.R. Commons considèrent que toute analyse doit nécessairement reposer sur certains présupposés métaphysiques indémonstrables⁴⁸. Il est

⁴⁶ On pensera par exemple au refus par les théories néoclassiques et autrichiennes de prendre en compte la dimension psychologique des comportements économiques. A l'inverse, les approches institutionnalistes tentent d'intégrer cet aspect psychologique.

⁴⁷ On verra que cela est beaucoup moins évident pour Commons. Cf. Chapitre V.

⁴⁸ Un de ces présupposés étant par exemple le principe darwinien du déterminisme exposé plus haut. Il est en effet impossible de démontrer scientifiquement (au sens de Popper, c'est-à-dire de manière falsifiable) que tout événement a au moins une cause. C'est un postulat à partir duquel l'analyse doit partir, mais qui ne peut être démontré. Mais quoiqu'il en soit, toute théorie repose nécessairement sur lui ou sur le postulat contraire

évident que ces présupposés n'ont pas à être expliqués causalement – autrement, ce ne serait plus des présupposés. D'autre part, et en écho à ce qui a été dit avec la doctrine de continuité, l'explication par causalité cumulative ne nie pas le fait que toute analyse a forcément des frontières arbitraires, sans quoi toute théorie serait probablement condamnée à expliquer tous les phénomènes naturels et sociaux simultanément⁴⁹. Toute théorie doit nécessairement définir son cadre d'analyse, mais l'explication en terme de causalité cumulative prescrit (1) que ce cadre soit « souple », c'est-à-dire que l'on puisse éventuellement en modifier les limites, (2) que l'analyse tienne explicitement compte des éléments hors de son cadre d'analyse⁵⁰, (3) et que soit pris en compte le fait qu'il n'y a pas de rupture logique entre ce qui est à l'intérieur du cadre d'analyse et à l'extérieur de celui-ci. A l'intérieur de ce cadre, l'analyse doit être de type génétique causal, c'est-à-dire qu'elle doit s'efforcer de retracer et de théoriser la succession de causes qui est l'origine du phénomène étudié, tel que par exemple, pour faire le lien avec les analyses de Veblen, le fait que des individus augmentent leur consommation d'un certain bien lorsque le prix de ce dernier augmente.

2.2.2 L'explication évolutionnaire

Conséquence direct du principe précédent, l'implication évolutionnaire implique « *that any behavioural assumption, including in the social sciences, must be capable of cumulative causal explanation in evolutionary terms, or at least be consistent with a scientific understanding of human evolution* » (Hodgson, 2004, 97). En d'autres termes, toutes les hypothèses concernant le comportement humain, et donc le comportement économique, doivent être consistantes avec les connaissances de l'évolution humaine, tant au niveau biologique que social. En fait, cela implique *que toute théorie doit nécessairement être dynamique et évolutionnaire*, dès l'instant où elle repose sur des hypothèses concernant le comportement des individus. Ce comportement n'étant pas fixe, la théorie, si elle veut prétendre avoir une valeur explicative et compréhensive, doit intégrer cette dynamique.

Soulignons, encore une fois, que ce principe est en lui-même souple : il s'agit d'avantage d'une « présomption » que d'une prescription immuable. Dans certains cas, et arrivé à un certain stade d'analyse, il peut s'avérer plus efficace de travailler sur des données fixes, comme par exemple considérer les caractéristiques comportementales de la population

(l'existence de « cause non causée ») : par définition, toute théorie repose donc, même implicitement, sur certains présupposés métaphysiques.

⁴⁹ Ce qui est la conséquence logique de la doctrine de continuité.

⁵⁰ En d'autres termes cela signifie qu'il ne faut pas en ignorer l'existence et qu'il faut également en tenir compte. Voir aussi plus bas, le principe de consistance des sciences.

y au temps t. Mais, comme pour le principe précédent, ce genre d'abstraction doit tenir compte des conséquences des limites qu'elle impose à l'analyse.

2.2.3 Le principe de consistance des sciences

Ce principe correspond à une généralisation de l'explication évolutionnaire. Il postule que toutes les hypothèses ou postulats concernant un certain niveau ontologique ne doivent pas être contraires aux connaissances scientifiques portant sur les niveaux ontologiques inférieurs. Dans le cadre de l'analyse du comportement économique, cela signifie que toutes les hypothèses psychologiques soient en accord, ou en tout cas ne soient pas incompatibles, avec les connaissances dont on dispose en biologie ou en neurologie. De la même façon, toute hypothèse concernant la dimension « sociale » du comportement doit s'accorder avec les connaissances scientifiques en psychologie.

Ce principe, qui énonce tout simplement que les différentes sciences ont intérêt à se servir mutuellement de leurs apports, ne postule pas pour autant que l'on puisse réduire une science à une autre portant sur un niveau ontologique inférieur. Comme on a pu le voir, le principe de propriété émergente rend ce réductionnisme, tel qu'il est pratiqué encore aujourd'hui par exemple par la sociobiologie ou la bioéconomie, impossible.

Conclusion :

Ce chapitre avait donc pour but de présenter le darwinisme en tant qu'élément fondateur de l'épistémologie institutionnaliste à partir de laquelle est développée une analyse du comportement économique. Au-delà de son contenu purement biologique, on a surtout insisté sur la dimension et sur l'impact philosophique de la révolution darwinienne.

Le premier apport de la théorie de Darwin est de proposer une nouvelle conception de l'évolution des espèces à partir d'une théorie de la sélection naturelle. Trois éléments doivent alors être pris en considération : les variations au sein des espèces, l'hérédité par laquelle une certaine stabilité est préservée, et une sélection qui est le résultat du développement plus important des espèces les plus adaptées relativement à leur environnement. Dans la perspective institutionnaliste, ce sont les institutions qui jouent le rôle des espèces et se sont donc elles qui sont soumises à l'évolution. Dans tous les cas, la thèse darwinienne revient à souligner qu'évolution et progrès ne sont pas synonymes et que la « bataille pour la survie » ne débouche pas nécessairement par la survie du plus adapté ou du plus fort. Si l'approche darwinienne a connu un réel déclin durant la période allant des années 1860 aux années 1880, et que parallèlement le darwinisme social de Spencer (qui était en fait un lamarckisme) s'est imposé, certaines découvertes telles que la barrière de Weissman ou le concept de propriété émergente ont permis au darwinisme d'être réhabilité.

Mais le darwinisme nous a intéressé aussi ici pour ses enseignements ontologiques et méthodologiques qui, dans une large mesure, ont été pris en compte plus ou moins incidemment par les économistes institutionnalistes. Sur le plan ontologique, le principe darwinien du déterminisme souligne que chaque phénomène a nécessairement une ou plusieurs causes. Ce principe est combiné avec une doctrine de la continuité qui postule que l'évolution est de type génétique cumulative et qu'elle est continue. Même une rupture apparente doit pouvoir s'expliquer par une accumulation progressive d'éléments. Cette ontologie est élaborée sur la base d'un matérialisme philosophique qui indique que si l'on ne peut pas réduire tous les événements à la matière, cette dernière est néanmoins leur point de départ invariable. Enfin, le darwinisme postule que le raisonnement doit se faire en termes populationnels : chaque élément spécifique ne prend de sens que par rapport à l'ensemble dans lequel il s'insère.

La méthodologie darwinienne découle étroitement de son ontologie : toute analyse doit se faire en terme de causalité cumulative génétique. Ceci implique que les frontières temporelles ou disciplinaires posées à l'analyse sont nécessairement arbitraires, ce qui

n'empêche pas qu'elles soient légitimes. Mais elles doivent alors respecter une continuité évolutionnaire et les hypothèses de toute analyse doivent être consistantes avec les connaissances émanant des autres sciences.

Chapitre II : La philosophie pragmatiste comme fondement d'une approche réaliste de l'individu

Avec le Darwinisme, le pragmatisme constitue le second pilier à la pensée institutionnaliste. Suivant les auteurs institutionnalistes, cette influence apparaît implicitement ou explicitement. En ce qui concerne T. Veblen et J.R. Commons, elle est incontestable même si l'usage que ces deux auteurs en ont fait a pu différer. Le présent chapitre se propose ainsi de présenter ce mouvement philosophique, en insistant sur la conception de l'individu qui en ressort.

La philosophie pragmatiste est née aux Etats-Unis dans les années 1870. Il est souvent considéré que l'acte fondateur de ce courant est constitué par un article de Charles Sanders Peirce (1839-1914), « *La logique de la science* », paru en 1877 et 1878 dans la revue *Popular Science Monthly*⁵¹. Trois influences sont principalement à l'origine de ce mouvement de pensée : la théorie évolutionniste darwinienne⁵² en ce qu'elle met en avant l'indétermination de l'évolution, la psychologie empirique qui met notamment en valeur l'importance des habitudes de pensée, et le développement des sciences expérimentales dans lesquelles le pragmatisme fondera son rejet de la contemplation au profit de l'action. Le pragmatisme originel⁵³ est souvent associé à trois auteurs, tous américains et ayant vécu à la fin du 19^{ème} siècle et au début du 20^{ème} : Charles Sanders Peirce, William James (1842-1910) et John Dewey (1859-1952). Leur point commun est de rejeter la philosophie cartésienne et la métaphysique traditionnelle, qu'ils jugent opaques et encombrées. Mais, comme cela a été le cas pour l'institutionnalisme en économie, il n'est pas possible d'affirmer que le pragmatisme a pour autant constitué un courant totalement unifié. Peirce, Dewey et James ont chacun développé leur propre pragmatisme, Peirce allant même jusqu'à rebaptiser le sien en « *pragmaticisme* », afin de démarquer son approche de celle développée par son néanmoins ami W. James, à qui il reprochait une dérive nominaliste et psychologique.

Les différents auteurs institutionnalistes, notamment Veblen et Commons, sont venus puiser dans le pragmatisme de nombreux éléments qu'ils ont ensuite mis en application dans leurs approches. Mais, comme on pourra le constater, notamment pour la question du

⁵¹ Cet article, traduit en français dans la *Revue philosophique* (1878-1879), est divisé en deux parties : I) « Comment se fixe la croyance », II) « Comment rendre nos idées claires ».

⁵² Voir Chapitre I.

⁵³ Il y a aujourd'hui un courant néo-pragmatiste, mené notamment par Richard Rorty, qui s'est bâti sur les apports des pragmatistes du début du siècle. Il n'en sera pas question ici.

comportement humain, Veblen et Commons n'ont pas mobilisé forcément les mêmes aspects du pragmatisme, ce qui explique en partie les divergences entre leurs analyses respectives. La présentation qui va être faite ici du pragmatisme va néanmoins insister davantage sur les éléments de convergence des approches des différents pragmatistes, et ceci dans une double optique : d'une part, dans la mesure où nous pensons qu'une bonne compréhension de l'institutionnalisme passe inévitablement par une appréhension de ses fondements philosophiques⁵⁴, il va s'agir de clarifier le plus possible le cœur de la pensée pragmatiste afin de bien comprendre son opposition avec les philosophies analytiques et nominalistes. D'autre part, le but est de révéler les théories du comportement humain développées par les pragmatistes et reprises par les institutionnalistes. Il s'agit d'insister sur leur complémentarité et leurs fondements communs.

Ce chapitre sera ainsi développé en deux temps. Il sera d'abord procédé à une présentation du cœur de la pensée pragmatiste, telle qu'elle a été mobilisée par la suite par tous les institutionnalistes, notamment Veblen et Commons. Cette présentation s'appuiera sur une lecture de la philosophie de C.S. Peirce dans une perspective de rupture avec la pensée cartésienne (Section 1). En partant de cette présentation, il sera procédé ensuite à une mise en valeur des différentes théories du comportement humain telles qu'elles apparaissent chez les pragmatistes (Section 2).

Section 1 : La philosophie pragmatiste de Peirce ou l'affirmation d'une rupture avec la pensée cartésienne

Avant d'aller plus loin, il convient avant tout de caractériser de manière générale le pragmatisme peircien (et le pragmatisme dans son ensemble par la même occasion). Avec H. Guillemin (1998, 2), il est déjà possible de dire ce que le pragmatisme n'est pas : ce n'est ni un simple empirisme, ni un refus de théorisation, ni seulement un simple instrumentalisme⁵⁵. Le pragmatisme s'affirme comme une voie médiane entre l'idéalisme et l'empirisme, même si les critiques se portent avant tout sur les philosophies idéalistes et rationalistes. Concernant ces dernières, le pragmatisme critique surtout « *leur refus d'appréhender la réalité telle qu'elle est (création d'un monde fictif), mais aussi (...) les conséquences que cette attitude*

⁵⁴ Il est souvent suggéré que le peu d'audience de l'institutionnalisme américain, notamment en Europe, est lié à la difficile compréhension de ses développements fortement marqués par l'influence pragmatiste. Comme on va s'en rendre compte, le pragmatisme rompt radicalement avec les schémas de pensée cartésiens et idéalistes traditionnels, ce qui rend sa lecture parfois déroutante. Reprenant dans une large mesure les apports du pragmatisme, il ne fait aucun doute que l'institutionnalisme a aussi hérité de cette difficulté d'appréhension. D'où un rejet qui bien souvent ne correspond qu'à une mauvaise compréhension du projet institutionnaliste.

⁵⁵ Autant de qualificatifs qui sont également employés, à tort, pour désigner l'institutionnalisme en économie.

entraîne sur la définition que l'on se donne de la pensée humaine » (Guillemin, 1998, 13). Sont visés ici aussi bien Kant, Hegel et Descartes. De l'empirisme, le pragmatisme refuse la conception sensualiste de la perception et de la connaissance en ce qu'elle ignore l'importance du signe. Pour Peirce, le rapport au réel n'est fait que de signes, tout est signe. En revanche, le pragmatisme partage avec l'empirisme l'importance donnée à l'expérience dans la production de la connaissance.

En partant de ces éléments, l'objet de cette partie est d'approfondir le pragmatisme peircien (ou « *pragmaticisme* ») afin de saisir l'essence et l'originalité de la pensée pragmatiste. Celle-ci se caractérise d'abord par un rejet du nominalisme et du cartésianisme (1.1), par une maxime, la « *maxime pragmatiste* », qui est à l'origine d'un conséquentialisme complexe (1.2), par une nouvelle méthode scientifique (1.3) et enfin, par une conception faillibiliste de la vérité (1.4).

1.1 Un rejet du nominalisme et du cartésianisme

Trois éléments contribuent à permettre de situer le pragmatisme : le statut de la métaphysique (1.1.1), le rejet du nominalisme (1.1.2), la critique du cartésianisme, plus particulièrement du doute cartésien (1.1.3).

1.1.1 Une méthode de clarification de la métaphysique

Il importe de mettre en avant le fait que le pragmatisme est d'abord une logique de la découverte, « *une méthode de clarification et de détermination des concepts, ou signes intellectuels* » (Tiercelin, 1993, 32)⁵⁶. La philosophie peircienne a souvent été comprise comme une volonté de supprimer toute métaphysique, ce qui est inexact. Le projet de Peirce était plutôt de désencombrer et de clarifier cette métaphysique, de la rendre intelligible par les signes⁵⁷. C'est ainsi que les principaux apports de Peirce se situeront dans le domaine de la sémiotique, méthode philosophique par laquelle le but sera de développer une métaphysique réaliste.

Cette métaphysique réaliste passe avant tout par un rejet de la philosophie idéaliste, telle qu'elle apparaît notamment chez Descartes, et dans laquelle « *les concepts prennent (...) un statut inacceptable, celui de types supérieurs à la réalité, immuables, et par là rendent inconcevables les rapports directs avec les choses et la possibilité du changement* »

⁵⁶ C'est là, peut-être, un point de démarcation avec le pragmatisme de James, lequel se rapporte davantage à l'aspect sensationnel de l'expérience et qui est plus proche du nominalisme. L'approche de James sera développée dans la section 2.

⁵⁷ Peirce, en compagnie de James et de quelques autres intellectuels de Harvard, a fondé dans les années 1870 un groupe appelé, par provocation, le « Club métaphysique », dont le propos était de critiquer la métaphysique traditionnelle.

(Guillemin, 1998, 13). Cette nouvelle métaphysique passe, par conséquent, par un nouveau rapport à la réalité et par un rejet du nominalisme.

1.1.2 Une approche réaliste contre le nominalisme

Dans le conflit qui oppose les nominalistes aux réalistes et qui remonte à la « Querelle des Universaux », Peirce prend clairement position pour le réalisme. Les Universaux sont de grands concepts qui désignent des entités abstraites (par exemple « l'Humanité »). Le point de clivage porte sur le statut accordé à ces Universaux.

Selon les nominalistes, les Universaux n'ont pas d'existence propre, ce ne sont que des concepts créés par les Hommes pour faciliter leur compréhension du monde. Pour les nominalistes, l'Homme est la seule entité existante. A l'inverse, les réalistes considèrent les Universaux comme réels, dans le sens où ils ne sont pas réductibles aux seuls individus. C'est dans cette dernière optique que la philosophie réaliste peircienne se situe. Selon Peirce, c'est en essayant de tout réduire à l'individu que les nominalistes produisent de l'inexplicable et développent, de ce fait, une métaphysique obscure et peu accessible. A l'inverse, « *le réalisme peircien s'attachera à reconnaître l'importance, voir l'irréductibilité de l'indétermination à l'œuvre dans la connaissance, dans le langage et dans le réel, sous la double forme du vague et de la généralité* » (Tiercelin, 1993, 13). Peirce tient, pour une grande part, son réalisme de la pensée de Duns Scot, lequel distingue trois formes d'Universaux : 1) l'Universel métaphysique, qui est l'essence propre à tous les individus appartenant à la même espèce ; 2) l'Universel physique, qui est le résultat de la combinaison de l'essence commune et de l'individualisation ; 3) l'Universel logique, qui confère à l'Universel métaphysique son unité logique et intellectuelle. Ces trois formes ne sont pas réductibles à l'individu et c'est sur elles que notre pensée doit porter.

Le réalisme peircien se situe également sur le plan ontologique⁵⁸. Le pragmatisme de Peirce se traduit en effet par un réalisme ontologique qui se caractérise par l'importance accordée à l'expérience pratique et qui, de ce fait, remet en cause tant le cartésianisme que le nominalisme. Ce réalisme « *défend que les objets existent en dehors de notre pensée mais que le réel n'est accessible que par les « signes » (le langage), si bien que le problème est de faire porter le processus de pensée sur des objets réels et de les confronter constamment à l'expérience* » (Bazzoli, Kirat, 2003, 9). Cette ontologie exprime au moins deux idées

⁵⁸ Le pragmatisme de Peirce est ainsi réaliste dans les deux sens du terme : il est réaliste dans le sens où il stipule que tout n'est pas réductible aux individus – il s'oppose au nominalisme, il l'est également dans le sens où il considère qu'il existe une réalité indépendante de notre esprit – cf. infra.

fondamentales : d'une part, elle souligne l'importance du signe en tant que moyen d'accéder au réel. Le signe est un *medium* qui véhicule le réel, mais il n'est pas le réel. D'autre part, et cela est la conséquence de ce qui vient d'être dit, le rapport au réel via l'expérience est primordial et doit être constant. Le lien avec une critique de la méthode aprioriste et déductive peut facilement être fait. Cette dernière, en faisant abstraction de l'expérience, produit des connaissances sur la base d'éléments non connectés à la réalité et dont la fiabilité est donc, de ce fait, sujette à caution⁵⁹.

Comme l'affirme C. Tiercelin (1993, 41), « *le pragmatisme s'engage dans un réalisme ontologique qui affirme la réalité des universaux et notamment des lois régissant le comportement des corps, interprétés comme des dispositions ou des habitudes irréductibles* ». Transposé à la méthode en sciences sociales, on comprend aisément l'implication de ce positionnement, à savoir le refus d'un individualisme méthodologique réducteur. C'est sur cette voie que s'engagera l'institutionnalisme en rejetant toutes les formes d'individualisme qu'il s'agisse de celui de la théorie néoclassique ou du subjectivisme autrichien. L'idée étant alors de montrer que l'individu n'est pas qu'un être de raison, mais qu'il est aussi guidé par des habitudes (des « croyances » chez Peirce) que l'on ne peut réduire à l'individu.

1.1.3 Contre Descartes et le doute cartésien

Le pragmatisme peircien se caractérise avant tout par son rejet de différents aspects de la philosophie cartésienne. En premier lieu, c'est contre le doute radical cartésien que la critique peircienne est dirigée. Selon Descartes, l'individu doit douter de tout de manière systématique. Peirce considère ce doute systématique non seulement comme impossible mais aussi comme nuisible. En effet, il relève déjà que l'on ne peut douter de quelque chose dont on a pas conscience, or, selon Peirce, l'esprit humain est fait de croyances et d'habitudes qui ne sont pas forcément conscientes. Peirce ajoute que chaque individu a des préjugés fortement ancrés de telle sorte qu'il est impossible de commencer par le doute complet. Il vaut mieux admettre ces préjugés et en tenir compte. En d'autres termes, il apparaît que le doute radical revient à supposer que l'on puisse penser au-delà de nos croyances, ce qui constitue une impasse logique.

Peirce ne rejette pas pour autant totalement le doute, mais il défend un « doute positif », qui ne soit pas une simple déclaration d'intention. Ce doute doit être « honnête » et, selon Peirce, si on ne choisit pas de douter, le doute constitue néanmoins le moteur de

⁵⁹ Ce point amorce le débat de la question du réalisme des hypothèses en économie. Ce thème sera abordé dans la partie III, mais on peut déjà relever que préfigure ici une critique de l'axiomatisation.

l'enquête scientifique : le but de l'enquête est de fixer des croyances là où le doute s'est installé⁶⁰.

La critique opérée par Peirce à la philosophie cartésienne va plus loin. Notamment, il rejette deux aspects essentiels que l'on retrouve chez Descartes : le pouvoir d'intuition et le pouvoir d'introspection. L'intuition est essentielle chez Descartes en ce qu'elle fait de l'individu un être pouvant accéder de manière autonome à la vérité. Dit autrement, chez Descartes, l'individu n'a besoin de personne d'autre que sa raison pour produire des connaissances. Peirce rejette cette conception en ce qu'elle fait l'impasse sur le rôle fondamental du langage dans la pensée. Or, le langage ne peut s'acquérir de manière autonome. De manière plus générale, par cette critique du pouvoir d'intuition, Peirce s'attaque surtout à la notion de « pensée privée » en prenant le contre-pied du cartésianisme : chez Descartes, la pensée privée, c'est-à-dire la conscience, est première. Pour Peirce, la conscience est au contraire le résultat d'une confrontation de l'individu avec le monde extérieur. En d'autres termes, « *la conscience de soi ne surgit pas au terme d'un processus eidétique de mise entre parenthèses du monde extérieur, du corps sensible et d'autrui, mais par une série d'étapes dans lesquelles le corps, les objets, les autres et le langage ont un rôle déterminant* »⁶¹ (Tiercelin, 1993, 23). La démarche de Peirce est donc totalement à l'opposé de celle de Descartes, elle procède à une critique radicale de l'individualisme hérité de la pensée cartésienne.

Peirce rejette de la même manière le pouvoir d'introspection que Descartes confère à l'individu en niant une éventuelle séparation entre un monde extérieur et un monde intérieur. Selon Peirce, le monde intérieur, qui correspond à la conscience, n'est connaissable qu'en passant par le monde extérieur, l'introspection totale n'existe pas. On comprend ainsi que pour Peirce, l'expérience est fondamentale. C'est l'expérience qui structure l'individu. Ce faisant, Peirce est amené à rejeter les traditionnelles dichotomies entre corps et esprit et entre faits et pensées héritées du cartésianisme.

Enfin, via cette critique du cartésianisme, Peirce met en valeur deux autres incapacités : l'incapacité de pouvoir penser sans signes, et l'incapacité de pouvoir penser l'absolument inconnaissable. Ces deux incapacités visent à supprimer le mythe d'une pensée toute puissante et autonome, conférant à l'homme le pouvoir de connaître par lui seul.

⁶⁰ La place du doute dans la méthode de connaissance sera développée plus largement plus loin dans la section.

⁶¹ Il va rapidement apparaître dans la suite de ce travail combien l'influence peircienne a été grande sur la conception institutionnaliste de l'individu. Tout ce qui vient d'être développé ici se retrouvera en effet, sous différentes formes, dans les analyses de T. Veblen et J.R. Commons.

1.2 La maxime pragmatiste

La maxime pragmatiste, élaborée par Peirce, s'énonce ainsi : « *Considérer quels sont les effets pratiques que nous pensons pouvoir être produits par l'objet de notre conception. La conception de tous ces effets est la conception complète de l'objet* »⁶². Cette maxime résume, à elle seule, le cœur de la philosophie peircienne et que l'on pourrait reformuler ainsi : un objet ou une entité existe et se définit par ses conséquences pratiques.

Il faut rappeler que Peirce définit le pragmatisme comme une méthode de clarification conceptuelle, c'est-à-dire un moyen permettant d'appréhender la métaphysique. Selon Peirce, nos idées sont obscures car nous manquons de critères corrects pour définir la clarté. Le pragmatisme se propose donc d'être une méthode pour nous permettre de mieux comprendre le monde. Peirce considère que nous commettons notamment deux erreurs qui contribuent à rendre le monde qui nous entoure difficilement appréhendable :

1) « *prendre à tort la sensation produite par le manque de clarté de notre pensée pour un caractère de l'objet auquel nous pensons* »

2) « *prendre à tort une simple différence dans la construction grammaticale de deux mots pour une distinction entre les idées qu'ils expriment* » (Peirce, « Comment rendre nos idées claires », cité par Tiercelin, 1993, 29).

Ce que Peirce veut montrer, c'est que nous avons tendance à différencier des concepts qui ont pourtant la même signification pratique et que nous avons des difficultés à distinguer les caractères qui ont pour origine notre pensée de ceux qui appartiennent à l'objet, ce qui contribue à obscurcir nos idées. La maxime pragmatiste se propose d'être une solution en mettant l'accent précisément sur la signification pratique des choses et des objets. C'est ici qu'intervient la notion de croyance. Pour Peirce, « *la seule fonction de la pensée serait d'établir une croyance, celle-ci consistant elle-même en une habitude d'action* » (Tiercelin, 1993, 30). En d'autres termes, une pensée prendra le sens des habitudes qu'elle produit, son sens sera celui de sa signification pratique.

Chez Peirce, la pensée joue donc le rôle de producteur d'habitudes, une idée correspondant à l'ensemble de ces conséquences pratiques réelles ou potentielles. L'expérience est donc fondamentale dans l'établissement de croyances, croyances qui une fois produites par la pensée, permettront de clarifier le monde. La maxime pragmatiste se présente donc « *comme une méthode d'élucidation de nos concepts, lesquels ne peuvent être compris que par une référence à des croyances, bref à des dispositions générales à agir qui*

⁶² Peirce, « Comment rendre nos idées claires ».

se manifestent dans des actions inséparables d'une visée rationnelle » (Tiercelin, 1993, 34). On comprend que le rapport de l'individu au collectif est essentiel, dans le sens où ce rapport est le moyen par lequel nos actions seront interprétées et situées et que des croyances communes seront ainsi fixées.

1.3 Une nouvelle méthode scientifique

La philosophie de la science constitue l'un des domaines où le pragmatisme peircien est le plus intervenu. L'épistémologie pragmatiste est d'autant plus importante pour notre propos ici qu'elle a fortement inspiré la méthodologie institutionnaliste.

1.3.1 Doute et croyance comme moteurs de la recherche scientifique

Comme cela a été évoqué précédemment, Peirce rejette le doute radical cartésien. Mais il ne nie pas pour autant tout rôle au doute dans la marche vers la connaissance. Toute recherche débute sur un socle de croyances et de connaissances. Pour Peirce, l'esprit n'est jamais « vide ». Le but de toute recherche est d'établir des croyances stables dans lesquelles on puisse avoir confiance. Cela signifie que l'enquête scientifique va démarrer dès l'instant où un doute va commencer à peser sur nos croyances. Dès lors, l'individu va ressentir un « malaise » l'incitant à faire disparaître ce doute en établissant de nouvelles croyances. C'est ainsi que Peirce conçoit la recherche scientifique : une dialectique incessante allant des croyances au doute, et du doute aux croyances.

L'essence de la croyance correspond à l'établissement d'une habitude, c'est-à-dire que l'objet de la pensée est de produire des habitudes d'actions, contribuant à apaiser notre esprit. Dans la conception peircienne, le doute n'est donc pas volontaire, il ne relève pas d'un choix. Il est la manifestation d'une inadéquation des croyances et des habitudes en place avec le réel, inadéquation qui est révélée par l'expérience. Mais ce doute ne correspond pas à un besoin immédiat de supprimer les croyances en place⁶³, mais de les tester d'abord, et de les améliorer ou de les rejeter ensuite. Chez Peirce, la « *recherche se comprend alors comme le processus de pensée, stimulé par les impulsions venant de l'expérience, qui permet de passer de l'état de malaise provoqué par le doute à l'état satisfaisant de la croyance* » (Bazzoli, 1999, 63).

Peirce émet donc l'idée que les croyances précèdent la connaissance, de telles sortes que, tout en étant indispensables à l'exercice de la raison (autrement, l'esprit serait vide), elles

⁶³ Selon Peirce, cela est logiquement impossible. D'une part, certaines croyances sont inconscientes et l'on ne peut douter de ce dont l'on a pas conscience. D'autre part, ne pas croire en ce que l'on croit n'a pas de sens.

orientent notre jugement des perceptions et donc l'enquête scientifique elle-même⁶⁴. Ce qui ne veut pas dire pour autant que nos croyances soient forcément justes. Si elles sont crédibles en tant que description de notre expérience, elles peuvent s'avérer fausses en tant que description de la réalité : « *les croyances indubitables sont des croyances que nous ne pouvons raisonnablement mettre en doute. Mais elles peuvent se révéler fausses* » (Tiercelin, 1993, 88).

1.3.2 Le pragmatisme comme méthode scientifique

Dans la perspective peircienne, on comprend que le but de toute méthode, pas seulement scientifique, est de fixer des croyances et de produire des habitudes d'action, bref de clarifier nos idées. Peirce identifie quatre méthodes permettant de fixer les croyances : la méthode de ténacité, la méthode d'autorité, la méthode *a priori* et la méthode scientifique. Seule cette dernière est adéquate, car elle est la seule à reposer sur l'expérience tandis que les autres tendent à s'auto-détruire « *car ce ne sont pas des croyances qu'elles produisent mais d'autres états mentaux* »⁶⁵ (Tiercelin, 1993, 91). La méthode scientifique se distingue en ce qu'elle postule l'existence d'une réalité indépendante de l'idée que l'on puisse s'en faire. C'est par cette méthode que l'on peut accéder à cette réalité.

A cet égard, Peirce a aussi été amené à critiquer l'utilitarisme qui, par bien des aspects, contredit sa conception de la science. Ainsi, « *[t]he presuppositions of utilitarianism offended his hermeneutic view of science in a number of ways : they denied the role of tradition in human understanding ; they gave short shrift to the dependence of behaviour on community interaction and semantic processes ; they were incompatible with the idea of evolutionary change and with abduction ; and they smacked cartesian mechanical reduction* » (Mirowski, 1987, 1014). Fortement lié au cartésianisme, l'utilitarisme sera donc rejeté par Peirce. A la place, il va fonder sa méthode scientifique sur quelques présupposés qui seront plus tard repris par les institutionnalistes : la nécessité de prendre appui sur l'expérience, la dimension évolutionnaire et changeante de la réalité, le recours à l'inférence abductive.

1.3.3 Abduction et méthode scientifique

⁶⁴ On comprend ici une remise en cause de la dualité traditionnelle faits/valeurs, souvent invoquée en sciences sociales et notamment en économie pour prétendre à l'objectivité. Les institutionnalistes de la première génération, mais aussi plus tard des économistes tels que le prix Nobel Gunnar Myrdal, remettront largement en cause cette dichotomie, arguant qu'il est impossible d'appréhender les faits en faisant totalement abstraction de ses valeurs.

⁶⁵ La méthode de ténacité préconise le maintien à tout prix des croyances antérieures ; la méthode d'autorité correspond à la fixation autoritaire par l'Etat des croyances par le biais de l'endoctrinement ; la méthode *a priori* consiste à établir des croyances en fonction de ce qui est agréable à la raison.

La question de l'inférence appropriée pour les sciences, et notamment pour les sciences sociales, a été abordée bien avant Peirce. Cela a notamment été le cas avec John Stuart Mill qui, en 1843, publie « *System of Logic* », ouvrage qui fera office de référence en matière de méthodologie des sciences de la nature⁶⁶. Dans cet ouvrage, Mill affirme la supériorité de l'induction dans le domaine des sciences de la nature. En revanche, il considère cette inférence inadaptée pour les sciences sociales au motif de « *la complexité des phénomènes sociaux, et la difficulté de mettre en évidence des causes bien isolées ainsi que l'impossibilité de recourir à l'expérimentation* » (Guillemin, 1998, 6). A la place, Mill recommande l'utilisation de la méthode déductive. Quelques décennies plus tard, les courants marginalistes et utilitaristes en économie se construiront entièrement sur l'inférence hypothético-déductive.

Le pragmatisme en philosophie et l'institutionnalisme en économie ont souvent reçu le qualificatif d'empirisme simple reposant totalement sur l'induction. Cette critique révèle une incompréhension du pragmatisme peircien et une lecture superficielle des auteurs institutionnalistes. Au contraire, Peirce va élaborer une méthode scientifique combinant à la fois induction et déduction et à laquelle viendra s'ajouter une troisième forme d'inférence : l'abduction.

La méthode scientifique pragmatiste va se développer selon deux dimensions : l'observation et le raisonnement. L'abduction va occuper une place centrale dans cette démarche. Qu'est-ce que l'abduction ? Peirce l'identifie à la partie du raisonnement consistant à la production d'hypothèses. L'abduction est l'opération par laquelle l'individu, à travers l'observation, va formuler une hypothèse sur ce qui *pourrait* être. Peirce identifie alors trois formes d'hypothèses (Tiercelin, 1993, 95) : 1) l'énoncé d'un fait qui n'a pas été observé au moment de l'abduction mais qui est néanmoins susceptible d'une observation directe ultérieure, 2) l'énoncé de faits ni observés ni susceptibles de l'être (hypothèse sur le passé), 3) les hypothèses renvoyant à des entités qui dans l'état présent des connaissances sont à la fois factuellement et théoriquement non susceptibles d'être observées. En fait, l'abduction revient à partir de l'effet pour remonter à sa cause (ce qui est différent de l'induction où l'on part du particulier pour remonter au général, cf. infra) sous la forme d'une *supposition* : l'abduction « *suppose quelque chose d'une espèce différente de ce que nous avons directement observé, et fréquemment quelque chose qu'il nous serait impossible d'observer directement* » (Tiercelin,

⁶⁶ Voir sur ce sujet Guillemin, 1998.

1993, 96). L'abduction revient donc à supposer quelque chose de *différent* de ce que l'on a pu observer, quelque chose qui souvent est inobservable⁶⁷.

Plusieurs éléments doivent dès lors être relevés : en premier lieu, l'abduction est fondamentale dans la méthode scientifique dans la mesure où c'est la seule inférence susceptible de produire de nouvelles idées. C'est elle qui met l'enquête en dynamique. Ensuite, l'abduction fait à la fois appel au raisonnement et à l'observation. C'est un raisonnement qui part de l'observation. Enfin, et cela découle de ce qui vient d'être dit, l'abduction est l'inférence qui fait appel à la créativité et à l'intuition humaine⁶⁸. L'abduction repose sur l'imagination et est à la source de l'innovation.

Néanmoins, l'abduction seule ne suffit pas à faire l'ensemble de la méthode scientifique, même si elle en est la partie majeure : Peirce considère que la déduction et l'induction ont également leur rôle à jouer. La déduction intervient directement après la production des hypothèses par l'abduction. Elle consiste à inférer logiquement les conclusions de ces hypothèses. La propriété de la déduction⁶⁹ est d'être logiquement infaillible : si les prémisses sont justes, alors les conclusions le seront également. L'induction intervient en dernier lieu pour tester l'hypothèse en la confrontant à l'expérience par une évaluation des conclusions déduites. Chez Peirce, l'induction n'a qu'un rôle de vérification et elle n'est pas utilisée pour la production de connaissances. C'est là un point souvent mal compris. « *Pour Peirce, l'induction désigne plutôt la mise à l'épreuve de l'hypothèse, que celle-ci se termine par une confirmation ou par une réfutation* » (Tiercelin, 1993, 97).

Le schéma peircien de la méthode scientifique tel qu'il vient d'être décrit sous-tend un élément fondamental pour le propos qui est le nôtre dans ce travail : les conclusions ne seront justes que si les hypothèses retenues le sont également. En d'autres termes, le réalisme des hypothèses est indispensable et, de ce fait, on ne peut raisonnablement espérer expliquer les faits sociaux en se fondant sur des hypothèses comportementales non réalistes.

⁶⁷ Notons que la démarche abductive se manifeste notamment au travers de l'utilisation de métaphores. Par définition, une métaphore consiste en effet à appliquer la grille de lecture d'un phénomène à un autre phénomène totalement différent en *supposant* qu'elle puisse l'expliquer. C'est dans ce sens que Veblen et Commons feront respectivement usage des métaphores des sélections naturelles et artificielles.

⁶⁸ On peut se demander si ce n'est pas à cet endroit que le raisonnement peircien est le plus faillible. En effet, ce recours à l'intuition pour expliquer la « production abductive » des individus s'apparente assez fortement à l'intuition cartésienne pourtant tant critiquée par Peirce. La différence, de taille, est que cette intuition agit au contact de l'expérience, elle n'est pas introspective comme chez Descartes. Il reste néanmoins que Peirce peine à expliquer l'origine et le fonctionnement de cette intuition.

⁶⁹ La déduction est souvent illustrée par le syllogisme de Wellington-Socrate : a) Tous les hommes sont mortels b) Socrate est un homme c) donc Socrate est mortel.

1.4 Une conception faillibiliste et évolutionniste de la vérité

La philosophie pragmatiste, en particulier celle de Peirce, est réaliste. Mais il s'agit d'un réalisme du vague qui correspond à la prise en compte du caractère complexe et indéterminé du monde qui nous entoure. La conception de la vérité retenue par le pragmatisme est symptomatique de ce positionnement.

1.4.1 Evolutionnisme et indétermination

Le pragmatisme est une philosophie fortement marquée par l'influence de l'évolutionnisme en général et du darwinisme en particulier⁷⁰. Il en découle une prise en compte du changement, notamment de son aspect imprévisible et indéterminé. C'est là un point de rupture majeur avec le déterminisme cartésien, mais aussi avec le déterminisme dialectique de Hegel. Du darwinisme, les pragmatistes vont notamment retenir l'idée de mouvement perpétuel et d'indétermination. Cela signifie, et les institutionnalistes reprendront ces éléments dans leur intégralité, que la vérité n'est jamais fixée et est toujours factuelle et relative. Le monde change, la « vérité » aussi. Surtout, on ne peut prédire l'évolution, on ne peut prédire le futur, si ce n'est affirmer qu'il sera différent du présent. Il s'agit là d'une véritable « rupture épistémologique » (Guillemin, 1998)⁷¹.

Le réalisme pragmatiste est donc emprunt d'une certaine modestie. C'est surtout un réalisme du vague, dans le sens où si tout phénomène est explicable, il persistera toujours une indétermination qui maintiendra l'incertitude.

1.4.2 La « Vérité » comme consensus

Dans ce contexte, quel peut être le statut de la vérité chez Peirce ? Ce dernier ne nie pas l'existence du vrai, mais il lui donne une définition particulière, contextuelle et consensuelle. Du fait de l'indéterminisme à l'œuvre, nous ne pouvons jamais dire d'une vérité qu'elle est absolue. Par définition, toute vérité est faillible, elle n'est jamais définitive. Pour Peirce, la vérité sera ce vers quoi tend l'enquête scientifique, c'est-à-dire vers les croyances rendues satisfaisantes par l'enquête : « *une croyance est satisfaisante lorsque la méthode de la science a réussi à en extirper le moindre doute* » (Tiercelin, 1993, 105).

⁷⁰ Voir le Chapitre I concernant l'impact du darwinisme, notamment sur l'institutionnalisme.

⁷¹ Notons au passage que cette rupture est loin d'avoir été prise en compte dans toutes les sciences sociales, notamment en économie. Ainsi, la théorie néoclassique en est encore à une représentation du social sous la forme du mécanisme newtonien et, de l'aveu même de Milton Friedman (1953), se donne pour seul objectif de réaliser des « prédictions ».

Selon Peirce, est vrai ce sur quoi s'accordent les scientifiques, ce qui signifie que la réalité est indissociable de l'idée sociale de la communauté et que la vérité est le résultat de la correspondance entre un monde extérieur réel et le langage. Cette conception de la vérité n'est appréhendable que si l'on a en tête la maxime pragmatiste : « *Considérer quels sont les effets pratiques que nous pensons pouvoir être produits par l'objet de notre conception. La conception de tous ces effets est la conception complète de l'objet* ». Une croyance sera vraie à partir du moment où la communauté s'accordera à la considérer comme telle. Peu importe que cette croyance soit vraie dans l'absolu, ce qui importe c'est qu'elle est pour conséquence d'être considérée vraie et que les comportements se « calquent » sur elle. Pour Peirce, « *la vérité pragmatique réelle est la vérité telle qu'elle peut et doit être utilisée comme guide pour la conduite* » (Peirce, cité par Tiercelin, 1993, 111).

1.4.3 Une vérité faillible

Les éléments qui viennent d'être exposés doivent permettre de comprendre que, pour Peirce, la vérité est par définition provisoire et faillible. Dans une perspective pragmatiste, la vérité s'apparente à un accord conditionnel, susceptible d'être remis en cause à chaque instant par l'expérience et l'expérimentation⁷². Ce faillibilisme peircien est déstabilisant en ce qu'il est autant ontologique qu'épistémologique : la nature des choses elle-même est indéterminée. Ce faisant, le pragmatisme est un rempart au dogmatisme. Mais il est aussi un remède au scepticisme radical dans la mesure où il souligne que ce qui importe, c'est notre croyance, qui par définition est toujours juste.

Cette conception de la connaissance du monde conduit Peirce et le pragmatisme à rejeter une dernière dichotomie : la séparation entre le positif et le normatif, héritée de David Hume⁷³. Ce rejet est la conséquence de la dimension instrumentaliste du pragmatisme selon laquelle une chose ne vaut que pour les effets qu'elle produit sur les hommes. Dans une perspective pragmatiste, distinguer un élément de ses effets n'est pas pertinent car cet élément existe par ses effets ; distinguer une théorie de ses implications pratiques n'a pas de sens car cette théorie existe par ses implications. Ce conséquentialisme pragmatiste sera particulièrement bien appréhendé par les institutionnalistes, notamment par J.R. Commons.

⁷² A certains égards, il transparaît des éléments du falsificationnisme de K. Popper selon lequel est scientifique toute proposition réfutable par l'expérience. Mais la conception peircienne est dénuée de tout dogmatisme et échappe ainsi aux critiques qui ont pu être formulées, à juste titre, à l'encontre de l'approche poppérienne.

⁷³ Dichotomie reprise par Milton Friedman et mobilisée pour justifier de l'« objectivité » de la science économique.

Le pragmatisme peircien constitue un pilier fondamental de l'institutionnalisme américain, en particulier de ses théories du comportement. Comme cela a pu apparaître, cette approche ouvre des perspectives parfois déroutantes, en raison notamment de cette rupture totale avec le cartésianisme.

La philosophie pragmatiste, sur les bases qui viennent d'être présentées, a elle-même développé des théories du comportement humain, qui ont fortement inspiré les institutionnalistes. La section 2 se propose de les présenter.

Section 2 : Le pragmatisme et le renouvellement de la conception de l'individu

L'objet de cette section est de présenter la conception de l'individu telle qu'elle apparaît au travers des écrits des différents philosophes pragmatistes. Comme cela a déjà été mentionné, on ne peut parler d'un pragmatisme unique et unifié et il en va donc de même pour les différentes représentations de la nature humaine développées au sein de ce courant. Ainsi, dans certains cas, (chez William James notamment), l'analyse relève davantage de la psychologie que de la philosophie, tandis que dans d'autres l'approche reste purement philosophique⁷⁴.

Néanmoins, plusieurs éléments font que les différents développements pragmatistes portant sur la nature humaine peuvent être regroupés : en premier lieu, tous les auteurs pragmatistes s'accordent pour concevoir l'esprit humain comme évoluant au sein d'un environnement dynamique, changeant et incertain. Ensuite, cet esprit est lui-même conçu comme étant actif⁷⁵, ce qui amène tous les pragmatistes à accorder une importance primordiale aux *habitudes*. Enfin, il ressort de tous les développements pragmatistes un rejet des traditionnelles dichotomies corps/esprit et faits/pensée.

En partant de ces points communs, il va être procédé à une présentation successive des différentes théories pragmatistes du comportement humain : l'approche fondée sur la sémiotique et la notion de croyance de C.S. Peirce (2.1), la psychologie des habitudes et instincts de W. James (2.2), et la psychologie sociale de J. Dewey (2.3).

⁷⁴ Ce fait est d'ailleurs l'une des raisons qui a amené Peirce à rebaptiser son approche en « pragmatisme » afin de bien la distinguer de l'analyse à dominante psychologique développée par James.

⁷⁵ C'est là un point de démarcation fondamental avec l'empirisme Lockien dans lequel l'esprit est conçu comme un réceptacle passif des sensations. Cf. infra.

2.1 Peirce et l'importance des signes et des croyances

L'essentiel du pragmatisme peircien a été présenté dans la section précédente. Il convient d'insister néanmoins sur deux éléments particulièrement importants pour bien saisir la conception de l'individu chez Peirce : la notion de croyance et la sémiotique.

2.1.1 Croyances et habitudes comme éléments premiers de l'esprit humain

La première section du présent chapitre a du mettre en avant l'importance de la notion de croyance dans la philosophie de Peirce. Cela est notamment apparu au travers de la représentation de la démarche scientifique développée par ce dernier : l'objet de la méthode scientifique est de *fixer* des croyances venant apaiser le malaise créé par le doute en se substituant à ce dernier. La propriété de la croyance est de permettre à l'esprit, et donc à l'individu, d'agir. Elle constitue un guide pour l'action.

Cet élément, qui est vrai pour la démarche scientifique, l'est également pour l'activité humaine en général. L'esprit est en quête perpétuelle de croyances sur lesquelles il puisse faire reposer l'action. Se pose alors une question : qu'est ce qu'une croyance ou plus exactement, quelle est l'essence d'une croyance ? Pour Peirce, « *l'essence de la croyance, c'est l'établissement d'une habitude* » (cité par Tiercelin, 1993, 84). En d'autres termes, l'objet de la pensée est de produire des habitudes, qu'elles soient d'action ou de penser, l'esprit humain est à la recherche en quelque sorte d'une « routinisation » de la pensée et de l'action⁷⁶. Ainsi, comme le remarque P. Twormey (1998, 433), Peirce a développé une théorie « *which emphasised the active, organising nature of the mind, and had argued for habits as a key concept for understanding thought and action* ».

En reprenant et en étendant la méthode scientifique peircienne, on comprend que l'établissement des habitudes se fait forcément par l'expérience, c'est-à-dire par le rapport incessant de l'individu à son environnement. L'implication, fondamentale, est alors que tous les individus ne développeront pas les mêmes habitudes suivant leur expérience et l'environnement auquel ils sont confrontés. Ce constat peut sembler trivial, mais il est de première importance compte tenu du sujet qui nous occupe ici. Les philosophies idéalistes et rationalistes ont en effet, comme cela a été relevé précédemment, développé l'idée d'un esprit totalement séparé et indépendant du corps et de l'expérience. Ce faisant, celui-ci ne peut être affecté par des « éléments extérieurs ». Comme le remarque P. Mirowski (1987, 1005-1006),

⁷⁶ On peut d'ailleurs relever l'importance du concept de routine dans l'analyse économique moderne, tout particulièrement dans la théorie évolutionniste de la firme de Nelson et Winter. Par ailleurs, John Dewey, T. Veblen et J.R. Commons reprendront également cette idée selon laquelle l'esprit humain a besoin de se reposer sur des routines et des habitudes d'action.

la théorie néoclassique a implicitement repris en grande partie les idées des philosophies idéalistes et cartésiennes, et en premier lieu cette séparation corps/esprit. Cela amène à deux caractéristiques fondamentales de la conception néoclassique de l'individu, l'*homoeconomicus* : d'une part, la théorie néoclassique ne s'occupe pas du processus de pensée de l'acteur économique individuel. Il y a une séparation entre le contexte de socialisation et le contexte de choix. D'autre part, dans la perspective néoclassique, « *[the] economic theory must be cast in the format of self sufficient individual mental valuations brought in contact with a stable external world of commodities independent of any mediation or dependance upon signs* » (Mirowski, 1987, 1006, nous soulignons). Nous aurons l'occasion à d'autres reprises au cours de ce travail de revenir sur la nature et l'importance des liens entre les théories économiques et leurs présupposés philosophiques⁷⁷, mais il est déjà possible de souligner que l'institutionnalisme de Veblen comme celui de Commons seront fortement imprégnés de la conception peircienne de l'individu, bien que là encore cela soit le plus souvent implicite. Notamment, il en découlera une conception de la rationalité comme socialement et culturellement déterminée.

2.1.2 Peirce et la sémiotique : l'importance du signe

La notion de signe et la sémiotique peircienne se situent dans le prolongement dans la conception pragmatiste de l'individu. Il faut rappeler que si Peirce s'oppose aux philosophies idéalistes et rationalistes, il n'adhère pas pour autant à l'empirisme. Plus précisément, Peirce refuse l'idée selon laquelle l'individu accède au réel par les sens, idée que l'on retrouve notamment chez Locke, Hobbes ou encore Hume⁷⁸. Si Peirce, comme on l'aura compris, partage avec les empiristes l'idée que c'est par l'expérience que l'individu se construit et accède à la réalité, il considère en revanche que ce n'est pas par les sens, mais par les signes que cet accès s'opère.

Par conséquent, Peirce a été amené à développer une philosophie du signe, ce qui a fait de lui le père de la sémiotique, c'est-à-dire la théorie générale des signes. Peirce ne donne

⁷⁷ Importance qui justifie de s'attarder sur les fondements philosophiques de l'institutionnalisme. Comme cela est relevé par de nombreux auteurs (voir notamment Bazzoli, 1999 et Bazzoli et Kirat, 2003), l'opposition entre institutionnalisme et théorie néoclassique apparaît en fait pouvoir presque se résumer au conflit entre nominalisme et réalisme. Il en résulte que la promotion de l'institutionnalisme passe probablement par une explicitation des bases philosophiques des théories économiques et leur discussion. Ce point sera également développé dans la Partie III.

⁷⁸ Relevons toutefois qu'il existe un réel lien entre l'empirisme humien et le pragmatisme de Peirce. Notamment, tous les deux se rejoignent pour concevoir l'esprit comme un créateur d'habitudes et de croyances devant servir à guider l'action. Ils ont également tous les deux accordé une certaine importance à la question des probabilités. On aura l'occasion lors du Chapitre V de revenir sur les rapports entre Hume et Peirce à travers l'analyse de l'économie institutionnelle de Commons.

pas de définition formelle du signe, ce qui s'explique par le fait que selon lui, être, c'est être connaissable et, de ce point de vue, tout est signe. Dit autrement, le signe est le médium par lequel l'individu accède à la réalité : le réel est constitué d'un ensemble de signes. La sémiotique de Peirce, comme l'ensemble de sa philosophie, est réaliste, c'est-à-dire qu'elle porte sur la manière dont est signifié le réel. Le principe de cette sémiotique est ainsi de postuler que « *le réel est ce qui signifie quelque chose de réel* » (Tiercelin, 1993, 49), qu'une chose existe dès lors qu'elle peut-être « signifiée ».

Il ne s'agit pas ici de développer l'ensemble de la philosophie du signe de Peirce, mais seulement d'insister sur les éléments permettant de mieux cerner la conception de l'individu et son rapport à l'environnement tel que cela apparaît dans sa philosophie. Selon Peirce, la pensée est en signes et elle est elle-même un signe. Comment dès lors le signe opère-t-il en tant que médium entre la pensée et la réalité, quel est le « processus sémiotique » ? En premier lieu, il faut relever que pour Peirce, le signe renvoie à deux choses : il signifie premièrement une signification, il signifie secondairement les objets individuels sur la base de cette signification. Cela permet de comprendre que le processus sémiotique est fait de trois termes :

- a) le signe
- b) l'objet du signe
- c) l'interprétant du signe

Le processus se déroule de telle sorte que le signe est relié sous un certain aspect à un autre signe qui constitue son objet. Ce lien met en relation le troisième élément, l'interprétant, avec l'objet. Ce « triangle peircien » (Tiercelin, 1993) renvoie donc à l'idée que toute signification prend forme au travers d'une relation triadique entre objet, signe et interprétant. Ce dernier élément de cette relation est peut être le plus important. Comme son nom l'indique, l'interprétant procède à une interprétation du signe par lequel il a été mis en relation avec l'objet. Et le point essentiel de la sémiotique peircienne est de souligner que le signe, et son interprétation, sont une construction sociale. Le signe a pour caractère d'être indéfini et ouvert. Ainsi, comme le fait remarquer W.J. Samuels (2000, 212), « *the significance of the theory of the signs is that it raises the possibility that our system of belief is just that, a system of belief, and not necessarily anything more* ».

Cet accent mis sur l'interprétant constitue la véritable originalité de la théorie peircienne du signe. L'interprétant est ce qui va transformer un signe (l'objet) en un autre signe. Pour Peirce, l'interprétant est donc en quelque sorte le « traducteur du réel » : c'est lui qui donne sens et signification au réel par son interprétation. Relevant de la représentation,

cette notion d'interprétant, et la sémiotique peircienne dans son ensemble, contribuent à souligner que le signe est par nature social, et qu'il en va donc de même pour la signification que les individus confèrent à leur environnement. Il s'agit, ici encore, d'une puissante critique contre les visions atomistiques et idéalistes de la pensée humaine.

2.2 William James et la psychologie des habitudes et des instincts

William James est avec C.S Peirce le fondateur de la philosophie pragmatiste. Il est surtout celui qui l'a fait connaître et popularisé. Le pragmatisme de James est à la fois proche et assez différent de celui de Peirce. Notamment, son analyse du comportement humain est davantage d'ordre psychologique que philosophique et met l'accent sur l'importance des instincts.

2.2.1 Le pragmatisme de James : un « empirisme radical »

Pour l'essentiel, le pragmatisme de James n'a pas été repris par les auteurs institutionnalistes⁷⁹ qui se sont principalement inspirés de Peirce et Dewey. Il ne s'agira donc pas ici de trop détailler la philosophie de James. Toutefois, cette dernière nécessite d'être rapidement présentée afin de saisir l'aspect qui nous intéresse, la psychologie des habitudes et des instincts.

Le pragmatisme de Peirce et celui de James, bien que différents, ont toutefois quelques points communs. En premier lieu, James partage avec Peirce la maxime pragmatiste, déjà exposée, même s'il ne l'a pas formulée de la même manière. Le souci pour les « effets pratiques » des choses sera même poussé si loin que certains verront dans la philosophie de James les fondements du capitalisme sauvage du début du 20^{ème} siècle (Lapoujade, 1997)⁸⁰. Avec Peirce, James partage également l'idée selon laquelle c'est par l'expérience que l'individu accède à la réalité et qu'il développe sa conscience. Dans cet accès au réel, James et Peirce ont en commun de donner une importance primordiale au signe, dans le sens où tout est perçu comme signe⁸¹. Enfin, la conception de la vérité chez James se rapproche de celle que l'on retrouve dans le pragmatisme peircien : pour James, la vérité est affaire de

⁷⁹ Veblen est apparemment le seul institutionnaliste à avoir repris, implicitement, des éléments des travaux de James. Mais ces reprises portent principalement sur les analyses de James relevant de la psychologie, ces dernières étant néanmoins liées à sa philosophie.

⁸⁰ Chez Peirce, la maxime pragmatiste sert de référent pour l'enquête scientifique. James va élargir son champ d'application à l'ensemble des domaines de la vie sociale, à commencer par la religion. C'est ce point que Peirce critiquera particulièrement.

⁸¹ Pour James « *le signe doit d'abord renvoyer à un second signe de la pensée, lequel interprète le premier signe en le rapportant à l'évènement dans ce qu'il a de signifié, c'est-à-dire aussi bien à un troisième terme* » (Lapoujade, 1997, 35).

convention et de consensus. Cette importance de l'aspect conventionnel s'étend même jusqu'aux perceptions.

Pour le reste, le pragmatisme de James s'écarte sensiblement de celui de Peirce, ceci sur de nombreux aspects. Ainsi, la philosophie jamesienne est beaucoup plus proche du nominalisme, de même que sa psychologie est souvent apparue individualiste⁸². Notamment, suivant James, les concepts de « conscience », de « sujet », d'« objet » ne sont que des conventions, ils ne sont pas réels. De même, tant par sa psychologie que par sa philosophie, James est beaucoup plus proche de l'empirisme britannique traditionnel que ne l'est Peirce. Certes, James accorde de l'importance aux signes, mais il en accorde encore plus à l'expérience, notamment sensorielle. Ainsi, selon James, est réel ce qui déclenche en nous une émotion. « *Ce n'est pas le sujet qui fait les interprétations mais l'inverse : le sujet se fait dans les interprétations ; mieux, il est lui-même une interprétation, une interprétation des affections corporelles* » (Lapoujade, 1997, 39). L'empirisme radical de James transparaît le plus clairement au travers de son concept d'« expérience pure », qui correspond au moment premier de l'expérience, c'est-à-dire à la table rase.

2.2.2 *Instincts et habitudes comme fondements de la psychologie de James*

La dimension psychologique du pragmatisme de James est celle qui a été retenue plus tard par Thorstein Veblen⁸³, et c'est donc elle qui nous intéresse ici. Le point de départ de la psychologie de James est le postulat, assez commun, que l'organisme doit s'adapter à son environnement. Dans cette optique, cet organisme développe un ensemble de capacités cognitives et émotives devant lui permettre de résoudre les problèmes que l'environnement va inévitablement lui poser.

Deux « dispositifs » permettent à l'individu de s'adapter et de survivre : les instincts et les habitudes. Les instincts, par définition, sont des aptitudes et des propensions innées, transmises par les gènes et que l'individu possède donc dès sa naissance. Mais les instincts ont besoin d'être « mis en action », c'est-à-dire qu'une signification doit leur être attribuée. Les instincts seuls ne peuvent permettre la survie, ils ont besoin des *habitudes* pour être effectifs⁸⁴. Les habitudes, à l'inverse des instincts, sont acquises et apprises et elles constituent l'essentiel du comportement humain – c'est là une des spécificités de l'homme par

⁸² C'est notamment l'avis de Commons (1931, 1934), qui rejette explicitement la psychologie de James au profit de la psychologie sociale de Dewey. Ces dimensions nominaliste et individualiste à la philosophie et psychologie de James sont indéniables mais ne sont peut-être pas totales pour autant (voir notamment Lapoujade, 1997, 109).

⁸³ Voir la Partie II, notamment le Chapitre III.

⁸⁴ Ce faisant, la reconnaissance des instincts n'est nullement contradictoire avec l'idée d'expérience pure précédemment évoquée.

rapport à l'animal : l'essentiel de notre comportement est appris. Selon James, les habitudes ont pour propriété de réduire la nécessité d'une conscience active en stockant les éléments du passé. Elles permettent de laisser la conscience libre de s'occuper des situations complexes et nouvelles⁸⁵. James intègre ces notions d'instincts et d'habitudes dans son concept de « flux de conscience » (*stream of consciousness*) qui appréhende la conscience humaine comme une continuité en perpétuelle connexion avec l'expérience ; en d'autres termes, on retrouve ici le refus de la dichotomie corps/esprit.

Dans la perspective jamesienne, et contrairement à ce que suppose implicitement la philosophie idéaliste (et avec elle la théorie néoclassique en économie), les instincts et les habitudes ne sont nullement des freins à la raison et à la rationalité : pour James, notre niveau supérieur d'habileté cognitive provient d'un plus grand nombre de capacités et de propensions dérivées de nos instincts. De même, et de manière encore plus fondamentale, la stabilité des habitudes est un facteur essentiel de la stabilité de la société. Ainsi, l'habitude « *is the enormous flywheel of society, its most precious conservative agent (...). It alone prevents the hardest and most repulsive walks of life from being deserted by those brought up to tread therein. It keeps the fisherman and the deck-hand at sea through the winter ; it holds the miner in his darkness, and nails the countryman to his log-cabin and his lonely farm through all the months of snow* » (James, *Principles of Psychology* [1890], 121, cité par Twomey, 1998, 438)⁸⁶. Ces éléments seront en grande partie mobilisés quelques années plus tard par Thorstein Veblen, comme cela sera démontré dans les chapitres suivants.

2.3 J. Dewey et la psychologie sociale : l'importance de l'expérience

Troisième grand philosophe pragmatiste, John Dewey est un auteur qui a notamment écrit dans les domaines de la logique et des sciences de l'éducation. Il a élaboré un pragmatisme « instrumentaliste » (cf. notamment Wible, 1984) au sein duquel deux thèmes majeurs peuvent être identifiés : la philosophie des sciences et la question de la nature humaine. Ces travaux influenceront de manière notable J.R. Commons⁸⁷.

⁸⁵ Cette conception de l'habitude comme source d' « économie cognitive » a été approfondie par Dewey et repris extensivement par Commons. Dans l'analyse économique moderne, on retrouve la même idée dans les travaux de Herbert Simon (1959, 1979), dans la théorie évolutionniste de la firme ainsi que, sous une forme différente, dans le courant français de l'économie des conventions.

⁸⁶ Cet aspect de la psychologie de James remet en cause tout jugement de purement individualiste.

⁸⁷ Les liens entre le pragmatisme de Dewey et l'institutionnalisme de Commons seront étudiés dans le Chapitre V. Concernant l'existence d'une influence de Dewey sur Veblen, celle-ci paraît improbable. En effet, bien que Veblen et Dewey aient travaillé pendant quelques temps simultanément dans l'Université de Chicago à la fin des années 1890, les écrits majeurs de Dewey se situent au-delà du début des années 1920, à une époque où Veblen n'écrivait quasiment plus.

2.3.1 Pragmatisme, instrumentalisme et méthodologie de l'enquête

Il s'agit ici de présenter –rapidement– ce qui fait la spécificité du pragmatisme de Dewey. Ce dernier a par ailleurs lui-même qualifié son approche d'instrumentalisme, instrumentalisme qui apparaît clairement dans l'ouvrage majeur de Dewey, *Logic : The Theory of Enquiry* (1938) (Wible, 1984)⁸⁸. Cet instrumentalisme est le résultat direct de la conception de Dewey de la pensée et de sa vision évolutionnaire de la réalité. Il peut se résumer de la manière suivante : nos croyances doivent être instrumentalisées par la recherche et guider l'action. Mais elles doivent être susceptibles d'évoluer (Liebhafsky, 1993).

Dewey va développer une conception de l'enquête scientifique et de la vérité très proche de celle de Peirce. Le but de l'enquête est de produire des connaissances servant de guide pour l'action. L'enquête est conçue comme un *continuum* moyens-fins-moyens, dans lequel les fins sont des moyens au service d'autres fins, la validité des principes formulés (les « fins ») étant évaluée au regard des conséquences produites par les habitudes qu'ils secrètent (les « moyens »). Comme chez Peirce, l'enquête scientifique est un processus qui produit des vérités correspondant à des opinions faisant consensus au sein d'une communauté. La dimension évolutionnaire est donc, chez ces deux auteurs, particulièrement évidente.

2.3.2 Réalisme et nature humaine

Bien qu'instrumentaliste, la philosophie de Dewey est nullement incompatible avec le réalisme. Dewey, comme Peirce et James, est un philosophe réaliste. Chez Dewey, l'instrumentalisme doit en effet s'entendre dans le sens où l'esprit humain est réel, qu'il existe et qu'il peut de ce fait agir sur les croyances et habitudes qui régissent la conscience. Pour Dewey, l'esprit est actif dans le sens où il est un instrument tourné vers la résolution de problèmes et vers l'adaptation évolutionnaire. En fait, pour Dewey, il apparaît que la vie est une enquête en temps réel. Fort logiquement, cette conception de l'esprit humain l'amène à promouvoir un réalisme psychologique : comprendre les phénomènes sociaux et humains nécessite de s'appuyer sur des hypothèses psychologiques réalistes. Nous sommes donc là au cœur du problème qui nous intéresse.

Dewey va ainsi développer une théorie de la nature humaine qu'il exposera notamment dans *Human Nature and Conduct* (1922). Dans cet ouvrage, Dewey développe l'idée, comme James l'avait fait auparavant, que l'esprit humain est fait d'instincts et

⁸⁸ Il est important de relever que l'instrumentalisme de Dewey se démarque totalement de celui de Friedman (1953). Ainsi, les critiques régulièrement formulées à l'encontre de ce dernier ne sont nullement transposables au pragmatisme de Dewey. Sur ce point, voir l'intéressante contribution de J.R. Wible (1984) ainsi que Webb (2002).

d'habitudes, les premiers étant innés et héréditaires, les secondes étant apprises et acquises. Surtout, il développe l'idée d'une conception « intermédiaire » de la nature humaine dans laquelle « *all conduct is interaction between elements of human nature and the environment, natural and social* » (Dewey, 1922, 10). Comme le remarque M. Renaud (1992), Dewey analyse ainsi l'action humaine au travers de deux matrices, l'une culturelle, l'autre biologique, articulation amenant au passage à remettre en cause, dans la droite lignée de la tradition pragmatiste, la dichotomie corps/esprit. De la même façon, sont rejetées les séparations entre sensations, idées et mouvements qui sont en fait différents aspects d'un même acte. Pour Dewey, l'individu est une « unité organique » dans laquelle on ne peut séparer stimuli et réponse : « *sensory stimulus, interpretation, and motor response, that is action, are coordinated parts of the same mental activity and ontologically inseparable* » (Albert et Ramstad, 1997, 889, nous soulignons)⁸⁹.

Cette conception organique de la nature humaine est à la base de la psychologie sociale de Dewey. Dans cette dernière, il est considéré que l'unité de base du comportement est l'habitude : « *[m]an is a creature of habit, not of reason nor yet of instinct* » (Dewey, 1922, 125). En fait, selon Dewey, l'Homme n'est pas fait d'habitude, mais il *est* habitude, il est un ensemble de prédispositions à se comporter de certaines manières. Les habitudes sont vues comme des significations actives, des dispositions à agir, elles sont la volonté humaine. On aura compris que les habitudes sont par essence sociales et culturelles. Elles sont acquises au travers de l'expérience qui se définit comme le résultat des interactions entre l'organisme et l'environnement et qui est donc construite au travers des relations de l'individu avec son milieu social⁹⁰. La caractéristique principale des habitudes est leur stabilité, stabilité qui est notamment le résultat de leur dépendance à la coutume, cette dernière se caractérisant elle-même par une forte inertie. Les habitudes, selon Dewey, viennent de la répétition de certains actes qui est induite par les coutumes préexistantes. En effet, les institutions, les coutumes sociales, les habitudes collectives ne sont pas, dans l'ensemble le résultat d'une consolidation d'habitudes individuelles. Au contraire, « *to a larger extent customs persist because individuals form their personal habits under conditions set by prior customs* » (Dewey, 1922, 58). En d'autres termes, il existe une asymétrie temporelle entre l'individu et l'habitude collective, au bénéfice de cette dernière. La coutume est déjà là quand l'individu naît :

⁸⁹ C'est là une conception totalement opposée à celle développée par la psychologie behavioriste qui est devenue dominante à partir des années 1930.

⁹⁰ Notons ici que la notion d'expérience chez Dewey n'est pas la même que chez Locke (Webb, 2002). Tandis que chez ce dernier l'expérience est de nature individuelle et est le résultat d'une confrontation des sens à la réalité, pour Dewey l'expérience est par essence collective en ce qu'elle repose sur des interactions sociales qui prennent appui sur des cadres cognitifs préétablis.

« *Each person is born an infant, and every infant is subject from the first breath he draws and the first cry he utters to the attention and demands of others. The others are not just persons in general with minds in general. They are beings with habits, and beings who upon the whole esteem the habits they have, if for no other reason than that, having them, their imagination is thereby limited* » (Dewey, 1922, 58).

Il ne s'agit pas, selon Dewey, de postuler une quelconque « priorité » de la société sur l'individu, mais plutôt de montrer que l'association des volontés humaines exerce une contrainte sur les volontés particulières. Les individus acquièrent leurs habitudes au travers de leur participation à des activités qui prennent elles-mêmes place dans un cadre institutionnel préexistant : la psychologie individuelle dérive du social, la psychologie est sociale.

Dewey introduit également dans son analyse la notion d'instinct, qu'il qualifie d'« impulsion » (*impulse*). Contrairement à chez James, les instincts occupent chez Dewey une place clairement secondaire. D'une part, pour ce dernier, l'acquis est primordial dans la conduite⁹¹, d'autre part, les instincts n'ont aucune signification sans un « médian social » : « *impulses although first in time are never primary in facts ; they are secondary and dependent (...). In the life of the individual, instinctive activity comes first. But an individual begins life as a baby, and babies are dependent beings. Their activities could continue at most for only a few hours were it not for the presence and aid of adults with their formed habits* » (Dewey, 1922, 89). En fait, les instincts sont rapidement et nécessairement supplantés par les habitudes, ils sont même (dé)formés par elles, jusqu'à devenir eux-mêmes des habitudes. Dès lors, quelle est leur propriété ? Selon Dewey, la fonction principale des instincts consiste à réorienter les habitudes, à faire changer leurs qualités et significations. Ils sont les éléments constituant le socle de l'esprit humain, mais ils sont néanmoins extrêmement malléables.

Dewey conçoit l'esprit en action comme reposant fondamentalement sur les habitudes. Il souligne également le rôle de l'intelligence, c'est-à-dire l'utilisation consciente de l'esprit, dans la modification des comportements habituels. Dans cette perspective, il apparaît que les habitudes, tant qu'elles ne seront pas empêchées de fonctionner correctement par l'environnement, agiront automatiquement comme des routines. Mais à partir de l'instant où elles s'avéreront inefficaces pour régler un problème, et donc pour permettre la coordination entre l'individu et son environnement, la conscience va alors intervenir pour modifier les habitudes via les instincts. « *Intelligence, then, is for Dewey simply conscious thought-deliberation directed to the restoration of balance between the complex of habits and an*

⁹¹ Cette importance accordée à l'acquis explique l'intérêt porté par Dewey à la question de l'éducation et ses nombreuses contributions dans le domaine des sciences de l'éducation.

environment » (Albert et Ramstad, 1997, 900). Dewey introduit ici les concepts de *facteurs limitatifs* et de *facteurs complémentaires*. Les premiers sont les éléments de l'environnement qui contraignent et restreignent l'action humaine. Les seconds sont ceux qui lui permettent d'agir conformément à ses habitudes. L'action consciente, via notamment sa propriété d'anticipation, sera alors de transformer, en modifiant ses habitudes, les facteurs limitatifs en facteurs complémentaires⁹². Pour Dewey, l'esprit humain est résolument tourné vers le futur et la résolution de problèmes et est de ce fait de nature créative. L'individu cherche perpétuellement à restaurer un minimum de continuité et d'harmonie dans un monde instable et changeant.

⁹² Comme on s'en apercevra dans le Chapitre V, Commons, via ses concepts de futurité et de transactions routinières et stratégiques, s'est fortement inspiré de Dewey.

Conclusion du Chapitre

L'essentiel de la philosophie pragmatiste et de la conception de la nature humaine qui en émane vient donc d'être résumé de manière générale. Il s'agissait surtout, d'une part, de mettre en valeur le contraste existant entre le pragmatisme et les philosophies idéalistes et empiristes sur lesquelles l'essentiel des théories économiques est bâti. D'autre part, il était surtout question de relever la manière dont est conceptualisé le comportement par cette philosophie, dans la mesure où cette conceptualisation a été largement reprise par les auteurs institutionnalistes.

Du pragmatisme, il faut principalement retenir trois points : (a) l'opposition à la philosophie idéaliste cartésienne et à sa vision de l'esprit humain comme ontologiquement séparé du corps et de l'environnement ; (b) une conception de la logique scientifique caractérisée par l'abduction et la production de croyances « utiles » ; (c) une conception de la nature humaine reposant fortement sur les notions d'instincts et d'habitudes et faisant un lien ontologique entre esprit et expérience. Il découle de ces éléments un rejet de toutes les dichotomies corps/esprit, faits/valeurs, positifs/normatifs etc. L'ensemble de ces caractéristiques se retrouveront, à des degrés divers, dans les approches du comportement économique des institutionnalistes.

Conclusion de la Partie

Les deux chapitres composant cette partie ont été élaborés dans un esprit de clarification des fondements épistémologiques de la pensée économique institutionnaliste. L'idée était la suivante : il est impossible de comprendre la démarche institutionnaliste, et *a fortiori* son opposition à la théorie standard, sans partir des postulats sur lesquels elle repose. Ce constat, qui est vrai dès lors qu'il faut analyser une théorie scientifique, l'est encore plus dans le cas de l'institutionnalisme américain dans la mesure où ses deux appuis principaux, le darwinisme et le pragmatisme, sont souvent mal interprétés. L'objectif de ce travail étant de procéder à une analyse critique des théories institutionnalistes du comportement économique, on comprend que ce détour par les thèses darwiniennes et pragmatistes était un passage obligé.

Le darwinisme est le support qui permet à l'institutionnalisme de développer une analyse de type évolutionnaire. Si de nombreuses théories économiques se réclament de ce qualificatif, la suite de ce travail permettra de montrer que les économistes institutionnalistes, à commencer par Thorstein Veblen, sont les seuls à élaborer une analyse authentiquement darwinienne. Deux raisons viennent expliquer cela : d'une part, Veblen est le seul économiste à avoir tenté d'appliquer la métaphore de la sélection naturelle aux institutions humaines, d'autre part, les économistes institutionnalistes sont quasiment les seuls à avoir pris la mesure de la dimension philosophique de la révolution darwinienne. Cela va apparaître clairement au travers de la théorie comportementale de Veblen et, à un degré moindre, de Commons. En effet, ces théories respectent dans une large mesure les enseignements darwiniens que l'on a pu dégager dans le premier chapitre.

Le pragmatisme constitue quant à lui le versant « réaliste » de la démarche institutionnaliste. Ce réalisme transparaît au travers des deux pôles de cette philosophie, sa théorie de la connaissance et sa théorie de l'action, ces pôles s'articulant, comme on a pu s'en rendre compte, très étroitement. Sur le plan de la connaissance, le pragmatisme postule à la fois un réalisme ontologique –les « Universaux » ont une existence qui est irréductible aux seuls individus, un réalisme épistémologique –le monde que l'on veut connaître existe indépendamment de la connaissance que l'on en a, et un réalisme méthodologique –on ne peut connaître le réel que par le biais d'une réflexion s'appuyant sur l'observation, ce qui implique d'élaborer des hypothèses plausibles. Sur le plan de l'action humaine, il est postulé

que celle-ci est étroitement articulé à la réflexion, la dichotomie cartésienne entre le corps et l'esprit est rejetée. L'esprit humain s'appuie sur l'action et sur l'expérience pour dériver des croyances et des habitudes, ces dernières étant elles-mêmes indispensables à l'action.

Tout est en place maintenant pour procéder à une analyse critique de la théorie comportementale évolutionnaire de Thorstein Veblen (Partie II). On s'appuiera alors sur elle pour tenter d'ébaucher les premiers traits d'une théorie institutionnaliste générale du comportement, que l'on mettra alors en perspective (Partie III).

Partie II

La théorie comportementale évolutive de Veblen

Introduction

Thorstein Blunde Veblen (1857-1929) est généralement considéré comme le principal instigateur du courant de pensée institutionnaliste américain, au même titre que Carl Menger pour l'école autrichienne ou Léon Walras pour la tradition néoclassique. On peut mesurer cela au fait que tous les auteurs se situant, explicitement ou non, au sein de l'approche institutionnaliste se référeront, parfois de manière extensive, à l'œuvre de Veblen. Parmi ces derniers, on pourra notamment citer John R. Commons, Wesley C. Mitchell, Clarence E. Ayres, John K. Galbraith ou encore des auteurs « à la marge » comme Frank Knight ou Gunnar Myrdal. L'article de Veblen (1898a), *Why is Economics Not an Evolutionary Science*, peut être considéré comme le texte fondateur de la pensée institutionnaliste américaine, en ce qu'il insiste sur les deux éléments fédérateurs de ce courant de pensée : les institutions et l'évolution.

Comme on a pu déjà le mentionner⁹³, et ainsi que la suite de ce travail permettra d'en rendre compte, le véritable degré d'unité de l'institutionnalisme américain pose question. Dans l'ensemble, et au-delà de certaines convergences, il faut en effet reconnaître l'existence d'une réelle diversité et d'une certaine hétérogénéité dans la pensée des auteurs qui composent ce courant. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle on ne peut pas parler d'« école institutionnaliste »⁹⁴ pas plus que l'on ne peut prétendre qu'il existe *un* corpus institutionnaliste unifié comme cela est le cas pour la théorie néoclassique. Néanmoins, l'ensemble de ce qui vient d'être dit justifie la démarche adoptée dans ce travail qui consiste à mobiliser la théorie du comportement économique de Veblen pour, par la suite, tenter d'ébaucher les premières grandes lignes d'une théorie institutionnaliste du comportement cohérente. D'une part, parce que Veblen a servi d'une manière ou d'une autre de référence aux auteurs qui lui ont succédé, on peut supposer qu'au moins une partie de son approche a subsisté. D'autre part, et surtout, il apparaît que Veblen est l'auteur institutionnaliste qui a été le plus loin dans la tentative de faire de l'économie une véritable science du comportement. Certains autres institutionnalistes, à commencer par J.R. Commons, ont plus ou moins suivi Veblen dans cette voie, mais ils n'ont pas été, selon nous, aussi loin que lui. Enfin, le fait que Veblen soit celui qui ait le plus développé ce qui est l'une des spécificités de la démarche

⁹³ Cf. Introduction générale.

⁹⁴ On parlera plus volontiers de « tradition », d'« approche », de « courant de pensée » etc..

institutionnaliste, à savoir un évolutionnisme darwinien, tend à conforter le fait de partir de cet auteur.

L'ensemble de ces éléments sert donc de fondement à cette deuxième partie dont le propos est de *reconstruire* la théorie comportementale évolutionniste de Thorstein Veblen. Nous insistons sur le terme « reconstruire » car il est important de prendre en compte le fait que l'œuvre de Veblen ne se distingue pas particulièrement par une tentative de construction théorique cohérente⁹⁵. Il a donc fallu procéder à une « mise en cohérence » d'un ensemble d'éléments le plus souvent diffus. Néanmoins, dans une large mesure, cette reconstruction n'est pas une réinterprétation dans le sens où l'on mobilisera le moins possible d'éléments théoriques étrangers à l'œuvre de Veblen. Enfin, dernier élément, cette reconstruction se veut d'ordre analytique et critique. Cela signifie qu'il ne s'agit pas d'une simple retranscription des thèses vébleniennes. Il s'agit également d'analyser ces dernières afin d'en extraire les points les plus intéressants et pertinents et d'en souligner également les limites.

Cette Partie se décomposera en deux temps. Le Chapitre III se situera essentiellement sur un terrain d'ordre théorique. On y présentera les fondements spécifiques de la démarche de Veblen, notamment en les situant par rapport à ceux de l'économie marginaliste. Il sera alors possible de présenter de manière analytique la substance de sa théorie du comportement économique. Le Chapitre IV abordera quant à lui deux thèmes bien distincts : il procédera tout d'abord à une mise en application de la théorie comportementale telle qu'elle aura été reconstruite précédemment. Il se consacrera ensuite à identifier les principales limites, ou supposées comme telles, inhérentes à cette théorie, afin d'en évaluer l'ampleur et d'en comprendre les origines. On veillera constamment dans l'ensemble de cette partie à faire le lien entre les analyses de Veblen et leurs fondements pragmatistes et darwiniens exposés dans la partie précédente.

⁹⁵ Ce point est d'ailleurs souvent mobilisé comme critique à l'encontre de Veblen, mais aussi de beaucoup d'autres auteurs institutionnalistes.

Chapitre III : Instincts et institutions comme fondements d'une analyse évolutionniste du comportement

L'objet de ce chapitre est de rendre compte de l'analyse développée par Veblen concernant le comportement humain. Plus précisément, il va être question de construire le cadre théorique élaboré par cet auteur, le plus souvent implicitement, dans ses travaux allant de 1898 à 1914⁹⁶. Un retour sur les sources d'inspiration de l'approche véblenienne est néanmoins préalablement nécessaire afin de saisir pleinement son sens. Outre les influences pragmatistes et darwiniennes développées dans la première partie, Veblen a été puiser des éléments de sa théorie du comportement humain chez Herbert Spencer et Karl Marx, pour l'essentiel à partir d'une analyse critique des théories de ces auteurs.

Durant les années 1880, à l'époque où Veblen étudiait, les analyses de Spencer faisaient largement autorité dans le champ des sciences sociales. Veblen a subi l'influence spencerienne durant sa formation, notamment au travers des cours donnés par une autre figure du darwinisme social de l'époque, William Graham Sumner. Il est incontestable que l'on retrouve des aspects de l'approche de Spencer chez Veblen, notamment dans la volonté de rendre compte et d'expliquer l'évolution et le changement des sociétés, ainsi que dans l'attention accordée aux déterminants biologiques du comportement. Cependant, comme le relèvent de nombreux auteurs (voir notamment Hodgson, 1992), pour l'essentiel, Veblen s'oppose radicalement à Spencer. En premier lieu, comme cela a pu être mentionné dans le Chapitre I, il ne faut pas se laisser abuser par les termes : le darwinisme social de Spencer était en fait du lamarckisme. Plus fondamentalement, quatre grandes divergences peuvent être relevées, divergences permettant de mieux comprendre le positionnement de Veblen : (i) la vision de Spencer de l'évolution de la société capitaliste était profondément optimiste et téléologique. Ce système devait devenir un espace d'activité industrielle excluant la guerre. Au contraire, Veblen a constamment développé l'idée que cette évolution n'était pas synonyme de progrès. Comme Marx, Veblen considérait que le système capitaliste aurait toujours des failles et des imperfections. (ii) L'analyse spencerienne du comportement humain et de l'évolution des sociétés humaines est marquée d'un fort réductionnisme biologique⁹⁷. A l'inverse, notamment en ce qui concerne les facteurs de l'évolution, l'analyse de Veblen tend

⁹⁶ Notamment dans Veblen 1898a, 1898b, 1899a, 1909 et 1914.

⁹⁷ Sur le réductionnisme biologique, voir le Chapitre I.

à articuler plusieurs niveaux ontologiques⁹⁸. (iii) Veblen et Spencer ne donnent pas la même importance dans le processus d'évolution à la notion de variété⁹⁹ et, enfin, (iiii) Veblen rejette l'ensemble de la psychologie hédoniste employée par Spencer¹⁰⁰.

Le marxisme est l'autre « victime » des premiers travaux de Veblen. Comme cela a été relevé par de très nombreux auteurs (entre autres Hodgson, 2004 ; Edgell et Tillman, 1989), Veblen a particulièrement été influencé par la littérature marxiste. Il est d'ailleurs significatif que l'essentiel des travaux de Veblen antérieurs à 1898 soit des revues critiques d'ouvrages et d'articles se situant dans la mouvance marxiste. Veblen portait sur les travaux de Marx et sur les analyses qui s'en inspirent un regard à la fois sympathique et critique. Il était sensible à la critique marxiste du système capitaliste, plus particulièrement à sa conclusion suivant laquelle ce système ne pourrait jamais fonctionner parfaitement. Mais Veblen a été amené à rejeter de nombreux éléments du marxisme, à commencer par son interprétation matérialiste et déterministe de l'histoire. En particulier, cette conception, en ignorant la capacité discrétionnaire de la nature humaine, est fondée sur une mauvaise représentation de celle-ci et de la place de l'individu dans la société. Ainsi, Veblen affirme-t-il :

« While the materialistic interpretation of history points out how social development goes on – by class struggle that proceeds from maladjustment between economic structure and economic function – it is nowhere pointed out what is the operative force at work in the process. It denies that human discretion and effort seeking a better adjustment can furnish such a force, since it makes man the creature of circumstances. This defect reduces itself (...) to a misconception of human nature and of man's place in the social development. The materialistic theory conceives of man exclusively a social being, who counts in the process solely as a medium for the transmission and expression of social laws and changes ; whereas he is, in fact, also an individual, acting out his own life as such » (Veblen [1897]¹⁰¹, cité par Hodgson, 2004, 131, nous soulignons).

Dit autrement, le défaut majeur du marxisme réside dans la déficience de son analyse portant sur les relations entre action et structure. En particulier, Veblen estime que l'on ne peut expliquer la motivation et la rationalité humaine par le seul concept de classe sociale. Et

⁹⁸ Ce point est un élément de controverse qui revient souvent lorsqu'il s'agit d'interpréter les travaux de Veblen. Dans ce chapitre, il sera mis l'accent sur les éléments qui tendent à défendre l'idée que l'analyse de Veblen se développe à différents niveaux ontologiques. On reviendra de manière plus critique sur ce point dans le Chapitre IV afin d'évaluer le degré de correction de cette idée.

⁹⁹ Sur ce point, se reporter à l'opposition Lamarckisme/Darwinisme développée dans le premier chapitre.

¹⁰⁰ Sur la critique de la psychologie hédoniste, voir la première section du présent chapitre.

¹⁰¹ Veblen, 1897, « Review of Max Lorenz, *Die Marxistische Socialdemokratie* », *Journal of Political Economy*, vol. 6, n° 1, 373-397.

quand bien même cela serait possible, il faudrait alors expliquer les fondements de cette influence, ce que le marxisme ne fait pas.

En fait, il apparaît que la théorie véblénienne du comportement humain part d'une « réforme » du marxisme. Veblen ne rejette pas l'idée que les « forces sociales » aient une influence sur les individus. Mais, conformément aux principes de la philosophie darwinienne, la nature et les mécanismes de cette influence doivent être révélés et analysés. En même temps, Veblen refuse de considérer que l'environnement détermine *entièrement* l'action humaine, de même qu'il n'accepte pas de tout expliquer en termes d'individus¹⁰² : « [t]his suggests that humans mould their circumstances just as they are moulded by them » (Hodgson, 2004, 133). Enfin, toute théorie sociale doit appréhender l'évolution de la société mais aussi celle des individus qui la composent. Cette conception de l'individu doit se faire en des termes à la fois biologiques et socio-économiques.

C'est sur ces bases que la théorie du comportement élaborée par Veblen se fonde. C'est à partir de 1898 que Veblen va commencer à élaborer positivement cette théorie, en s'appuyant parallèlement sur une critique sévère de la science économique de son époque. La section 1 se propose précisément de revenir sur les éléments de cette critique qui constituent en même temps les fondements de l'institutionnalisme de Veblen. La section 2 consistera en l'analyse de la pierre angulaire de la théorie du comportement de Veblen, à savoir la théorie des instincts. La section 3 montrera comment cette théorie est articulée avec les notions d'habitudes et d'institutions et comment Veblen conçoit les rapports entre l'individu et son environnement.

Section 1 : D'une remise en cause des préconceptions de la science économique à l'affirmation de la nécessité d'une approche évolutionnaire

Le point de départ et par la même occasion le « fil rouge » de cette section sera le célèbre article de Veblen (1898a), « *Why is Economics Not an Evolutionary Science ?* ». Dans cet écrit, Veblen, dans son style caractéristique, procède à une critique sévère de la science économique, arguant que celle-ci n'est pas encore devenue une « science évolutionnaire ». Dans cet article, ainsi que dans certains autres¹⁰³, Veblen met au jour ce qu'il appelle les « préconceptions » des théories économiques, préconceptions qui les empêchent d'élaborer

¹⁰² Pour être plus explicite, on affirmera que Veblen refuse tout simplement de prendre position dans l'opposition ancestrale en sciences sociales entre individualisme et holisme (ou collectivisme) méthodologiques. Cet aspect, qui fait partie de l'originalité de l'analyse de Veblen, se retrouve également chez J.R. Commons.

¹⁰³ Voir notamment la série de trois articles au nom évocateur « *The Preconceptions of Economic Science* » (Veblen 1899b, 1899c, 1900).

une analyse évolutionnaire (1.1). Néanmoins, c'est davantage à la conception hédoniste de l'individu défendue par l'utilitarisme et le marginalisme que Veblen s'attaque réellement (1.2). A partir de ces critiques, Veblen ébauche les premières grandes lignes d'une science économique évolutionnaire (1.3).

1.1 Préconceptions et science évolutionnaire

Au travers d'une série d'articles, Veblen tente de mettre au jour les préconceptions sur lesquelles les différentes théories économiques se sont appuyées. Veblen, arguant que ces préconceptions sont incompatibles avec une science économique évolutionnaire, tente d'en élaborer de nouvelles sur lesquelles les théories modernes devraient s'appuyer.

1.1.1 Des préconceptions inadaptées à une science évolutionnaire : animisme et sciences économiques

Veblen (1898a) part du constat que les sciences économiques, au même titre que les sciences de la nature, sont une science « réaliste », c'est-à-dire qu'elles traitent de faits qui se produisent concrètement. Mais, au contraire des sciences de la nature, Veblen considère que l'économie n'est pas pour autant évolutionnaire.

Que doit-on entendre par science évolutionnaire ? Selon Veblen, une telle science est une théorie du processus, c'est-à-dire qui s'intéresse au changement et en étudie les mécanismes. Plus précisément, « *[t]he difference is a difference of spiritual attitude or point of view in the two contrasted generations of scientists. (...) it is a difference in the basis of valuation of the facts for the scientific purpose, or in the interest from which the facts are appreciated* » (Veblen, 1898a, 3). En d'autres termes, la différence réside dans l'état d'esprit des chercheurs menant l'analyse des faits. Dans les deux types de sciences (pré- et post-évolutionnaires), les scientifiques s'intéressent aux relations de causalité. Mais là où, selon Veblen, le scientifique « moderne » va limiter son explication des faits en terme de relation de causes à effets, le scientifique pré-évolutionniste va compléter son analyse par une référence aux « lois naturelles » : dans les sciences pré-évolutionnaires, « *the ultimate term in their systematisation of knowledge is a « natural law »* » (Veblen, 1898a, 3). On reconnaît ici l'influence du darwinisme sur les analyses de Veblen. Conformément à la philosophie darwinienne, le rôle de la science doit être de trouver la cause de chaque effet. Mais cette quête doit être menée dans le but de retracer l'évolution en terme de « causalité cumulative » (*cumulative causation*) sans présupposer que cette évolution tend vers un état prédéterminé. En d'autres termes, il s'agit d'évacuer toute dimension téléologique de l'analyse.

Or, Veblen remarque que les sciences pré-évolutionnaires sont caractérisées par une *préconception de la normalité*. Il s'agit de montrer qu'il y a un ordre relevant du spirituel derrière les faits, et que cet ordre tend à diriger l'évolution dans une certaine direction. C'est précisément ce type de préconception que Veblen va s'attacher à mettre en valeur dans plusieurs de ses articles. Veblen concentre son analyse sur le courant Classique de la science économique, partant d'Adam Smith pour arriver aux marginalistes de la fin du 19^{ème} siècle. Veblen définit les préconceptions comme les présupposés métaphysiques sur lesquels les théories (économiques ou autres) sont bâties. Il s'agit des représentations du monde que le chercheur considère comme données et qui ne sont pas questionnées. Même si ce point va être discuté un peu plus tard, soulignons d'ores et déjà que Veblen ne critique pas en soi la préexistence de préconceptions à l'analyse. Il n'est même pas évident que Veblen critique les préconceptions de normalité des Classiques¹⁰⁴. Au contraire, Veblen considère que l'existence de tels présupposés métaphysiques est indispensable à l'analyse (Hodgson, 2004) : la théorie doit forcément reposer sur une certaine représentation du monde. L'objectif premier de Veblen est avant tout d'explicitier ces préconceptions.

Veblen estime que le point de vue de l'économie Classique est celui de « l'adéquation cérémonielle » (*ceremonial adequacy*) : « [t]he ultimate laws and principles which they formulated were laws of the normal or the natural, according to preconception regarding the ends to which, in the nature of things, all things tends » (Veblen, 1898a, 5). Ainsi, la théorie Classique tend à interpréter tous les événements *relativement* à une conception *a priori* de la normalité. Dit autrement, l'économie Classique tend à dire ce qui devrait être et non ce qui est. Cette tendance à interpréter tous les événements par rapport à une certaine représentation de la normalité est qualifié par Veblen d'« *animisme* ». Cette propension se retrouve déjà selon Veblen chez les physiocrates, mais elle est surtout évidente chez Adam Smith. Certes, Veblen fait crédit à Smith, mais aussi à David Hume et de manière générale à tous les théoriciens britanniques du 18^{ème} siècle de porter une attention soutenue aux « faits réels »¹⁰⁵, mais Smith combine cet intérêt pour la réalité avec un fort animisme, ce dernier étant prioritaire. Le concept de « main invisible » est évidemment l'élément faisant ressortir le plus clairement cette priorité : il semble régner dans le monde une harmonie naturelle et vers laquelle toute situation, dès lors qu'elle n'est pas perturbée, doit tendre. On reconnaît ici l'incontestable influence de la physique newtonienne, tout comme il est aisé de dessiner une

¹⁰⁴ Sur la dimension positive ou normative de l'analyse de Veblen des préconceptions, cf. infra point 1.1.2.

¹⁰⁵ Attention beaucoup moins forte, selon Veblen, chez les philosophes des Lumières français. Ces derniers sont plus influencés par le cartésianisme tandis que les Lumières écossaises sont empiristes.

analogie avec la loi de la gravitation. De Smith, Veblen remonte jusqu'aux marginalistes, analysant au passage d'autres auteurs tels que Jeremy Bentham ou John Stuart Mill. Tout en affirmant que l'on assiste à un recul progressif de la part des préconceptions animistes au profit des préconceptions « factuelles » (*matter-of-fact preconception*)¹⁰⁶, Veblen estime que la présupposition de normalité continue à fortement influencer les théories économiques. Elles conduiraient ces dernières à interpréter tous les faits ne cadrant pas avec la théorie en termes de « causes perturbantes » (*disturbing causes*) : le fait que l'état de normalité ne soit pas atteint trouve forcément son origine dans un facteur anormal et, donc, illégitime¹⁰⁷.

Selon Veblen, ce sont ces préconceptions de normalité qui empêchent la science économique de franchir le cap de la modernité et de devenir une science évolutionnaire.

1.1.2 Pour une science évolutionnaire : les préconceptions factuelles

Pour Veblen, l'économie ne pourra devenir une science évolutionnaire qu'à la condition de se bâtir autour de nouvelles préconceptions. Ces préconceptions modernes, Veblen les qualifie de « factuelles ». Elles se définissent par opposition aux préconceptions animistes : elles consistent à analyser et à interpréter les faits tels qu'ils sont en terme de relation de causalité, sans jamais supposer que cette relation doive mener à un quelconque état naturel prédéfini. En clair, il s'agit d'appliquer les principes darwiniens dans l'interprétation des faits socio-économiques.

Cet aspect des analyses de Veblen pose des difficultés quant à son interprétation, notamment concernant l'explication qu'il fournit pour expliquer le développement des préconceptions factuelles. En effet, comme relevé précédemment, Veblen considère que les préconceptions factuelles n'ont cessé de gagner du terrain dans les théories économiques. Dans sa trilogie sur les préconceptions de la science économique (Veblen 1899b, 1899c, 1900), Veblen relie explicitement aux conditions matérielles de vie, et plus précisément à l'industrialisation, les préconceptions des scientifiques. Sans rentrer dans les détails d'un point qui sera analysé de manière critique plus tard dans ce travail¹⁰⁸, Veblen considère que l'industrialisation et le développement de la technologie qui l'accompagne ont pour effet de former chez les individus de nouvelles habitudes mentales. Ces habitudes sont directement à l'origine des préconceptions en vigueur. Le progrès technique serait donc à l'origine du progrès scientifique. Mais en même temps, on retrouve dans les mêmes articles l'idée que le

¹⁰⁶ Voir 1.1.2.

¹⁰⁷ Même si Veblen n'a pu le faire, faute de vivre suffisamment longtemps, gageons qu'il aurait probablement formulé les mêmes critiques à l'encontre du modèle d'équilibre général de la théorie néoclassique.

¹⁰⁸ Voir la troisième section du présent chapitre et la Chapitre IV.

progrès technique n'a pu être possible que par une évolution préalable des habitudes mentales. On touche ici à un des points critiques de la théorie de Veblen, à savoir l'influence de la technologie sur les individus.

Outre la validité de cette explication, qui sera discutée plus tard, c'est surtout son interprétation qui pose problème. Plus précisément, en formulant sa question, « *why is economics not an evolutionary science ?* », Veblen entendait-il développer une approche positive ou normative ? Cette question n'est pas anecdotique car la façon d'y répondre influence largement la manière de lire le projet scientifique de Veblen. T. Lawson (2002) distingue ainsi trois interprétations qui ont pu être données à cette question. Selon Lawson, l'interprétation la plus commune (celle notamment de Clarence Ayres et de beaucoup d'institutionnalistes) serait que Veblen avait pour ambition de construire une nouvelle théorie remplaçant la science économique dominante. L'article de 1898 annoncerait un programme de recherche constructif et normatif. A bien des égards, cette interprétation semble s'avérer erronée dans la mesure où Veblen semblait estimer que la science économique allait « naturellement » devenir évolutionnaire. Lawson (2002) identifie une deuxième interprétation, que l'on retrouve notamment chez Samuels (1990) et Peukert (2001), selon laquelle l'analyse de Veblen serait purement positive, évolutionniste et neutre. En d'autres termes, Veblen appliquerait à sa propre analyse des préconceptions de la science économique le raisonnement darwinien¹⁰⁹. Les préconceptions factuelles ne seraient rien d'autre que des préconceptions relatives à l'époque et dont l'apparition ne représenterait pas nécessairement un quelconque progrès. Enfin, T. Lawson donne une troisième interprétation, qu'il privilégie, et suivant laquelle si le programme de recherche de Veblen était bien évolutionniste¹¹⁰, il n'était en revanche pas neutre. En mettant au jour les préconceptions de la science économique, Veblen aurait voulu mettre en valeur les avantages d'une science évolutionniste sur une science qui ne l'est pas.

Il est assez difficile de prendre position dans ce débat. On peut néanmoins rejoindre W.J. Samuels (1990) sur un point et souligner que l'un des apports de Veblen avec cette analyse est de souligner l'importance des hypothèses axiomatiques, des préconceptions résultant des habitudes mentales présentes derrière chaque théorie scientifique. En clair, Veblen montre, comme Peirce avant lui, que l'enquête scientifique ne peut jamais partir de zéro et qu'il est souhaitable de prendre en compte et d'explicitier nos préconceptions (qui

¹⁰⁹ Le titre de l'article de W.J. Samuels (1990) est d'ailleurs évocateur : « *The Self-Referentiability of Thorstein Veblen's Theory of the Preconceptions of Economic Science* ».

¹¹⁰ Le terme évolutionniste doit ici être entendu par opposition au constructivisme.

correspondent aux croyances chez Peirce). Quant à la dimension positive ou normative des analyses de Veblen sur les préconceptions de la science économique, il semble judicieux d'interpréter cet aspect dans une perspective pragmatiste : comme il a été vu, la philosophie pragmatiste conduit au rejet de la dichotomie positif/normatif. Nous interpréterons donc le projet de Veblen comme une tentative théorique d'accélérer l'évolution de la science économique vers un stade évolutionnaire correspondant à son époque, ce qui nous place proche du troisième type d'interprétation identifié par Lawson.

1.2 Une critique de la conception hédoniste de l'individu

Plus que les préconceptions de la science économique, la véritable cible de Veblen dans son article de 1898 est la conception hédoniste de l'homme que les approches utilitaristes et marginalistes mobilisent¹¹¹. Cette conception aboutit, selon Veblen, à ne prendre en compte qu'une partie des faits économiques et surtout à exclure de l'analyse la dimension institutionnelle.

1.2.1 Hédonisme, utilitarisme et marginalisme

Veblen reproche aux théories utilitaristes et marginalistes de mobiliser une conception de l'individu non seulement irréaliste, mais qui est surtout nuisible à l'analyse. L'origine du problème réside, selon Veblen, dans le fait que la théorie économique n'étudie pas ce qui fait pourtant partie de son objet d'étude : l'élément humain. Or, Veblen considère que l'on ne peut comprendre le développement économique et les forces qui régissent l'économie et la font se transformer qu'en partant d'une analyse de l'individu, de ses motivations, de ses actions¹¹². D'après Veblen, ni les Classiques pas plus que l'Ecole Historique allemande n'ont compris cela. L'Ecole autrichienne, si elle a bien développé une théorie du processus et une approche génétique de la valeur subjective, n'a pas non plus pris en compte cet aspect.

Pour les approches classiques et autrichiennes, le problème vient de leur conception de la nature humaine : « *the human material with which the inquiry is concerned is conceived in hedonistic terms ; that is to say, in terms of a passive and substantially inert and immutably given human nature* » (Veblen, 1898a, 9). Un peu plus loin dans cet article, Veblen précise la conception de l'homme qui est à l'œuvre dans ces théories :

¹¹¹ Veblen s'attaquera également à cette conception dans un autre article, « *The Limitations of Marginal Utility* » (1909).

¹¹² « *The changes that take place in the mechanical contrivances are an expression of changes in the human factor* » (Veblen, 1898a, 8).

« *The hedonistic conception of man is that of a lightning calculator of pleasures and pains who oscillates like a homogeneous globule of desire of happiness under the impulse of stimuli that shift him about the area, but leave him intact. He has neither antecedent nor consequent. He is an isolated, definitive human datum, in stable equilibrium except for the buffets of the impringing forces that displace him in one direction or another. Self-imposed in elemental space, he spins symmetrically about his own spiritual axis until the parallelogram of forces bears down upon him, where upon he follows the line of the resultant. When the force of the impact is spent, he comes to rest, a self-contained globule of desire as before* » (Veblen, 1898a, 9).

Sur ce point, Veblen note que les théories économiques n'ont pas pris en compte les avancées les plus récentes de la psychologie et de l'anthropologie qui décrivent une conception différente de la nature humaine. Là où les économistes *supposent* un individu donné et immuable, passif et inerte, à la recherche de son seul plaisir¹¹³, il apparaît en fait que l'homme a pour caractéristique première d'agir et de ne pas se contenter de subir son environnement et les événements. Et, pour Veblen, le processus économique ne peut se comprendre qu'en étudiant l'activité humaine car elle en est l'essence même.

Cette critique de la conception hédoniste de l'individu est réitérée par Veblen dans d'autres de ses écrits, par exemple « *[the] human conduct is conceived of and interpreted as a rational and unprejudiced response to the stimulus of anticipated pleasure and pain* » (Veblen, 1909, 2). Veblen reproche surtout à la théorie économique de considérer l'individu comme donné, de ne pas prendre en compte son histoire, ses antécédents, ses traits héréditaires alors que l'histoire et la vie économique d'un individu « *is a cumulative process of adaptation of means to ends that cumulatively change as the process goes on, both the agent and his environment being at any point the outcome of the last process* » (Veblen, 1898a, 9, nous soulignons). Les processus économiques ne peuvent se comprendre qu'en analysant parallèlement et simultanément l'individu et l'environnement dans lequel celui-ci agit, ainsi que les interactions cumulatives et évolutives qui prennent forme dans leurs relations. Ne réalisant pas cette opération, la théorie économique est contrainte de postuler un individu à la nature *totale*ment hédoniste et téléologique :

« *It deals with this conduct only as far it may be construed in rationalistic, teleological terms of calculation and choice. But it is at the same time no less true that human conduct,*

¹¹³ Notons l'indéniable filiation entre cette vision de l'individu et la conception lockéenne de la nature humaine.

economic or otherwise, is subject to the sequence of cause and effect, by force of such elements as habituation and conventional requirements » (Veblen, 1909, 4).

Veblen ne nie pas que le comportement de l'individu ait une dimension hédoniste et téléologique¹¹⁴, mais il considère qu'on ne peut réduire le comportement humain à cette seule dimension. Mais prendre en compte les autres aspects de la nature humaine nécessite que la science économique se pose de nouvelles questions et déplace son analyse¹¹⁵.

1.2.2 Une conception de l'individu qui exclue de l'analyse les faits institutionnels

Veblen (1898a, 10) définit l'économie évolutionnaire ainsi : « *it appears that an evolutionary economics must be the theory of a process of cultural growth as determined by the economic interest, as a theory of a cumulative sequence of economic institutions stated in terms of the process itself* ». Dit autrement, la science économique doit être la science de l'évolution des institutions économiques et du comportement humain. Pour Veblen, cette mutation n'est possible qu'à la condition d'abandonner la conception hédoniste de l'individu : « *the hedonistic postulate and its propositions of differential utility neither have served nor can serve an inquiry into the phenomena of growth, although the whole body of marginal utility economics lies within the range of these pecuniary phenomena* » (Veblen, 1909, 2).

En effet, l'approche hédoniste de l'individu a pour effet d'ignorer ou bien de considérer comme donnés les faits et éléments culturels et institutionnels et donc de ne pas les analyser¹¹⁶. Or, ces faits sont déterminants dans le fonctionnement des processus économiques, processus que la théorie économique n'appréhende qu'en terme de choix rationnels. Selon une formule célèbre, Veblen considère que la théorie économique se situe sur le plan des « raisons suffisantes » (*sufficient reason*) et non sur celui des « causes efficientes » (*efficient cause*), caractéristique des sciences modernes. Pour Veblen, la science économique a un caractère téléologique, déductif et *a priori* qui l'empêche d'étudier les faits totalement en terme de relation de cause à effet. Elle est obligée de *supposer* une certaine rationalité chez l'individu afin de faire fonctionner la théorie¹¹⁷.

¹¹⁴ Contrairement à ce qui est souvent écrit sur Veblen, ce dernier prend totalement en compte la volonté humaine, même lorsqu'il s'agit d'une volonté intéressée. Pour plus de détails sur ce point, voir la section 3 de ce chapitre et, pour une discussion critique, voir le Chapitre IV.

¹¹⁵ Comme le remarque Sowell (1976), Veblen reproche davantage à l'économie (néo)classique de se poser les mauvaises questions plutôt que son mauvais traitement des questions qu'elle se pose.

¹¹⁶ « *The cultural elements involved in the theoretical scheme, elements that are of the nature of institutions (...), are not subject to inquiry but are taken for granted as preexisting in a finished, typical form and as making up a normal and definite economic situation, under which and in terms of which human intercourse is necessarily carried on* » (Veblen, 1909, 3).

¹¹⁷ On en revient ainsi sur les préconceptions de normalité que Veblen détecte dans la science économique de son époque.

Veblen considère que, dans ces circonstances, la science économique ne peut produire que des analyses statiques¹¹⁸ car elle ne traite pas des éléments qui font que les résultats sont dynamiques. Pour sortir de cette impasse, Veblen affirme qu'il faut déplacer le point d'analyse de l'économie. Celui-ci doit être « *the conduct of man in his dealings with the material means of life* », la science étant « *an inquiry into the life-history of material civilization* » (Veblen, 1909, 5). En d'autres termes, outre la réintroduction de l'histoire dans l'analyse, Veblen considère qu'il faut prendre en compte l'environnement de l'individu, à savoir la culture et les institutions. Comme cela va être développé un peu plus loin dans ce chapitre, Veblen voit dans l'évolution des institutions le produit des conduites des individus. C'est à travers l'expérience et les habitudes des individus que les institutions émergent. Mais, en retour, ces mêmes institutions agissent sur les comportements humains, leurs fins et leurs moyens. C'est cette dialectique qui, selon Veblen, doit être l'objet d'analyse de l'économie. Notons que si Veblen concède à la théorie économique d'avoir intégré quelques phénomènes institutionnels (notamment l'institution de la propriété), ces phénomènes sont posés comme des postulats à l'analyse et, comme pour le comportement humain, ne sont donc pas étudiés.

Enfin, Veblen reproche à la conception hédoniste de l'individu d'aboutir à ignorer l'effet des phénomènes économiques (« pécuniers » dans les termes de Veblen) sur les autres aspects de la société et du comportement¹¹⁹. Cette série d'éléments conduit Veblen à formuler des bases alternatives pouvant servir de fondements à une économie évolutionnaire.

1.3 Veblen et les fondements d'une science évolutionnaire

Parallèlement à cette critique des conceptions de la nature humaine développées par la théorie économique, Veblen a tenté d'élaborer une analyse « positive »¹²⁰ de l'évolution économique en s'appuyant sur un renouvellement de la théorie du comportement humain. Il s'agit ici de relever les principales bases, en plus de celles déjà mentionnées, sur lesquelles Veblen s'est appuyé pour réaliser son projet.

1.3.1 Un rejet du positivisme et de l'empirisme

La démarche de Veblen se caractérise par un double rejet du positivisme et de l'empirisme. Comme cela a déjà été mentionné, Veblen considère que théories et

¹¹⁸ Ou, dans les termes de Veblen, taxonomiques.

¹¹⁹ Veblen (1909) prend notamment l'exemple de la monnaie qui dans la conception classique n'est appréhendée que comme un voile dont la seule fonction est de permettre les échanges.

¹²⁰ Il faut entendre ici ce terme comme la volonté de Veblen de construire une théorie, et non seulement de se contenter de critiquer celles déjà en place.

connaissances doivent forcément être fondées sur certaines préconceptions d'ordre métaphysique. En d'autres termes, la science ne peut être fondée sur l'expérience seule, c'est-à-dire sans des présuppositions élaborées sur autre chose que l'expérimentation.

Veblen s'oppose ainsi totalement au positivisme initié par Auguste Comte, mais rejoint en revanche David Hume : comme ce dernier, Veblen estime que le rôle de la science est de découvrir des relations causales que l'on ne peut voir. D'où la nécessité de s'appuyer sur certaines préconceptions. Dans cette optique, dans une perspective fidèle à l'ontologie darwinienne, Veblen développe une ontologie matérialiste en ce qu'elle suit « *a habit of apprehending and explaining facts in terms of material cause and effect* » (Veblen, 1904, 67, cité par Hodgson, 2004, 148). En clair, Veblen part du postulat que tout phénomène a nécessairement au moins une cause « matérielle » (c'est-à-dire réelle), quand bien même l'état de la science et des connaissances ne permettrait pas de la découvrir. Ce présupposé, qui correspond aux préconceptions factuelles dont il a été question plus haut, incite donc l'enquête scientifique à aller au-delà de ce qui est visible et palpable.

Enfin, toute forme de déterminisme inhérente au positivisme mais que l'on retrouve aussi dans le marxisme est rejetée. Pour Veblen, l'évolution est non téléologique, elle ne suit aucun « sens » prédéfini. Encore une fois, ce postulat est lié aux préconceptions factuelles adoptées par Veblen et selon lesquelles on ne peut considérer que l'évolution tend vers un état stable et stationnaire prédéterminé. L'évolution est de l'ordre de la causalité cumulative et aveugle.

1.3.2 Une adhésion totale au darwinisme

Comme cela a déjà été plusieurs fois mentionné, Veblen fait sien l'ensemble des apports du darwinisme, qu'ils soient biologiques, ontologiques ou méthodologiques. L'analyse développée par Veblen reprend ainsi l'ensemble des grands principes philosophiques darwiniens tels qu'ils ont été exposés dans le premier chapitre. Notamment, outre son rejet de toute téléologie, elle met l'accent sur les relations de causalité : tout événement, tout fait, quel qu'il soit, a nécessairement une cause et il convient de la découvrir et de l'analyser. Notamment, Veblen développe l'idée de « causalité cumulative »¹²¹ suivant laquelle toute explication doit être une explication causale « pas à pas ». L'analyse se concentre « *sur les processus en cours plutôt que sur les seuls équilibres statiques* »¹²² (Hodgson, 2004, 152).

¹²¹ Dans un vocabulaire contemporain, on parlerait plutôt d'analyse « génétique ».

¹²² Traduit par nos soins.

Sur le plan biologique, Veblen mobilise les principes de sélection et de variation mis en avant par le darwinisme¹²³ et les applique aussi bien aux niveaux biologique que social via les notions d'instincts et d'habitudes mentales. Comme l'on va s'en rendre compte plus loin, Veblen « *implied that biology and economics were on different ontological levels, but united by some broad and common evolutionary themes* » (Hodgson, 1993, 133). L'ensemble de ces éléments font ainsi probablement de Veblen le premier théoricien du social authentiquement darwinien¹²⁴.

1.3.3 Une analyse évolutionnaire de l'individu

Veblen veut faire le lien entre la réalité de la volonté humaine et la science et donc l'explication causale. Comme on va s'en apercevoir, Veblen n'occulte pas la motivation humaine. Mais une analyse évolutionnaire ne doit pas se contenter de la constater, elle doit aussi l'expliquer par des relations de cause à effet. C'est dans cette optique que Veblen va développer sa théorie du comportement humain, fruit d'une articulation entre théorie des instincts et théorie des institutions.

Il apparaît que l'ensemble des analyses de Veblen tourne autour de sa théorie du comportement. Celle-ci est donc fondamentale et consiste à placer l'intentionnalité humaine dans un contexte évolutionnaire. Pour Veblen, l'analyse économique ne doit pas considérer l'individu comme donné, mais analyser celui-ci. C'est cette dimension de la théorie véblénienne que les deux prochaines sections se proposent d'approfondir.

Section 2 : Veblen et la théorie des instincts

Trois concepts clés forment la théorie du comportement de Veblen : les instincts, les habitudes mentales et les institutions. Cette section a pour but d'étudier la théorie des instincts qui, tout en étant au fondement de l'analyse véblénienne, et aussi un des aspects de cette dernière le plus soumis à la critique.

Après avoir exposé la place occupée par cette théorie des instincts et en avoir développé les grandes lignes (2.1), une attention particulière sera portée à l'instinct de travail efficace (*instinct of workmanship*) en raison de son importance primordiale dans l'ensemble

¹²³ Voir Chapitre I pour l'analyse de ces principes.

¹²⁴ On formulera néanmoins deux bémols à cette affirmation : d'une part, Veblen n'a pas pris position dans le débat concernant la possibilité ou non de l'hérédité des caractères acquis (la « barrières de Weissman » évoqué dans le Chapitre I ; d'autre part, au niveau ontologique du social, Veblen semble être plutôt lamarcien, ceci dépendant de la définition du darwinisme que l'on adopte.

de la construction théorique de Veblen (2.2). Enfin, il sera procédé à une analyse des autres instincts identifiés par Veblen (2.3).

2.1 La notion d'instinct et sa place dans la théorie du comportement de Veblen

La notion d'instinct revient très souvent dans les écrits de Veblen. Elle y occupe même une place prépondérante. Héritée de la psychologie des instincts qui était alors en plein développement, cette théorie des instincts permet à Veblen de faire le lien entre le biologique, le psychologique et le social, entre la nature et la culture.

2.1.1 Origine et définition de la notion d'instinct

Les exemples ne manquent pas pour illustrer l'importance accordée par Veblen à la notion d'instinct pour bâtir une théorie du comportement évolutionnaire. Ainsi, dès le début de l'un de ses ouvrages majeurs, Veblen (1914, 2-3) affirme-t-il : « *[a] genetic inquiry into institutions will adress itself to the growth of habits and conventions, as conditionned by the material environment and by the innate propensities of human nature ; and for these propensities, as they take affects in the give and take of cultural growth, no better designation than the « time-worn » instinct is available* »¹²⁵. L'essentiel de la théorie du comportement de Veblen est ainsi résumé : l'étude de l'évolution des institutions revient à étudier la croissance et la transformation des habitudes, habitudes qui, pour une part, sont déterminées par, et se construisent à partir, des instincts. La théorie des instincts est donc à la base de la théorie du comportement.

Veblen a ébauché l'essentiel de sa théorie des instincts à partir des apports de la psychologie sociale, mais aussi et surtout à partir de la psychologie des habitudes et des instincts élaborée par William James¹²⁶. Ce qui a été dit précédemment sur James est donc valable pour l'essentiel chez Veblen, notamment pour ce qui concerne la place des instincts dans la nature humaine et leurs rapports avec les habitudes. William McDougall est un autre psychologue à avoir eu une influence notable sur Veblen, influence incontestable dans ses derniers travaux. Ainsi, McDougall « *championned the importance of understanding how evolved instincts penetrate the many levels of human thought and action and was an important influence on Veblen's later work* » (Twomey, 1998, 434). Comme James, McDougall considère que l'esprit est actif et qu'il est tourné vers la résolution de problèmes

¹²⁵ On notera au passage que cette citation synthétise remarquablement l'essentiel de la théorie du comportement de Veblen. Aussi, nous y reviendrons souvent et il n'est pas inutile de la garder à l'esprit pour appréhender le reste du chapitre.

¹²⁶ Voir le Chapitre II pour des développements sur le pragmatisme en général et celui de James en particulier.

rencontrés lors des interactions avec l'environnement. Il souligne que l'activité motivée n'est pas nécessairement consciente et, de la même manière que Veblen, développe l'idée que la rationalité, quelque soit son contenu, constitue un phénomène devant être compris et non considéré comme donné. Enfin, comme James, McDougall voit dans les instincts les bases sur lesquelles tous les comportements se construisent.

Comment Veblen définit-il la notion d'instinct ? Plusieurs caractéristiques peuvent être explicitées pour répondre à cette question. En premier lieu, Veblen conçoit les instincts *comme des buts ou des propensions universels qui sont innés chez l'agent humain et qui sont transmis de manière héréditaire* (Asso et Fiorito, 2004). C'est là une première caractéristique, suivant laquelle les instincts sont *biologiquement* hérités et sont des traits qui, à la suite du processus d'évolution, sont devenus propres à l'ensemble de l'espèce humaine. En deuxième approximation, Veblen distingue les instincts des tropismes et des impulsions. L'action tropismatique est une action inconsciente, réflexe et dénuée de toute dimension téléologique. Elle ne fait appel à aucune forme d'intelligence. A l'inverse, « *[a]ll instincts involve intelligence, and the manifestation of many instincts means the presence of an intention behind the act* » (Hodgson, 2004, 164). Les instincts doivent donc s'analyser comme des *propensions* à agir d'une manière déterminée, propensions guidées par la satisfaction de certaines fins prédéfinies. Le propre des propensions instinctives est donc de donner naissance à des modes de comportement destinés à les satisfaire, modes de comportement impliquant l'usage d'un certain degré de conscience et d'intelligence. Les instincts *ne sont pas*, contrairement aux tropismes, de simples réactions réflexes à des stimuli. Il s'agit de guides du comportement inclinant ce dernier à se manifester de certaines façons. Selon Veblen, ils doivent se penser comme des « *spiritual traits emerging from a certain concurrence of physiological unit characters and varying somewhat according to variations in the complement of unit characters to which the species or individual may owe his constitution* » (Veblen, 1914, 13)¹²⁷.

2.1.2 Les instincts comme trait d'union entre nature et culture

La notion d'instinct est essentiellement de contenu et de nature biologique. Il s'agit de traits héréditaires transmis génétiquement, qui sont innés et donc non appris culturellement et socialement. Pourtant, c'est par elle que Veblen fait le lien entre le biologique, le

¹²⁷ Notons cependant que Veblen ne donne à aucun moment une véritable définition de la notion d'instinct. Pour l'essentiel, il souligne seulement que les actions déterminent les fins de l'action, mais pas les actions elles-mêmes.

psychologique et le social, tout en évitant, dans une large mesure, le réductionnisme biologique ou culturel. Sa place est donc fondamentale dans la théorie comportementale de Veblen.

Une fois encore, un rapide retour sur la psychologie de James permet de mieux comprendre cet aspect. Comme on a pu le voir, James (au même titre que Dewey d'ailleurs) considère que les instincts ne peuvent se suffire à eux-mêmes : les instincts ont besoin d'être « mis en action » par les habitudes. Les instincts indiquent vers quoi le comportement doit tendre¹²⁸, mais ils n'indiquent pas le « comment ». De même, chez Veblen, « *[t]he instinctive endowment gives only a starting point for the cumulative evolution of habits and institutions* » (Rutherford, 1998, 466). Pour Veblen, comme pour James, c'est la recherche de la satisfaction des instincts qui mène à la formation des habitudes. Notons, cependant, que Veblen indique que les instincts peuvent être « pervertis », c'est-à-dire détournés de leurs fins sous l'influence de certaines habitudes et institutions. Les instincts ne sont que des propensions, pas des actions.

Les instincts constituent donc chez Veblen la dimension stable¹²⁹ et téléologique du comportement humain qui doit être complétée par les dimensions institutionnelles et culturelles. Veblen en identifie plusieurs, notamment l'instinct du travail efficace, qui occupe une place à part. Les deux prochaines parties se proposent donc de les examiner plus dans le détail.

2.2 L'instinct du travail efficace¹³⁰

Parmi les instincts forgeant la nature humaine, Veblen attribue une place particulière à l'instinct du travail efficace. Il l'expose particulièrement dans son article « *The Instinct of Workmanship and the Irsomeness of Labor* » (1898) et son ouvrage « *The Instinct of Workmanship, and the State of the Industrial Arts* » (1914). Veblen fait jouer à cet instinct un rôle primordial dans l'évolution de l'espèce humaine¹³¹.

¹²⁸ Il s'agit ainsi de la dimension téléologique du comportement humain.

¹²⁹ Veblen considère que la dotation instinctive de l'espèce humaine a très peu varié depuis que celle-ci est apparue. L'évolution de cette dotation, sous l'effet de la sélection et de la variation, est minimale comparativement à l'évolution culturelle et institutionnelle. C'est donc cette dernière qui est primordiale. Cf. Section 3.

¹³⁰ Le terme anglais employé par Veblen est « *instinct of workmanship* ». En français, ce terme est souvent traduit par l'expression « instinct artisan ». Cependant, il nous semble que cette traduction est impropre car trop restrictive. Il est manifeste que Veblen emploie cette notion dans un cadre bien plus large que la seule activité artisanale. En fait, l'expression la plus adéquate serait « instinct du travail bien fait ». La traduction employée dans ce travail est utilisée néanmoins par beaucoup d'auteurs. On l'adoptera donc.

¹³¹ Il s'agit ici de présenter la notion d'instinct du travail efficace telle que Veblen le fait et l'utilise. Pour une analyse critique de cette notion, et de la théorie des instincts en général, se reporter au Chapitre IV.

2.2.1 L'instinct du travail efficace : définition

Dans son article de 1898 (Veblen, 1898b), Veblen part d'une critique de l'hypothèse (néo)classique de l'aversion pour l'effort utile et pour le travail. L'idée de base de l'argumentation de Veblen est qu'aucune espèce ne peut passer l'épreuve de la sélection naturelle tout en affichant une aversion systématique pour toute activité nécessaire à sa survie. Si Veblen reconnaît l'existence dans la société capitaliste de pratiques « inutiles » sources de gaspillage¹³², il estime qu'elles ne sont que le résultat rendu possible par l'évolution de l'espèce humaine au cours de laquelle l'homme a acquis une double autonomie : autonomie de choix (la volonté et la motivation humaine) et autonomie – relative - par rapport aux contraintes de l'environnement. Plus précisément, l'avantage de l'espèce humaine sur les autres espèces animales serait sa capacité à valoriser les éléments qui constituent son environnement¹³³. Selon Veblen, seul l'existence d'un instinct du travail efficace peut expliquer à la fois la survie de l'espèce humaine et surtout sa relative émancipation de la nature. Ainsi, « *the economic man* », whose lineaments were traced in outline by the classical economists and filled in by their caricaturists, is an anomaly in the animal world » (Veblen, 1898b, 1).

Sous l'effet de l'évolution, l'espèce humaine aurait donc forcément du développer, selon Veblen, un instinct du travail efficace, sans quoi l'industrie n'aurait jamais pu naître. Cet instinct peut se définir par trois caractéristiques (Gislain, 2000) :

- i) Cet instinct oriente l'activité humaine vers un but précis, celui d'assurer la survie de l'espèce (et accessoirement pour un individu d'assurer sa survie) ;
- ii) les fins poursuivies par cet instinct ont un contenu interpersonnel et extérieur à l'individu. Celui-ci, dans le cadre de sa survie, doit s'adapter à son environnement ;
- iii) l'action est régie par le principe du moindre effort : en plus d'être efficace, l'activité doit être efficiente et éviter tout gaspillage. Cela conduit les individus à valoriser l'efficacité technique et à condamner le gaspillage de moyens.

Par conséquent, selon Veblen, le moteur de l'évolution humaine consiste dans une propension à fournir des efforts efficaces et efficients, permettant aux individus de s'émanciper toujours plus de leur environnement.

¹³² Cela est d'ailleurs le thème majeur de son ouvrage le plus célèbre, *Théorie de la classe de loisir* (1899a).

¹³³ « *Man's great advantage over other species in the struggle for survival has been his superior facility in turning the forces of the environment to account* » (Veblen, 1898b, 2).

2.2.2 Un instinct au rôle primordial

Comme le remarque J-J. Gislain (2000, 87), l'instinct du travail efficace est fondamental en ce qu'il est indépendant des institutions dominantes, c'est le « *réfèrent anthropologique ultime des progrès de l'humanité* ». En fait, cet instinct est à l'origine de l'ensemble des dichotomies vébleniennes entre utile/futile, production/acquisition, technique/pécuniaire, industrie/affaires etc¹³⁴. Ainsi, il apparaît que l'essentiel des comportements repérés par Veblen dans la société capitaliste se réfère, positivement ou négativement, à l'instinct du travail efficace. Un comportement sera positif quand il va dans le sens de l'instinct du travail, c'est-à-dire qu'il contribue à l'efficacité et au progrès. A l'inverse, un comportement source de gaspillage ou n'étant pas productif, en s'opposant aux propensions instinctives naturelles, sera vu comme nuisible. Selon J-J Gislain, ces éléments font que Veblen ne respecterait pas sa théorie évolutionnaire : en indiquant quels sont les « bons » comportements, il réintroduirait du téléologique dans son analyse. Cependant, cette interprétation ne nous paraît pas totalement juste : Veblen n'affirme nullement que l'évolution doit prendre la direction de l'efficacité. Il constate seulement que, selon lui, l'évolution de l'espèce humaine a jusqu'à présent été guidée par une recherche de l'efficacité et que, du fait du développement de certaines habitudes, cette recherche a été plus ou moins abandonnée. Certes, il est vrai que Veblen dénonce cette « dérive », mais il ne la considère pas pour autant comme « anormale », c'est-à-dire comme ne correspondant pas à la normalité de l'évolution¹³⁵.

Reste à comprendre comment un instinct initiant une propension à effectuer des activités utiles, économes et efficaces peut déboucher sur des comportements de « prédation », sources de gaspillage et d'inefficacité, tels que le loisir ou la consommation ostentatoire et que Veblen dénonce dans la « *Théorie de la classe de loisir* » (1899a). Selon Veblen, en contribuant au progrès et à l'efficacité, l'instinct du travail efficace a permis à l'espèce humaine d'assurer davantage que sa survie : progressivement, les hommes ont pu produire plus qu'ils n'avaient besoin. Dès lors, une fois sa survie assurée, chaque individu a pu détourner son attention à des fins moins « nobles », selon Veblen, et rechercher ainsi son intérêt et plaisir personnel. Cette perversion, à l'origine de l'émergence de la « classe de loisir », sera examinée plus en détail dans le chapitre suivant.

¹³⁴ Dichotomies qui seront exposées plus en détail dans le Chapitre IV.

¹³⁵ L'analyse de Veblen est donc normative mais non téléologique. On retrouve cela également dans son analyse des préconceptions de la science économique, cf. supra.

2.3 Instincts de prédation, de grégarité et de curiosité gratuite : quelques éléments

Le nombre et l'identité des instincts présents dans la théorie comportementale de Veblen sont incertains. Veblen n'est pas toujours très explicite dans ses écrits, et suivant la littérature, le nombre d'instincts identifiés va, en comptant l'instinct de travail efficace, de trois (Gislain, 2000) à six (Jensen, 1987). On suivra la classification adoptée par P.F. Asso et L. Fiorito (2004) en distinguant les instincts « altruistes » (*other-regarding instincts*) et les instincts « égoïstes » (*self-regarding instincts*)¹³⁶.

2.3.1 Les instincts altruistes : curiosité gratuite et grégarité

Comme leur nom tend à l'indiquer, ces instincts ont pour fin de favoriser le bien être de la communauté, du groupe, de la famille. On y retrouve ainsi l'instinct de travail efficace, précédemment exposé, ainsi que les instincts grégaires et de curiosité gratuite.

L'instinct de grégarité (*instinct of parental bent*) peut se définir comme l'ensemble des « propensions des membres d'une même communauté à éprouver un sentiment de solidarité les uns envers les autres » (Gislain, 2000, 87). Il s'agit de l'intégration héréditaire par les individus de l'idée suivant laquelle la coopération est nécessaire à leur survie. Cet instinct est donc à l'origine de l'égard que chaque individu porte aux autres et Veblen lui donne un rôle particulièrement important dans l'organisation des sociétés. C'est cet égard porté aux autres et la conscience du besoin de coopération, combiné à l'instinct du travail efficace, qui font que chaque individu accepte de s'intégrer dans une communauté ou un groupe, et donc de se conformer, consciemment ou non, aux normes qui y sont en vigueur¹³⁷. Mais c'est aussi cet instinct qui attise, dans la société industrielle, la « comparaison provocante » qui pousse les individus à se comparer entre eux. L'émulation par les apparences, que Veblen n'a cessé de dénoncer, trouve donc son origine dans la double perversion des instincts de grégarité et de travail efficace.

L'instinct de curiosité gratuite (*idle curiosity*) permet à Veblen d'expliquer les innovations et la créativité humaine. Il le définit comme la « curiosité qui pousse les hommes vers les inventions ingénieuses et déconcertantes » (Veblen, 1899a, 100). Par ce biais, Veblen introduit dans la nature humaine la dimension créatrice qui est à l'origine de la création scientifique et artistique. C'est cet instinct qui est à la base de l'évolution institutionnelle. Le

¹³⁶ Indiquons que Veblen n'adopte ni cette classification, ni cette terminologie. Il s'agit d'une interprétation de sa théorie des instincts.

¹³⁷ Dans cette perspective, on pourrait presque déceler chez Veblen des similitudes avec la solidarité mécanique et organique de Emile Durkheim.

lien entre cet instinct de curiosité gratuite et le concept d'abduction présent dans la philosophie pragmatiste de Peirce¹³⁸ paraît assez évident. Chez Peirce, le concept d'abduction est mobilisé pour expliquer la dynamique de l'enquête scientifique et les innovations qu'elle produit. Chez Veblen, l'instinct de curiosité gratuite sert à expliquer les innovations produites par l'homme et donc, *in fine*, les changements institutionnels. La similarité est donc flagrante. Malheureusement, la faiblesse relative du concept d'abduction chez Peirce se retrouve également chez Veblen. En effet, il a été relevé précédemment que Peirce peine à expliquer l'origine de la créativité humaine. Il est obligé de s'en remettre à une notion floue d'intuition que par ailleurs il dénonce lorsqu'il s'attaque au cartésianisme. Le même reproche peut être fait à Veblen : en faisant reposer la créativité sur un concept créé *ad hoc*¹³⁹ dont on pourrait presque dire qu'il n'a qu'une valeur instrumentale, Veblen ne respecte pas la philosophie darwinienne dont il se réclame pourtant et suivant laquelle tout fait a une cause qu'il convient d'explicitier et d'analyser. Certes, théoriquement, la concrétisation de la propension à l'innovation a bien une cause, ce n'est nullement une « cause sans cause ». Mais, en pratique, Veblen peine, tout comme Peirce, à expliciter l'origine des innovations. Il n'en reste pas moins que cet instinct est important et qu'il a au moins le mérite de permettre à Veblen de donner une base sur laquelle penser le changement institutionnel.

Les deux instincts qui viennent d'être exposés, ainsi que l'instinct du travail efficace, ne peuvent se penser que dans leurs interactions les uns avec les autres. Ce n'est que lorsqu'ils marchent de concert qu'ils permettent à l'espèce humaine d'évoluer, selon les critères de Veblen, dans un sens favorable en entraînant l'apparition d'habitudes mentales adéquates. Ainsi, « *[t]he innate predisposition of the parental bent, the idle curiosity, and the instinct of workmanship become « instincts of serviceability » when they are powerful enough to elicit the cooperation of the habitual bent(...). In such a situation, the knowledge and information unearthed by idle curiosity come to serve the ends of workmanship and parental bent* » (Jensen, 1987, 1042).

2.3.2 *Les instincts égoïstes*

Ces instincts trouvent leur expression dans l'agression, la prédation et la domination. Il est difficile de dire s'il s'agit d'instincts à proprement parler ou simplement des pendants

¹³⁸ Voir le Chapitre II pour des développements sur la philosophie pragmatiste.

¹³⁹ On pourrait d'ailleurs, dans l'absolu, faire ce reproche à l'ensemble de la théorie des instincts. Voir le Chapitre IV pour une revue des critiques formulées à l'encontre de la théorie des instincts de Veblen, mais aussi à l'ensemble de la psychologie des instincts.

négatifs des instincts altruistes. Jensen (1987) distingue deux types d'instincts susceptibles de rentrer dans cette catégorie : la propension à l'acquisition et l'instinct de prédation.

Le premier instinct correspond, comme son nom l'indique, au désir ressenti par l'individu d'acquérir des objets et des choses. Le second instinct renvoie lui à la propension qu'à l'individu de ressentir le besoin de dominer ses pairs, au travers d'une série de comportements tels que la « comparaison provocante ». Ce type de propension ressort très explicitement dans certains des écrits de Veblen (notamment 1898b et 1899a), mais il est difficile de savoir si Veblen les considère comme des instincts à proprement parler ou bien comme des perversions des instincts altruistes qui trouvent leur origine dans certaines habitudes mentales. Cette confusion trouve largement son origine dans l'ambiguïté de certains des écrits de Veblen, notamment en ce qui concerne la distinction entre habitudes et instincts¹⁴⁰.

Cette confusion a au moins le mérite de révéler une chose : la théorie des instincts de Veblen ne prend de signification qu'à partir du moment où elle est mise en dynamique avec les habitudes, les institutions et l'environnement. Ces trois derniers éléments viennent compléter la théorie du comportement de Veblen et c'est cet aspect qu'il convient maintenant de traiter.

Section 3 : une articulation complexe entre instincts, habitudes mentales, institutions et environnement matériel

La relation quadratique entre instincts, habitudes, institutions et environnement chez Veblen peut être résumée ainsi : « *[o]n the one hand it is the influence exercised by the institutional framework on the hereditary make-up of individuals that determines human conduct ; on the other it is the continuous search of ways and means to satisfy these hereditary tendencies that gives rise to habits, which in turn become incorporated into a body of culture and originate institutions, social conventions, and human enterprises* » (Asso et Fiorito, 2004, 449). C'est cette relation que cette section se propose d'étudier et d'approfondir, suivant une double perspective ascendante et descendante : dans un premier temps, il va s'agir de voir comment Veblen passe des instincts aux habitudes, et des habitudes

¹⁴⁰ Cette ambiguïté est reconnue par Hodgson (2004, 164), même si, selon lui, Veblen distingue bien explicitement instincts et habitudes. Il n'en reste pas moins que, comme le montrent les divergences dans la littérature concernant le nombre et l'identité des instincts, cette distinction n'est pas toujours évidente.

aux institutions (3.1). Dans un second temps, on se focalisera sur le double rôle des institutions comme objets et facteurs de sélection (3.2).

3.1 Instincts, habitudes et institutions : de l'individu au social

Tout en s'appuyant fortement sur la notion d'instinct, la théorie comportementale de Veblen est parallèlement fondée sur les notions d'habitudes et d'institutions. Associées aux instincts, les habitudes mentales (*habits of thought*) constituent le préalable indispensable à l'existence de la raison humaine (3.1.1). Une partie de ces habitudes acquiert une dimension sociale en devenant des institutions par le biais d'une causalité cumulative (3.1.2). Ces dernières ont une action directe sur l'environnement matériel, notamment au travers de la création de nouvelles technologies et de nouveaux outils (3.1.3).

3.1.1 L'association des instincts et des habitudes comme fondements de la raison humaine

Avant de rentrer dans le détail de l'analyse de la notion d'habitude chez Veblen, il est souhaitable de rappeler quelques éléments qui permettront de mieux appréhender cette approche. Ainsi, il est important de relever que l'une des particularités de Veblen, que l'on retrouve aussi chez Commons, est de refuser toute forme de réductionnisme méthodologique. Par conséquent, il apparaît que la théorie comportementale de Veblen ne se rattache ni à l'individualisme méthodologique¹⁴¹ ni au collectivisme méthodologique¹⁴². Comme on a pu déjà le mentionner, Veblen veut amender la méthodologie marxiste en faisant *à la fois* des agents et des structures le résultat d'un processus évolutionnaire. En d'autres termes, les agents (les individus et leurs habitudes) et les structures (les institutions) agissent et rétroagissent l'un sur l'autre tout au long d'un processus évolutionnaire de causalité cumulative. Ainsi, comme l'affirme Hodgson (2004, 178), « *[b]y emphasizing « cumulative causation » and « continuity of cause and effect », Veblen broke from any idea that explanations could ultimately be reduced to one type of entity or level* ». Selon Veblen, tout doit être expliqué selon une chaîne causale.

Autre élément important à souligner et qui cette fois-ci concerne directement le thème de ce point : Veblen développe sa notion d'habitude mentale en s'inspirant grandement de la philosophie pragmatiste de Peirce et James. Ce qui a été développé au sujet du pragmatisme dans le chapitre précédent va donc largement se retrouver ici. Il faut rappeler que, dans une

¹⁴¹ Approche adoptée en économie par l'ensemble de l'orthodoxie néoclassique ainsi que par l'école autrichienne.

¹⁴² Approche que l'on qualifie aussi de holiste et qui est caractéristique, notamment, de la méthodologie marxiste.

perspective darwinienne, Veblen ambitionne d'expliquer l'origine et les fondements de la volonté humaine. La notion d'habitude mentale est mobilisée dans cette optique, optique selon laquelle il s'agit de montrer que l'intentionnalité humaine relève à la fois de la nature et de la culture. Le point de départ de Veblen consiste à postuler que, bien qu'issus de la sélection naturelle, les instincts humains n'en restent pas moins insuffisants pour traiter des exigences de la condition humaine, exigences qui de surcroît évoluent. Plus précisément, les instincts sont trop vagues, trop approximatifs dans la détermination du comportement à suivre pour permettre leur satisfaction. Les habitudes mentales, grâce à leur plus grande flexibilité, doivent permettre à l'individu de s'adapter plus facilement à son environnement : « *habits, being more adaptable than instincts, are necessary to deal with the larger body of knowledge in any given community and the elaborate ways and means interpreted between these impulses and their realization* » (Hodgson, 2004, 166).

Veblen, comme James, distingue les instincts des habitudes en ce que ces dernières ne sont pas transmises génétiquement, mais seulement acquises socialement par l'apprentissage. Elles correspondent à des routines, largement inconscientes, qui permettent à l'individu d'interagir efficacement avec son environnement en lui permettant d'« économiser » sa réflexion consciente. Dans cette perspective, il est important de distinguer les habitudes des actions et des comportements. Les habitudes sont des *dispositions* à agir qui ne se concrétisent pas forcément par une action. Ce sont des *comportements potentiels* qui peuvent ou non émerger suivant les stimulations qui sont issues soit de l'environnement (les institutions ou la technologie notamment), soit des instincts qui, on le rappelle, sont pour Veblen les principaux éléments téléologiques du comportement humain.

Deux éléments doivent alors être dégagés : d'une part, instincts et habitudes ne peuvent donc agir que l'un avec l'autre, ce sont deux éléments du comportement qui sont complémentaires. D'autre part, en tant que dispositions largement inconscientes, les habitudes et leur association avec les instincts forment le préalable à l'existence de la raison humaine. On retrouve ici une des idées clés du pragmatisme peircien que l'on retrouve également chez Dewey. En effet, chez Peirce, les habitudes ont la primauté sur les croyances et la raison, elles en sont le fondement. Veblen suit totalement cette conception : la formation des habitudes précède la délibération rationnelle. Dans la même veine pragmatiste, Veblen refuse la séparation entre action et raison : la raison est très liée à l'action, car l'activité est le stimuli des habitudes mentales, et parce que la raison est utilisée pour guider l'action à travers les problèmes et les difficultés. Cela signifie, dans le même temps, que si la raison ne prime pas sur les habitudes, elle peut néanmoins, dans un second temps, faire évoluer ces dernières pour

les adapter à l'environnement. Loin d'être l'antithèse de la raison, les instincts et les habitudes en sont au contraire les conditions.

La relation entre instincts et habitudes qui vient d'être exposée comporte deux autres points significatifs. En premier lieu, on remarquera que, dans ce schéma, les instincts, en raison de leur relative stabilité, ont une priorité temporelle sur les habitudes¹⁴³ : avant d'acquérir des habitudes, l'individu naît avec des instincts. C'est en fonction de ceux-ci que les habitudes se constitueront. En second lieu, on relèvera que les instincts et leurs effets sur les habitudes mentales correspondent à la dimension phylogénétique de l'évolution humaine. A l'opposé, l'évolution des institutions se rapporte à la dimension ontogénétique de cette même évolution humaine¹⁴⁴.

3.1.2 Des habitudes aux institutions

La notion d'institution est au cœur de la théorie comportementale de Veblen. Tandis que les instincts correspondent à la dimension biologique de cette dernière, les habitudes mentales à sa dimension psychologique, les institutions se rapportent à l'aspect social du comportement humain. Veblen les définit comme des « *habitudes mentales prédominantes, des façons très répandues de penser les rapports particuliers et les fonctions particulières de l'individu et de la société* » (Veblen, 1899a, 125). En d'autres termes, les institutions sont la concrétisation au niveau social de *certaines* habitudes mentales présentes chez les individus de la société. Elles sont « *des méthodes particulières de vie et de relations humaines* » (Veblen, 1899a, 124).

Dans l'institutionnalisme de Veblen, les institutions constituent l'unité d'analyse à partir de laquelle est dérivé l'ensemble des autres éléments constituant la théorie du comportement. Il ne faut pas entendre cette notion dans le sens où elle est souvent employée aujourd'hui, c'est-à-dire comme une structure matérielle ayant une existence concrète. Au sens de Veblen, les institutions sont des conventions, des normes sociales, un ensemble d'idées temporellement et spatialement identifiées. Afin de devenir une science évolutionnaire, c'est l'évolution des institutions que l'économie doit étudier en priorité.

¹⁴³ On retrouvera le même genre d'asymétrie au bénéfice des institutions sur les habitudes. Cf. infra.

¹⁴⁴ L'évolution phylogénétique implique le développement et l'apparition de nouvelles caractéristiques génétiques au sein de la population concernée. A l'inverse, l'évolution ontogénétique désigne le développement d'un organisme ou d'une entité (telle une institution) au sein d'un cadre génétique fixe. Transposés aux sciences sociales, les instincts et les habitudes correspondent aux gènes, tandis que les institutions s'apparentent aux organismes. Veblen associe dans sa théorie ces deux dimensions. Sur ce sujet, voir Hodgson, 1993, notamment page 38.

On perçoit déjà à ce niveau le rôle pivot joué par les institutions dans l'approche de Veblen : d'une part, les institutions sont le résultat d'un processus de causalité cumulative induit par les comportements habituels des individus¹⁴⁵. Elles sont donc l'effet émergent de l'association d'une partie des habitudes mentales que les individus concrétisent au travers de leurs actions. Mais, d'autre part, les institutions, en tant que normes conventionnelles *stables*, ont pour effet d'orienter les comportements et les instincts dans la poursuite de certaines finalités. Par exemple, Veblen identifie les institutions pécuniaires qui se traduisent par une orientation des comportements vers des pratiques de gaspillage et de comparaison provocante¹⁴⁶. Dans leur forme extrême, les institutions peuvent éventuellement se traduire par des sanctions sociales et devenir des lois. Cette relation entre habitudes et institutions, *a priori* symétrique, est déséquilibrée par une asymétrie temporelle en faveur de ces dernières : l'individu naît dans un environnement institutionnel préexistant, ce qui signifie que les habitudes sont formées par les institutions, avant de pouvoir éventuellement être modifiées. Au final, il apparaît que l'action individuelle et la pensée sont contraintes par des modes de penser et d'agir promulgués par les institutions en place, mais tout en étant en même temps la source de vie et de création des institutions. A cet égard, on relèvera l'importance de l'instinct de curiosité gratuite concernant l'« innovation institutionnelle » : dans une perspective ascendante (des instincts aux institutions), c'est cet instinct qui est le facteur essentiel de l'évolution institutionnelle.

3.1.3 La relation entre les institutions et l'environnement matériel

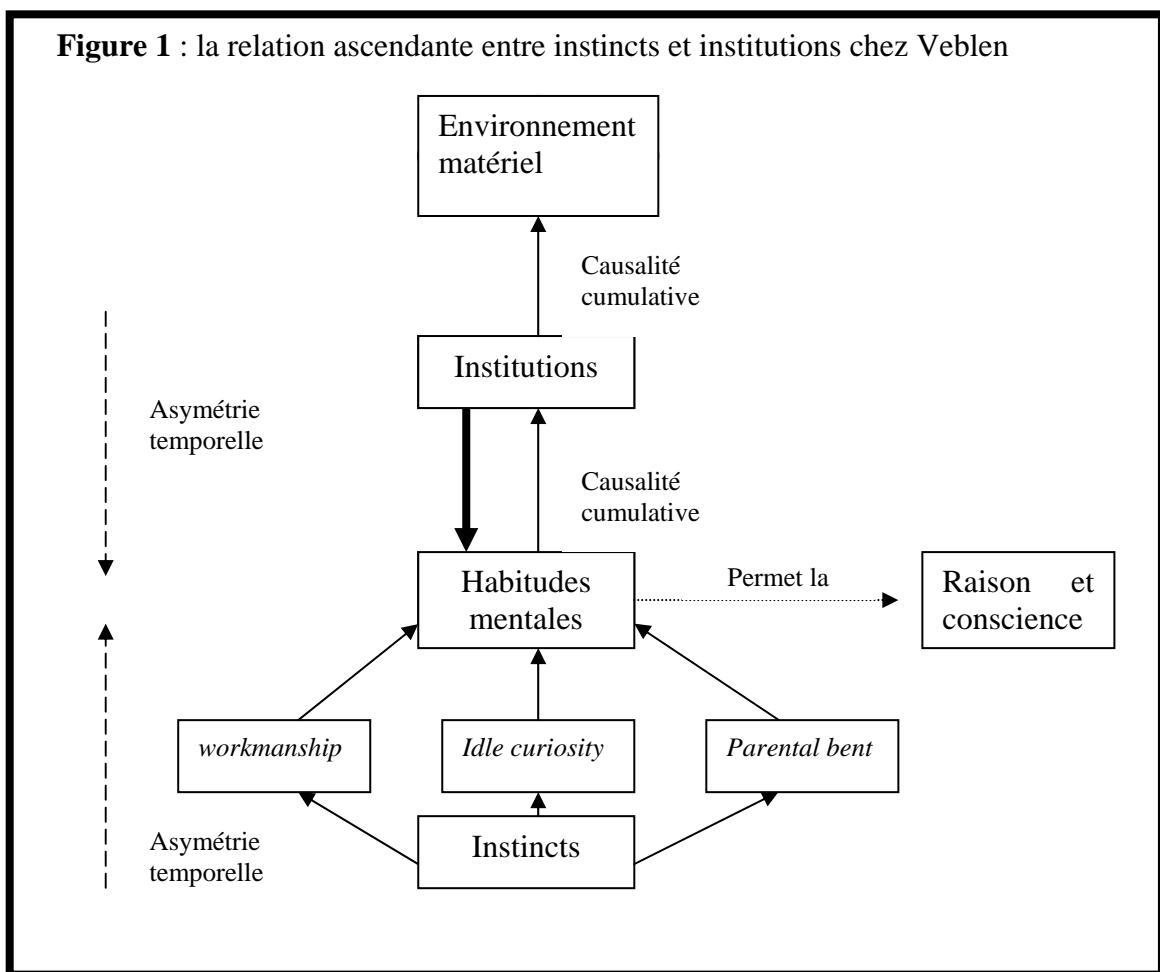
Veblen développe l'idée que l'action humaine, guidée principalement par les institutions, exerce une influence sur les conditions de vie matérielle qui constituent l'environnement des individus. Notamment, dans son article *The Instinct of Workmanship and the Irsomeness of Labor* (Veblen, 1898b), Veblen affirme que les instincts et institutions humaines ont permis aux hommes de développer des outils leur permettant d'acquérir un meilleur contrôle de leur environnement. Comme on a pu déjà le relever, la domination de l'espèce humaine repose sur sa capacité à valoriser les éléments qui constituent son environnement : « *Man's great advantage over other species in the struggle for survival has been his superior facility in turning the forces of the environment to account* » (Veblen,

¹⁴⁵ Comme le remarque beaucoup d'auteurs (voir notamment Rutherford, 1994), cette définition de la notion d'institution fait que Veblen met essentiellement l'accent sur les effets non intentionnels d'actions individuelles intentionnelles. Ce faisant, Veblen se rapproche de certaines analyses d'inspiration autrichienne, tout en se démarquant de celles développées par Commons. Voir sur ce point la Partie III.

¹⁴⁶ Voir le Chapitre IV pour des développements sur l'application faite par Veblen de sa théorie des institutions.

1898b, 2). La base de cette capacité humaine réside dans l'instinct du travail efficace et dans les institutions « industrielles » qui confèrent à l'agent le besoin de poursuivre et de satisfaire des objectifs d'efficacité.

L'idée est donc la suivante : sous l'effet des instincts et des habitudes mentales par lesquels les individus poursuivaient individuellement un objectif d'efficacité, des institutions visant à la réalisation de ces buts ont *émergé* non intentionnellement. L'espèce humaine a alors acquise la capacité d'agir sur son environnement, notamment via la technologie, pour gagner un avantage dans la « bataille pour la survie ». On peut résumer les idées développées dans l'ensemble du point 3.1 ainsi (cf. figure 1) :



3.2 Les institutions comme objets et facteurs de sélection et d'adaptation

La logique ascendante qui vient d'être décrite n'est pas suffisante pour caractériser la totalité de la théorie comportementale de Veblen. En effet, cette dernière est également composée d'une logique descendante que l'on nommera, à la suite de Hodgson (2004),

« causalité reconstitutive descendante » (*reconstitutive downward causation*)¹⁴⁷. Cette perspective met en valeur le double rôle évolutionnaire des institutions : elles sont à la fois l'objet (3.2.1) et le facteur (3.2.2) tant de la sélection que de l'adaptation des composantes des sociétés humaines.

3.2.1 Les institutions comme objets de sélection : Veblen et le rôle de la technologie

Parmi les éléments constitutifs de l'environnement matériel des sociétés humaines, Veblen accorde une place de choix aux machines et à la technologie. Ce sont elles, plus encore que l'instinct de curiosité gratuite, qui sont à l'origine des processus de sélection et d'adaptation des institutions humaines¹⁴⁸. Cet aspect de la théorie de Veblen apparaît surtout dans son ouvrage *Theory of Business Enterprise* (1904). Mais, bien que cela soit relevé par très peu d'auteurs, on trouve déjà une grande partie de cette idée dans la série d'articles de Veblen sur les préconceptions de la science économique (Veblen, 1899b, 1899c, 1900).

Dans ces articles, Veblen développe explicitement l'idée suivant laquelle les préconceptions des scientifiques, notamment des économistes, sont directement influencées par le mode de vie et l'état de la technologie. Notamment, Veblen lie le recul relatif des préconceptions de normalité au profit des préconceptions factuelles à la révolution industrielle et à ses conséquences : croissance de la population et développement de la logique industrielle. L'hypothèse de Veblen est que la rationalisation des modes de production qui a accompagné la révolution industrielle a eu des effets sur les habitudes mentales des individus en leur faisant développer des raisonnements purement en terme de causes et effets : la logique de la mécanique aurait développé une logique du raisonnement. Comme cela sera discuté plus loin (voir Chapitre IV), cette thèse paraît particulièrement critiquable.

A d'autres endroits (voir notamment Veblen, 1899a), Veblen développe également l'idée que les institutions humaines sont contraintes de s'adapter aux circonstances matérielles. Les institutions futures sont formées, via un processus coercitif et sélectif, par l'état des choses actuel qui « agit sur la façon habituelle de voir les choses, et ce faisant, [qui] le modifie ou renforce un point de vue ou une attitude mentale héritée du passé » (Veblen, 1899a, 126). Le raisonnement appliqué est typiquement darwinien : on serait en présence d'un « processus de sélection naturelle des institutions » (Veblen, 1899a, 24). Dans le

¹⁴⁷ Comme le remarque Hodgson, il est important de noter que Veblen n'a jamais employé cette expression. Néanmoins, sa théorie du comportement développe indéniablement l'idée d'une influence importante de la technologie et des institutions sur les individus et leurs habitudes.

¹⁴⁸ Notons que cette influence accordée par Veblen à la technologie est l'un des points les plus critiqués de sa théorie. Cet aspect est développé dans le Chapitre IV.

raisonnement véblennien, « *ce sont les nouvelles institutions –les nouvelles habitudes mentales et leur concrétisation dans les comportements et structure économique- les plus aptes à perpétuer, dans les nouvelles conditions de vie matérielle, l'espèce institution dont elles sont issues, qui survivent et impriment leurs formes évolutives à leur espèce institutionnelle* » (Gislain, 2000). On a pu voir que les institutions humaines avaient pour propriété d'affecter l'environnement matériel. Au niveau macro social, cette influence produit le plus souvent des effets non attendus¹⁴⁹ et induit une évolution non téléologique de l'environnement. Le nouvel environnement qui se met en place a pour effet de rendre les institutions préexistantes inadaptées et un processus de sélection et d'adaptation des institutions se met en place. Comme le dit Veblen (1899a, 126 et 128), « *[l]’évolution de la société, c’est en réalité un processus où les individus s’adaptent mentalement sous la pression des circonstances* » et, dans la société capitaliste, « *la pression que le milieu exerce sur le groupe et qui le pousse à réajuster son mode de vie prend la forme d’exigences pécuniaires pour accabler les membres du groupe* ».

On reconnaît dans ce schéma le concept de « causalité reconstitutive descendante » avec l'influence de l'environnement sur les institutions et, comme on a pu le deviner avec les extraits des travaux de Veblen, sur les habitudes mentales. On y retrouve également les trois principes de l'évolutionnisme darwinien : l'hérédité, la sélection et la variation. Les institutions, tout du moins certaines d'entre elles, se perpétuent à travers le temps via un mécanisme de transmission et d'apprentissage social. L'évolution opère également un processus de sélection (naturelle) des institutions : les institutions les plus inadaptées aux nouvelles conditions matérielles disparaîtront totalement. D'autres, à l'inverse, se modifieront et s'adapteront à ces nouvelles conditions afin de se perpétuer. Le processus est donc bien darwinien, même s'il faut noter que Veblen considère que ce processus se fait, dans le cas des institutions, avec une certaine inertie : les institutions ont toujours tendance à suivre les circonstances matérielles avec un certain retard et même à manifester une certaine résistance au changement. C'est ainsi que, selon Veblen, certaines institutions sont facteurs de conservatisme¹⁵⁰. Cette inertie trouve pour une part son origine dans l'influence des institutions sur les habitudes mentales.

¹⁴⁹ En revanche, au niveau micro social, on peut considérer que l'influence des individus sur leur environnement est bien téléologique.

¹⁵⁰ Veblen désigne ici la classe de loisir et les institutions pécuniaires. C'est de cette position que d'autres auteurs, notamment Clarence Ayres, développeront la « dichotomie véblennienne » entre institution et technologie. Voir Chapitre IV.

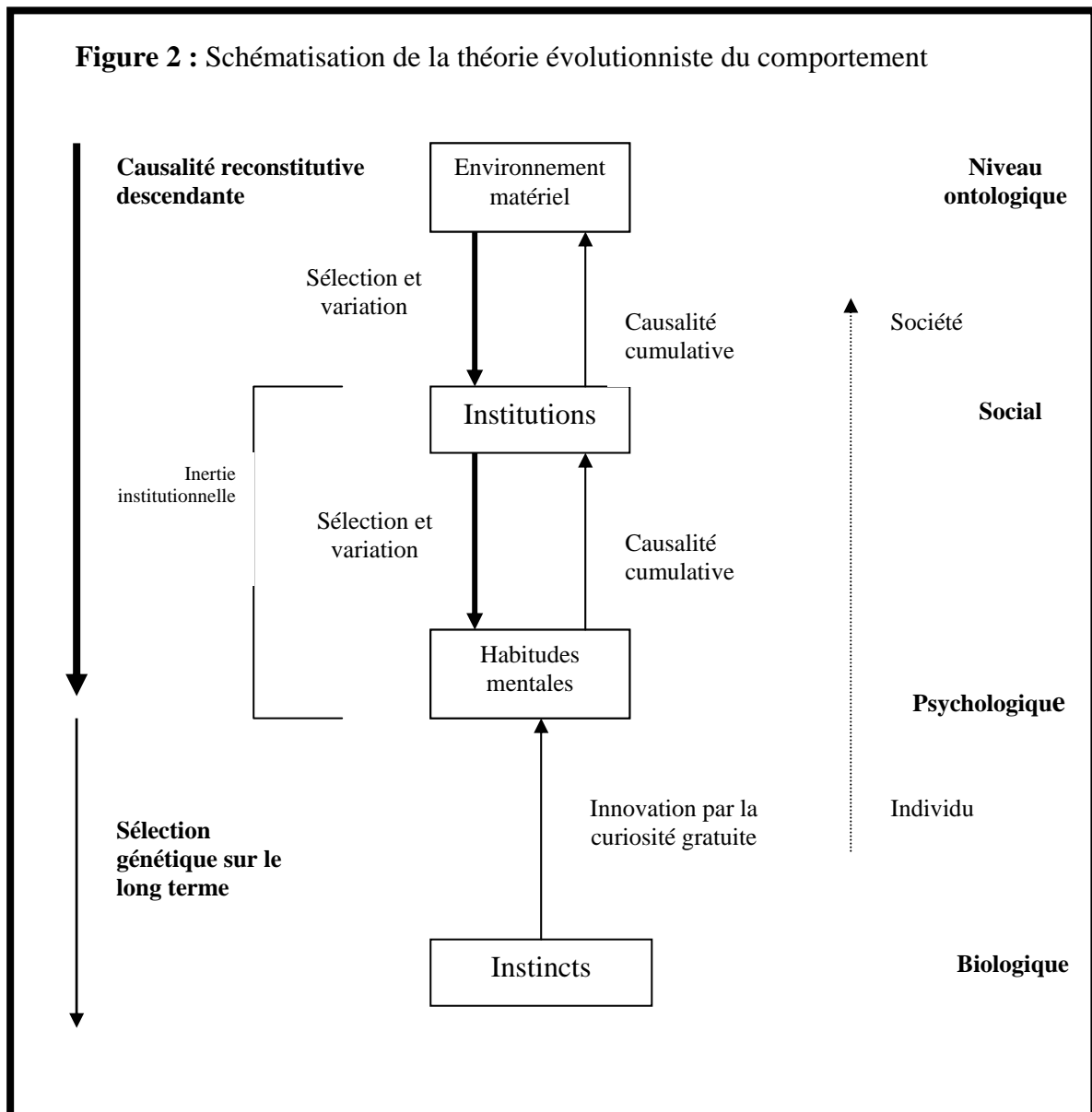
3.2.2 *Les institutions comme facteurs de sélection des habitudes mentales*

L'influence des institutions sur les habitudes mentales a déjà été en partie évoquée plus haut. On a pu notamment souligner l'asymétrie temporelle qui indique que les individus forment leurs habitudes mentales dans un cadre institutionnel préexistant. Il convient maintenant de développer l'idée de Veblen suivant laquelle les institutions opèrent comme un agent de sélection des habitudes mentales. Le raisonnement est similaire à celui développé dans le point précédent : les institutions sélectionnent les attitudes et les tempéraments les plus aptes à les perpétuer. En retour, les nouvelles habitudes formées produisent de nouvelles institutions. Il s'agit d'une analyse sociologique classique, les normes sociales (les institutions) ayant pour effet d'engendrer des sanctions affectant les comportements ne se conformant pas à ces normes. L'originalité de Veblen est de souligner que, ce processus a tendance à être de nature auto renforçante pour les institutions : les institutions viennent « routiniser » les habitudes, « *les actions routinières tendent à renforcer, à reproduire, ce qui les rend routinières* » (Corei, 1995, 22). En terme contemporain, on pourrait parler d'effet de *lock-in* afin de caractériser ce caractère auto renforçant des institutions.

Cette inertie est contrée par deux éléments, déjà exposés précédemment : l'instinct de curiosité gratuite et l'environnement matériel. Le premier permet d'expliquer l'apparition « aléatoire » de nouvelles habitudes mentales et donc la formation de nouvelles institutions. Le second est un facteur coercitif qui force les individus à adapter leurs représentations à la réalité expérimentée¹⁵¹. Les institutions apparaissent donc à la fois comme le moteur et le résultat de la sélection et de l'évolution des sociétés humaines, ce que l'on peut schématiser ainsi (cf. figure 2) :

¹⁵¹ On reconnaîtra la forte tonalité peircienne de ce raisonnement.

Figure 2 : Schématisation de la théorie évolutionniste du comportement



Ce schéma résume l'essentiel de la théorie comportementale de Veblen. On perçoit le rôle pivot joué par les institutions qui sont à la fois objet et facteur de sélection. On comprend également que la dynamique évolutionnaire dans les comportement a deux origines principales : les instincts, plus particulièrement l'instinct de curiosité gratuite, et l'environnement matériel, plus particulièrement la technologie. On voit ainsi comment Veblen parvient à articuler l'individuel et le social en élaborant une analyse qui se développe sur trois plans ontologiques distincts : biologique, psychologique et social. Le lien entre ces trois

niveaux est réalisé, sur le plan ascendant, par les concepts de causalité cumulative et, dans une moindre mesure, d'émergence, et, sur le plan descendant, par la notion de causalité reconstitutive descendante.

Conclusion du chapitre

Ce chapitre avait pour ambition de reconstruire, sans forcément développer une analyse critique, la théorie du comportement de Veblen. En partant de son étude des préconceptions de la science économique, nous avons pu mesurer l'importance accordée par Veblen aux croyances et aux habitudes dans le raisonnement humain. Une analyse de sa critique de la conception hédoniste de l'individu a permis de comprendre le souci de Veblen de baser la science économique sur des hypothèses comportementales réalistes et même de faire de ces dernières l'objet d'analyse de la science économique évolutionnaire. Le point de départ de la théorie comportementale de Veblen est sa théorie des instincts, instincts qui sont au fondement de la motivation humaine. Veblen articule cette théorie avec la notion d'habitude mentale et avec une théorie des institutions humaines. Les institutions sont fondamentales dans l'analyse de la dynamique du comportement humain en ce qu'elles sont à la fois l'objet et le facteur de sélection des comportements, notamment dans leur rapport avec l'environnement matériel. On a ainsi pu dégager une double logique fondant la dynamique comportementale chez Veblen : ascendante et descendante, logique faisant également le lien entre les trois niveaux ontologiques biologique, psychologique et social.

Ce chapitre n'a toutefois pas, volontairement, abordé deux aspects nécessaires pour faire une analyse complète de l'approche de Veblen : la mise en application par Veblen de sa théorie, notamment sur la société américaine de son époque, et le développement d'une analyse critique de l'ensemble de la théorie comportementale véblenienne. Ces deux points sont l'objet du Chapitre IV.

Chapitre IV : Une approche innovante mais incomplète : application et limites de la théorie comportementale de Veblen

Le Chapitre III doit avoir permis de comprendre l'essentiel de la théorie du comportement que Veblen a esquissé, le plus souvent implicitement, tout au long de ses écrits. Pour que cette analyse soit complète, il reste néanmoins deux points à aborder : la mise en application par Veblen de son cadre théorique et le développement d'une analyse critique portant sur l'ensemble de sa théorie du comportement.

La particularité des travaux de Veblen est d'avoir développé en parallèle cadre analytique et études ciblées sur la société capitaliste, notamment américaine, de l'époque. La théorie comportementale de Veblen telle qu'elle a été exposée dans le chapitre précédent est largement dérivée de ces études¹⁵². Il apparaît que cette théorie du comportement a des implications fondamentales sur la vision développée par Veblen sur la société capitaliste et sur son avenir. Une vision, on va s'en rendre compte, assez pessimiste et en tout état de cause très critique (Section 1).

La seconde section aura pour objet de développer une analyse critique de la théorie du comportement de Veblen et de son application. Cela signifie que l'on abordera les éléments les plus souvent discutés dans la littérature et que l'on cherchera à déterminer dans quelle mesure ils s'avèrent affaiblir la valeur de l'approche véblenienne¹⁵³.

Section 1 : La mise en application de la théorie comportementale de Veblen et ses prolongements : de la classe de loisir à la suprématie des ingénieurs

L'application la plus exemplaire par Veblen de sa théorie du comportement est réalisée dans son ouvrage *Théorie de la classe de loisirs* (1899a). Dans ce livre, Veblen montre comment certaines habitudes mentales, en pervertissant l'instinct du travail efficace, mènent à la constitution de certaines institutions prédatrices qui, selon Veblen, caractérisent le capitalisme américain du début du 20^{ème} siècle (1.1). Cette analyse trouve son prolongement

¹⁵² C'est là une grande différence avec John R. Commons. Si ce dernier a consacré la grande majorité de sa carrière à des études de terrain, il a néanmoins consacré un ouvrage complet (Commons, 1934) à l'exposition de sa théorie, ce qui n'a toutefois pas empêché que Commons, comme Veblen, soit le plus souvent injustement catalogué comme un empiriste sans théorie.

¹⁵³ Notons que la mise en perspective de l'approche de Veblen avec les apports les plus récents de l'économie, de la sociologie et de la psychologie sera l'un des thèmes du sixième et dernier chapitre.

dans l'ensemble des écrits postérieurs de Veblen à travers l'édification d'une dichotomie entre institutions « pécuniaires » et institutions « industrielles » (1.2).

1.1 L'émergence de la classe de loisirs

Théorie de la classe de loisirs, seul ouvrage de Veblen à avoir été traduit en français, est aussi son écrit le plus célèbre. Mais il ne l'est pas pour les (bonnes) raisons sur lesquelles nous allons nous concentrer ici. De cet ouvrage, le grand public et même la grande majorité des économistes ont surtout retenu la critique acerbe et satyrique que Veblen inflige à la société capitaliste américaine du début du 20^{ème} siècle. Une critique faite d'ironie et formulée dans un style relativement peu conventionnel. Malheureusement, du fait même de ce style, cet ouvrage est le plus souvent considéré comme non scientifique avec pour conséquence que ses principaux éclairages sont souvent ignorés. Il ne s'agit pas ici de montrer que la *Théorie de la classe de loisirs* est un ouvrage économique majeur, mais plutôt que ses véritables apports ne sont pas ceux que l'on croit : plus que de dénoncer, le plus souvent à raison, certains aspects de la société américaine, l'ouvrage de Veblen a surtout pour intérêt majeur d'être la première tentative d'application de la méthodologie de l'économie évolutionnaire telle que Veblen la conçoit. On reconnaîtra que cette application a souvent tendance à se perdre au milieu d'une multitude de descriptions et d'anecdotes qui rendent la lecture de ce livre parfois amusante, parfois pénible¹⁵⁴. Toutefois, on s'appliquera à mettre en valeur la dimension « scientifique » de cet ouvrage et à comprendre l'origine et les manifestations de la classe de loisirs.

1.1.1 Les quatre stades de développement de la société capitaliste

Dans cet ouvrage, mais aussi dans d'autres de ses écrits (voir notamment Veblen, 1898b et 1914), Veblen met en valeur l'existence de quatre stades de développement par lesquels la société capitaliste moderne, selon lui, serait passée¹⁵⁵ : la sauvagerie primitive (ou

¹⁵⁴ Ces descriptions peuvent donner l'impression que Veblen procède par induction. Cette impression est renforcée par la préface de l'ouvrage où Veblen affirme : « pour des raisons de convenance et aussi parce que l'on risque moins de se méprendre sur des phénomènes familièrement connus de tous, on a choisi des exemples probants tirés de la vie quotidienne. Comme ils sont directement observés ou de notoriété publique, ils ont paru préférable à des données absurdes, puisées à des sources lointaines. (...) le raisonnement prend appui sur des considérations générales qui si elles étaient remises en cause par le lecteur ne perdrait pas toute valeur ». Cependant, il nous semble que Veblen pratique en fait une forme d'abduction peircienne : Veblen ne tire pas à partir des faits des lois générales (ce que fait l'induction), mais il se sert des faits pour construire des hypothèses de travail à partir desquelles sa théorie évolutionniste peut être mise en œuvre.

¹⁵⁵ Notons que ce genre de représentation du développement des sociétés par stades successifs est caractéristique des approches historicistes de la fin du 19^{ème} siècle : on le retrouve notamment chez de nombreux auteurs de l'école historique allemande ainsi que chez l'historiciste britannique John Hobson. On relèvera également que Herbert Spencer développe, lui aussi, une représentation de l'évolution des sociétés faite de plusieurs stades.

stade « néolithique »), le barbarisme, l'ère de l'artisanat, l'ère des machines (ou stade machiniste).

Le stade de la sauvagerie primitive est caractérisé par la propriété commune et la prépondérance du penchant parental, c'est-à-dire de l'instinct grégaire. « *It is an economically inefficient and technologically stagnant period due to an anthropomorphic, rather than scientific view of nature* » (Tillman, 2004, 582). Le stade du barbarisme voit l'introduction de la culture prédatrice. La société se trouve dominée par les institutions d'exploitation et de guerre : « *Economic surplus, resulting from technological improvement, becomes the target of aggressive barbarian communities as they raid one another. Surplus also stratified communities internally by providing the means for « invidious distinction » based on command over the surplus* » (Tillman, 2004, 582). Ce stade est celui où commence à se manifester la classe de loisir. L'ère de l'artisanat, qui lui succède, voit l'émergence et l'extension d'une forme non pervertie de l'instinct du travail efficace même si, parallèlement, l'instinct prédateur ne disparaît pas totalement. Ce stade est caractérisé par l'artisanat individuel dans lequel tous les éléments du processus de production sont incorporés. L'artisan est propriétaire de son commerce et de ses outils. Cet ère se caractérise par une innovation technologique particulièrement importante et par une accentuation de la division du travail qui permettent à l'homme de s'émanciper peu à peu des contraintes que la nature fait peser sur lui¹⁵⁶. Mais cette émancipation est la cause directe de la fin de cette ère et de son remplacement par l'ère des machines : « *[t]his results in the individual placing his own interests over those of the community, and the re-emergence of the dominance of the pecuniary and predatory instincts, and a contamination of the instinct of workmanship. This combination reaches fuller development in Veblen's fourth stage, which is that of the « machine era » characterized by corporate hegemony* » (Tillman, 2004, 582).

Veblen fait démarrer ce dernier stade dans la deuxième moitié du 19^{ème}. Il se caractérise par le développement de relations impersonnelles essentiellement fondées sur de larges processus productifs dans lesquels l'objectif est d'accroître les quantités produites et les profits qui en résultent. L'ouvrage *Théorie de la classe de loisirs* prend pour point de départ ce basculement de l'ère artisanal à l'ère des machines. Le développement de la division du travail s'accompagne d'une séparation entre les activités « pécuniaires » et les activités « industrielles », les premières se développant au détriment des secondes. La figure de l'artisan individuel disparaît peu à peu : « *[t]he master craftsman gradually becomes an*

¹⁵⁶ Cet aspect est particulièrement développé dans Veblen, 1898b.

employer of other workmen in small workshop or factories » (Rutherford, 1998, 470). Cette période de transition marque une transformation dans les institutions et les habitudes mentales prévalant dans la société, elle est donc idéale pour l'analyser via la théorie comportementale évolutionniste de Veblen.

1.1.2 La classe de loisirs : définition et origines

Veblen (1899a) lie l'apparition et le développement de la classe de loisir à partir de la fin du 19^{ème} siècle à la conjugaison de quatre facteurs : a) l'émergence de l'institution de la propriété privée. Cette institution apparaît durant la transition entre les stades primitifs et barbares. Sa consécration intervient néanmoins à l'ère de l'artisanat. A partir de ce moment, la richesse et la réputation ne résultent plus du vol ou du pillage, mais de la propriété. La possession devient une fin en soi¹⁵⁷ ; b) le recul de l'instinct du travail efficace au bénéfice des instincts de prédation. Comme on a pu le voir dans le chapitre précédent, Veblen considère que coexistent deux types d'instincts, altruistes et égoïstes. La transformation des institutions (en premier lieu, le développement de la propriété) a induit des transformations dans les habitudes mentales, lesquelles ont modifié l'orientation des instincts. En se développant, l'institution de la propriété a porté les habitudes mentales à promouvoir les instincts de possession et de prédation afin d'être satisfaites : en effet, l'institutionnalisation de la propriété a conduit à la légitimation des pratiques sociales consistant en l'accumulation, la possession étant devenue une fin en soi. Les instincts de possession et de prédation, qui étaient alors plus ou moins en « sommeil », ont été non seulement réveillés mais aussi normalisés par ce nouveau statut de la propriété. En se développant, ces propensions instinctives ont elles même orienté les habitudes mentales afin d'être satisfaites, ces dernières conduisant à leur tour à l'émergence de nouvelles institutions subordonnées à l'institution de la propriété¹⁵⁸ ; c) la séparation assez prononcée entre les diverses classes sociales de la société, qui vient renforcer les instincts de prédation ; d) l'installation d'une distinction entre les travaux « nobles » et « ignobles » (dans le sens de non noble), installation permise par la progressive émancipation de l'homme vis-à-vis du besoin d'assurer sa survie. Cette émancipation a en effet permis le développement d'activités totalement déconnectées du souci

¹⁵⁷ « Posséder une chose, voilà qui devient nécessaire pour jouir d'une réputation(...). Quand bien même la classe de loisir ne se serait pas instituée en même temps que la propriété individuelle, par l'effet du déshonneur qui dès lors s'attachait aux occupations productives, elle aurait pris naissance comme l'une des conséquences de la propriété » (Veblen, 1899a, 21 et 28-29).

¹⁵⁸ Il s'agit d'un cas exemplaire de causalité reconstitutive descendante et de renforcement institutionnel, tel que cela a pu être décrit dans le Chapitre III.

d'assurer la survie de l'espèce¹⁵⁹. La pratique de ces activités, que Veblen nomme « exploit », atteste que l'individu peut se permettre de gaspiller son temps plutôt que de le consacrer à des activités « industrielles », c'est-à-dire utiles¹⁶⁰.

La classe de loisir correspond donc à une partie de la population où ce sont les instincts de prédation qui prédominent. Le besoin de satisfaire ces propensions, renforcé par l'émergence de l'institution de la propriété, a conduit les individus appartenant à cette classe à développer des habitudes mentales orientées vers la possession et la prédation. L'appropriation (matérielle et monétaire), mais aussi le besoin de la mettre en valeur, se sont constitués en référents guidant les comportements de ces individus. Les habitudes mentales ainsi constituées ont elles-même entraîné le renforcement direct de l'institution de la propriété ainsi que l'émergence de nouvelles institutions venant, indirectement, renforcer cette dernière : le loisir et la consommation ostentatoires.

1.1.3 Les manifestations de la classe de loisir : loisir et consommation ostentatoires

L'un des effets de l'apparition de la propriété privée a été de rendre possible la comparaison par les individus de leur possessions respectives. Comme le remarque Veblen (1899a mais aussi 1898b), l'apparition de cette possibilité n'a, en soi, aucune implication. Mais c'est sa conjugaison avec les instincts de prédation qui donne naissance aux comportements caractéristiques de la classe de loisir : tant que la propriété privée est associée à l'instinct du travail efficace, les individus sont seulement incités à produire un travail plus efficace, sans pour autant que cela s'accompagne d'un esprit d'émulation trop important. Néanmoins, à partir du moment où l'institution de la propriété se trouve combinée avec les instincts prédateurs, il se développe chez les individus un besoin d'émulation provocante : « *so that, while in its more immediate expression the norm of economic taste stands out as an impulse to wormanship or a taste for serviceability and a distaste for futility, under given circumstances of associated life it comes in some degree to take on the character of an emulative demonstration of force* » (Veblen, 1898b, 7). L'accroissement de l'efficacité industrielle qui accompagne le développement des outils tend à augmenter le nombre d'opportunités à disposition des individus pour mettre en valeur leurs capacités. A partir du moment où les instincts de prédation dominent, il se développe des pratiques de

¹⁵⁹ Veblen prend de nombreux exemples : la pratique des langues mortes ou de la musique, de la chasse ou de la guerre, ou encore du jeu.

¹⁶⁰ On ne peut s'empêcher de faire un rapprochement avec le statut de l'activité économique dans la Grèce antique. Dans cette dernière, les activités productives et toutes les formes de travail, sont dévalorisées au profit de l'activité politique. Leur caractère indispensable est reconnu, mais tout honnête citoyen doit s'abstenir de s'y adonner, afin de pouvoir consacrer son temps aux affaires concernant la direction de la Cité.

« comparaison provocante » (*invidious comparison*) par lesquelles chaque individu va tenter de manifester et d'accroître sa richesse et ses possessions (conformément aux normes promues par l'institution de la propriété)¹⁶¹. C'est à ce moment qu'une distinction entre les « exploits » et les autres travaux et emplois apparaît ; l'homme honorable doit faire preuve d'une capacité à réaliser des exploits de prédation et en même temps éviter de se compromettre avec des activités dévalorisantes : « *[t]he tame employments, those that involve no obvious destruction of life and no spectacular coercion of refractory antagonists, fall into disrepute and are relegated to those members of the community who are defective in predatory capacity* » (Veblen, 1898b, 8). Le développement de cette « culture prédatrice » se matérialise principalement par des pratiques qualifiées par Veblen de consommation et de loisir ostentatoires.

Veblen définit le loisir ostentatoire comme le fait pour un individu de déléguer à un autre une tâche « ignoble » afin de pouvoir consacrer son temps à la pratique d'activités non productives et donc, à ce titre, valorisantes. Il s'agit en fait ici, pour l'essentiel, de la domesticité, dont Veblen procède à une graduation¹⁶², le stade ultime étant d'avoir des serviteurs qui eux-mêmes ne produisent rien. En fait, le loisir ostentatoire témoigne de la possibilité pécuniaire pour un individu de s'offrir une vie d'oisiveté. Veblen identifie également une forme de loisir par procuration qui correspond à une consommation par personne interposée. Selon Veblen, ce type de loisir se retrouve surtout dans les relations entre maris et femmes : le fait pour une femme d'avoir des pratiques « prédatrices » (consommation ou loisir ostentatoires) est la preuve de l'aisance matérielle de son mari.

La consommation ostentatoire est l'autre modalité de la comparaison provocante. Ici, il ne s'agit plus d'un gaspillage de temps, mais d'un gaspillage d'argent dans l'acquisition de biens inutiles, gaspillage destiné à montrer, encore une fois, la possession de richesses. Selon Veblen, dans la société moderne, les individus privilégient la consommation au loisir ostentatoire afin de « toucher » une population plus étendue. Les formes qu'elle peut prendre sont diverses : l'appropriation et la possession de biens en grand nombre, la consommation de produits de qualité, la pratique d'un « art » de la consommation¹⁶³, le fait de faire des

¹⁶¹ Veblen insiste également sur l'importance de l'accroissement de la densité de la population : « *With the increasing density of population that follows from a heightened industrial efficiency, the group passes, by force of circumstances, from the archaic condition of poverty-stricken peace to a stage of predatory life* » (Veblen, 1898b, 8).

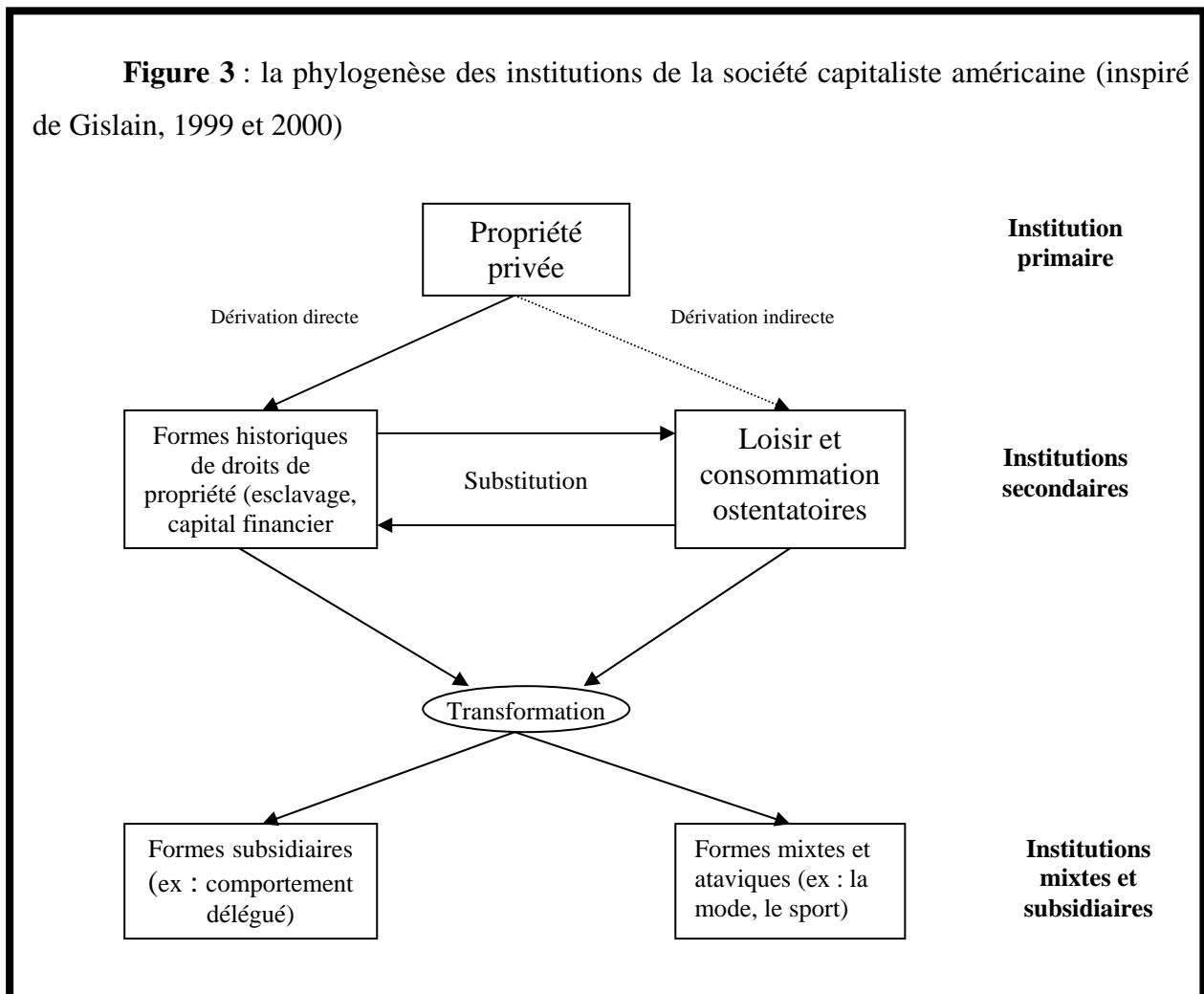
¹⁶² Il n'est pas notre propos ici de rentrer trop dans les détails et les exemples qui sont développés *in extenso* dans la *Théorie de la classe de loisir*. Il importe surtout de montrer, de manière globale, comment les institutions et les instincts orientent les habitudes mentales.

¹⁶³ Veblen prend l'exemple des bonnes manières et du langage.

cadeaux¹⁶⁴, les dépenses vestimentaires etc. Cette partie de l'analyse est celle qui, incidemment, a engendré la postérité de Veblen dans l'analyse économique en étant connue sous le nom d' « effet Veblen ». Cet effet montre et explique le fait que la consommation d'un bien puisse être fonction croissante du prix de ce bien¹⁶⁵. En l'occurrence, le prix constitue un « marqueur » social qui permet à des individus d'exhiber leur richesse.

1.1.4 Une analyse en forme de phylogénèse

Au milieu des nombreuses descriptions et exemples se retrouvant dans la *Théorie de la classe de loisir*, il semble en fait que Veblen tente de tracer la phylogénèse des institutions de la société capitaliste américaine suivant un arbre généalogique de type darwinien que l'on peut schématiser ainsi (cf. figure 3) :



¹⁶⁴ On retrouve ici la notion du « potlatch » identifiée par Marcel Mauss : l'individu fait un don à un autre afin de le mettre en position d'infériorité.

¹⁶⁵ Constat qui va à l'encontre de la loi qui fait de la consommation une fonction décroissante du prix.

Le point de départ est l'apparition de l'institution de la propriété privée qui valorise la mentalité propriétaire orientant les individus vers la détention et la captation du surplus économique. Deux dérivations partent de cette institution primaire pour former les institutions secondaires : les formes historiques de droit de propriété et le loisir et la consommation ostentatoires. Les premières sont issues d'une dérivation directe de la propriété, puisqu'il s'agit des différentes formes que celle-ci a pu prendre au cours de l'histoire telles que la propriété sur les personnes, l'esclavage, la propriété intangible ou encore le capital financier¹⁶⁶. La consommation et le loisir ostentatoires, exposés plus haut, sont issus d'une dérivation indirecte de la propriété : il s'agit d'une concrétisation de cette dernière au travers du jeu combiné des instincts et des habitudes mentales, les habitudes donnant naissance, par causalité cumulative, à ces institutions secondaires. Les institutions secondaires sont de nature évolutive et elles peuvent se substituer les unes aux autres¹⁶⁷ lorsqu'elles sont en concurrence. Ces institutions peuvent aussi se transformer en formes mixtes et subsidiaires, ou encore donner lieu à la résurgence de traits ataviques dans les comportements. Un exemple de forme subsidiaire est celui des comportements délégués (voir ci-dessus) alors que la mode constitue l'illustration d'une forme mixte. Veblen voit en effet dans la mode un mélange des différentes formes d'institutions secondaires : il s'agit de consommer et de posséder ostensiblement des biens « futiles » et aux prix élevés afin d'afficher sa position sociale. Les traits ataviques correspondent à la réapparition dans les comportements des individus de caractéristiques propres à la nature humaine qui avaient cessé de se manifester. Veblen prend l'exemple du sport qui, selon lui, constitue la manifestation du retour de certains traits de caractère que l'on retrouvait à l'époque des gladiateurs romains. Cette résurgence des traits ataviques se produit sous l'effet de certaines combinaisons institutionnelles propices à (re)mettre en mouvement certaines propensions instinctives.

Ces formes institutionnelles mixtes et subsidiaires ont pour propriété de venir renforcer les institutions secondaires desquelles elles sont dérivées. De même, les institutions secondaires se développent dans l'optique de permettre à l'institution de la propriété de

¹⁶⁶ La possession d'actifs financiers est considérée par Veblen comme la forme la plus moderne de la propriété et aussi la plus symptomatique de l'importance des comportements prédateurs dans la société capitaliste. Veblen critiquera notamment fortement les « propriétaires absents » (*absentee ownership*) motivés par les seuls gains financiers et totalement désintéressés par l'efficacité productive et l'utilité de la production. Notons également que Veblen sera l'un des premiers économistes, si ce n'est le premier, à dénoncer la financiarisation de l'économie et l'importance de plus en plus grande des actionnaires. A ce titre, il inspirera fortement le développement du courant managérial en théorie des organisations dont les premières thèses ont été exposées par Berle et Means en 1932 avant d'être prolongées à partir des années 1950 par John Kenneth Galbraith.

¹⁶⁷ Suivant les circonstances, le loisir ostentatoire peut éventuellement prévaloir sur la consommation ostentatoire, de même que selon les périodes il y a prédominance de certaines formes de propriété sur d'autres.

perdurer : « [c]hacune des institutions dérivées est sélectionnée pour son aptitude dans le milieu historique du complexe des institutions existantes, à perpétuer l'institution primaire de la propriété, soit directement, soit indirectement en réactualisant l'une de ses institutions secondaires » (Gislain, 1999, 54). On reconnaît ici la manifestation de l'inertie institutionnelle déjà évoquée dans le Chapitre III. Les institutions orientent les comportements de façon à ce que les individus développent des habitudes mentales de nature à les renforcer, soit directement, soit indirectement par la création de nouvelles institutions subordonnées aux premières. Veblen insiste ainsi sur le fait que la classe de loisir se caractérise principalement par son conservatisme, conservatisme accentué par le fait que cette classe fait office de référent : « ses usages, gestes et opinions prennent le caractère d'un code établi dictant sa conduite au reste de la société » (Veblen, 1899a, 134). De plus, en s'accaparant l'essentiel des richesses, la classe de loisir prive les autres classes des ressources physiques, mais aussi intellectuelles requises pour mettre en œuvre le changement. En leur retirant le plus possible leurs moyens de subsistance, elle pousse les autres classes au conservatisme¹⁶⁸. Veblen voit ainsi dans la classe de loisir un frein majeur au changement et au progrès : « L'institution d'une classe de loisir entrave directement l'évolution culturelle : 1) par l'inertie propre à cette classe ; 2) par l'exemple qu'elle donne et qui prescrit le gaspillage ostentatoire et le conservatisme ; 3) indirectement, par le système d'inégale distribution de la richesse et des moyens de subsistance, qui est l'assise même de l'institution » (Veblen, 1899a, 135).

Veblen aboutit ainsi à une distinction entre classe de loisir et classe de travail, distinction qu'il va élargir dans ses travaux ultérieurs en opposant institutions pécuniaires et institutions industrielles.

1.2 La « dichotomie véblenienne¹⁶⁹ » : institutions pécuniaires versus institutions industrielles

Dès son ouvrage de 1899, Veblen distingue les institutions pécuniaires des institutions industrielles. Cette distinction est approfondie tout au long de ses travaux ultérieurs et débouche sur une vision normative qui le conduit à opposer la société prédatrice à la république industrielle.

¹⁶⁸ « On comprend que la sous-alimentation et la fatigue empêchent le progrès, tout comme une vie de luxe lui ferme la porte en supprimant les occasions d'être mécontent » (Veblen, 1899a, 134).

¹⁶⁹ Relevons ici un point qui sera discuté plus en détail plus bas : la littérature parle de « *veblenian dichotomy* » pour désigner l'opposition entre institution et technologie qui serait héritée de Veblen. En fait, comme l'on va s'en apercevoir, cette supposée dichotomie véblenienne a été en fait initiée et développée par Clarence Ayres à partir de l'opposition que nous analysons ici. Il reste néanmoins exact que Veblen a fait jouer un rôle important à la technologie.

1.2.1 La coexistence de deux logiques au sein du système économique

Veblen identifie deux logiques à l'œuvre au sein de la société capitaliste : une logique de production et une logique d'acquisition qu'il fait correspondre respectivement aux institutions industrielles et pécuniaires. Dans la *Théorie de la classe de loisir*, Veblen affirme que la relation entre la classe de loisir et les opérations économiques est de l'ordre pécuniaire, c'est-à-dire de l'acquisition. Pour Veblen, la classe de loisir a une fonction prédatrice en ce qu'elle ne contribue en rien à la production. Elle est fondée sur des habitudes mentales orientées vers la logique d'acquisition et qui amènent au développement de comportements prédateurs : certains individus non productifs cherchent à accroître leurs richesses en s'octroyant tout ou partie de la valeur créée par le travail productif d'autres individus¹⁷⁰. Dans son ouvrage *Theory of Business Enterprise* (1904), Veblen se sert de cette dichotomie pour ébaucher une théorie du cycle d'affaire et selon laquelle les fluctuations et les dépressions seraient liées aux mécanismes de crédit et à la psychologie des affaires : « *Veblen saw the source of capitalist crises in the financial institutions that promoted the excessive and irrational exuberance of the speculators* » (Hodgson, 2004, 207)¹⁷¹.

Dans une perspective proche du marxisme, Veblen croit repérer dans le système capitaliste une contradiction. Mais cette contradiction ne réside pas, comme chez Marx, dans le développement des forces productives du capitalisme et dans la relation entre ces forces productives et les rapports de production¹⁷², mais plutôt dans les mentalités que ce système amène les individus à développer : au matérialisme marxiste, Veblen oppose une thèse que l'on pourrait qualifier de « culturaliste »¹⁷³. On a pu voir dans le Chapitre précédent l'importance que Veblen accorde à l'instinct du travail efficace dans le développement et les

¹⁷⁰ Une certaine logique marxiste semble ressortir. Notons toutefois que Veblen a toujours refusé de diviser la société selon le critère de la propriété des moyens de production. A ce critère matérialiste, Veblen lui substitue une séparation d'ordre institutionnelle et culturelle : selon Veblen, les classes sociales s'opposent suivant leur mentalité et non leurs propriétés.

¹⁷¹ Veblen énonce ainsi des éléments qui seront développés extensivement dans les années 1920 et 1930, à commencer par John Maynard Keynes. Malheureusement, comme le relève Hodgson (2004), Veblen ne poussera pas au-delà de l'ébauche son analyse et s'orientera sur une analyse du rôle de la technologie dans le changement culturel.

¹⁷² Chez Marx, l'état des forces productives (qui désignent les connaissances acquises et les moyens de productions disponibles) associé à une certaine forme des rapports de production (les liens noués par les hommes entre eux dans la production sociale de leur existence) contribuent à définir le mode de production (antique, féodal, capitaliste). C'est la dialectique entre forces productives et rapports de production qui selon Marx est le moteur de l'histoire.

¹⁷³ Notons toutefois, et cela sera développé plus bas, que Veblen semble développer une sorte de « matérialisme technologique » dans lequel l'état de la technologie influence l'évolution des habitudes mentales, ce qui constitue d'ailleurs l'un des points les plus critiquables de l'évolutionnisme véblénien.

progrès de l'espèce humaine. Mais, en se développant, le capitalisme n'a cessé de promouvoir la logique pécuniaire¹⁷⁴, logique allant à l'encontre de l'instinct du travail efficace : le profit n'est pas réalisé par l'activité productive et efficace, mais par l'usage qui est fait de cette production. Pour perdurer, le système a besoin de la logique productive, mais ce n'est qu'en adoptant une logique d'acquisition que les individus seront en mesure de profiter des opportunités supplémentaires offertes par le capitalisme par rapport à d'autres systèmes économiques. « *By promoting pecuniary incentives over the instinct of workmanship, capitalism was seen to undermine its own foundations* » (Hodgson, 2004, 197). Le regard porté par Veblen sur le capitalisme est donc assez pessimiste, d'autant plus que, contrairement à Marx, Veblen n'introduit aucune téléologie dans l'évolution : rien n'indique qu'une alternative au capitalisme puisse à coup sûr voir le jour. En d'autres termes, si Marx voit dans la chute du capitalisme à la fois une conséquence logique des contradictions sur lesquelles repose ce mode de production et également une marche contribuant au progrès de l'humanité, Veblen estime au contraire que la chute du capitalisme n'est nullement inscrite dans l'histoire¹⁷⁵ et que surtout rien n'indique que le système lui succédant sera forcément « meilleur ».

1.2.2 Pour une révolution technocratique et une république industrielle

Veblen estime que l'économie industrielle et capitaliste ne peut se perpétuer qu'à la condition qu'il y ait une concordance entre les logiques techniques (correspondant à une augmentation continue des rendements) et cérémonielles (correspondant aux pratiques de dépenses ostentatoires). Or, cette concordance relèverait davantage de l'exception que de la règle : « *l'économie dominée par la mentalité propriétaire ne peut se maintenir qu'au prix d'une exacerbation croissante de la comparaison provocante et de la rivalité pécuniaire qui soutient la croissance de la demande de consommation exigée par l'augmentation des performances techniques productives* » (Gislain, 2000, 98). A ce problème de compatibilité, s'ajoute celui, déjà abordé, de l'inertie institutionnelle qui provoque un décalage chronique entre les institutions en place et les institutions requises. Cette inertie s'explique par le fait que toute évolution des habitudes mentales entraîne de nouveaux comportements et une nouvelle

¹⁷⁴ Et pour cause, cette logique est ce qui caractérise le capitalisme, système fondé sur l'accumulation et le profit.

¹⁷⁵ Autrement, ce serait faire œuvre de déterminisme : Veblen constate que le système capitaliste ne peut que mal fonctionner, mais il lui est impossible de prédire son effondrement sans quoi il serait en contradiction avec sa propre épistémologie. Encore une fois, la position de Veblen sur ce point est normative (il est souhaitable de remplacer le système capitaliste par un autre) mais non téléologique (rien n'indique que le système capitaliste s'effondrera nécessairement et qu'il sera remplacé par un meilleur système).

distribution des places et rôles sociaux. Certains groupes, en l'occurrence la classe de loisir, n'ont donc pas intérêt au changement et font en sorte de le freiner.

Cependant, dans une perspective évolutionnaire, Veblen considère comme possible un bouleversement des institutions en place. Selon lui, deux éléments rendent possible cette évolution : la rationalisation des processus de production qui induit elle-même une rationalisation des mentalités, et l'existence de la classe des ingénieurs. C'est par cette dernière que Veblen estime qu'il est possible de réformer le système économique. Il remarque que la logique industrielle est susceptible de remettre en cause le rôle parasitaire des propriétaires absents en rendant de plus en plus évidente leur inutilité. Cette prise de conscience serait susceptible de réactiver l'instinct du travail efficace de manière positive : le développement de la technologie et le perfectionnement des machines auraient pour conséquence d'influencer le comportement des individus en ravivant chez eux le souci d'efficacité et de rationalité productive et donc, parallèlement, de rendre flagrante l'« aberration » que constituerait dans cette optique la classe des propriétaires. Partant de cette potentialité, Veblen propose la constitution d'un système économique fondé sur une mentalité technocratique dans laquelle le pouvoir serait confié à la classe des ingénieurs. Dans un tel système, la rationalisation des processus de production serait mise en avant afin de rendre encore plus évident l'obsolescence du statut de propriétaire et afin de développer davantage l'instinct du travail efficace. En se stabilisant, l'activité industrielle dénierait à la classe pécuniaire et à toutes ses institutions toute raison d'être. Veblen estime que cet objectif ne peut être atteint qu'en confiant dans un premier temps la direction aux ingénieurs et techniciens. L'objectif de cette république industrielle serait « *l'allocation adéquate des ressources et de la main d'œuvre disponibles, l'approvisionnement équitable des consommateurs en quantités suffisantes de biens et services* » (Veblen, 1921, cité par Gislain, 2000, 203). Cette « technocratie rationalisée » (voir Tableau 1) ne fait néanmoins pas l'objet d'analyses supplémentaires de la part de Veblen. Cette déficience, tout comme l'ensemble de son projet normatif, a été fortement critiquée.

Tableau 1 : la dichotomie véblénienne (inspiré de Tilman, 2004)

Caractéristiques/Type de société	Société prédatrice	République industrielle
Institutions dominantes	Institutions pécuniaires	Institutions industrielles
Instincts dominants	Instincts égoïstes (prédation)	Instincts altruistes (travail efficace)
Valeurs dominantes	Cérémonialisme ; valeur d'échange	Instrumentalisme ; valeur d'usage
Classe dominante	Classe de loisir/d'affaire	Classe des travailleurs/ingénieurs
Nature des relations	Conflit, hiérarchie	Harmonie, égalité

Le tableau 1 résume l'essentiel de la dichotomie par laquelle Veblen oppose institutions pécuniaires et institutions industrielles et qu'il étend pour distinguer deux idéaux-types de société. Ce tableau permet de comprendre que pour Veblen, ce qui différencie une société d'une autre, ce n'est tant ses conditions matérielles et objectives d'existence (comme dans le marxisme), mais plutôt le cadre institutionnel et culturel dans lequel elle se développe. A ce titre, ce sont bien les habitudes mentales et les instincts qu'elles mettent en action qui sont au fondement de toute société humaine. On comprend maintenant pourquoi il semblait indispensable à Veblen que l'économie renouvelle sa conception de l'homme afin d'être en mesure de remplir sa tâche : analyser de manière évolutionnaire la nature des relations économiques et leur impact sur l'ensemble de l'organisation sociale.

On ne peut contester le fait que la démarche de Veblen fasse pour le moins preuve d'originalité dans le champ de l'analyse économique, notamment en y introduisant des considérations d'ordres philosophiques, biologiques, psychologiques, anthropologiques et sociologiques¹⁷⁶. Toutefois, on ne peut pas non plus ignorer l'existence de faiblesses dans l'ensemble de l'approche véblénienne.

¹⁷⁶ Originalité qui est encore plus forte aujourd'hui. Si certains courants de pensée tentent d'introduire dans leur raisonnement des éléments en provenance d'autres sciences (on peut penser aux démarches socio-économiques de l'économie des conventions et de la sociologie économique ou à l'utilisation de la psychologie par l'économie expérimentale), la tendance est plutôt à l'extension du champ d'analyse de la science économique, c'est-à-dire de la théorie du choix rationnel, à des domaines qui lui sont pourtant totalement étrangers (voir par exemple les travaux de Gary Becker).

Section 2 : Les limites de la théorie du comportement de Veblen : une revue critique

Pour peu que l'on connaisse l'histoire de la pensée économique du 20^{ème} siècle, il est aisé de s'apercevoir que l'économie évolutionniste de Veblen, sa méthodologie et ses principes, n'ont guère connu de succès dans le sens où ils n'ont été que très peu repris¹⁷⁷. Outre la difficulté inhérente aux écrits de Veblen¹⁷⁸, il est possible de distinguer deux causes afin d'expliquer ce fait : des causes externes à la théorie de Veblen et des causes qui lui sont internes. On se concentrera ici essentiellement sur les secondes¹⁷⁹ en abordant quatre grands éléments souvent mobilisés pour critiquer la théorie de Veblen : une tendance de Veblen à développer un matérialisme technologique (2.1), l'invalidité de sa théorie des instincts (2.2), une excessivité dans la dichotomie institutions pécuniaires/industrielles (2.3), l'absence d'un concept suffisamment robuste d'émergence qui induit une propension à un certain réductionnisme (2.4).

2.1 Veblen et le matérialisme technologique

On a pu relever dans ce chapitre comme dans le chapitre précédent l'importance que Veblen accorde à l'environnement matériel, notamment à la technologie, dans l'orientation du comportement individuel. Veblen a même étendu cette influence jusqu'aux préconceptions des scientifiques. La place de la technologie dans les écrits de Veblen a été accentuée par certains auteurs institutionnalistes jusqu'à une opposition technologie/institution. S'il apparaît infondé de prétendre que Veblen a opposé de la sorte ces deux notions, l'influence qu'il confère à la technologie dans la formation des habitudes mentales pose néanmoins problème.

2.1.1 La complémentarité entre technologie et institution chez Veblen

On a pu voir la place importante tenue par la technologie dans la théorie comportementale de Veblen, notamment au niveau de sa dynamique évolutionnaire. On a aussi pu mentionner le fait que Veblen voit dans les institutions un facteur d'inertie sociale, voir même de résistance au changement. Cette distinction entre technologie facteur de progrès et institution source de conservatisme a été labellisée sous le nom de « dichotomie véblénienne » (*veblenian dichotomy*)¹⁸⁰, notamment par Clarence Ayres¹⁸¹. Cet auteur,

¹⁷⁷ La partie III étudiera la filiation entre Veblen et Commons et montrera que, au-delà des incontestables divergences, ces deux auteurs sont plus proches que ne le prétend généralement la littérature.

¹⁷⁸ Notamment, son style elliptique et parfois bavard, mais surtout l'absence de toute tentative de construire et de faire clairement ressortir une quelconque théorie.

¹⁷⁹ On abordera les causes externes plus loin dans ce travail, notamment dans la conclusion générale.

¹⁸⁰ Rappelons qu'il ne faut pas confondre cette dichotomie, abusivement attribuée à Veblen, et celle qui a été analysée dans la première section du présent chapitre.

initiateur de la branche « texanne » de l'institutionnalisme¹⁸², est souvent présenté –et il se présente lui-même– comme le continuateur direct des travaux de Veblen. Dans son ouvrage majeur, *The Theory of Economic Progress* (1944), Ayres développe à l'extrême l'opposition entre institution et technologie. La technologie¹⁸³ est vue comme une source systématique de progrès par laquelle l'individu s'émancipe de toutes les superstitions et traditions qui freinent le développement de la société. A l'inverse, les institutions sont vues comme étant à l'origine des comportements que Ayres qualifie de « cérémoniaux » : il s'agit de l'ensemble des conventions sociales, des normes, qui guident le comportement des individus. Ayres interprète les institutions de manière systématiquement négative comme des entraves à la rationalisation des comportements.

Il est évident que certains des éléments qui viennent d'être exposés se retrouvent chez Veblen. Notamment, Veblen voit dans les préconceptions animistes et de normalité des éléments qui freinent le progrès scientifique et qui surtout permettent de perpétuer une certaine organisation sociale. De même, il apparaît clairement que Veblen pense que la rationalisation des processus de production appuiera la transition vers la « République industrielle ». Cependant, on ne peut accepter l'idée que l'opposition que Ayres fait entre technologie et institution se retrouverait de la sorte chez Veblen. D'une part, si Veblen affirme que les changements technologiques ont pour conséquence d'affecter les habitudes mentales des individus, rien n'est dit sur la dimension *nécessairement* positive du changement technologique. Telle qu'elle est présentée, la théorie de Veblen n'implique en rien que la technologie amène toujours des évolutions positives dans les habitudes mentales. D'autre part, et plus fondamentalement, Veblen ne développe à aucun moment l'idée que *toutes* les institutions sont forcément nuisibles au progrès et à la société. Bien au contraire, on a pu voir plus haut que les habitudes mentales et, de ce fait, les institutions, sont indispensables aux actions humaines et à leur coordination. Certaines institutions (les institutions pécuniaires) sont bien jugées négativement par Veblen¹⁸⁴, mais ce n'est pas le cas pour les institutions industrielles : ces dernières sont au contraire un facteur de transformation de la société vers la république industrielle.

¹⁸¹ Pour une analyse critique de la théorie de Ayres, et de sa filiation avec le pragmatisme de Dewey, cf. Webb, 2002.

¹⁸² Courant qui s'est développé principalement à l'Université du Texas, d'où son nom. On distingue également une branche du Wisconsin, initiée par Commons à l'Université du Wisconsin.

¹⁸³ Notion qu'il faut entendre au sens large : Ayres désigne tous les outils, mais aussi, de manière générale, la science.

¹⁸⁴ Pas nécessairement pour les mêmes raisons que Ayres : pour ce dernier, les institutions sont surtout négatives en ce qu'elles freinent le progrès, notamment scientifique ; Veblen critique lui les institutions pécuniaires essentiellement parce qu'elles permettent à une classe d'imposer une organisation sociale l'avantageant.

2.1.2 Une sérieuse limite : l'influence des machines sur les habitudes mentales

Dans *Theory of Business Enterprise* (1904), Veblen développe extensivement une idée déjà présente dans ses articles sur les préconceptions de la science économique : les développements de l'industrie, de la technologie et des machines auraient eu pour conséquence d'inculquer des habitudes mentales, une standardisation des conduites et des connaissances en terme de précision quantitative (Hodgson, 2004)¹⁸⁵. L'ambition de Veblen est en fait de développer une théorie du changement culturel expliquant l'émergence des préconceptions et des habitudes propres à la civilisation moderne. Mais il n'est à aucun moment démontré précisément comment cette influence de la technologie opère : Veblen se contente de répéter que les machines induisent chez les individus le développement de préconceptions factuelles, développement qui serait lié à la seule observation par les individus du fonctionnement de ces machines.

G.M. Hodgson (2004) estime que le lien opéré par Veblen entre préconceptions et machines trouve également son origine dans le souci de ce dernier de répondre à un problème clairement mis en valeur par David Hume et Emmanuel Kant : la nécessité de bâtir toute théorie sur des présupposés métaphysiques indémontrables. Dit autrement, il est nécessaire de prendre position sur le plan ontologique. Reste la question du choix de ces présupposés ; or, ni Hume, ni Kant ne donnent de critères pour opérer ce choix. Veblen croit repérer des éléments de réponse dans le pragmatisme de James. Il ne se satisfait pas du critère de la vérité donné par Peirce, critère fondé sur le consensus de la communauté scientifique¹⁸⁶, mais est séduit par l'approche de James qui considère que l'on peut appliquer le critère de la sélection darwinienne aux idées¹⁸⁷. Partant de là, Veblen a appliqué le darwinisme au problème du choix des prémisses métaphysiques, donc des préconceptions. Ainsi, « *[t]he ultimate term or ground of knowledge is always of a metaphysical character* » mais « *[i]t is subject to natural selection and selective adaptation, as are other conventions* » (Veblen, 1900, cité par Hodgson, 2004, 211). Dans cette optique, Veblen a estimé que l'apparition des préconceptions factuelles était la conséquence directe de la sélection opérée par le

¹⁸⁵ Par exemple : « *[T]he machine process pervades the modern life and dominates it in a mechanical sense. Its dominance is seen in the enforcement of precise mechanical measurements and adjustments and the reduction of all manner of things, purpose and acts, necessities, conveniences, and amenities to life, to standard units* » (Veblen [1904], cité par Hodgson, 2004, 208).

¹⁸⁶ Voir le Chapitre II pour des développements sur ce thème.

¹⁸⁷ James a ainsi inauguré une épistémologie évolutionnaire qui sera reprise plus tard par des épistémologues tels que Karl Popper.

développement des machines et de la technologie, que la technologie induisait le développement de préconceptions et d'habitudes mentales factuelles.

En voulant résoudre le problème posé par Kant et Hume, Veblen a en fait tenté de justifier ses propres préconceptions en suivant une perspective évolutionnaire non téléologique¹⁸⁸, Veblen voulant montrer que son adoption des préconceptions factuelles était la conséquence de la sélection darwinienne des idées. Mais cette « stratégie » s'est traduite par un double échec : d'une part, comme le remarque T. Lawson (2003), afin de ne pas se contredire avec sa conception de l'évolution, Veblen a préféré ne pas insister sur ses choix ontologiques¹⁸⁹, notamment afin de ne pas donner l'impression qu'ils représenteraient un progrès téléologique. D'autre part, Hodgson (2004, 215) fait la démonstration d'une profonde incohérence dans la théorie des préconceptions de Veblen : « *[Veblen] implicit metatheory included the proposition that [matter-of-fact] preconceptions are historically specific. But Veblen's metatheory is itself universal and hence does not fit into Veblen own's historically contingent scheme* ». En effet, en défendant l'idée que toute émergence de préconception métaphysique était le résultat de contingences historiques induisant une sélection naturelle des idées (ici, en l'occurrence, l'apparition des machines sélectionnant les préconceptions factuelles), Veblen a développé une théorie des préconceptions « universelle » rentrant en directe contradiction avec sa conception de l'évolution. D'où une réelle ambiguïté quant au statut des préconceptions factuelles dans la théorie comportementale proposée par Veblen.

En effet, plus fondamentalement, Veblen s'est retrouvé dans l'obligation, afin de ne pas déroger aux principes philosophiques du darwinisme, de faire la démonstration de l'influence des machines sur les habitudes mentales des individus. Il faut remarquer que si Veblen avait surmonté cette tâche, il aurait alors réussi là où le marxisme avait échoué : démontrer comment la « structure » influence causalement l'action des agents. Mais cela s'est avéré être un échec car le mécanisme par lequel la technologie influencerait nos schèmes mentaux et cognitifs n'a jamais été expliqué de manière satisfaisante par Veblen. Outre le fait que l'argument suivant lequel les machines influenceraient les habitudes mentales par la seule observation par les individus du fonctionnement de ces machines paraisse bien faible¹⁹⁰, la

¹⁸⁸ Voir la section 1 du Chapitre III sur le statut de la théorie des préconceptions de Veblen.

¹⁸⁹ En fait, on peut estimer que Veblen a présenté ses présupposés ontologiques de manière indirecte dans ses articles sur les préconceptions de la science économique. Mais il les a par la suite plus ou moins tenus sous silence.

¹⁹⁰ Bien qu'il paraisse évident que l'état de la technologie ait une conséquence directe sur le comportement des individus et sur le développement des sociétés humaines, Veblen ne parvient pas à établir l'influence que les machines exerceraient sur la psychologie des individus : s'il est évident que certaines technologies entraînent une adaptation de nos comportements (que l'on pense par exemple à l'apparition de l'automobile), il parait en

théorie de Veblen repose sur un concept de préconception factuelle particulièrement floue. Veblen donne parfois l'impression de définir le terme « factuel » comme l'absence de toute préconception, ce qui reviendrait à dire que les comportements ne seraient plus guidés que par la pure recherche de l'efficacité « objective », ce qui est donc contradictoire avec sa position philosophique : c'est oublier que les faits ne parlent jamais d'eux-mêmes et que la notion même d'efficacité ne prend de sens que par rapport à un certain cadre institutionnel. De plus, comme on a pu le montrer dans le chapitre précédent, la technologie est elle-même le produit d'habitudes mentales et d'institutions, ce qui rend son statut de « méta norme » guidant les comportements que Veblen semble vouloir lui octroyer intenable. Enfin, on peut également remarquer que les machines ne donnent pas toujours comme résultat une accentuation de la rationalisation, mais qu'elles peuvent au contraire induire du conservatisme ou le développement de comportements parfaitement irrationnels¹⁹¹. L'association systématique qu'opère Veblen entre développement technologique et évolution culturelle allant dans le sens de la rationalisation ne peut donc être considérée comme convaincante.

2.2 Veblen et la controverse sur la théorie des instincts

Ce qui a été dit dans le chapitre précédent et dans celui-ci a permis de comprendre l'importance de la notion d'instinct dans l'ensemble de l'analyse de Veblen. La place que Veblen lui accorde dans la définition du comportement humain s'explique en partie par l'important développement à l'époque de la psychologie des instincts. Cette psychologie a néanmoins, à partir des années 1920, été fortement critiquée. Parallèlement, la théorie des instincts de Veblen, notamment son instinct du travail efficace, paraît contestable sur certains points.

2.2.1 Limites et déclin de la psychologie des instincts

A la fin du 19^{ème} siècle, notamment du fait de l'influence des travaux de William James, la psychologie est dominée par le courant de la psychologie des habitudes et instincts. A la suite des travaux de Veblen, beaucoup d'auteurs vont, entre 1915 et 1925, tenter de développer à leur tour une explication du comportement humain à partir de la relation entre instincts et motivation humaine¹⁹².

revanche beaucoup plus hasardeux de postuler, comme le fait Veblen, que ces technologies aillent jusqu'à affecter directement nos façons de penser et contribuent à rationaliser nos comportements.

¹⁹¹ Sur ce point, voir Hodgson (2004, 218) où sont donnés quelques exemples très révélateurs.

¹⁹² Parmi ces auteurs, on peut citer Carleton Parker, Frank Fetter, Lionel D. Edie et Wesley Clark Mitchell.

Mais le début des années 1920 voit l'émergence d'un nouveau courant psychologique, le behaviorisme, émergence qui va s'accompagner d'une sévère remise en cause de l'ensemble de la psychologie des instincts. Ironiquement, les premières critiques à l'encontre de cette dernière viendront des institutionnalistes eux-mêmes, notamment Maurice A. Copeland, C. Ayres et W.C. Mitchell, ce dernier s'étant entre-temps converti au behaviorisme après avoir adopté la psychologie des instincts. Frank K. Knight, considéré par G.M. Hodgson (2004) comme un institutionnaliste, argumentera également contre toute utilisation de la notion d'instinct pour expliquer le comportement humain.

On peut, à la suite de P.F. Asso et L. Fiorito (2004), identifier deux grandes lignes de critiques formulées à l'encontre de la psychologie des instincts : cette dernière aurait un aspect tautologique et elle accorderait trop d'importance aux déterminants biologiques du comportement humain et pas assez aux facteurs culturels et environnementaux. Le premier argument nous paraît être le plus fort. Comme on a pu le relever dans le Chapitre III au sujet de l'instinct de curiosité gratuite chez Veblen, la notion d'instinct semble parfois mobilisée de manière instrumentale afin d'expliquer un aspect du comportement humain. Comme le remarqueront de nombreux économistes affiliés au behaviorisme, la théorie des instincts a pour propriété d'être infalsifiable et donc, selon le critère de Popper, non scientifique : tout aspect du comportement humain peut être expliqué en « créant » un instinct supplémentaire. C'est ainsi que certains des auteurs qui reprendront, à la suite de Veblen, la psychologie des instincts, identifieront dans le comportement humain jusqu'à parfois quinze instincts. Comme on l'a déjà mentionné, l'instinct de curiosité gratuite de Veblen souffre du même défaut. Cet instinct vient expliquer la possibilité de l'apparition d'innovations institutionnelles sans que l'on ne sache exactement comment ces innovations émergent dans l'esprit humain. Dit de manière directe, il apparaît tout simplement que la théorie des instincts permet de pouvoir montrer et défendre n'importe quelle position sur la nature humaine, la seule « contrainte » étant de « créer » les instincts adéquats.

La seconde ligne de critique, suivant laquelle la psychologie des instincts conduirait à accorder trop d'importance à la dimension biologique du comportement, nous paraît moins pertinente. S'il est vrai que dans certains cas, par exemple chez Herbert Spencer, la théorie du comportement se réduit à une explication par les instincts, on a pu voir que cela n'était pas le cas chez Veblen¹⁹³. Il semble tout à fait compatible de prétendre qu'une dotation en instincts oriente pour partie le comportement, mais que cette orientation est souvent dominée par les

¹⁹³ On nuancera plus bas cette affirmation, cf. infra.

influences provenant de l'environnement culturel et institutionnel. Il suffit juste de ne pas réduire l'analyse à un seul niveau ontologique. Cette argumentation a essentiellement été formulée par des sociologues influencés par le fonctionnalisme de Talcott Parsons, courant sociologique qui se caractérise lui par une autre forme de réductionnisme, que l'on peut qualifier de « structurel ». On la retrouve également chez Clarence Ayres dont les analyses holistes accordent peu de place à l'individu et à l'action humaine. On ne peut donc guère s'étonner de ce rejet de la notion d'instinct.

La montée en puissance dans les années 1920 du behaviorisme¹⁹⁴ est à l'origine du déclin, puis de la disparition de la psychologie des instincts. « *Its main tenets were the removal of introspection in psychological theory, a dedication to the use of objective methodology in research, and a strong concern for the practical application of psychological knowledge to the prediction and control of behavior* » (Asso et Fiorito, 2004, 459). Ce développement coïncide avec celui du positivisme dans les sciences sociales qui amène à concevoir la société comme une réalité objective dont les constituants et leur fonctionnement obéissent à des régularités qu'il convient de découvrir. En rejetant toute forme d'introspection, le behaviorisme voit le comportement humain comme le produit et le reflet de l'environnement, et constitué par une série de stimulations. Bien qu'aujourd'hui la psychologie behavioriste soit plus ou moins réfutée, son émergence dans les années 1920 explique pour beaucoup le fait que les thèses de Veblen aient été très peu reprises.

2.2.2 Les critiques à l'encontre de l'instinct du travail efficace

Outre les critiques qui viennent d'être formulées à l'encontre de la psychologie des instincts, on peut également s'interroger sur la pertinence de la théorie des instincts de Veblen, notamment concernant l'instinct du travail efficace. Ce dernier, plus que l'instinct de curiosité gratuite qui a été discuté de manière critique plus haut, occupe une place centrale dans la théorie de Veblen, mais apparaît en même temps pouvoir être sérieusement remis en question.

Un retour sur les arguments fournis par Veblen pour expliquer l'existence de cet instinct au sein de l'espèce humaine paraît souhaitable. Selon lui, l'hypothèse d'aversion pour l'effort que l'on retrouve dans la théorie néoclassique est nécessairement erronée car l'espèce humaine s'avérerait alors être la seule espèce à avoir pu se développer tout en manifestant un rejet pour la pratique d'activités nécessaires à sa survie. Notamment, le développement de

¹⁹⁴ Courant lancé en 1913 par J.B. Watson.

l'industrie ne peut, d'après Veblen, s'expliquer qu'au travers d'une propension chez l'Homme à agir de manière efficace et utile qui serait apparue au travers de l'évolution via la sélection naturelle. La thèse de Veblen est alors que les comportements de gaspillage ostentatoire seraient le résultat des circonstances sociales et l'aversion pour l'effort efficace serait un produit culturel, mais non naturel.

On retrouve donc l'idée selon laquelle l'instinct du travail efficace serait le résultat de l'évolution. En fait, comme le relève Hodgson (2004, voir notamment page 196), Veblen ne parvient pas à expliquer de manière convaincante comment et pourquoi cet instinct se serait développé davantage que les instincts prédateurs¹⁹⁵. Plus fondamentalement, on peut identifier plusieurs « erreurs » ou supposées comme telle. Dans un premier temps, on peut relever que Veblen sous-estime, voir ignore l'importance et l'effet des incitations, pourtant au cœur de l'argumentation marginaliste : un individu va éviter de travailler à moins qu'il ne soit incité à le faire. Plus précisément, un individu ne travaillera pas tant que l'utilité marginale associée au « loisir » sera supérieure au coût d'opportunité marginal généré par le fait de ne pas travailler. Dans cette perspective, une aversion pour le travail ne signifie pas absence de travail, à partir du moment où les incitations adéquates sont mises en œuvres. Veblen ne parvient donc pas à expliquer en quoi une aversion pour le travail serait incompatible avec l'évolution des sociétés humaines. On peut relever également, à la suite de Hodgson (2004,198-199), que Veblen a ignoré le fait que la sélection et l'évolution peuvent aboutir à une aversion pour le travail : « [*s*]uch aversion could be selected because it would reduce the expenditure of energy and effort (...). Accordingly, most animal species have an instinct for rest and sleep ». Certes, une vie totalement inactive ne peut que mener à l'extinction de l'espèce. Mais si des incitations sont mises en place, un arbitrage entre travail et non travail se mettra en place et permettra à une société de perdurer en dépit d'une aversion pour l'effort. Enfin, on notera que Veblen occulte totalement le fait que l'activité productive puisse être le résultat, non pas seulement des instincts, mais de leur combinaison avec certaines habitudes mentales ou certains dispositifs institutionnels. Cette dernière critique marque le fait qu'il transparaît chez Veblen, en dépit d'une tentative d'articuler une théorie sur différents niveaux

¹⁹⁵ Veblen (1914, 14-18) admet que l'évolution aurait pu déboucher sur un développement supérieur des instincts prédateurs par rapport à l'instinct du travail efficace. Veblen explique la prépondérance de ce dernier et le développement de la civilisation occidentale par une supposée plus grande diversité génétique de la population européenne. Cette diversité aurait permis à la population européenne de développer une capacité à s'adapter plus facilement et plus rapidement aux changements de leur environnement. L'instinct du travail efficace serait issu de cette capacité. Comme le remarque Hodgson (2004), outre le fait que la thèse de la plus grande diversité génétique de la population européenne par rapport à celle des autres continents est réfutée par les analyses ADN, l'argumentaire ne parvient pas logiquement à montrer pourquoi l'instinct du travail efficace se serait développé davantage que les instincts de prédation.

ontologiques, une certaine tendance à réduire le comportement humain à sa dotation en instincts.

Cette série d'argumentations met donc en doute la correction de la théorie des instincts de Veblen. Notons néanmoins que le véritable problème ne porte pas tant sur l'instinct du travail efficace en lui-même¹⁹⁶, mais plutôt sur la place et l'importance que Veblen lui accorde et sur la tendance, dans certains de ses écrits, à tomber dans le réductionnisme biologique.

2.3 Une dichotomie trop excessive ?

On a pu voir dans la section précédente que Veblen ébauche tout au long de ses différents écrits une dichotomie entre institutions industrielles et institutions pécuniaires afin de mettre en exergue la présence de deux logiques contradictoires et pourtant nécessaires au système capitaliste. Jusqu'à un certain point, cette opposition semble s'avérer relativement pertinente. Elle permet surtout à Veblen de défendre une vision originale sur les contradictions du capitalisme qui se démarque du marxisme et qui soit en accord avec sa théorie comportementale évolutionnaire. Mais, on relèvera, ainsi que l'ont fait d'autres auteurs, que Veblen pousse, notamment dans ses derniers travaux, cette opposition à son paroxysme jusqu'à la transformer en caricature.

P. Mirowski (1987, 1022) note que cette évolution coïncide avec le progressif détachement de Veblen du pragmatisme : « [f]or instance, « *The Theory of the Leisure Class* » may be read as a skillful example of the pragmatic maxim, showing that the consequences of an action are an important part of its interpretation and wryly pointing out that « serviceability » might be consistent with waste ». Mais les travaux ultérieurs de Veblen perdent de vue cette subtilité pour opposer systématiquement logique de production et logique d'acquisition. Cette opposition repose beaucoup sur l'instinct du travail efficace dont Veblen se sert pour qualifier chaque comportement : un comportement allant dans le sens de cet instinct sera qualifié d' « utile », d' « efficace », de « productif ». A l'inverse, tout comportement le contredisant sera vu comme « futile », « inutile », « gaspilleur ». Pour Veblen, toutes les activités d'affaire, c'est-à-dire la direction et la gestion des entreprises, rentrent dans cette deuxième catégorie, car ne contribuant pas directement à la production. Veblen ne voit dans ces comportements que des tentatives pour accroître richesses et profits personnels. Cette vision conflictuelle de la société (à laquelle on peut souscrire dans une

¹⁹⁶ Il est tout à fait concevable que l'espèce humaine soit génétiquement « programmée », comme toute espèce, pour agir afin d'assurer sa survie.

certaines mesures) conduit Veblen à ignorer de nombreux éléments contribuant à atténuer cette opposition.

Notamment, Veblen ne relève pas que la recherche de l'efficacité dans les affaires¹⁹⁷ peut conduire à la recherche de l'efficacité industrielle : il s'agit là d'une application spécifique de la métaphore de la main invisible suivant laquelle la recherche de l'intérêt personnel contribue à l'intérêt général. À l'inverse, Veblen affirme, sans le démontrer, que la recherche de ces deux types d'efficacité conduiraient à deux types de comportement incompatibles. Or, comme le prouve l'histoire économique du 20^{ème} siècle, en dépit de cette divergence dans les logiques comportementales, le capitalisme a bien continué à se développer¹⁹⁸. En fait, Veblen a trop radicalisé son analyse et soumis de ce fait celle-ci aux mêmes critiques que celles qu'il inflige : « *[f]or the universal apologies for the pecuniary and market mechanisms, Veblen substituted the unconvincing view that they were universally dysfunctional* » (Hodgson, 2004, 204). Dit autrement, Veblen n'a pu voir la complémentarité entre les logiques émanant des institutions pécuniaires et industrielles.

2.4 L'absence d'un concept suffisamment robuste d'émergence

On a pu souligner à plusieurs reprises le fait que les analyses de Veblen seraient caractérisées par un double rejet du réductionnisme, tant méthodologique qu'ontologique. Sur le plan méthodologique, le fait d'avoir pu distinguer une double logique ascendante et descendante dans la théorie comportementale de Veblen¹⁹⁹ est la preuve d'une position intermédiaire entre individualisme et holisme méthodologiques. Sur le plan ontologique, les choses paraissent moins évidentes, la faute à un concept d'émergence insuffisamment développé dans la théorie de Veblen.

¹⁹⁷ Veblen souligne bien que les hommes d'affaires cherchent l'efficacité, mais cette dernière ne s'évalue pas sur les mêmes critères que l'efficacité industrielle. On retrouve l'opposition valeur d'usage/valeur d'échange.

¹⁹⁸ La vision profondément « pessimiste » de Veblen apparaît ici clairement. Veblen ne croyait pas à la possibilité d'une définition d'une « éthique commune » ou d'un bien commun au sein de la société capitaliste. De plus, il n'a jamais fait de propositions concrètes pour remédier à ces contradictions, sa « République industrielle » n'étant pas assez étayée. C'est là une grande différence avec l'optimisme réformiste de J.R. Commons qui, comme on le verra, croyait en la possibilité d'un capitalisme raisonnable fondé sur une éthique commune.

¹⁹⁹ Voir Chapitre III.

2.4.1 L'utilisation implicite d'un concept d'émergence²⁰⁰

On a pu montrer précédemment que Veblen, dans la phase ascendante de sa théorie du comportement, passait des habitudes mentales aux institutions et des institutions à l'environnement matériel via le concept de causalité cumulative. On peut considérer que ce concept se rapproche beaucoup de celui de « propriétés émergentes » (*emergent properties*) élaboré au début du 20^{ème} siècle, c'est-à-dire à l'époque où Veblen écrivait. Le concept de propriétés émergentes définit l'idée suivant laquelle le tout est davantage que la somme de ses parties : l'association de plusieurs éléments produit un résultat différent de la simple juxtaposition²⁰¹. Intuitivement, on devine que le recours à l'idée de propriétés émergentes est indispensable si l'on ne veut pas tomber dans un réductionnisme biologique. En effet, refuser cette idée revient à accepter le fait que l'on puisse expliquer le comportement humain uniquement par les composantes biologiques, voire chimiques de l'individu. A l'inverse, si on prend en compte le fait que l'association des caractéristiques biologiques débouche sur un autre niveau ontologique, distinct mais pas indépendant du niveau biologique, alors l'analyse du comportement doit s'élaborer sur ces deux niveaux.

Selon Hodgson (2004), le premier auteur à avoir développé explicitement le concept de propriétés émergentes est Conwy Lloyd Morgan à la fin du 19^{ème} siècle. Morgan était un zoologiste refusant totalement le principe lamarckien de l'hérédité des caractères acquis²⁰². Afin d'expliquer la rapide évolution des civilisations humaines comparativement à la lente évolution de la dotation génétique des humains, Morgan a développé l'idée qu'il fallait séparer deux sphères d'analyses, biologiques et sociales, partiellement autonomes. Ainsi, « *Morgan' understanding of human evolution hinted at an emergent level of socio-economic evolution that was not explicable exclusively in terms of the biological characteristics of the individuals involved* » (Hodgson, 2004, 136). L'idée de propriétés émergentes était née : l'évolution des sociétés humaines doit être étudiée sur deux plans distincts qui sont néanmoins étroitement liés, le biologique et le social²⁰³. Au début du 20^{ème} siècle, le sociologue américain Lester Frank Ward approfondira ce concept et développera une analyse à niveaux multiples. A partir des années 1910, un courant philosophique, la philosophie

²⁰⁰ Une première discussion de la notion de propriété émergente est proposée au Chapitre I.

²⁰¹ Parmi les exemples souvent pris pour illustrer ce concept : l'eau, la conscience. En économie, les compétences organisationnelles de la firme (qui sont plus que la simple juxtaposition des compétences individuelles).

²⁰² Voir sur ce sujet la discussion sur la « barrière de Weisman » dans le Chapitre I.

²⁰³ On ajoutera également le plan psychologique.

émergentiste²⁰⁴, se construira autour du concept de propriétés émergentes. Veblen avait donc tous les éléments en sa possession pour faire usage de cette notion dans sa théorie.

2.4.2 Les analyses de Veblen : entre émergence et réductionnisme

Veblen n'a jamais explicitement utilisé le concept de propriété émergente. Néanmoins, on a pu montrer que sa théorie du comportement tendait à articuler trois plans ontologiques distincts, mais néanmoins dépendants les uns des autres : biologique, psychologique et social. Il semble donc bien que l'on soit en présence du concept d'émergence, impression renforcée par le fait que Veblen distingue implicitement deux types d'évolution, phylogénétique et ontogénétique. Cette dernière implique que les sociétés humaines puissent évoluer sans que la dotation génétique de leurs composants (les individus) change. L'ensemble de ces éléments conduit à affirmer que Veblen a largement évité le piège du réductionnisme.

Néanmoins, certains auteurs estiment que Veblen n'a pas toujours été constant tout au long de ses travaux, confondant parfois différents niveaux ontologiques. Ainsi, T. Lawson (2003) considère que Veblen, dans ses premiers travaux, a tendance à confondre institution et forme de comportement ou de conduite²⁰⁵. Plus précisément, malgré la définition que donne Veblen de la notion d'institution, il tend à assimiler cette dernière à des habitudes mentales, ce qui est incontestable dans la *Théorie de la classe de loisir*. Cette confusion vient de la difficulté de Veblen à relier habitudes et institutions via le concept d'émergence²⁰⁶. Dans le même ordre d'idée, on a pu souligner plus haut la confusion régnant au niveau du nombre et de l'identité des instincts identifiés par Veblen, confusion qui atteste d'une séparation qui n'a pas toujours été claire des plans ontologiques biologiques et psychologiques et donc entre les notions d'instincts et d'habitudes.

Lawson estime que la confusion entre habitudes et institutions s'est progressivement estompée dans les travaux de Veblen. Mais il apparaît que cette confusion a en fait laissé sa place à un certain réductionnisme biologique. D'une part, Veblen n'a cessé d'accorder de plus en plus d'importance à l'instinct de curiosité gratuite dans l'innovation et l'évolution institutionnelle, ce qui revient à expliquer l'évolution des sociétés humaines par le biologique. D'autre part, comme on a pu le souligner plus haut, Veblen se rabat parfois sur des

²⁰⁴ Courant aujourd'hui perpétué par celui du réalisme critique que l'on abordera rapidement dans le sixième et dernier chapitre.

²⁰⁵ « *The feature of it i want to draw attention here is precisely Veblen's early tendency to run together institutions and forms of behavior or conduct as though they are essentially the same type of things* » (Lawson, 2003, 197).

²⁰⁶ Lawson va même plus loin et considère que Veblen n'aurait pas suivi James et Dewey et aurait utilisé le concept d'habitude comme des aspects répétés du comportement et non pour désigner des dispositions humaines.

explications purement génétiques et biologiques pour expliquer certaines évolutions, telle l'apparition de l'instinct du travail efficace dans les sociétés occidentales²⁰⁷. Comme le remarque Hodgson (1992), il semble ainsi que Veblen se rapproche parfois du réductionnisme de Herbert Spencer, même si nous estimons que cela est plus une exception qu'une règle chez Veblen.

Enfin, on soulignera avec M. Rutherford (1998) que les derniers travaux de Veblen ont tendance à ne plus aborder qu'un seul type de changement institutionnel, celui par lequel les hommes adaptent leurs habitudes mentales aux circonstances changeantes, notamment d'ordre technologique. La sélection entre des types stables de comportement réalisée par les institutions disparaît elle peu à peu des écrits de Veblen. Veblen tend donc à réduire le changement des sociétés au changement de l'environnement matériel, dont on a pu voir plus haut que l'explication proposée n'était guère convaincante, et abandonne de ce fait son analyse « multi niveaux » telle qu'on a pu la définir dans le Chapitre III.

²⁰⁷ Soulignons que cette tendance de Veblen à user d'explications de types génétiques et de biologiques lui a souvent valu d'être considéré comme raciste.

Conclusion du Chapitre :

Ce chapitre a donc permis d'analyser l'application et les limites de la théorie du comportement de Veblen. Concernant son application, on a pu voir que, dans la *Théorie de la classe de loisir*, Veblen se sert de cette théorie pour expliquer, mais aussi dénoncer la société capitaliste américaine du début du 20^{ème} siècle. Cet ouvrage, davantage connu pour sa dimension satirique, constitue en fait une application concrète d'une analyse évolutionnaire telle que Veblen la conçoit. Cette analyse se retrouve au travers d'une phylogénèse des institutions que Veblen dégage implicitement et que nous avons reconstituée. Plus fondamentalement, Veblen se sert de sa théorie comportementale pour mettre en exergue les contradictions du capitalisme qui, pour se développer, a besoin de mettre en œuvre deux logiques concurrentes. Veblen parvient ainsi à formuler une critique du capitalisme qui se distingue du marxisme. Finalement, Veblen en arrive à opposer deux types de sociétés, la société prédatrice et la « république industrielle », cette dernière étant conçue par Veblen comme fonctionnant sur les seules institutions industrielles et constituant un idéal égalitaire.

La deuxième section a mis en valeur les limites supposées ou réelles de la théorie du comportement de Veblen. Parmi les éléments les plus problématiques, on retiendra principalement une explication du changement culturel par l'influence de la technologie qui paraît peu convaincante, un instinct du travail efficace dont Veblen ne parvient pas à expliquer l'origine et à prouver l'existence, une tendance à radicaliser l'opposition entre motifs pécuniaires et industriels, et une certaine propension, limitée selon nous, au réductionnisme.

Conclusion de la Partie

Cette partie avait donc pour objet de procéder à une analyse critique de la théorie comportementale évolutionnaire de Thorstein Veblen avec, en toile de fond, l'intention d'en faire le support pour l'ébauche d'une théorie institutionnaliste plus générale du comportement économique. Globalement, cette démarche s'est faite en quatre temps.

Le Chapitre III a d'abord « situé » la pensée économique de Thorstein Veblen par rapport à la science économique de la fin du 19^{ème} siècle. Il en a également précisé les fondements et les orientations. On a pu ainsi souligner que pour Veblen, la science économique doit d'abord et avant tout être une science du comportement humain, notamment dans le cadre des activités d'ordre économique. Fort logiquement, Veblen a été amené à développer une analyse du comportement économique, analyse présentée dans le même chapitre. De manière schématique, quatre éléments sont au cœur de celle-ci : les instincts, les habitudes mentales, les institutions et l'environnement matériel et technologique. Ils sont mis en relation entre eux par une double logique évolutionnaire ascendante et descendante qui résulte en fait de la combinaison d'une théorie de l'action et d'une théorie des institutions. Cette théorie du comportement économique est faite de deux caractéristiques distinctives : d'une part, elle est par nature pluridisciplinaire car elle amène nécessairement à prendre en compte des éléments d'ordre économique, sociologique, historique, psychologique et biologique ; elle articule, d'autre part, différents niveaux ontologiques et appréhende donc la réalité comme étant structurée en plusieurs niveaux distincts mais interdépendants.

Le Chapitre IV a dans un premier temps procédé à une mise en application de cette théorie comportementale évolutionnaire en reprenant tout d'abord l'analyse par Veblen de la classe de loisir. On a pu ensuite généraliser cette application et montrer que Veblen en venait à opposer deux logiques de comportement largement antagonistes au sein de la société capitaliste. Dans une perspective à la fois proche, mais différente du marxisme, Veblen voyait le système capitaliste plus ou moins condamné à s'effondrer sous l'effet contradictoire de ces logiques, représentées respectivement par les institutions industrielles et pécuniaires. Ce même chapitre s'est également attaché à analyser l'ensemble des limites inhérentes à cette théorie du comportement économique. Si certaines d'entre elles semblent sporadiques (le réductionnisme) ou facilement surmontables (l'opposition inconditionnelle entre logiques pécuniaires et industrielles peut être atténuée sans retoucher la théorie de Veblen), d'autres semblent plus problématiques, car affectant les fondements de la théorie (la théorie des

instincts et notamment l'instinct du travail efficace qui semblent difficile à défendre, l'explication de l'évolution culturelle par l'influence de la technologie).

Au-delà de ces quelques limites, la théorie du comportement économique ébauchée par Veblen semble néanmoins être appropriée pour constituer la base d'une généralisation théorique pouvant aboutir à l'élaboration des prémices d'une théorie institutionnaliste générale du comportement économique. C'est précisément l'objet de la Partie III qui, en s'appuyant sur l'économie institutionnelle de J.R. Commons, tenter d'établir la pertinence et la complémentarité de cette dernière avec l'approche de Veblen, ce qui permet par la suite de les mettre en perspective.

Partie III

Vers une théorie institutionnaliste générale du comportement économique

Introduction

La contribution de Thorstein Veblen, examinée dans la partie précédente, à la mise en œuvre d'une analyse du comportement économique est évidemment notable et remarquable. Mais, et cela n'est pas étonnant quant on sait que Veblen est le précurseur dans l'ensemble de la pensée institutionnaliste, son approche est sujette à quelques lacunes et surtout son orientation l'amène à délaissier certaines perspectives. L'idée défendue ici est que les analyses de Veblen ne peuvent se suffire à elles-mêmes et qu'elles ont besoin d'être complétées par une approche qui lui soit à la fois complémentaire et compatible. Il a donc fallu choisir parmi les différents auteurs institutionnalistes celui dont les travaux s'avèrent répondre à ces critères, tout en étant eux-mêmes dignes d'intérêt pour leurs apports intrinsèques.

Le choix de J.R. Commons sera justifié tout au long de cette partie. On peut déjà mentionner le fait que ces travaux ont l'intérêt de s'inscrire dans une perspective assez différente de Veblen, puisqu'ils essaient d'intégrer les dimensions juridiques et éthiques. Cependant, et cela sera démontré, cette différence de perspective n'implique pas une quelconque incompatibilité, contrairement à ce qui est parfois affirmé par certains auteurs qui se penchent sur l'institutionnalisme. La thèse sous-jacente est qu'il s'avère bénéfique de concilier et d'associer, dans la mesure du possible, les deux lectures offertes par ces auteurs concernant le comportement économique, car elles mettent l'accent sur des éléments différents. A ceci, il s'ajoute le fait que Commons est certainement l'auteur institutionnaliste qui a développé le cadre analytique le plus abouti et donc, le plus opérationnel. Sans prétendre pouvoir les confondre en une seule et même théorie, on soutiendra que leur association donne une grille de lecture pertinente et innovante du comportement économique. Cette mise en perspective de l'approche institutionnaliste constitue le deuxième axe de cette partie. On ne peut en effet démontrer la pertinence et l'intérêt de reconsidérer les thèses institutionnalistes sur le comportement économique, mais aussi sur d'autres thèmes, sans les replacer dans le cadre contemporain des plus récentes avancées des sciences économiques et sociales. En d'autres termes, on essaiera de montrer que l'approche institutionnaliste du comportement économique est non seulement confortée par certaines de ces avancées, et qu'elle s'avère elle-même porteuse d'éclairages nouveaux ou en tout cas encore sous-estimés aujourd'hui.

Le Chapitre V aura donc pour objet de présenter l'économie institutionnelle de J.R. Commons et d'en extraire la théorie du comportement économique qui lui est associée. On s'attachera, dès ce chapitre, à situer les analyses de Commons par rapport à celle de Veblen de manière à bien faire ressortir les éléments qui les rapprochent ou, au contraire, les éloignent. On pourra alors entamer le Chapitre VI qui doit s'appréhender comme une mise en perspective des thèses de Veblen et Commons entre elles et avec d'autres analyses, ceci dans le but de s'interroger sur la pertinence de l'approche institutionnaliste. Le caractère sensiblement hétérogène de ce dernier chapitre se justifie par le fait qu'il est nécessaire de se positionner sur différents plans pour démontrer la complémentarité et l'intérêt des théories de Veblen et Commons : il faudra ainsi développer un questionnement d'ordre épistémologique, interroger les sciences cognitives et de gestion, et comparer les thèses institutionnalistes avec celles développées, sur la même question, par d'autres courants de pensée économique.

Chapitre V : Le comportement économique dans l'économie institutionnelle de Commons : les institutions et les règles comme médiation entre action individuelle et action collective

Economiste américain de la première moitié du 20^{ème} siècle, John Roger Commons est, avec Thorstein Veblen, la figure majeure de l'institutionnalisme américain. La carrière de Commons est aussi atypique que le cadre analytique qu'il a développé. L'objet du présent Chapitre est de reprendre ce cadre et d'en extraire la théorie du comportement qui y est développée.

Le parcours professionnel de Commons est suffisamment original pour qu'il soit souhaitable d'en parler, d'autant plus qu'il permet de mieux appréhender le projet scientifique de Commons qui est l'objet de ce Chapitre²⁰⁸. Avant de s'engager dans une carrière universitaire à proprement parler, Commons a d'abord été un « praticien » qui a travaillé dans de nombreuses commissions publiques et institutions de recherche. Il s'est ainsi impliqué dans l'élaboration de nombreux actes législatifs qui, pour certains d'entre eux, sont encore en vigueur aujourd'hui. Ce n'est qu'en 1904, à l'âge de 42 ans, que Commons accédera à un poste stable dans une Université, celle du Wisconsin²⁰⁹. Dès lors, Commons va pouvoir commencer à développer une réflexion théorique dans des domaines que ses années de praticien lui ont permis de bien connaître : l'économie monétaire, l'économie publique et l'économie du travail. Dans l'ensemble de ces domaines, les analyses de Commons se caractérisent par un souci d'articuler en permanence les sphères économiques et juridiques. Cet intérêt pour la relation entre droit et économie trouve son origine dans l'influence exercée par Richard T. Ely sur Commons, lorsque ce dernier était étudiant à l'Université de John Hopkins. Ely est un économiste américain qui a été formé en Allemagne dans la deuxième moitié du 19^{ème} siècle, à un moment où l'Ecole historique allemande se développait fortement. En enseignant aux Etats-Unis, Ely et quelques autres économistes américains ayant suivi le même parcours, ont transmis à toute une génération d'économistes l'intérêt porté à la question des interactions entre sphères juridiques et économiques comme base de la

²⁰⁸ On se contentera ici d'aborder les aspects biographiques les plus significatifs. Voir Bazzoli (1999) pour plus d'éléments sur le parcours de Commons.

²⁰⁹ C'est la raison pour laquelle on parle d'école du Wisconsin de l'institutionnalisme lorsque l'on se réfère à la branche de l'institutionnalisme initiée par Commons.

dynamique du système capitaliste. Commons sera le plus éminent représentant de cette génération²¹⁰.

Ce n'est qu'à partir de 1924, avec son ouvrage *Legal Foundations of Capitalism*, que Commons commence à exposer et à dessiner les contours de sa théorie. Dans ce livre, Commons décrit et explique les développements des fondements juridiques du système capitaliste, à commencer par l'institution de la propriété privée. Mais c'est seulement avec *Institutional Economics* (1934) que la théorie institutionnaliste de Commons se trouve exposée²¹¹. Dans cet ouvrage de plus de 1000 pages, Commons développe l'ensemble de l'architecture de son économie politique ainsi que les concepts clés de sa théorie et de sa méthode. C'est cet ouvrage (ainsi que l'article qui l'a précédé, Commons [1931]) qui nous servira de référence pour dessiner les contours de la théorie du comportement économique mobilisée par Commons. Enfin, Commons rédigera un dernier ouvrage (*The Economic of Collective Action*, 1950), publié à titre *posthume*, venant synthétiser et actualiser son économie institutionnelle, constituant ainsi le troisième et dernier élément de son « triptyque théorique »²¹².

Le chapitre va s'organiser en trois temps. La Section 1 sera consacrée à exposer de manière générale et synthétique les grands concepts clés de l'économie institutionnelle de Commons, ainsi que ses fondements méthodologiques et philosophiques. Cette étape est indispensable pour être en mesure de bien appréhender la théorie du comportement que Commons développe sous le nom de « psychologie négociationnelle », laquelle se décompose en deux éléments : une psychologie volitionnelle par laquelle Commons développe une théorie de l'action humaine (Section 2), et une psychologie sociale, ou théorie des institutions, qui s'intéresse à la manière dont l'action collective affecte l'action individuelle (Section 3).

Section 1 : L'économie institutionnelle de J.R. Commons : Méthode et concepts

Il ne s'agit pas ici de rentrer dans les détails de l'économie politique de Commons dont l'analyse constitue en soi un thème de travail²¹³, mais d'exposer ses grandes lignes et ses

²¹⁰ Comme on va pouvoir s'en rendre compte, l'attention accordée par Commons aux relations entre économie et droit fait de lui le véritable fondateur de la *Law and Economics* (économie du droit) même si cette branche d'analyse s'est aujourd'hui transformée et correspond plus à une analyse économique du droit. Sur la branche institutionnaliste de la *Law and Economics*, cf. Medema, Mercurio et Samuels (1999).

²¹¹ Exposition au demeurant fort confuse et relativement désordonnée. On peut penser que ce sont ces lacunes au niveau de la forme, plus que le fond théorique, qui expliquent que Commons n'ait eu virtuellement aucun successeur.

²¹² On va d'ailleurs pouvoir s'apercevoir que Commons a pour caractéristique de constamment développer son analyse selon un raisonnement ternaire, caractéristique qui trouve probablement son origine dans l'influence exercée par Peirce sur la démarche scientifique de Commons.

²¹³ Pour une étude détaillée de l'économie institutionnelle de Commons, voir notamment Bazzoli (1999).

principaux concepts. La particularité des analyses de Commons est en effet de faire appel à des concepts qui lui sont propres et que l'on ne retrouve nul par ailleurs dans l'analyse économique. De plus, Commons procède à une lecture instrumentale de la pensée économique (Théret, 2002) qui le voit réinterpréter les théories économiques de manière à ce qu'elles s'intègrent dans son corpus. Enfin, les références philosophiques (le pragmatisme) et l'objectif (réunir dans l'analyse l'économie, le droit et l'éthique) de la théorie de Commons²¹⁴ font que cette dernière est difficile à interpréter par la grille de lecture de l'économie standard.

On procédera ainsi de telle sorte à mettre en valeur la filiation de l'économie de Commons avec le pragmatisme (1.1) et à identifier la méthode par laquelle Commons passe du concret à l'abstrait (1.2). On s'attardera enfin sur les deux concepts clés de l'économie institutionnelle : les institutions et les transactions (1.3)²¹⁵.

1.1 Une adhésion au pragmatisme de Peirce et de Dewey

Contrairement à Veblen, Commons affirme explicitement sa filiation avec le pragmatisme. Celle-ci est notamment mise en avant dans *Institutional Economics* (Commons, 1934), principalement dans le chapitre intitulé « *Hume and Peirce* ». Le point de départ de Commons est l'élaboration d'une critique de la philosophie de John Locke ainsi que, dans une moindre mesure, de celle David Hume (1.1.1). Commons voit alors dans le pragmatisme de Peirce la possibilité de dépasser le scepticisme humien. De Peirce, Commons retiendra sa philosophie de la science (1.1.2). Mais, en tant que partisan d'un dualisme méthodologique, Commons considère que le pragmatisme de Dewey, en fondant une philosophie sociale, est plus adapté pour prendre en compte la spécificité de l'objet d'étude des sciences sociales : la volonté humaine (1.1.3).

1.1.1 De Locke à Hume : un « progrès » insuffisant

Commons considère Locke et Hume comme deux des philosophes les plus importants de par leurs réflexions sur les questions de la connaissance et de l'esprit humain. C'est donc logiquement qu'il leur accorde une place de choix dans l'exposition des sources qui lui ont

²¹⁴ Théorie dont il a souvent été dit qu'elle était inexistante (c'est par exemple l'avis de Ronald Coase). En fait, si comme le montre Chasse (1986), il est exact de dire que Commons n'a pas de théorie au sens déductif du terme (c'est-à-dire au sens conventionnel de la profession), son économie institutionnelle n'en est pas moins une théorie dans une perspective pragmatiste.

²¹⁵ Notons que cette présentation se veut essentiellement positive. Il ne s'agit pas de procéder à une évaluation critique de l'ensemble de l'économie institutionnelle de Commons. La démarche se voudra en revanche plus critique dans les sections suivantes lorsqu'il s'agira d'aborder spécifiquement la théorie du comportement qui en ressort.

permis l'élaboration de sa théorie, d'autant plus que, comme Veblen, Commons considère que les positions philosophiques sont à l'origine des positions théoriques.

D'après Commons, la philosophie de Locke aboutit à la conception d'une théorie empiriste de la connaissance. Cette conception se caractérise par une vision atomiste, intuitionniste et mécaniste. En fait, la philosophie lockéenne se rapproche paradoxalement de l'idéalisme cartésien, notamment en en retenant le dualisme corps/esprit, à l'exception près que Locke rejette la théorie des idées innées de Descartes. Selon Commons, Locke voit les idées comme des reflets et copies du monde extérieur et il conçoit l'esprit « *comme un réceptacle mécanique d'idées, assimilées à des atomes, émergeant de l'introspection qui a pour sources les sensations et la réflexion* » (Bazzoli, 1999, 58).

S'il est en désaccord avec la conception lockéenne, Commons la retient parce qu'elle s'avère annoncer la philosophie de Hume. Cette dernière, tout en étendant la philosophie de Locke, l'amende néanmoins fortement en abandonnant la conception d'un esprit passif. Avec Hume, Commons croit repérer le début d'une nouvelle conception de l'esprit humain, esprit fait d'habitudes et qui attribue des significations aux sensations qui lui sont communiquées par le corps : « *[a]vec Hume, on commence à passer d'une conception des idées comme essences atemporelles à une théorie de la signification des idées* » (Bazzoli, 1999, 59). Le point de départ de Hume est de raisonner en terme de rareté, et non plus d'abondance comme Locke l'a fait (et comme Adam Smith le fera) : c'est la rareté qui amène à se poser les questions de la propriété et de la justice et qui permet à Hume de réunir économie, droit et éthique²¹⁶ et c'est de la rareté qu'émanent les conflits d'intérêts. L'esprit humain évoluant dans ce contexte de rareté n'est vu par Hume que comme une succession de sensations qui n'ont aucune signification en soi. « *Thus Hume reached his ultimate skepticism that the world is only a succession of feelings, and that the mind, as intellect, never perceives any real connection between these feelings* » (Commons, 1934, 145). Le scepticisme humien provient du fait que Hume voit l'habitude, c'est-à-dire ce qui guide l'individu, comme la simple répétition d'une croyance. En d'autres termes, on ne peut être sûr qu'une habitude soit « vraie », l'esprit ne peut que constater une répétition, mais jamais expérimenter la relation de causalité qui en est à l'origine. Ce scepticisme est accentué par le nominalisme de Hume qui ne distingue pas l'habitude de la coutume : les deux ne sont que la répétition d'une

²¹⁶ « *Scarcity operates, as Hume says, both as self-interest and as self-sacrifice, and an economics based on Hume's scarcity permits a union of economics, ethics and jurisprudence ; whereas the economics of self-interest, following Adam Smith or John Locke on the assumptions of abundance and divine beneficence divorced economics from ethics and law* » (Commons, 1934, 143).

croissance²¹⁷. L'esprit pour Hume est donc actif car il forme des habitudes en créant des relations entre des multitudes de sensations, mais il en reste à une conception purement individualiste de la connaissance (entendue comme l'appropriation par l'esprit de données provenant du monde extérieur).

1.1.2 Commons et la méthode de connaissance peircienne

On a déjà pu avoir l'occasion²¹⁸ de souligner la proximité entre la philosophie pragmatiste et la pensée institutionnaliste, notamment celle de Commons. Néanmoins, il faut relever que ce dernier, au même titre que Veblen, ne reprend pas l'ensemble du pragmatisme, mais en intègre seulement certains de ses aspects ou, plus exactement, mobilise différents éléments issus des travaux des différents pragmatistes, comme cela est notamment le cas avec Peirce. Selon Commons, le pragmatisme de Peirce vient concrétiser l'apparition entamée chez Hume de l'idée d'un esprit actif. Commons voit dans la maxime pragmatiste²¹⁹ la définition même de son principe de « futurité » (cf. infra) selon lequel l'esprit humain est par nature tourné vers l'anticipation. Surtout, avec Peirce, la question de la signification, qui était individuelle chez Locke et Hume, devient collective et sociale²²⁰ : « *[i]t is a problem of the expectations which those who are competent to investigate agree upon in predicting as to the world's events, such that they feel confidence in acting like for the future, in so far as they continue to agree* » (Commons, 1934, 153). L'introduction par Peirce de cette dimension sociale permet parallèlement à Commons de fonder sa distinction entre habitude et coutume : « *[t]his is the difference which we shall make between Habit and Custom. Bias is individual opinion. Science is consensus of opinion. Habit is individual repetition. Custom is a kind of social compulsion imposed on individuals by the collective opinion of those who feel and act alike* » (Commons, 1934, 153, nous soulignons).

Commons va ainsi retenir de Peirce principalement deux éléments : d'une part sa méthode scientifique et notamment sa démarche abductive par laquelle l'esprit parvient à créer de nouvelles hypothèses et croyances. Commons fait donc sien le réalisme peircien et son souci de partir de l'observation²²¹. D'autre part, Commons se sert de l'esprit actif de

²¹⁷ Commons insistera lui sur cette distinction entre l'habitude comme croyance individuelle et la coutume comme croyance sociale. Cf. infra.

²¹⁸ Voir Chapitre II.

²¹⁹ « *Considérer quels sont les effets pratiques que nous pensons pouvoir être produits par l'objet de notre conception. La conception de tous ces effets est la conception complète de l'objet* ».

²²⁰ Cette dimension sociale de la signification est parfaitement illustrée par la conception peircienne de la vérité suivant laquelle une idée est vraie lorsqu'elle est considérée comme telle par la communauté.

²²¹ On notera toutefois que Commons n'a jamais employé le terme d'« abduction » utilisé par Peirce. Néanmoins, il ne fait aucun doute que la démarche de Commons est typiquement abductive : d'une part, sa

Peirce pour en dériver sa psychologie des transactions, c'est-à-dire sa psychologie négociationnelle :

« [t]he mind does not wait for impressions, it is continually looking for them, breaking them up into parts, and reconstructing them into new feelings. Those new feelings are not Hume's passive impressions, but are Peirce's active beliefs reaching toward for future action. It is this relation of the part to the whole and of the past experience to future expectations that becomes the psychology of our transactions and going concerns » (Commons, 1934, 154).

Cette conception d'un esprit actif tourné vers le futur qui se développe tant individuellement (par les habitudes) que socialement (par la coutume) se retrouve dans l'ensemble de l'économie institutionnelle de Commons, aussi bien dans sa théorie de la connaissance (voir 1.2) que dans ses théories de l'action (voir section 2) et des institutions (voir section 3).

1.1.3 Commons et la philosophie sociale de Dewey

Commons considère que le pragmatisme a deux significations : en tant que méthode de connaissance (cf. supra) et en tant que philosophie sociale. « *We therefore, under the latter meaning, follow most closely the social pragmatism of Dewey ; while in our method of investigation we follow the pragmatism of Peirce* » (Commons, 1934, 150). Deux éléments poussent Commons à suivre Dewey sur le terrain de la philosophie sociale : le statut performatif de la science et notamment des sciences sociales d'une part, et la psychologie sociale développée par Dewey d'autre part.

Commons manifeste à de très nombreuses reprises son attachement au dualisme méthodologique : la méthode de l'enquête scientifique dans les sciences sociales ne peut être la même que dans les sciences de la nature en raison de la dimension volitionnelle de son objet d'étude : l'homme. Commons définit ainsi l'économie comme une « science volitionnelle » (*volitional science*) dont l'objet est d'étudier la volonté humaine en action. L'économie doit donc être une science du comportement humain et il lui faut pour cela une psychologie volitionnelle et sociale. Commons estime que l'ensemble des écoles de psychologie sont individualistes, à l'exception de la psychologie sociale de Dewey qu'il prend pour référence :

théorie s'est construite à partir des observations qu'il a pu mener au cours de sa carrière de praticien, d'autre part Commons (1934, 104) distingue explicitement deux types d'inductions : la première s'apparente à une simple collection de faits (elle correspond à l'induction utilisée par exemple par la première génération de l'école historique allemande) tandis que la seconde est une méthode pour découvrir de nouveaux « insights ». Cette dernière, qui est celle employée par Commons, correspond donc bien à l'abduction peircienne.

« [I]ndividuals are viewed, not as citizens with rights, but as physical or biological objects of nature. This naturalistic individualism is true of Locke's copy psychology, Berkeley's idealistic psychology, Hume's sensational psychology, Bentham's pleasure-pain psychology, the hedonistic marginal utility psychology, James's pragmatism, Watson's behaviorism, and the recent Gestalt psychology. All are individualistic. Only Dewey's social psychology of custom may become negotitional » (Commons, 1934, 91).

Ainsi qu'on pourra le voir dans les sections suivantes, la psychologie négociationnelle de Commons reprend largement la psychologie sociale de Dewey telle qu'elle a été exposée dans le deuxième chapitre. Commons suit également Dewey pour une autre raison. Si le pragmatisme de Peirce n'est valable que pour la méthode scientifique, Dewey en a lui étendu l'application au champ de la philosophie sociale et de l'éthique via un instrumentalisme : une théorie scientifique n'a de valeur que si elle est concrètement performative. Dit autrement, la science, notamment lorsqu'elle traite des problèmes des sociétés humaines, doit servir à résoudre les problèmes de la « vie réelle », car c'est là que se fonde sa valeur. Il est aisé de voir le lien entre les conceptions de Dewey et de Commons sur ce point. Dewey a développé l'ambition sur la fin de sa carrière d'étendre le champ de la philosophie pragmatiste aux problèmes de la Démocratie afin d'en améliorer son fonctionnement. Commons a également développé à travers sa carrière de praticien le souci de se servir de la science et de la théorie pour résoudre les problèmes concrets. Son engagement en faveur d'un « capitalisme raisonnable » est d'ailleurs illustratif de son attitude réformiste.

1.2 La méthode de Commons : du concret vers l'abstrait

La théorie de la connaissance mobilisée par Commons ainsi que sa conception de l'esprit humain sont très proches de celles développées par Peirce. La démarche consiste ainsi, suivant la méthode abductive, à partir du concret pour remonter à l'abstrait pour aboutir à l'élaboration d'une théorie qui soit une *représentation* du réel (1.2.1). A cette fin, Commons déploie une méthode spécifique suivant le triptyque Analyse/Genèse/Synthèse (1.2.2).

1.2.1 La théorie comme représentation du réel

Le point de départ de Commons est de nouveau une critique de la conception lockéenne de l'esprit humain. Selon Commons, cette dernière conduit à confondre en une seule et même catégorie deux idées pourtant bien distinctes : les idées subjectives et les idées objectives (Théret, 2002). Les premières correspondent aux sensations émotionnelles perçues par les cinq sens tandis que les secondes relèvent d'une « *construction mentale active de*

sélection et de transformations internes destinées à analyser et comprendre la complexité autrement ingérable des activités externes » (Commons, 1934, 17, traduit par Théret, 2002, 95). En d'autres termes, les idées objectives consistent à traduire et à interpréter, par le biais d'une certaine grille de lecture, des idées perçues par notre corps. Il s'agit d'objectiver nos sensations.

En ce sens, on peut considérer que Commons se rapproche fortement de la démarche compréhensive de Max Weber. D'une part, Commons affirme explicitement que le but de toute science volitionnelle est de *comprendre* la volonté humaine, il faut mettre en valeur les raisons qui ont poussé l'individu à agir d'une certaine façon. Cet objectif conduit *de facto* à mettre en exergue l'importance des habitudes, des représentations et des coutumes individuelles et sociales. Il s'agit d'objectiver la subjectivité individuelle²²². D'autre part, cette compréhension va s'opérer via la construction d'idéaux types dont le propre n'est pas de décrire fidèlement la réalité, mais plutôt de la représenter : l'économie politique de Commons est une représentation construite de la réalité.

La théorie a donc chez Commons une double dimension (Bazzoli, 1999) : elle est un résultat de la pensée, c'est-à-dire un ensemble d'idées sur les relations entre faits²²³, et c'est une activité mentale, un processus de pensée à propos de faits. Commons distingue cinq types d'idées, suivant une complexification croissante, servant d'outils mentaux à la constitution du processus de théorisation :

- Les « percepts » : ce sont les significations attribuées par les individus aux faits, ou plus précisément les significations attribuées à nos sensations.
- Les « concepts » : ce sont les idées qui identifient la similarité des attributs des objets.
- Les « principes » : ce sont les idées qui saisissent les similarités dans les relations de causes à effets.
- Les « formules » : ce sont les idées qui portent sur les relations entre les parties et le tout.

²²² On comprend donc l'importance que tient la dimension psychologique dans les analyses de Commons.

²²³ De même que Veblen, Commons insiste sur l'importance des relations de causalité et développe l'idée que la méthode mathématique est inappropriée pour leur étude : « *The ideas of cause, effect, and purpose are strictly of human invention ; they come about by the endeavor of the human will, in its individual and mass action, to control and subordinate all the other human and non-human factors to itself, or to resist such control and subordination. By assuming harmony of interests, the older economists thought to eliminate all of the human factors as « friction » - as the mathematical economists do in their theories of multiple change. But not until a theory of the human will in action is developed so as to fit these arbitrary, unaccountable, passionate, and war-like activities of human beings, can it be said that the whole of political economy is reduced to a workable economic science* » (Commons, 1934, 100).

- Les « philosophies sociales » : idées par lesquelles est opérée une sélection des objectifs poursuivis et des faits pris en compte.

1.2.2 Le triptyque Analyse/Genèse/Synthèse

La mobilisation de ces différentes formes d'idées et le processus de théorisation s'opèrent chez Commons selon un axe d'abstraction articulant trois éléments : l'analyse (*analysis*), la genèse (*genesis*) et la synthèse (*synthesis*). L'analyse est le processus par lequel les différents phénomènes observés sont classés en fonction de leurs différences et similarités ; elle aboutit à la création de concepts. La genèse correspond à la prise en compte du changement et du mouvement perpétuels des concepts²²⁴. Il s'agit donc de l'intégration de la dimension temporelle dans l'analyse et elle aboutit à la création de principes. Enfin, la synthèse correspond à la « *mise en relation de l'analyse et de la genèse pour appréhender les interrelations changeantes entre les parties et le tout en articulant les concepts et les principes dans les formules* » (Bazzoli et Kirat, 2003). Le moment de la synthèse chez Commons correspond à celui de l'abduction chez Peirce, c'est par lui que sont formulés de nouveaux « *insights* » qui permettent à la théorie d'évoluer.

Deux enseignements sont à extraire de cette méthodologie pour alimenter notre propos. On peut relever d'une part, avec B. Théret (2002), que l'axe d'abstraction se retrouve dans l'ensemble de l'économie institutionnelle de Commons : cet axe se superpose sur l'ensemble des analyses de Commons, lesquelles se déroulent donc toutes en trois temps ; cet axe s'insère par ailleurs lui-même dans une démarche en trois temps où il fait office d'analyse²²⁵. D'autre part, comme le relèvent L. Bazzoli et T. Kirat (2003), ce schéma de pensée rend la tentative de faire des prédictions non pertinente. En effet, cet objectif prédictif semble contradictoire avec la réalité du monde social si l'on considère l'action humaine comme volontaire et créative et que l'on évacue toute dimension téléologique²²⁶. Ainsi, la mise à l'épreuve d'une théorie ne se fait pas sur la base de ses capacités prédictives²²⁷, mais

²²⁴ Commons fait ici explicitement référence aux enseignements de la révolution darwinienne.

²²⁵ Théret (2002) procède à une lecture de Commons par le biais de l'épistémologie génétique structuraliste de Jean Piaget. Il distingue au sein de l'économie institutionnelle de Commons trois axes d'analyses : un axe d'abstraction (qui correspond à la méthode Analyse/Genèse/Synthèse), un axe de socialisation (par lequel on remonte de l'individu à la société) et un axe de corrélation (où l'économie, le droit et l'éthique sont articulés ensemble). Chacun de ces axes se décompose dans les trois temps de l'axe d'abstraction et chacun de ces axes correspond, sur le plan macro-théorique, à un temps de la méthode AGS.

²²⁶ Cet argument est également au centre du courant philosophique du réalisme critique dont certaines des idées seront développées dans le Chapitre VI.

²²⁷ D'autant plus si l'on prend en compte l'habituelle objection qui est formulée à l'encontre du critère de falsifiabilité de Popper suivant lequel les hypothèses étant issues du réel, les tests issus de ces hypothèses font douter de leur pertinence.

plutôt par rapport à sa capacité performative à résoudre les problèmes concrets. On reconnaît ici l'influence de l'instrumentalisme pragmatiste de Dewey.

1.3 Les concepts clés : transactions et institutions

L'économie institutionnelle de Commons opère un déplacement des objets de l'analyse de l'économie standard. Commons considère que cette dernière est centrée sur l'analyse de l'action individuelle et sur les relations de l'homme à la nature. Ce positionnement conduit l'économie orthodoxe à confondre, à la suite de Locke, deux types de propriétés : la propriété matérielle et la propriété de droits. De même, l'économie, en étudiant uniquement les relations de l'homme à la nature, a exclu de son champ d'analyse le droit et l'éthique. A l'inverse, Commons considère que l'économie doit porter son étude sur l'action collective et sur les relations entre les hommes. C'est à cette fin qu'il mobilise les concepts de transaction (1.3.1) et d'institution (1.3.2).

1.3.1 Le concept de transaction et l'étude des relations entre individus

Commons insiste sur le fait que l'économie, en analysant uniquement les relations de l'homme à la nature, a été amenée à s'émanciper du droit et de l'éthique. Cela est vrai aussi bien chez Ricardo que chez Menger :

« [o]ne was Ricardo's relation between human labor and the resistance of nature's force ; the other was Menger's relation between the quantity wanted of nature's force and the quantity available. Neither statute law, nor ethics, nor custom, nor judicial decision had anything to do with either of these relationships ; or rather, all these might be eliminated by assuming that ownership was identical with the materials owned, in order to construct a theory of pure economics based solely on the physical exchange of materials and services » (Commons, 1934, 56).

La conséquence majeure pour Commons est que l'orthodoxie en vient à confondre le transfert de richesses matérielles et le transfert de droits de propriété. Or, ce qui importe selon Commons, ce sont bien les échanges de *droits* entre les individus : l'unité d'analyse de l'économie ne doit plus être l'individu dans l'échange matériel, mais la *transaction* ou plus exactement l'action des individus dans les transactions. Par ce concept, il s'opère un basculement *« from commodities and individuals to transactions and working rules of collective action that marks the transition from the classical and hedonic schools to the institutional schools of economic thinking »* (Commons, 1931, 3). Commons (1931, 4) définit la transaction comme *« the alienation and acquisition, between individuals, of the rights of*

property and liberty created by society which must therefore be negotiated between the parties concerned before labor can produce, or consumers can consume, or commodities be physically exchanged ».

On comprend ainsi que la transaction représente le lien social et les relations entre individus, c'est l'unité première des interactions humaines. Elle permet d'englober les trois dimensions présentent dans toutes les relations humaines : le conflit (qui est la conséquence de la rareté relative), la dépendance (la coopération est indispensable pour satisfaire aux exigences d'efficacité) et l'ordre (dans un monde incertain, les individus recherchent la sécurité de anticipations – le concept de « futurité »)²²⁸. Les transactions apparaissent ainsi comme le point stratégique où se négocient les règles des activités futures (COREI, 1995). Commons dresse alors une typologie constituée de trois types de transactions : d'échange, de direction et de répartition :

- Les transactions d'échange (*bargaining transactions*) « désignent l'activité de circulation des richesses au moyen de la négociation du transfert des droits de propriété sur les marchés entre des individus juridiquement égaux » (Bazzoli, 2000c, 50). Cette transaction correspond aux situations d'échange standards dans lesquelles des individus placés sur un pied d'égalité au niveau juridique négocient le transfert de *droits de propriété*²²⁹. Selon Commons, il y a toujours cinq parties à la transaction : deux vendeurs et deux acheteurs qui sont gouvernés par les décisions passées et attendues de la Cour dans le cas d'une dispute²³⁰. Ces transactions sont fondées sur des relations de conflit/compétition suivant le principe de rareté et la valeur s'appuie sur l'utilité et l'échange.
- Les transactions de direction (*managerial transactions*) « représentent les relations ayant pour objet la création de richesses, l'usage organisé de la propriété régi par le principe d'efficacité et dont l'expression est le rapport de commande/obéissance entre groupes juridiquement et économiquement inégaux » (COREI, 1995, 33). Cette transaction s'appuie sur des relations de dépendance et de coopération. Elle désigne les situations où deux individus évoluant dans une même activité ont un problème commun à résoudre. Mais ici,

²²⁸ Ces éléments seront développés plus en détail dans les Sections 2 et 3 du présent chapitre.

²²⁹ La nature juridique du contenu de la transaction d'échange la différencie ainsi de la transaction de direction : « [t]he transfer of legal control is the outcome of a Bargaining Transaction. The transportation of commodities and the delivery of physical control is a labor process of adding « place utility » to a material thing. This labor process, from the legal standpoint, we distinguish as Managerial Transactions » (Commons, 1934, 60).

²³⁰ Commons accorde une place fondamentale dans son analyse à l'influence de la jurisprudence de la Cour Suprême américaine dans l'évolution de la société. Cf Section 3 sur ce point.

il y a un rapport d'autorité qui s'installe en raison d'une asymétrie hiérarchique. Le principe de base est celui de l'efficacité et la valeur est fondée sur le travail²³¹.

- Les transactions de répartition (*rationing transactions*) « *are the negotiations of reaching an agreement among several participants who have authority to apportion the benefits and burdens to members of a joint enterprise* » (Commons, 1934, 68). Comme dans les transactions de direction, il y a une asymétrie juridique entre les participants, mais ici le supérieur est une entité collective alors que les inférieurs sont les individus. Ici, c'est l'établissement de règles et l'ordre collectif qui font office de relations fondamentales entre les individus. Le principe au centre de leur fonctionnement est celui de la futurité et la valeur prend la forme d'anticipation raisonnable. Cette transaction concerne donc la lutte pour le pouvoir, tandis que les deux précédentes concernent au contraire la lutte pour la richesse.

Selon Commons, ces trois transactions épuisent toutes les activités analysées par la science économique : « *Bargaining transactions transfer ownership of wealth by voluntary agreement between legal equals. Managerial transactions create wealth by commands of legal superiors. Rationing transactions apportion the burdens and benefits of wealth creation by the dictation of legal superiors* » (Commons, 1934, 68). Le tableau 2 résume cette typologie :

Tableau 2 : la typologie des transactions selon Commons

Caractéristiques/Transactions	Echange	Direction	Répartition
Principe	Rareté	Efficience	Futurité
Type de relations	Conflit/compétition	Dépendance/coopération	Souveraineté
Valeur	Utilité/échange	Travail	Anticipations raisonnables
Rapports juridiques	Egalité	Asymétrie	Asymétrie
Nombre de participants	5	2	2
Logiques à l'oeuvre	Lutte pour la richesse	Lutte pour la richesse	Lutte pour le pouvoir

²³¹ « *From the economic standpoint the managerial transaction is the one whose purpose is the production of wealth, including what we already named as the physical meaning of Exchange considered as the adding of « place utilities » by transportation and delivery of commodities* » (Commons, 1934, 64).

1.3.2 Le concept d'institution et l'accent mis sur l'action collective

L'objet d'analyse de la science économique doit, selon Commons, porter non sur l'action individuelle, mais sur l'action collective. Il s'agit de comprendre comment la volonté humaine se manifeste au travers de l'action collective. Dans le respect de la tradition institutionnaliste, il confère une place primordiale au concept d'institution que Commons (1934, 73, nous traduisons) définit comme « *l'action collective dans le contrôle, la libération et l'expansion de l'action individuelle* ». Dans cette optique, les institutions constituent les « règles du jeu » permettant aux individus de sécuriser leurs anticipations quant aux actions que les autres individus entreprendront. Les institutions *contrôlent* l'action individuelle, car elles mettent en œuvre des règles que les individus ne peuvent outrepasser sous peine de sanctions. Mais elles *libèrent* et *étendent* également cette même action individuelle en assurant une relative sécurité des anticipations aux individus : « *en définissant des droits, en plaçant des limites à la volonté individuelle, en spécifiant des champs d'exercice régulés de la liberté, les institutions rendent prévisibles les comportements des autres et contiennent temporairement les conflits* » (COREI, 1995, 35). Les institutions sont le produit de la répétition attendue des transactions.

Commons approfondit cette définition en considérant que les institutions correspondent à un *continuum* allant de la coutume au *going concern*²³². La coutume est considérée par Commons comme la forme universelle d'institution. Il s'agit d'institutions informelles qui sont le produit de la répétition de pratiques et qui conditionnent les habitudes individuelles via l'apprentissage²³³. Commons insiste sur le fait que la coutume est souvent très contraignante, parfois plus que la loi. Au pôle opposé de ce *continuum*, se situent les « collectifs dynamiques organisés » (*going concerns*) que Commons considère être les unités modernes de l'action collective exerçant une régulation structurelle des interactions individuelles et qui viennent compléter la coutume qui se caractérise par son imprécision. Il s'agit d'institutions organisées telles que l'Etat, l'entreprise, le syndicat, une association ou encore la société dans son ensemble. Comme le remarque Commons, en pratique, toute institution comporte à la fois des éléments formels et informels. Il ne s'agit pas d'une différence de nature, mais de degré. Comme chez Veblen, les institutions sont appréhendées à la fois comme facteurs et objets de sélection dans le processus évolutionnaire au travers duquel la société se transforme.

²³² Terme qu'il est difficile de traduire en français. Nous suivrons B. Théret (2002) en traduisant « going concern » par « collectif dynamique organisé ».

²³³ Les définitions retenues par Commons des notions d'habitude et de coutume sont donc assez proches de celles employées par Dewey.

Les institutions, notamment les collectifs dynamiques organisés, sont constituées de deux éléments : les transactions et la *willingness*, c'est-à-dire la volonté humaine. Chaque institution est composée des trois types de transactions, mais dans des proportions variables. Ces proportions déterminent la nature des institutions²³⁴ et leur place dans la régulation de la société. L'autre élément constitutif des institutions et notamment des *going concern* est la volonté humaine qui s'exerce au travers des transactions. C'est dans ce sens que Commons développe une psychologie négociationnelle des transactions, psychologie qui fait l'objet des deux sections suivantes.

Section 2 : La psychologie volitionnelle comme théorie de l'action humaine

La psychologie négociationnelle de Commons se décompose en deux parties : la psychologie volitionnelle et la psychologie sociale. C'est de la première dont il va être question dans cette section. Si on n'a pu souligner précédemment (voir la Partie II) que Veblen ne niait nullement l'intentionnalité et la volonté humaine, il apparaît que Commons va s'attacher à lui accorder une place fondamentale. Pour Commons, l'économie est une science du comportement qui doit s'employer à étudier la volonté humaine dans l'action, collective comme individuelle. La psychologie volitionnelle a été développée dans ce but : comprendre les déterminants psychologiques de l'action humaine lors des transactions que les individus ne cessent d'effectuer entre eux et ceci dans un contexte d'incertitude radicale. Cette volonté s'exerce dans un contexte de conflit, de dépendance et d'ordre dans lequel l'individu doit faire des choix (2.1). Ces choix sont guidés selon Commons par la recherche par l'individu de la sécurité des anticipations, la « futurité » (2.2). Dans l'application de ce principe psychologique, le comportement humain apparaît alors comme suivant une logique duale, routinière et stratégique (2.3). Enfin, Commons met en valeur l'importance de la volonté humaine (*willingness*) dans le fonctionnement de la société et dans la relation entre droit et éthique (2.4).

²³⁴ Commons distingue ainsi trois types de collectifs dynamiques organisés (CDO) : économiques (composés majoritairement de transactions d'échange), moraux (composés majoritairement de transactions de direction) et politiques (composés majoritairement de transactions de répartition). L'ensemble des CDO économiques forme l'ordre économique de la société, les CDO moraux en constituent l'ordre moral et les CDO politiques représentent l'ordre souverain.

2.1 Le choix et son contexte

Comme on a déjà pu le relever, Commons considère que chaque transaction relève d'un triptyque mêlant conflit, dépendance et ordre (2.1.1). Dans ce contexte, l'individu se voit offrir trois possibilités : agir, éviter ou se réfréner (2.1.2).

2.1.1 Conflit, dépendance et ordre comme éléments constitutifs des transactions

Les transactions humaines sont, selon Commons, faites à la fois d'éléments relevant du conflit, de la dépendance et de l'ordre. L'importance relative de chacun d'entre eux permet de déterminer le type de transaction auquel on est confronté (échange, direction ou répartition). Le contexte conflictuel résulte de la rareté relative du ou des droits qui font l'objet de la transaction. Commons suit en effet le raisonnement de Hume en considérant que, dans un contexte d'abondance²³⁵, les notions de justice et de propriété privée n'auraient aucun sens : si un bien est disponible à l'infini, s'en octroyer la propriété ne sert à rien. De même, les questions de justice liées à la répartition de ce bien n'ont pas lieu de se poser puisque tous les individus pourront en disposer à l'infini. Ainsi, d'après Commons, c'est bien la rareté qui crée le conflit. Les transactions, où la rareté et donc le conflit sont proéminents, sont les transactions d'échange. Dans ce cadre, ces transactions reposent sur les principes psychologiques de la persuasion et de la coercition économiques.

Le contexte et la relation de dépendance sont la conséquence de la recherche par les individus de l'efficacité²³⁶. Cette recherche vient accentuer le fait que les individus se trouvent de toute façon dans une situation où chacun dépend en partie des autres dans l'acquisition et l'aliénation des droits. Cette dépendance fait que des individus peuvent être amenés à se soumettre, volontairement ou non, à l'autorité de certaines personnes. Les transactions de direction concernent les relations où cette situation de dépendance est prépondérante. En conséquence, elles reposent essentiellement sur les principes psychologiques de la commande et de l'obéissance. Il s'agit de relations d'autorité hiérarchiques.

Les relations relevant de la recherche de l'ordre se voient accorder par Commons une attention particulière. En effet, le point de départ de l'économie institutionnelle est celui de la coopération des individus au-delà des conflits d'intérêts, coopération indispensable pour que

²³⁵ Contexte qui serait celui dans lequel raisonnent, selon Commons, Locke et Smith.

²³⁶ On verra plus loin que Commons n'entend pas la notion d'efficacité dans le sens qui est celui mobilisé par la théorie orthodoxe, c'est-à-dire la pareto-optimalité. Au contraire, l'efficacité de Commons relève du choix raisonnable et s'apparente, à ce titre, au *satisficing* de Herbert Simon (voir le Chapitre VI sur ce point).

la société ne tombe pas dans une situation de type guerre hobbesienne. Dans cette optique, Commons met l'accent sur les *working rules* (« règles de conduites ») créés par les institutions pour gérer les conflits d'intérêts et encadrer les transactions. Les relations dans lesquelles cette recherche de la *création* d'un ordre est prépondérante correspondent aux transactions de répartition qui sont le cadre de négociations entre des parties juridiquement inégales, la partie supérieure étant un organe souverain (par exemple l'Etat)²³⁷. C'est dans ces transactions que le principe de futurité s'exprime le plus : les individus négocient la mise en place de nouvelles règles en procédant à des anticipations sur les événements futurs et en s'appuyant sur le critère de la valeur raisonnable²³⁸.

2.1.2 Le choix individuel et ses dimensions

Commons n'a de cesse de souligner que ce qui fait la particularité de l'individu et par la même la singularité de l'économie et des sciences sociales est la capacité de ce dernier à choisir entre des alternatives, de manière volontaire ou non. Dans cette perspective, Commons considère que chaque choix constitue un acte en trois dimensions : la performance (*performance*), l'évitement (*avoidance*) et le réfrènement (*forbearance*).

La performance est « *the exercise of power over nature or over others, in acquiring or delivering a physical or economic quantity* » (Commons, 1934, 88). C'est le cas où l'individu décide d'agir en utilisant l'ensemble des potentialités qu'il a à sa disposition. L'évitement est « *the exercise of power in one direction rather than in the next available direction* » (Commons, 1934, 88). Ici, l'individu choisit de ne pas agir dans une certaine direction au bénéfice d'une autre. Enfin, le réfrènement est « *the exercise, not of the total power except at a crisis, but the exercise of a limited of one's possible moral, physical, or economic power* » (Commons, 1934, 88) : l'individu agit, mais il le fait en limitant la portée ou l'intensité de cette action. « *Thus forbearance is the limit placed on performance ; performance is the actual performance ; and avoidance is the alternative rejected or avoided – all at one and the same point of time* » (Commons, 1934, 88). Chaque choix implique donc *simultanément* la performance, l'évitement et le réfrènement. La performance correspond à l'action effective de l'individu, le réfrènement est les limites que l'individu a placées, volontairement ou non, à son action effective dans sa portée et son intensité. L'évitement correspond à toutes les

²³⁷ On se rend ainsi compte, bien qu'elle ne soit pas clairement explicitée par Commons, qu'il existe une hiérarchie entre les transactions : les transactions de répartition viennent encadrer le déroulement des transactions d'échange et de direction.

²³⁸ Cf. infra, section 3.

alternatives à l'action effective que l'individu a ignorée ou rejetée. Toute l'action humaine, au travers des transactions, se manifeste par cette tridimensionnalité synchronique.

2.2 Le concept de futurité : temps et sécurité des anticipations

Le concept de futurité (*futurity*) est au centre de la psychologie volitionnelle comme de l'ensemble de l'économie institutionnelle de Commons. Il lui permet en effet de doublement se démarquer de la théorie orthodoxe et de sa psychologie individualiste : d'une part, Commons introduit un rapport au temps inversé : ce n'est plus le passé, mais le futur qui détermine l'action (2.2.1). D'autre part, la futurité indique que l'individu ne cherche pas à maximiser son utilité, mais plutôt la sécurité des anticipations (2.2.2).

2.2.1 Un individu tourné vers le futur

Le concept de futurité permet à Commons d'introduire la dimension temporelle dans son analyse et surtout d'insister sur le fait que ce qui importe avant tout, c'est le rapport de l'individu au futur et non au passé. Commons commence par remarquer que la dimension temporelle est peu ou mal traitée par la théorie orthodoxe. La cause en est la confusion, déjà soulignée, entre la propriété matérielle et la propriété juridique : si la première dépend du travail passé, la seconde dépend des anticipations futures. La transaction se produisant au point présent du temps, elle implique forcément la prise en compte par les individus de ses effets futurs. Ce sont ces effets anticipés que la volonté humaine va prendre en compte avant de définir le choix à prendre.

Cette importance accordée aux anticipations du futur par Commons vient du fait que celui-ci caractérise l'évolution de la société par une succession de négociations. Les individus, au travers de leurs transactions, s'engagent dans des processus de négociation qui portent sur un futur incertain. L'esprit humain est donc continuellement tourné vers l'avenir au travers d'une activité tentant de composer avec une incertitude radicale. Dans cette optique, et suivant en cela l'ensemble des philosophes pragmatistes, Commons considère que les individus s'appuient fortement sur les habitudes²³⁹. Cette inversion de la priorité temporelle fait que Commons se démarque, sur ce point, de nombreux économistes, à commencer par Veblen. En effet, ce dernier, en accordant beaucoup d'importance aux instincts et aux institutions dans la détermination du comportement humain, est amené à développer l'idée d'une priorité

²³⁹ Commons n'ignore donc pas le passé : l'esprit humain est tourné vers l'avenir, mais il s'appuie sur des « acquis » issus du passé.

temporelle du passé²⁴⁰. Les comportements sont fortement, mais pas totalement, dépendants du passé. Commons, en mettant davantage l'accent sur la volonté humaine, inverse cette logique et développe l'idée que les comportements sont fortement, mais pas totalement, dépendants des anticipations sur le futur²⁴¹.

2.2.2 La recherche de la sécurité des anticipations dans un contexte d'incertitude radicale

L'hypothèse fondamentale formulée par la théorie orthodoxe sur la nature humaine, héritée de Bentham, est celle que les individus chercheraient à accroître leurs plaisirs et à diminuer leurs peines, en d'autres termes à maximiser leur utilité. Ce postulat, issu de l'utilitarisme et formalisé par le courant marginaliste à partir de la fin du 19^{ème} siècle (celui-là même que Veblen a sévèrement critiqué, voir Chapitre III) constitue l'axiome sur lequel repose l'ensemble du concept de rationalité économique²⁴². Avec son concept de futurité, Commons va radicalement remettre en cause ce positionnement.

Même s'il ne la développe pas explicitement, Commons part de l'idée que les individus évoluent dans un contexte d'incertitude radicale qui, combiné aux limites cognitives de l'esprit humain, leur interdit la possibilité de pouvoir calculer l'ensemble des états futurs possibles. Commons rejette donc totalement l'hypothèse de rationalité substantielle, calculatrice et maximisatrice mobilisée par la théorie orthodoxe²⁴³. L'influence du pragmatisme sur Commons est sur ce point déterminante. Au même titre que l'utilitarisme, le pragmatisme est un conséquentialisme, ce qui signifie que ces philosophies mettent l'accent sur les conséquences et les résultats des actes pour pouvoir les évaluer. A ce titre, la théorie orthodoxe et l'économie institutionnelle de Commons ont en commun de décrire des

²⁴⁰ Complétons cette affirmation par deux points : d'une part, comme on l'a déjà souligné, Veblen ne nie pas l'intentionnalité humaine. Comme le montre son analyse de la classe de loisir, il admet totalement que les buts poursuivis par certains individus déterminent leur comportement. D'autre part, Commons, suivant Dewey, n'élude pas totalement une certaine asymétrie temporelle du passé. Voir plus bas le concept d'individu institutionnalisé.

²⁴¹ Cet accent mis par Commons sur le futur s'inscrit dans un mouvement de pensée plus large entamé dès les années 1920 : en effet, Frank Knight a eu l'occasion, avec son ouvrage *Risk, Uncertainty and Profit* (1921) et sa distinction entre les notions de risque et d'incertitude, de mettre l'accent sur l'importance du futur dans les comportements économiques. Une des idées clés de l'ouvrage étant que le profit est directement le résultat de l'incertitude. Dans la même optique, on retrouve bien entendu les travaux de John Maynard Keynes dans lesquels les anticipations des agents occupent une place importante (voir les analyses de Keynes sur les probabilités, sur les marchés financiers ou sur les décisions d'investissement). Enfin, dans une perspective un peu différente, Friedrich Hayek et l'ensemble de la tradition autrichienne (Mises notamment) peuvent être vus comme des auteurs importants dans la prise en compte du futur dans l'analyse économique. Sur tous ces points, voir Moureau et Rivaud-Danset, 2004.

²⁴² Cette théorie de la maximisation de l'utilité espérée, axiomatisée par Leonard Savage, forme avec la théorie de l'équilibre général le cœur du programme de recherche scientifique (au sens de Lakatos) néoclassique.

²⁴³ Comme on le verra dans le Chapitre VI, il apparaît que l'on peut considérer Commons comme le précurseur du concept de rationalité limitée et procédurale développé presque 30 ans plus tard par Herbert Simon.

individus préoccupés par les conséquences de leurs actions. La divergence se situe dans l'« espace » qui sépare la conception de l'action de sa réalisation. Dans une perspective proche du cartésianisme, l'utilitarisme²⁴⁴ conçoit une séparation entre l'esprit –lequel imagine l'action et en calcule les conséquences- et le corps- lequel procède à la réalisation concrète de l'action telle qu'elle a été conçue par l'esprit. Comme on a pu déjà le voir, la perspective pragmatiste est toute autre puisque le corps et l'esprit sont conçus comme étant ontologiquement confondus. Cela signifie que dans une optique pragmatiste, l'action humaine n'est pas vue comme étant diachronique (l'esprit conçoit, puis le corps concrétise), mais *synchronique* : l'action est conçue en même temps qu'elle se réalise. Cette conception de l'esprit humain annule *de facto* toute vision calculatrice et donc maximisatrice de la rationalité. L'individu agit au sein d'un environnement incertain et la nature même de sa façon d'être et d'agir fait qu'il ne peut saisir toutes les conséquences de ses actes.

Par son concept de futurité, Commons suit alors totalement les philosophes pragmatistes : l'esprit a pour propriété première de former des habitudes, c'est-à-dire des règles de conduite devant guider l'action. Commons en dérive alors ce qui constitue pour lui la loi fondamentale de la nature humaine, à savoir la recherche d'une *sécurité des anticipations*. Face à leur incapacité à prendre en compte la totalité de leur environnement et l'ensemble des conséquences de leurs actes, les individus sont à la recherche, pour agir, d'éléments en mesure de leur conférer des points de repères. Cela signifie aussi que les individus ont par nature un comportement « pragmatique » : ils ne sont pas à la recherche d'un choix optimal, mais d'un choix *raisonnable*. C'est la « raisonabilité » et non la rationalité qui caractérise la nature humaine. Pour Commons, la futurité est donc l'élément majeur de l'action humaine et l'existence de cette dernière est intimement liée à la présence d'institutions lui servant de guide :

« Hence man is more than organism – he is institutionism, and it is the institutionalized that evolves that remarkable time-dimension of economic activity to which we give the name, Futurity. Futurity is institutional – the isolated infant and man, like an animal, would know little or nothing about it. This institutional extension of the organism's brain into remote future time is inseparable from its extension into remote space. And it is these two institutionalized extensions of brain activity that make possible the highly developed

²⁴⁴ On parlera ici plutôt de l'utilisation qui a été faite de l'utilitarisme par les économistes néoclassiques à partir de la fin du 19^{ème} siècle que de l'utilitarisme originel tel qu'il a été développé par Jeremy Bentham, puis par John Stuart Mill.

modern going concerns in industry and government which give orders around the world and to generations unborn » (Commons, 1934, 639).

Une fois leurs anticipations stabilisées, les individus peuvent agir « spatialement ». Mais comme cette stabilisation se fait par l'action, on comprend que l'individu ne peut être un maximisateur : c'est par l'action (c'est-à-dire par la participation aux transactions) qu'il se sécurise et c'est cette sécurisation (un comportement raisonnable et pragmatique) qui lui permet d'agir. On comprend alors pourquoi Commons ne croit pas à la fable de la main invisible et de l'ordre spontané : une situation où les individus sont laissés à eux-mêmes²⁴⁵ doit nécessairement dégénérer dans une situation conflictuelle dans laquelle il manquera les repères indispensables à la sécurité des anticipations. Sans cette sécurité, l'action humaine disparaîtra peu à peu et la société avec.

2.3 La dualité de l'action humaine : transactions routinières et stratégiques

L'analyse du concept de futurité a permis de mettre en valeur le fait que Commons conçoit l'esprit humain comme incapable de traiter l'ensemble des informations contenues par l'environnement de l'individu. Dans une optique directement inspirée de la psychologie sociale de Dewey, Commons considère que l'action humaine repose grandement sur les habitudes et la coutume. Comme Dewey, Commons distingue ainsi les facteurs complémentaires des facteurs limitatifs de l'action (2.3.1). Sur cette base, les concepts de transactions routinières (*routine transactions*) et de transactions stratégiques (*strategic transactions*) sont mobilisés pour distinguer les deux types de processus cognitifs sur lesquels s'appuient les individus (2.3.2).

2.3.1 Facteurs limitatifs et complémentaires

En utilisant la conception activiste et organique de la nature humaine développée par Dewey (Ramstad, 1996), Commons décrit l'existence humaine comme se situant dans un état de perpétuelle activité. Dans sa relation à l'environnement, l'individu est amené à rencontrer deux types de facteurs interagissant avec son action : les facteurs complémentaires et les facteurs limitatifs²⁴⁶.

Les facteurs complémentaires sont les éléments qui ne contraignent pas l'action humaine. Plus exactement, ils s'inscrivent dans la continuité des éléments précédents ce qui

²⁴⁵ C'est-à-dire une situation dans laquelle aucune autorité (l'Etat) ne vient déterminer des règles et s'assurer de leur respect.

²⁴⁶ Se reporter au point 2.2 du Chapitre II pour une première discussion de ces deux concepts.

fait que l'esprit humain a déjà eu à les analyser. A l'inverse, les facteurs limitatifs, comme leur nom l'indique, limitent l'action humaine. Cette limitation peut avoir deux origines : ou le facteur en question est nouveau, de telle sorte que l'esprit humain n'a jamais eu à traiter avec, ou ce facteur est rare de telle sorte que l'individu ne peut en disposer indéfiniment pour appuyer son action. L'utilisation de ces facteurs nécessite donc une réflexion *consciente* des individus.

Selon Commons, cette formule des facteurs limitatifs/complémentaires a deux applications, ou plutôt deux significations. La première est de l'ordre de l'efficacité : « *the control of physical forces through managerial transactions leading to greater or less efficiency measured by the ratio of output to input* » (Commons, 1934, 628). Ici, le facteur limitatif « *is the one whose control, in the right form, at the right place and time, will set the complementary factors at work to bring about the result intended* » (Commons, 1934, 628). La seconde est de l'ordre de la rareté : « *the control of other persons through bargaining transactions measured by the ratio of outgo to income* » (Commons, 1934, 628). Ici est exprimé le fait que la rareté de certains facteurs rend leur propriété éminemment stratégique et elle est donc recherchée : « *[t]he limiting factors are those which are relatively scarce and irreplaceable, the complementary factors are those which are relatively abundant and replaceable. This relative scarcities and abundance are measured, not by man-hours, but by dollars and cents* » (Commons, 1934, 628). Commons souligne, par ailleurs, que la répartition et l'identité des facteurs limitatifs et complémentaires sont en perpétuels changements. Notamment, un facteur limitatif (par exemple une certaine technologie de pointe) devient souvent à terme un facteur complémentaire à l'action (la technologie se diffuse et l'ensemble des entreprises se l'approprie progressivement). L'esprit humain doit donc être en perpétuelle activité. Mais cette activité n'est pas synonyme de réflexion stratégique et consciente.

2.3.2 Comportements stratégiques et routiniers

Comment l'esprit humain, en perpétuelle activité, traite-t-il de ces deux types de facteurs ? Commons répond à cette question en distinguant les comportements routiniers -les transactions routinières- des comportements stratégiques –les transactions stratégiques.

La notion de transaction routinière met en valeur le fait que l'action volontaire repose souvent sur une routinisation des processus cognitifs, c'est-à-dire que les individus s'appuient sur leurs habitudes pour réaliser la transaction. Dans ce cadre, l'essentiel de l'action est inconscient, car il s'appuie sur des expériences passées « *pour lesquelles il existe des règles qui constituent une mémoire des pratiques efficaces et fournissent une sécurité aux*

anticipations » (COREI, 1995, 35). Si ces transactions ne nécessitent pas une délibération consciente, on comprend que c'est parce qu'elles traitent de facteurs complémentaires qui, par définition, ne nécessitent aucun comportement stratégique pour pouvoir être mis en œuvre. Ce type de comportement routinier, loin d'être antinomique avec les notions de raison ou de rationalité, s'avère être en fait indispensable à l'exercice et à l'utilisation par l'esprit humain de l'ensemble de ses capacités de délibération.

La fonction principale des comportements routiniers est en effet de laisser l'activité intellectuelle libre dans le champ des transactions stratégiques : « *[t]he human will has the strange but familiar ability to act upon, out of hundred and thousands of complex factors, in such a way that other factors shall, of their own inherent forces, bring about results intended* » (Commons, 1934, 89). On retrouve ainsi la même idée que chez Veblen, à savoir que la raison et la rationalité humaines ne sont possibles qu'à condition que l'esprit puisse s'appuyer sur des habitudes mentales pour pouvoir « routiniser » certaines actions et ainsi se concentrer sur les transactions qui posent de réelles difficultés, les transactions stratégiques²⁴⁷. Ces dernières traitent de facteurs limitatifs qui, soit en raison de leur nouveauté, soit en raison de leur rareté (et parfois des deux) nécessitent de la part des individus une délibération consciente et stratégique maximale. C'est dans ce cadre que la raison humaine s'exprime le plus complètement, mais cela n'est possible que parce qu'elle peut s'appuyer sur des habitudes qui lui permettent d'ignorer l'immense majorité des facteurs appuyant l'action. Ces transactions stratégiques sont donc l'expression de la faculté de la volonté humaine à se concentrer sur quelques facteurs spécifiques pour aboutir au résultat recherché : « *[t]he mind is consciously employed only when habitual behavior fails to maintain « adjustment » between organism and environment, that is, fails to produce effects consistent with habitual assumptions* » (Ramstad, 1996, 417). La filiation avec la conception pragmatiste de l'esprit humain est ici encore évidente. On soulignera enfin que ce sont les transactions stratégiques qui sont à l'origine des innovations et de l'évolution de la société. C'est par elles que de nouveaux comportements et de nouvelles règles émergent avant d'être sélectionnés par le processus de sélection artificielle²⁴⁸.

²⁴⁷ Cette conception de l'esprit humain est aujourd'hui largement mobilisée en économie comme en gestion. Voir par exemple les travaux de Herbert Simon, ceux de l'Economie des conventions ou encore les approches évolutionnistes de la firme.

²⁴⁸ Cf. Section 3 sur ce point.

2.4 La volonté humaine (*willingness*)

L'ensemble de ce qui a été dit précédemment doit avoir permis de comprendre que Commons accorde une place centrale dans son économie institutionnelle à la volonté humaine qu'il désigne par le concept de *willingness*. Commons précise son contenu (2.4.1) et tente de montrer qu'elle est au fondement des transactions et de la bonne marche de la société (2.4.2).

2.4.1 Les constituants de la volonté humaine selon Commons

Commons considère que le principe de *willingness* est composé de cinq éléments : la futurité, la coutume, la souveraineté, la rareté et l'efficacité. Ces notions ont toutes été déjà abordées, on se contentera donc de quelques précisions.

La futurité souligne que la volonté humaine et que l'action volontaire sont fondées sur les anticipations de conséquences futures. L'esprit humain est tourné vers l'avenir et c'est donc le futur (ou plutôt son anticipation) qui guide l'action présente. La notion de coutume vient tempérer la détermination de l'action présente par le futur en mettant en valeur le fait que l'action humaine est en partie déterminée par des éléments qui lui sont antérieurs et extérieurs. Commons définit la coutume comme la contrainte exercée par l'opinion collective sur l'opinion individuelle ce qui signifie que l'action individuelle s'insère toujours dans l'action collective, ce qui nécessite le développement d'une psychologie sociale (cf. section 3). La notion de souveraineté est introduite par Commons pour insister sur le fait que l'individu agit toujours, notamment dans le cadre des transactions de répartition, soit avec, soit sous le contrôle, d'une autorité souveraine, c'est-à-dire le plus souvent l'Etat. Selon Commons, toutes les transactions sont autorisées (*authorized transactions*), c'est-à-dire que l'approbation de l'Etat est indispensable à toute transaction. Commons souligne aussi que l'Etat est présent dans toutes les transactions, même lorsqu'il n'intervient pas : les individus *anticipent* son intervention dans le cas où une dispute ou un conflit verrait le jour. Ils agissent donc en fonction de cette potentialité²⁴⁹. La rareté désigne ce qui est disponible par rapport à ce qui est désiré. Comme on a pu le mentionner, c'est elle qui fait que se posent les questions de justice et de propriété et elle est à l'origine de l'existence de facteurs limitatifs. Enfin, la recherche d'efficacité est ce qui rend les individus dépendants les uns des autres et les poussent donc à réaliser des transactions de direction dans lesquelles certains individus se subordonnent à d'autres.

²⁴⁹ Dans cette perspective, Commons considère que c'est un non-sens de parler de « non-intervention de l'Etat ». Ce dernier est toujours présent dans les transactions, ne serait-ce que potentiellement.

Commons souligne par ailleurs que la volonté humaine s'exprime dans quatre langages différents : celui de la psychologie, celui de la jurisprudence, celui de l'économie et enfin celui de la physiologie : « *the meaning of willingness is the inseparable activity of meaning, valuing, transacting and governing, wherein « meaning » is the semi-intellectual language ; « valuing » the mainly emotional language ; « transacting », the economic language ; while ethics, law and property are the working rules of collective, or institutional, language* » (Commons, 1934, 96).

2.4.2 La place de la volonté humaine

Commons fait de la *willingness* la première source de régulation de la société, au-delà du droit et de l'Etat. Comme cela sera développé plus bas, en corrélant économie, droit et éthique, Commons semble, *in fine*, accorder une prépondérance à cette dernière dans la bonne marche de la société.

Cela est particulièrement évident dans l'analyse des collectifs dynamiques organisés que fait Commons. La survie de ces institutions organisées est dépendante de deux choses : d'une part, elles doivent se conformer à l'autorité. En d'autres termes, elles doivent respecter les règles de la société, notamment celles imposées par l'Etat (le droit en premier lieu). D'autre part, elles sont dépendantes de la « volonté en action » (*will-in-action*) de ses membres. En clair, un *going concern* ne peut survivre qu'à la seule condition qu'il mette en œuvre les incitations (entendues au sens large : économiques, morales, juridiques etc.) nécessaires pour s'assurer que ses membres aient la volonté de continuer à le mettre en dynamique. La société étant, chez Commons, apparentée à un gigantesque *going concern*, cela signifie qu'il est possible qu'elle tombe dans une situation de chaos conflictuel qui la fasse disparaître. Seule la volonté humaine peut éviter cela.

Notons néanmoins un élément négatif sur cette notion de volonté humaine. On comprend qu'elle occupe une place fondamentale dans l'analyse de Commons. Cependant, certains auteurs²⁵⁰ lui reprochent de ne jamais expliciter clairement ses déterminants et son contenu précis. Plus précisément, dans une perspective philosophique darwinienne, on peut critiquer Commons sur le fait qu'il ne parvient pas à expliquer causalement la volonté humaine. Dès lors, la *willingness* chez Commons s'apparente à la notion de subjectivité chez les autrichiens ; elles constituent toutes deux une sorte de boîte noire qui empêchent d'analyser les déterminants psychologiques de l'action humaine. Si cela n'est pas étonnant

²⁵⁰ Voir notamment Hodgson (2004) et Albert et Ramstad (1997).

chez les autrichiens puisqu'ils rejettent explicitement l'utilisation de la psychologie²⁵¹, cette « lacune » est plus gênante chez Commons, lequel définit l'économie comme une science du comportement. Cette difficulté à traiter de la subjectivité humaine provient, en partie, de son refus d'utiliser la notion d'instinct et de son rejet partiel de la psychologie des habitudes et instincts de James²⁵². Néanmoins, le développement par Commons du second versant de sa psychologie négociationnelle, la psychologie sociale, tend à atténuer cette lacune.

Section 3 : La psychologie sociale et la théorie des institutions

Seconde face de la psychologie négociationnelle, la psychologie sociale développée par Commons vient replacer l'action dans le contexte dans lequel elle s'opère : les individus sont des êtres sociaux, leurs actions sont toujours des actions avec d'autres. Dans cette perspective, le point de départ de l'économie institutionnelle est ce que Commons appelle l'« esprit institutionnalisé » (*institutionalized mind*), c'est-à-dire un individu dont l'action est toujours encadrée au sein d'un réseau institutionnel qui guide son action. Le rôle joué par les institutions, et notamment par les collectifs dynamiques organisés, s'avère alors fondamental (3.1). Sur ces bases, Commons montre comment, via un processus de sélection artificielle, de nouvelles règles et de nouveaux comportements, fondés sur l'éthique de la valeur raisonnable, émergent et sont sélectionnés (3.2).

3.1 Esprit institutionnalisé et institutions

Commons définit l'individu comme un esprit institutionnalisé afin de mettre en valeur le fait que son comportement doit, par définition, se comprendre et s'analyser dans le cadre institutionnel de l'action collective (3.1.1). A ce titre, les institutions, et plus particulièrement les collectifs dynamiques organisés, jouent donc un rôle fondamental tant dans les sphères économiques que juridiques et éthiques (3.1.2).

3.1.1 Esprit institutionnalisé et « hypothèses habituelles »

Commons introduit ainsi sa notion d'esprit institutionnalisé : « [*i*]ndividuals begins as babies. They learn the custom of language, of cooperation with other individuals of working towards common ends, of negotiations to eliminate conflicts of interest, of subordination to the working rules of the many concerns of which they are members. They met each other, not

²⁵¹ Voir notamment l'ouvrage de Ludwig von Mises, *L'action humaine* (1949). Hayek constitue peut être une exception au sein de cette tradition puisqu'il a rédigé un ouvrage de psychologie au début de sa carrière.

²⁵² Notons également que Commons, comme il le révèle lui-même, n'était pas particulièrement au point en ce qui concerne la psychologie et les avancées de cette science à son époque (Bazzoli et Dutraive, 2005).

as physiological bodies moved by glands, nor as « globules of desire » moved by and pleasure, similar to the forces of physical and animal nature, but as prepared more or less by habit, induced by the pressure of custom, to engage in those highly artificial transactions created by the collective human will (...). Instead of isolated individuals in a state of nature they are always participants in transactions, members of a concern in which they come and go, citizens of an institution that lived before them and will live after them (Commons, 1934, 73-74).

Ce passage résume l'essentiel de la notion d'esprit institutionnalisé : l'individu, à la première seconde où il vient au monde, est pris dans un réseau institutionnel, à commencer par le langage. L'individu se forme au contact des institutions et devient un « citoyen d'institution ». Ainsi, le comportement individuel est « *formé et informé par la participation de l'individu à la communauté* » (Bazzoli, 1999, 100). C'est au contact de la communauté et du collectif que l'individu va former ce que Commons appelle des « hypothèses habituelles » (*habitual assumptions*) qui sont dérivées de la répétition des transactions et que l'esprit va intérioriser comme des habitudes mentales, mais qui sont en fait dérivées de l'action collective²⁵³. Les institutions et les transactions ont donc pour propriété de donner aux individus des représentations mentales qui elles-mêmes donnent naissance aux perceptions et aux actions habituelles et rationnelles²⁵⁴. En rapport avec ce qui a été développé dans la section précédente, on perçoit que les hypothèses habituelles sont associées aux transactions routinières tandis que l'activité intellectuelle est associée aux transactions stratégiques²⁵⁵.

Cette vision de l'individu n'est pas pour autant synonyme de déterminisme social, mais elle met en valeur l'encastrement social du comportement économique, encastrement « *conduisant à remplacer l'individu rationnel par un individu raisonnable dont l'action est toujours médiatisée par sa relation aux autres et par son activité* » (Bazzoli, 1999, 101). Dans ce cadre, on comprend l'importance des règles produites par les institutions, qui sont autant des ressources que des contraintes à l'action.

²⁵³ Commons développe ainsi une conception de l'esprit proche de celle de Peirce et peut être même encore plus de Hume chez qui les idées sont la répétition de sensations.

²⁵⁴ Sur ce point, Hodgson (2004) reproche à Commons d'avoir dénaturé les notions de coutume et d'habitude telles qu'elles étaient utilisées dans une perspective pragmatiste. Commons aurait mal interprété le concept d'habitude dans le sens d'une répétition de comportements ou d'effets et non comme une disposition ou une propension (telle que définie par Veblen). Comme on l'a souligné plus haut, cette interprétation vient probablement du fait que Commons garde, à notre sens, une conception de l'esprit humain au moins aussi proche de celle de Hume que de celle de Peirce.

²⁵⁵ « *All minds are institutionalized by whatever habitual assumptions they have acquired and they take for granted, so that they pay no attention to them except when some limiting factors emerges and goes contrary to what they were habitually expecting* » (Commons, 1934, 698).

3.1.2 Les institutions comme productrices de règles

On commencera par rappeler la définition que Commons donne de l'institution : il s'agit de *l'action collective dans le contrôle, la libération et l'expansion de l'action individuelle*. Comme chez Veblen, les institutions apparaissent à la fois comme l'objet et le facteur de sélection. Mais, on perçoit que la définition donnée par Commons est plus large que celle de Veblen. Chez ce dernier, les institutions renvoient à des habitudes mentales qui se sont fortement et solidement développées au sein d'une population. Elles correspondent donc à la notion de coutume chez Commons, coutume qui, on vient de le voir, est largement à l'origine des hypothèses habituelles (les habitudes mentales chez Veblen) développées par les individus. Mais on a pu voir précédemment que le concept d'institution chez Commons comporte une dimension supplémentaire : il ne désigne pas seulement la coutume, mais également les institutions organisées, les *going concerns* (ou « Collectifs Dynamiques Organisés » [CDO]). Comme leur nom l'indique, ces institutions existent formellement, au sens où elles sont organisées structurellement. L'économie institutionnelle de Commons accorde une grande place à ces institutions et à leur influence sur la société à travers la corrélation qu'elle opère entre l'économie, le droit et l'éthique.

La population des CDO est pour le moins hétérogène puisque Commons y intègre aussi bien l'Etat que les entreprises, les syndicats, les associations diverses etc. Ces institutions sont productrices de deux types de règles : légales et extra-légales. Les premières sont les règles juridiques ou d'organisation que les institutions ont le pouvoir de mettre en œuvre. On pensera ici notamment à l'Etat par l'intermédiaire de la loi ou encore aux tribunaux par les décisions judiciaires et la jurisprudence. Mais l'entreprise est également productrice de règles formelles, telles que, par exemple, le règlement intérieur. Ces mêmes institutions produisent par ailleurs des règles extra-légales, c'est-à-dire non juridiques. Elles renvoient à la notion de coutume déjà étudiée²⁵⁶. Légales ou non, ces règles ont pour point commun de participer au contrôle, à la libération et à l'expansion de l'action individuelle. Elles servent de guide permettant aux individus de sécuriser leurs anticipations et donc, *in fine*, d'agir. Commons remarque que la société capitaliste du 20^{ème} siècle se caractérise par une extension de l'action collective organisée et par un recul relatif des institutions coutumières. C'est donc logiquement que les analyses de Commons s'attachent

²⁵⁶ Commons insiste sur le fait qu'il n'existe pas d'institutions organisées « pures » dans le sens où celles-ci ne seraient faites, et ne produiraient, que des règles juridiques. L'institution coutumière est présente y compris dans les institutions formalisées, à commencer par l'entreprise capitaliste. On peut penser par exemple à la notion de « culture d'entreprise ».

principalement à l'étude des institutions en tant que productrices de règles formelles²⁵⁷. Parmi elles, l'entreprise capitaliste se voit accorder une place majeure.

Commons constate que la société capitaliste est une société dominée par l'ordre économique²⁵⁸ et dans laquelle les CDO économiques ont une importance croissante. Il voit dans l'entreprise capitaliste l'institution majeure de la société tant au niveau de son pouvoir économique, mais aussi par sa capacité à faire évoluer les normes de la société²⁵⁹. Sur le plan juridique, l'ordre économique composé par les entreprises ne cesse de gagner en influence comme l'étude de la jurisprudence de la Cour de justice américaine semble le révéler²⁶⁰. Sur le plan des normes non juridiques, l'entreprise apparaît de plus en plus comme un lieu de socialisation des individus institutionnalisés. D'une manière similaire à Veblen, Commons estime que l'entreprise capitaliste tend à propager en son sein, mais aussi dans la société, deux grandes logiques qui apparaissent antagonistes et qui sont supportées, au sein de l'entreprise institution, par deux organisations : l'organisation productive (*going plant*) et l'organisation commerciale (*going business*). La première répond d'une logique d'ingénierie qui correspond à l'exercice des transactions de direction pour la création et la production de richesses. La seconde correspond à une logique de propriété qui renvoie à l'exercice des transactions d'échange pour l'acquisition et la valorisation des actifs.

On retrouve donc une opposition entre la valeur d'usage et la valeur d'échange et Commons, comme Veblen, estime que la seconde tend à prendre de plus en plus d'importance. Les comportements économiques seraient, dans la société capitaliste, orientés de manière croissante vers une logique de propriété et de valeur d'échange, en raison notamment de l'importance grandissante de l'entreprise. Comme Veblen, Commons perçoit que la domination de la logique propriétaire produit des comportements qui, à terme, sont susceptibles de remettre en cause la viabilité du capitalisme. Mais, tandis que Veblen a développé une vision pessimiste de la société capitaliste et a proposé, sans probablement y croire vraiment, une réorganisation totale de celle-ci, Commons, dans une optique réformatrice, à œuvré en faveur d'un capitalisme raisonnable. Cet « optimisme » tient à la vision évolutionnaire de Commons : la société évoluerait selon un processus de sélection

²⁵⁷ L'ouvrage de Commons, *Legal Foundations of Capitalism* (1924), s'attache ainsi à analyser les fondements juridiques du capitalisme.

²⁵⁸ Dans le même sens, Commons caractérise la société communiste comme étant dominée par l'ordre souverain (donc par les CDO politiques et les transactions de répartition) et la société fasciste par l'ordre moral, donc par les CDO moraux et les transactions de direction.

²⁵⁹ Voir Bazzoli et Dutraive (1998 et 2002) pour une analyse de l'entreprise capitaliste d'après Commons.

²⁶⁰ Voir le point 3.2 plus bas.

artificielle dans lequel les comportements individuels seraient guidés par une « valeur raisonnable ».

3.2 L'évolution des comportements : sélection artificielle et valeur raisonnable

Au même titre que Veblen, Commons considère le darwinisme comme une révolution épistémologique. C'est donc fort logiquement qu'il s'efforce d'introduire dans son analyse une dimension évolutionnaire se rapportant tant aux comportements économiques qu'à la société capitaliste dans son ensemble. Commons estime que cette évolution se fait sur la base de la valeur raisonnable (*reasonable value*), indiquant que les individus sont à la recherche de choix raisonnables, mais non forcément optimaux (3.2.1). Commons analyse cette évolution en mobilisant la métaphore de la sélection artificielle qui traduit que les règles de comportement sont choisies intentionnellement par les individus (3.2.2). Commons opère alors une corrélation entre le droit et l'éthique et montre que cette dernière est, *in fine*, prépondérante à tous les niveaux. Il reste ainsi cohérent avec l'accent mis par son économie institutionnelle sur la volonté humaine (3.2.3).

3.2.1 La valeur raisonnable comme base de l'évolution de la société et des comportements

On a pu souligner que l'ensemble de l'économie institutionnelle de Commons accorde une place de choix aux notions d'éthique, de valeur, de négociation et de futurité. Ces éléments réunis forment la notion de valeur raisonnable, notion sur laquelle Commons s'appuie pour analyser l'évolution de la société capitaliste et des comportements économiques qu'elle génère. Notons d'ores et déjà que, sur ce point, Commons s'écarte du pragmatisme de Dewey, lequel a développé la notion de valeur instrumentale qui indique que la science, et par extension les comportements individuels²⁶¹, poursuivent des fins qui doivent devenir des moyens et qui dès lors s'évaluent comme tel : une théorie ou un comportement est évalué en fonction de sa capacité à résoudre un problème donné. La valeur raisonnable de Commons n'est nullement antagoniste avec la valeur instrumentale de Dewey. Dans les deux cas, il y a l'idée que l'action (ou la connaissance) est dirigée vers la résolution de problèmes. Mais, ironiquement, la position de Commons se veut plus « pragmatique » : les individus étant en constante négociation entre eux, négociations souvent conflictuelles portant sur un futur incertain, ils sont amenés à rechercher des compromis et donc à faire des choix raisonnables.

²⁶¹ On aura en effet bien compris que dans une perspective pragmatiste, théorie de la connaissance et théorie de l'action sont intimement liées.

Selon Commons, ces compromis s'opèrent entre les exigences d'efficacité et d'équité et ne sont nullement objectifs. Ils sont le résultat de rapports entre intérêts privés conflictuels et sont donc purement relatifs à la volonté des parties participant à la transaction. A cette subjectivité de la valeur raisonnable, il s'ajoute le fait que Commons, qui fait crédit à Malthus de l'avoir révélé²⁶², considère que l'individu est d'abord un être de passion avant d'être un être de raison : dans un contexte de rareté, le conflit est donc inévitable et ce n'est que par la négociation et le consensus que la situation peut se stabiliser²⁶³.

Le concept de valeur raisonnable permet à Commons de continuer à croire dans les vertus du capitalisme, là où Veblen développait une attitude fortement pessimiste : c'est sur la base de la valeur raisonnable que les logiques de propriété et d'ingénierie peuvent, et doivent, se concilier. Si pour Veblen, le capitalisme engendre deux types de comportement antagonistes que rien ne semble pouvoir rassembler et qui, à terme, doivent saper les fondements du capitalisme, Commons estime que ces comportements peuvent se compléter au travers des processus de négociation. C'est dans cette optique qu'il analyse les collectifs dynamiques organisés (*going concerns*) comme le fondement institutionnel permettant la cohésion entre les organisations productives (*going plant*) et commerciales (*going business*) :

« [i]t is the distinctions, between the *going plant* and the *going business*, which, working together in the larger range of limiting and complementary factors, constitute the *going concern* of a single enterprise or even of a whole nation » (Commons, 1934, 634), « [i]t requires the two to construct the concept of a *going concern*, each acting on the other – a producing organization, a buying and selling organization. And the two kinds of transactions may be made reasonable instead of oppressive, confiscatory, or exploitative (Commons, 1934, 672).

Le *going concern*, entendu au sens stricte, de toute institution organisée est donc formé par un organe « politique » chargé, sur la base de négociations et de la valeur raisonnable, de réaliser des transactions de répartition. Cela est vrai pour l'entreprise, mais aussi, comme la citation donnée plus haut le laisse entendre, pour une nation entière. Dans ce cadre, c'est à l'Etat, en tant que producteur de règles de droit, que revient la charge de concilier les différents comportements émergents et se développant au sein de la société. Cette régulation prend place, selon Commons, dans un processus de sélection artificielle.

²⁶² Selon Commons (1934, 112), Malthus « *introduced scarcity, passion, stupidity, misery as fundamentals in economic science* ». Voir aussi Commons, 1934, pages 244 à 246.

²⁶³ Cette importance accordée par Commons au consensus dans les relations sociales le rapproche donc très fortement de la conception peircienne de la vérité scientifique : la vérité est un consensus qui permet de stabiliser la situation et d'apaiser le doute. Mais elle n'est nullement parfaite et infaillible.

3.2.2 Une sélection artificielle des règles et des comportements

Commons, comme Veblen ainsi que l'ensemble des philosophes pragmatistes, a pris la mesure de la rupture amorcée par la révolution darwinienne. Cela ressort des nombreuses références que Commons fait dans ses travaux à Darwin. Cependant, tandis que Veblen a pris pour parti de rendre compte de l'évolution des comportements et des sociétés humaines par le biais de la métaphore de la sélection naturelle, Commons estime celle de la sélection artificielle (également développée par Darwin) comme plus appropriée pour traiter de la particularité de l'objet d'étude des sciences sociales : la volonté humaine. Il ne s'agit pas ici de discuter de la pertinence de ces deux métaphores²⁶⁴, mais de comprendre et d'analyser le recours à la métaphore de la sélection artificielle par Commons.

Commons ne fait aucun mystère sur l'adoption de cette métaphore : « Darwin had two kind of « selection » among the variabilities : Natural Selection and Artificial Selection. Ours is a theory of artificial selection. Veblen's is natural selection » (Commons, 1934, 657). Ce choix trouve plusieurs raisons : d'une part, Commons, en tant que défenseur du dualisme méthodologique, estimait suspecte toute transposition directe d'analogies en provenance des sciences naturelles, physiques comme biologiques²⁶⁵ ; d'autre part, et d'une manière étroitement liée, l'accent mis par Commons sur la volonté et la capacité discrétionnaire de la nature humaine l'ont amené à privilégier une représentation de l'évolution de la société dans laquelle les individus contrôlent et « organisent » le changement²⁶⁶ ; enfin, Commons croit repérer dans le fonctionnement de la *Common law* américaine le type même d'un processus de sélection artificielle. Dans cette optique, il opère une conceptualisation du changement des comportements et des règles les guidant suivant un processus composé de deux étapes et opérant sur trois niveaux différents.

Commons caractérise l'évolution comme étant fonction de deux processus : dans un premier temps, il s'opère un processus de variation dans les comportements, c'est-à-dire d'innovation ou d'émergence de nouveauté. Cette émergence est la conséquence directe des transactions stratégiques par lesquelles les individus définissent les solutions à adopter face à des problèmes nouveaux. C'est à ce stade que la créativité humaine se manifeste et amène à l'apparition de nouvelles habitudes et pratiques. La volonté humaine joue ici pleinement son

²⁶⁴ Ce point sera abordé, sous l'angle de la complémentarité (ce qui n'empêchera pas un point de vue critique) dans le Chapitre VI.

²⁶⁵ L'analyse de la théorie comportementale évolutionnaire de Veblen élaborée dans la Partie II a permis de se rendre compte qu'une telle analogie ne posait pas, *a priori*, de problème particulier, Veblen évitant très largement toute analyse en termes « sociobiologiques ».

²⁶⁶ On verra dans le Chapitre VI que ce point est discutable et que la sélection naturelle n'empêche nullement de prendre en compte la volition humaine. Sur ce point, voir également Hodgson (2004).

rôle -les individus cherchent *consciemment* à faire le meilleur choix possible, c'est-à-dire un choix raisonnable. Jusqu'à présent, le processus décrit par Commons ressemble fortement à celui de Veblen, chez qui les innovations sont essentiellement le fait de l'instinct de curiosité gratuite et par lequel les individus, consciemment ici encore, poursuivent certains objectifs. Mais une différenciation assez nette, conséquence de l'adoption par les deux auteurs de métaphores différentes, prend forme. Chez Veblen, une fois que les nouveaux comportements ont émergé (ou plus exactement les nouvelles habitudes mentales), ceux-ci seront sélectionnés par les institutions (au sens de Veblen) en place. Cette sélection se fait suivant un processus de causalité cumulative opaque et, sur le plan macro social, non intentionnel. Chez Commons, la seconde étape est toute autre : il s'agit d'un processus de sélection des comportements et des règles de conduites produits par les transactions stratégiques réalisées *intentionnellement* par certaines institutions, le plus souvent organisées (c'est-à-dire des *going concerns*). Commons distingue alors trois niveaux où cette sélection s'opère.

La sélection des pratiques et des règles peut s'opérer en premier lieu dans les organisations privées, à commencer par l'entreprise capitaliste²⁶⁷. Les comportements et les règles qui émergent au sein des relations de travail sont régulés et sélectionnés par l'instance politique de l'entreprise. De même, celle-ci peut tenter de promulguer certains comportements et certaines valeurs²⁶⁸ en son sein ou certaines pratiques au sein même de la société (par exemple, par la publicité ou le lobbying). Cette même sélection peut s'effectuer, selon Commons, par le biais des autorités politiques, c'est-à-dire sur le plan législatif²⁶⁹. Dès lors, c'est l'Assemblée, ou tout autre organe législatif, qui sélectionne certains des nouveaux comportements ayant émergé dans la société, toujours suivant le critère de la valeur raisonnable : à ce niveau, plus qu'aux autres, il importe aux instances politiques de trouver un consensus de manière à contenter toutes les parties en présence. Bien qu'importante, Commons estime pourtant que l'essentiel de la sélection artificielle s'effectue sur un troisième plan, au niveau judiciaire.

L'analyse évolutionnaire de Commons accorde une place importante à l'analyse de la jurisprudence de la Cour suprême américaine qui, selon lui, obéit à une logique guidée par la valeur raisonnable proche de la conception pragmatiste de la notion de vérité développée par Peirce. Commons voit ainsi le droit de la *Common law* comme le résultat d'un arbitrage entre intérêts économiques privés et le plus souvent conflictuels, arbitrages s'appuyant sur une

²⁶⁷ Ce qui explique l'intérêt particulier que Commons porte à cette institution.

²⁶⁸ On peut penser, encore une fois, à la notion de « culture d'entreprise »

²⁶⁹ Commons parle de « *statute law* ».

éthique de la valeur raisonnable²⁷⁰. Dans sa recherche pragmatique de conciliation des divers intérêts en présence, le juge procède donc à une sélection de certaines règles de conduite et de certains comportements, au détriment d'autres²⁷¹. L'ensemble de ce processus de sélection artificielle permet donc à Commons de mettre au centre de l'évolution la volonté humaine et de montrer que celle-ci agit dans un environnement qu'elle construit par ailleurs. Il ne faut pas pour autant oublier que les individus, y compris le juge, sont des esprits institutionnalisés : leurs choix s'opèrent dans un cadre institutionnel déjà établi, ce qui signifie qu'il n'y a aucune priorité ontologique donnée à l'individu²⁷².

3.2.3 Une priorité de l'éthique dans la détermination des comportements

L'analyse de la conception évolutionnaire de Commons permet de comprendre, dans la corrélation que ce dernier opère entre l'économie, le droit et l'éthique, que c'est cette dernière qui, au final, se voit accorder la priorité. Cela signifie que ce sont les valeurs qui sont l'élément premier dans la détermination des comportements ce qui, d'une certaine façon, rapproche Commons de Max Weber.

Le rapport entre les sphères juridiques et économiques semble, dans l'économie institutionnelle de Commons, s'équilibrer sur le long terme. Les comportements économiques sont sélectionnés par les règles juridiques, mais le juge (ou le pouvoir législatif) est amené à prendre en compte dans sa décision, les intérêts privés des parties. Sur le long terme, l'économique influence forcément le juridique. D'autre part, la dimension économique des comportements est partie prenante de l'ensemble des valeurs qui régissent les comportements en société, c'est-à-dire de l'éthique. Et, ainsi que le remarque B. Théret (2002, 128), « [l]éthique domine en fait chez Commons le droit à tous les niveaux de la société parce qu'elle est fondée sur les représentations que se font les individus de leur commune appartenance à un même collectif ou à une même société ». En d'autres termes, une société ne pourra bien fonctionner qu'à la seule condition que les individus s'accordent sur un ensemble de valeurs devant régir leurs comportements : c'est au travers de ce consensus que Commons conçoit le « capitalisme raisonnable ».

²⁷⁰ Rappelons que, en elle-même, cette valeur raisonnable est indéterminée. Elle est subjective et socialement « située » dans le sens où elle dépend de l'ensemble des valeurs et normes déjà à l'œuvre dans la société.

²⁷¹ La conception de la *Common law* développée se distingue donc assez nettement de la conception autrichienne développée par Hayek. Pour ce dernier, le juge ne fait que révéler des comportements et des règles qui ont émergé spontanément dans la société et qui étaient présents de manière tacite. Le juge et la jurisprudence ne sont donc pas, selon Hayek, un facteur de sélection.

²⁷² L. Bazzoli (1999 notamment) parle d'« institutionnalisme méthodologique » pour caractériser la posture méthodologique de Commons. On pourrait également caractériser ainsi la démarche de Veblen. Voir le Chapitre VI pour des développements sur ce point.

Conclusion du Chapitre :

Ce chapitre, qui avait pour objet de rendre compte de l'analyse du comportement économique développée par l'économie institutionnelle de John Roger Commons, devait, dans un premier temps, poser et développer les points fondamentaux sur lesquels cette dernière repose. Après avoir mis en valeur les influences du pragmatisme de Peirce et Dewey et avoir décrit la méthodologie développée par Commons –c'est-à-dire sa théorie de la connaissance, les concepts de transaction et d'institution, centraux dans son économie politique, ont été exposés. Notamment, la transaction a été présentée comme l'unité d'analyse de base de l'économie institutionnelle, désignant les interactions par lesquelles les individus procèdent à l'échange de droits précédant les échanges matériels. Fort logiquement, c'est à partir de ce concept que Commons développe sa théorie du comportement, la psychologie des transactions ou psychologie négociationnelle.

Cette psychologie est divisée par Commons en deux sous-ensembles : une psychologie volitionnelle qui correspond à une théorie de l'action et qui analyse la volonté et les choix humains à l'œuvre lors des transactions ; une psychologie sociale qui s'attache à l'étude de l'action collective dans le contrôle, la libération et l'expansion de l'action individuelle et qui montre comment la volonté humaine s'exerce dans le cadre des institutions. Le premier sous-ensemble a permis de montrer que Commons accorde une importance première à la volonté humaine et à sa capacité à faire des choix. Il y est décrit un individu tourné vers le futur et recherchant la sécurité des anticipations dans le cadre d'une incertitude radicale. Le comportement répond alors à une logique duale, routinière et stratégique, par laquelle les individus exercent leur *willingness*, c'est-à-dire leur volonté. La psychologie sociale souligne elle l'importance des institutions dans l'encadrement, la détermination et la sélection des règles et des comportements qui s'y rapportent. Dans cette optique, Commons met en avant l'importance des collectifs dynamiques organisés, notamment l'entreprise, ainsi que la place du droit et de l'éthique dans le processus de sélection artificielle.

L'analyse de Commons, au-delà des innovations et des éclairages intéressants qu'elle apporte, n'en reste pas moins sujette à certaines limites. Outre les problèmes posés par la métaphore de la sélection artificielle²⁷³, on peut relever deux défauts majeurs qui sont par ailleurs liés : d'une part, en dépit de son souci d'accorder une plus grande place à la volonté humaine, il faut souligner, ainsi que le fait Hodgson (2004), que Commons n'analyse formellement à aucun moment les déterminants de cette volonté, pas plus que les mécanismes

²⁷³ Problèmes qui seront abordés dans le Chapitre VI.

psychologiques qui la sous-tendent. Comme souligné, la « volonté » chez Commons ressemble alors fortement à la « subjectivité » autrichienne. D'autre part, et en raison de cette première lacune, Commons est amené à minorer l'importance de la coutume et à accorder une quasi-exclusivité à l'analyse des institutions formelles et juridiques dans la détermination des règles de comportement. Dans une terminologie à la Carl Menger, cela signifie que Commons accorde trop d'importance aux institutions pragmatiques dans la médiation des comportements relativement aux institutions organiques²⁷⁴.

Ce point, ainsi que l'ensemble des éléments développés dans ce chapitre, semblent évoquer la possibilité d'une certaine complémentarité entre les analyses de Veblen et Commons, complémentarité qui est l'un des objets du Chapitre VI.

²⁷⁴ Au sens de Menger, une institution est organique lorsqu'elle correspond au résultat non intentionnel d'actions individuelles intentionnelles. A l'inverse, une institution pragmatique est le résultat recherché d'actions individuelles planifiées et concertées.

Chapitre VI : Les analyses du comportement de Veblen et Commons : deux approches complémentaires dans leur réalisme et leur pertinence

Une analyse des théories du comportement économique développées par Thorstein Veblen et John Roger Commons passe nécessairement par une double mise en perspective : d'abord, une mise en perspective entre ces théories qui doit permettre de déterminer dans quelle mesure elles s'avèrent complémentaires ; ensuite, et surtout, une mise en perspective avec certaines approches alternatives de l'analyse économique, afin d'identifier les éléments qui font la pertinence de l'analyse institutionnaliste ainsi que ses éventuels points de convergence (ou de divergence) avec d'autres théories. C'est dans cette double optique que se place le présent chapitre.

Ainsi, la Section 2 s'attachera à évaluer la complémentarité et la pertinence des théories du comportement de Veblen et Commons. On s'interrogera sur leur complémentarité en essayant de montrer que ces deux approches partagent des fondements communs et que, bien que divergeant sur certains points et insistant sur des éléments différents, elles ont globalement la même conception de l'action humaine. On évaluera leur pertinence en mettant en valeur le fait que ces approches ont été largement reprises, ou confirmées, par certaines théories, économiques ou non. La Section 3 procédera à une comparaison des théories du comportement de Veblen et Commons avec celles développées dans le corpus dit de la « nouvelle économie institutionnelle » (*New Institutional Economics*)²⁷⁵. On pourra alors s'apercevoir que l'opposition entre l'ancien et le nouvel institutionnalisme, notamment concernant les questions de la rationalité et du comportement, n'est pas aussi tranchée qu'il y paraît.

Cependant, ces thèmes ne peuvent être traités sans avoir au préalable abordé une question d'ordre épistémologique concernant le statut des hypothèses dans l'analyse économique. La rationalité économique est traitée par l'analyse standard comme une hypothèse axiomatisée dont le réalisme n'importerait peu ou pas du tout. Cette posture est d'une importance fondamentale : si elle s'avère exacte, cela implique qu'aucune interrogation

²⁷⁵ On retiendra volontairement une définition large de ce corpus de façon à pouvoir y introduire diverses théories qui n'ont guère d'éléments en commun, si ce n'est celui de s'intéresser à la question des institutions. Cf. section 3.

sur le comportement économique n'est nécessaire pour qu'une théorie soit « efficace ». C'est ce point précis que la Section 1 va aborder.

Section 1 : La question épistémologique du statut des hypothèses en économie

La question majeure à laquelle la présente section va tenter de répondre est la suivante : une théorie économique, pour remplir les objectifs qui lui sont assignés, doit-elle partir d'hypothèses réalistes ou plausibles sur la nature des éléments qui participent à l'analyse ? Plus spécifiquement, l'analyse économique peut-elle se dispenser d'une réflexion sur la pertinence des hypothèses comportementales sur lesquelles elle s'appuie, ou bien doit-elle au contraire faire en sorte que celles-ci soient plus « réalistes » ?

Depuis le célèbre essai de Milton Friedman (1953), *La méthodologie de l'économie positive*, la théorie néoclassique repose globalement sur une épistémologie qui a répondu clairement à la question posée plus haut : la pertinence d'une théorie ne peut s'évaluer au regard du degré de réalisme de ses hypothèses, mais seulement quant à sa capacité à produire des *prédictions* concernant l'objet d'étude. Tant que ses prédictions ne seront pas réfutées empiriquement, la théorie sera considérée comme juste et pertinente. Dans cette optique, il est soutenu que les hypothèses comportementales n'ont pas à être réalistes (1.1). Cette conclusion, et l'argumentation qui l'amène, s'avèrent particulièrement contestables, tant dans une perspective pragmatiste que dans celle développée par le courant philosophique du réalisme critique, dont les réflexions ontologiques et épistémologiques se rapprochent de celles présentes implicitement dans les analyses institutionnalistes. A partir d'un questionnement ontologique, ce courant montre que le but des sciences sociales en général et de l'économie en particulier, doit être la *compréhension* et non la prédiction (1.2). Si l'on accepte cette affirmation, il apparaît dès lors une double conclusion : le raisonnement purement déductif ne peut être suffisant et il doit être complété par une réflexion ontologique nécessitant de partir d'hypothèses *plausibles* (1.3).

1.1 Positivisme logique et instrumentalisme : le « As If » de Friedman

La théorie néoclassique repose très largement sur l'épistémologie développée par Milton Friedman dans son article de 1953. C'est donc à partir de cet article que l'on présentera l'épistémologie friedmanienne comme relevant du positivisme logique (1.1.1) et de l'instrumentalisme (1.1.2).

1.1.1 Economie positive versus économie normative

Le point de départ de Friedman est de distinguer, à la suite de David Hume et de John Neville Keynes, la science positive de la science normative. La première est un ensemble de savoirs sur ce qui est, la seconde est un ensemble de savoirs sur ce qui doit être, c'est-à-dire un « art » mobilisé dans le but d'atteindre une fin donnée. Friedman en dérive une seconde distinction entre économie positive et économie normative et se propose de discuter des fondements méthodologiques de la première²⁷⁶. Selon Friedman, le propre de l'économie positive est d'être totalement dénuée de jugements éthiques ou moraux, de telle sorte qu'elle « est, ou peut être, une science « objective » du même ordre que la science physique » (Friedman, 1953, 4, nous soulignons). Quels doivent être alors la fonction, le rôle, de cette science qui ne semble guère différer des sciences de la nature ? Pour Friedman, sa finalité est « la constitution d'une « théorie » ou d'une « hypothèse » qui permette des prédictions valides et significatives concernant des phénomènes non encore observés » (Friedman, 1953, 6, nous soulignons). Cet objectif prédictif, dont on a pu voir précédemment²⁷⁷ qu'il s'avère inconciliable avec la vision pragmatiste de la science et du monde, est répété par Friedman à de très nombreuses reprises dans son article²⁷⁸. Cette répétition est l'indication de l'adhésion de l'épistémologie de Friedman à une conception positiviste de la science, que l'on peut qualifier de positivisme logique²⁷⁹ : il existe dans le monde social, au même titre que dans le monde naturel, des régularités que l'enquête scientifique doit avoir pour objectif de révéler. Dans ce sens, la conception de Friedman est très proche de celle, par exemple, d'Auguste Comte²⁸⁰. Mais, là où le positivisme comtien envisageait un processus de découverte s'élaborant par le biais de l'expérimentation, le positivisme de Friedman consiste lui à inférer *logiquement* de prémisses (les axiomes ou les postulats)²⁸¹ des hypothèses à partir desquelles on puisse élaborer des prédictions testables. Le raisonnement est ainsi purement déductif et il s'agit donc d'un positivisme logique²⁸².

²⁷⁶ Friedman insiste sur le fait que économie positive et économie normative sont deux ensembles bien distincts. Néanmoins, il remarque que les positions normatives qui sont défendues sont souvent fonction de l'analyse positive qui les précèdent. C'est donc bien cette dernière qui est primordiale.

²⁷⁷ Cf. Chapitre II.

²⁷⁸ Par exemple : « le seul test pertinent de la validité d'une hypothèse est la confrontation de ses prévisions avec l'expérience » (page 7).

²⁷⁹ On parle également d'empirisme logique.

²⁸⁰ Comte ambitionnait ainsi de fonder une « physique sociale ».

²⁸¹ Précisons ici un point de vocabulaire : lorsque nous parlons de « réalisme des hypothèses », Friedman parle lui de « réalisme des postulats ». Chez Friedman, les hypothèses sont les déductions logiques des postulats et c'est donc ces derniers que la question du réalisme concerne.

²⁸² Précisons que le positivisme logique de Friedman s'écarte du positivisme logique (ou empirisme logique) du Cercle de Vienne (cercle philosophique à la base du néopositivisme et de la philosophie analytique et dont le

Partant de postulats, le but d'une théorie selon Friedman est donc de produire logiquement des hypothèses sur les événements futurs, c'est-à-dire de faire des prédictions. Adoptant, sans le citer, le falsificationnisme poppérien²⁸³, Friedman estime qu'une théorie sera pertinente tant que ses prédictions ne s'avèrent pas réfutées par les données empiriques : « *[l]es données factuelles ne peuvent jamais « prouver » une hypothèse, elles peuvent seulement ne pas réussir à la réfuter, et c'est ce que nous voulons signifier lorsque nous disons (...) qu'une hypothèse a été « confirmée » par l'expérience* » (Friedman, 1953, 7). Friedman est donc parfaitement explicite sur ce point : le seul but d'une théorie scientifique, quelle qu'elle soit, est de dériver des prédictions et c'est seulement par rapport à cet objectif que sa pertinence peut être évaluée.

Le fait qu'il soit plus difficile de mener des expérimentations dans les sciences sociales que dans les sciences physiques ne pose pas, aux yeux de Friedman, de problèmes particuliers, « *[d]'une part, parce que cette impossibilité n'est pas propre aux sciences sociales (l'astronomie est là pour en témoigner) et d'autre part, parce que la différence entre expériences contrôlées et expériences non contrôlées est, au plus, une question de degré* » (Friedman, 1953, 8). Dans cette optique « positiviste », quel est le statut accordé aux hypothèses/postulats dans l'élaboration des théories en économie ? C'est ici qu'intervient l'instrumentalisme de Friedman.

1.1.2 Une démarche instrumentaliste

Ici encore, le raisonnement développé par Friedman est totalement explicite : une théorie est évaluée au regard des implications de ces hypothèses (c'est-à-dire les prédictions) et non suivant la validité des postulats qui fondent ces mêmes hypothèses²⁸⁴. Notre auteur va même jusqu'à affirmer que l'irréalisme des postulats s'avère souvent être un gage de pertinence des hypothèses à partir desquelles sont dérivées les prédictions : « *[o]n pourra découvrir par exemple que les hypothèses véritablement importantes et significatives ont des « postulats » qui représentent très imparfaitement la réalité. En général, plus une théorie est significative, plus ses postulats sont (...) irréalistes* » (Friedman, 1953, 11). Bien que cette affirmation puisse sembler paradoxale si l'on a retenu que l'objectif de l'économie positive

principal représentant a été Rudolph Carnap), en ce que ce dernier relève du vérificationnisme tandis que Friedman adopte lui le falsificationnisme poppérien (cf. infra).

²⁸³ Ce qui n'a pas empêché Popper de fortement critiquer l'instrumentalisme de Friedman. Cf. Wible, 1984.

²⁸⁴ « (...) à supposer, donc, que l'hypothèse n'a pas seulement des « implications » mais aussi des « postulats », et que la conformité de ces « postulats » à la « réalité » est un test différent ou additionnel par rapport au test par les implications. Cette façon de voir, bien que très répandue, n'en est pas moins fautive et suscite de nombreux malentendus. » (Friedman, 1953, 11).

est de dire ce qui *est*, l'argumentation développée par Friedman semble néanmoins de prime abord relativement convaincante. Il apparaîtrait en effet illusoire de vouloir bâtir une théorie à partir de postulats *totallement* réalistes, la réalité sociale étant bien trop complexe. Une des qualités des hypothèses selon Friedman, dans une optique proche de celle du « Rasoir d'Occam », est d'expliquer beaucoup à partir d'un minimum d'éléments. A partir du moment où l'on admet que le réalisme pur d'un postulat²⁸⁵ est impossible à atteindre, une impasse logique se profile : quel doit être alors le « bon » degré de réalisme sachant qu'un postulat doit mener à une hypothèse la plus simple possible. Dans l'optique friedmanienne, suivant laquelle une théorie ne peut être évaluée que relativement à sa capacité à formuler des prédictions, la réponse est indéterminée : la définition de ce « bon » degré de réalisme est totalement arbitraire. Il faut donc abandonner ce critère et se satisfaire d'un postulat, irréaliste ou pas, à partir du moment où il permet de déduire des hypothèses satisfaisant au critère de la prédiction.

L'épistémologie de Friedman est donc de nature instrumentaliste : les postulats sont « au service » du théoricien pour qu'il puisse en dériver des prédictions sur l'état futur des choses. Ils sont un instrument, un outil, permettant à une théorie de faire montre de sa pertinence. Cette argumentation pose néanmoins une question d'ordre logique : est-il possible de déduire des prédictions justes à partir de postulats irréalistes ? Friedman semble répondre par l'affirmative à cette question. Ainsi, prenant l'exemple de la répartition des feuilles sur un arbre où il s'avère que le feuillage est toujours plus dense dans les parties de l'arbre exposées à la lumière, il remarque que les feuilles sont « *positionnées comme si, étant donné la position de ses voisines, chacune d'elles cherchait délibérément à maximiser la quantité de lumière qu'elle reçoit, comme si chacune d'elles connaissait donc les lois physiques déterminant la quantité de lumière qu'elle recevrait dans chaque position possible et pouvait passer rapidement, voire instantanément, de n'importe quelle position à toute autre position qu'elle pourrait vouloir occuper* » (Friedman, 1953, 15, nous soulignons). Ainsi, à partir de postulats irréalistes (les feuilles ne « pensent » pas et ne cherchent pas la lumière consciemment), il semble possible de dériver des hypothèses qui empiriquement s'avèrent exactes. Le même argument est développé par Friedman concernant le comportement humain en prenant l'exemple d'un joueur de billard : cet individu semble jouer *comme si* il calculait et connaissait les formules mathématiques complexes donnant les trajectoires optimales.

²⁸⁵ C'est-à-dire que le postulat mobilisé prend en compte l'ensemble de la réalité qu'il désigne, ceci avec exactitude.

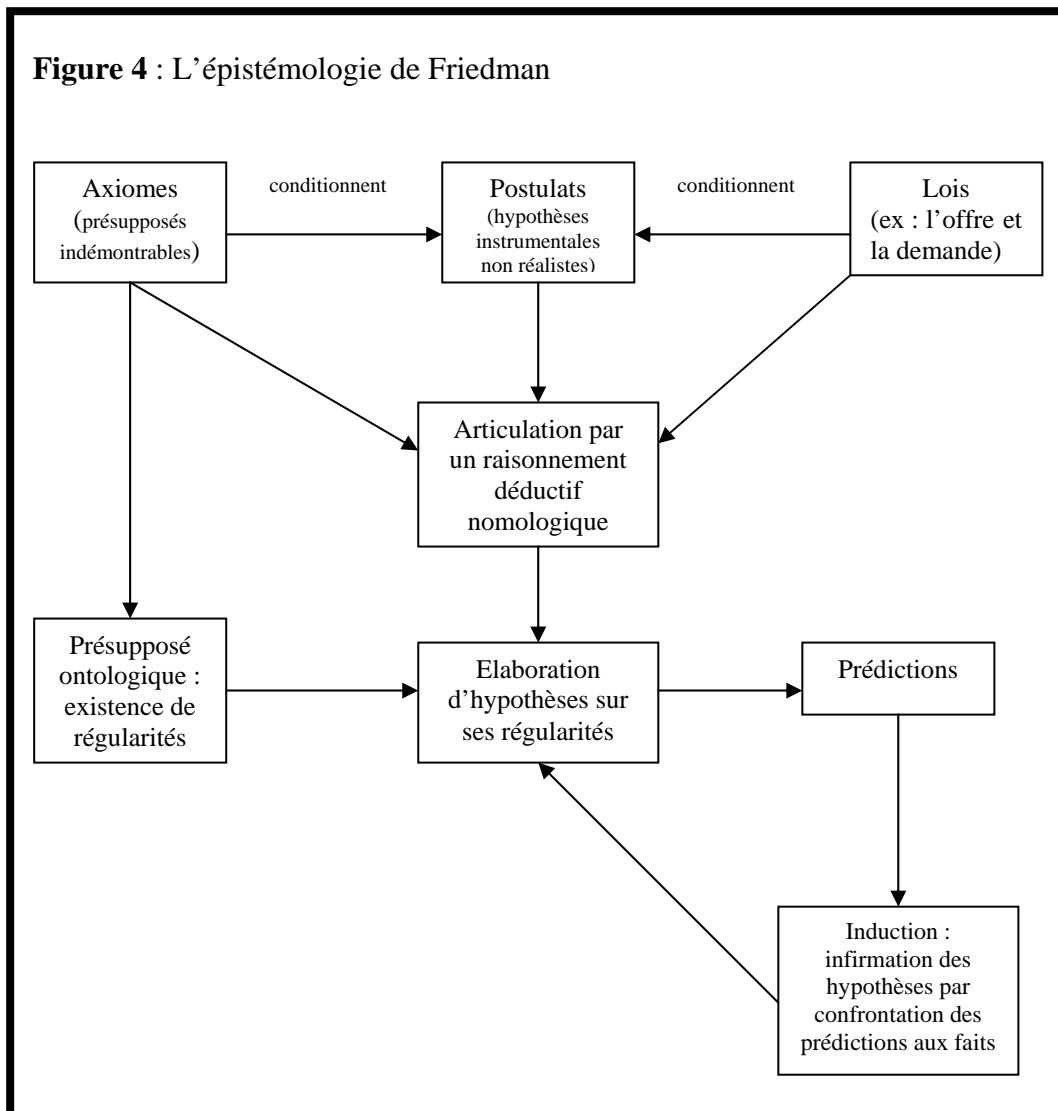
Enfin, Friedman en vient à appliquer son raisonnement au domaine de l'économie en reprenant un exemple développé peu de temps avant lui par Alchian et Demsetz au sujet de la maximisation de leurs profits par les firmes. Il est en effet souvent supposé que les firmes se comportent invariablement *comme si* elles cherchaient à maximiser leurs profits, *comme si* elles agissaient en égalisant le coût marginal et le revenu marginal. Friedman admet volontiers que, dans la réalité, les entreprises et les hommes d'affaire ne se comportent pas ainsi. Mais il relève que, à terme, le processus concurrentiel fait que seules les firmes qui ont adopté un comportement proche de celui correspondant à la maximisation du profit survivront et persisteront sur le marché. Ainsi, « [l]e processus de sélection naturelle contribue donc à valider l'hypothèse – ou plus exactement, étant donné la sélection naturelle, l'acceptation de l'hypothèse peut être fondée sur le fait qu'elle résume de manière adéquate les conditions de survie entrepreneuriale » (Friedman, 1953, 17)²⁸⁶.

Il reste enfin à se poser la question des implications de cette posture épistémologique pour le problème qui nous intéresse directement : les hypothèses/postulats concernant le comportement économique. Sans surprise, ces postulats se voient accordés le même traitement : leur fonction est de nature purement instrumentale et leur « réalisme » n'a donc aucun intérêt. Plus qu'un postulat, la rationalité économique a même été érigée en axiome à partir duquel l'ensemble du corpus néoclassique s'est construit²⁸⁷. Citant un passage d'un des articles de Veblen (1898a), Friedman disqualifie totalement toutes les critiques portant sur l'irréalisme des postulats sur le comportement humain par le même mode d'argumentation que celui développé plus haut. Et Friedman de conclure ainsi son article : « [l]'idée qu'une théorie peut être testée par le réalisme de ses postulats, indépendamment de la précision des prévisions qu'elle permet, (...) constitue la source des critiques nombreuses et récurrentes taxant la théorie économique d'irréalisme. Ces critiques sont pour l'essentiel sans fondement, et la plupart des tentatives de réforme de la théorie économique qu'elles ont suscité ont échoué » (Friedman, 1953, 31). La Figure 4 ci-après résume l'essentiel de la démarche scientifique selon Friedman :

²⁸⁶ Même si l'objet de cette partie reste de présenter de manière neutre l'épistémologie de Friedman, on ne peut s'empêcher de souligner la relative faiblesse de l'argument. D'une part, ce qui pourrait être vrai pour les firmes ne semblent pas l'être pour les individus : les plus « faibles » ou les moins rationnels ne disparaissent pas comme une firme. D'autre part, et surtout, la lecture du Chapitre I permet de se rendre compte que Friedman procède à une interprétation erronée de la sélection naturelle darwinienne. On se rappellera en effet que la sélection naturelle n'implique nullement un quelconque progrès pas plus qu'elle n'amène que les plus forts à survivre. Qui plus est, les récents travaux des théories évolutionnistes de la firme montrent que l'évolution peut déboucher sur des solutions sous optimales.

²⁸⁷ Cet axiome a progressivement perdu de son importance à partir des années 1970. Ce qui n'empêche pas le fait que les hypothèses comportementales mobilisées par la théorie néoclassique restent purement instrumentales. Cf. infra.

Figure 4 : L'épistémologie de Friedman



Etant donné les incidences de l'épistémologie de Friedman sur le sujet qui nous occupe dans ce travail, il importe de déterminer dans quelle mesure celle-ci s'avère recevable.

1.2 Le réalisme critique : compréhension et réflexion ontologique

Bien qu'elle ait été contestée, l'épistémologie proposée par Milton Friedman reste largement prégnante dans le champ de l'analyse économique. Ainsi, il persiste une vision positiviste suivant laquelle l'objet de la science est de mettre à jour les régularités du monde social ou naturel. Il en va de même pour l'instrumentalisme suivant lequel les postulats doivent servir à produire des prédictions falsifiables²⁸⁸. Il n'aura pas échappé que cette

²⁸⁸ On retrouve ainsi largement cette épistémologie dans la théorie des coûts de transaction d'Oliver Williamson. Comme le remarquent L. Bazzoli et T. Kirat (1999), les hypothèses comportementales (rationalité limitée et

posture épistémologique est en totale opposition avec celle retenue par les auteurs institutionnalistes sur la base des apports de la philosophie pragmatiste. On ne prendra pas la peine ici de revenir sur la position défendue par cette philosophie puisqu'elle a déjà été exposée dans un chapitre précédent. En lieu et place, on mobilisera les apports d'un autre courant philosophique, le réalisme critique, qui a pour mérite de développer une réflexion ontologique sur le monde social à partir de laquelle est dérivée une démarche *compréhensive* qui coïncide totalement avec la perspective institutionnaliste (1.2.1). Cette réflexion conduit le réalisme critique à abandonner toute recherche de régularités et à lui substituer la mise en valeur de *tendances* (1.2.2)²⁸⁹.

1.2.1 Le réalisme critique et l'impossibilité des prédictions

Le réalisme critique (ou « réalisme transcendantal ») est un courant philosophique apparu au début des années 1970 à la suite des écrits de Roy Bhaskar²⁹⁰. Plus qu'une simple théorie de la connaissance, ce courant se présente comme une véritable réflexion philosophique sur le monde afin d'en déterminer et d'en comprendre la nature et les mécanismes. Son originalité est de développer une réflexion d'ordre ontologique et non seulement épistémologique (entendu ici comme la réflexion sur la relation entre chercheur et l'objet de recherche) et méthodologique : la réflexion porte sur la nature de l'objet d'étude, à savoir le monde naturel. C'est à partir des années 1980 que vont avoir lieu les premières tentatives d'application de cette démarche au champ des sciences sociales. Il va en résulter une conception profondément anti-positiviste du monde social et orientée vers la mise en œuvre d'une démarche compréhensive.

Comme on a déjà pu le mentionner, le positivisme développe une vision du monde suivant laquelle celui-ci serait fait de régularités que l'enquête scientifique aurait pour objet de mettre à jour. Dans une conception de type humienne, le positivisme supporte l'idée que le monde et sa connaissance se réduisent à l'identification de relations de causalités régulières et qu'il n'existe au-delà de ces relations aucune réalité ontologique supérieure. En d'autres termes, le positivisme évacue toutes réflexions d'ordre ontologique et les déplacent systématiquement sur le plan épistémologique. Lawson (1997, 33) qualifie cette démarche d'

opportunisme) sur lesquelles repose la théorie ne sont pas sujettes à l'analyse et ne sont mobilisées que dans le but de « créer » ce qui fait l'objet d'analyse : les coûts de transaction.

²⁸⁹ Notons que si le réalisme critique est un courant bien distinct du pragmatisme, certains points communs peuvent être repérés, à commencer par le recours à une démarche abductive. Cf. infra.

²⁹⁰ La présentation qui suit du réalisme critique ainsi que l'ensemble de l'utilisation qui va en être fait dans ce chapitre s'appuient principalement sur l'ouvrage de T. Lawson (1997), *Economics and Reality*, qui constitue l'une des contributions majeures initiant l'application du réalisme critique dans le champ des sciences sociales. Voir aussi Archer (2004).

« erreur épistémique » (*epistemic fallacy*), erreur qui « *consists in the view that statements about being can always be reduced to, or analyse solely in terms of, statements about knowledge, that matters of ontology can always be translated into epistemological terms* ». En d'autres termes, cette erreur revient à ne pas expliciter les prémisses ontologiques sur lesquelles l'analyse repose et à les faire passer pour des implications d'ordre épistémologique et méthodologique. On retrouve ici totalement la démarche de Friedman telle qu'elle a été décrite plus haut : bien que développant implicitement une ontologie du monde social (lequel est considéré comme équivalent au monde naturel dans le sens où il est fait de régularités), celle-ci est transposée sur le champ épistémologique, c'est-à-dire celui de la connaissance. L'exemple des feuilles de l'arbre est à ce titre exemplaire car il montre bien que Friedman ne pose jamais la question de la nature de l'objet d'étude. En comparant l'homme à la feuille d'un arbre, Friedman développe (implicitement encore une fois) une ontologie et une conception atomistique de l'agent humain comme étant un réceptacle passif d'événements atomistiques et qui enregistre la répétition de conjonction. Seule la manière de connaître l'objet d'étude importe²⁹¹.

Même s'il ne la développe pas explicitement, on comprend que c'est la conception ontologique de Friedman qui détermine ses positions épistémologiques et méthodologiques. A partir du moment où le monde social est conçu comme étant atomistique et fait de régularités, la méthode de connaissance sensée être adéquate découle logiquement (séparation économie positive/normative, prédictions etc.)²⁹². C'est dans ce sens que la réflexion ontologique proposée par le réalisme critique semble pertinente. Se présentant comme une théorie de l'ontologie sociale (Lawson, 1997), le réalisme critique décrit un monde social fait de trois niveaux ontologiquement distincts, mais néanmoins interdépendants :

- Les « structures » : il s'agit d' « objets » qui le plus souvent ne peuvent être observés, mais qui existent par leurs effets sur les niveaux ontologiques

²⁹¹ Wible (1984) développe une argumentation très similaire et va même plus loin puisqu'il considère que Friedman, en plus d'être « agnostique » sur le plan ontologique, l'est également sur le plan épistémologique : on ne peut connaître la réalité directement par l'expérience car l'induction est improuvable logiquement. La mise en place de la théorie se fait donc indépendamment de toute relation épistémologique au réel, la confrontation à ce dernier n'intervenant que pour infirmer la théorie. La réflexion de Friedman serait donc uniquement d'ordre méthodologique. Cette interprétation est intéressante mais nous nous en écarterons sensiblement : il est argué ici que Friedman n'est pas agnostique sur le plan ontologique, mais que sa prise de position est implicite et donc néanmoins bien réelle.

²⁹² Comme on a pu le voir plus haut, si l'on se situe dans son cadre ontologique, l'argumentation de Friedman est globalement convaincante et très difficile à réfuter. C'est néanmoins ce que tente de faire Herbert Simon (1979), sans véritablement y parvenir selon nous.

inférieurs²⁹³. Dans le domaine de l'économie, on peut y inclure entre autre : la compétition, les normes et conventions, les savoirs tacites, les relations de classes, les valeurs, la notion de justice etc.

- Les objets ou entités « factuelles » (*actual*) : ce sont des objets observables et mesurables, qui s'expliquent par les structures qui les sous-tendent. En économie, ce niveau correspond, par exemple, aux prix et salaires, aux ventes, aux profits ou pertes, à la demande/offre de monnaie, au taux d'intérêt, au revenu national etc.
- Le niveau « empirique » : il se réfère aux sensations et aux impressions qui sont procurées par les entités factuelles. Il renvoie à un ensemble d'éléments d'ordre psychologique tels que, par exemple, les interprétations, l'anticipation des événements futurs, une attitude positive ou négative à l'égard des mêmes faits etc.

Dans cette perspective, le réalisme critique considère que le but de la science est d'expliquer les objets empiriques et factuels par les structures qui les sous-tendent. En d'autres termes, l'enquête scientifique a pour tâche de découvrir les structures du monde social et de comprendre et d'expliquer les mécanismes qui relient les différents niveaux ontologiques²⁹⁴. Pour parvenir à ses fins, l'enquête ne peut se contenter d'être purement déductive ou inductive, mais elle doit procéder par *réduction*²⁹⁵ : à partir de l'observation des objets empiriques et factuels, il s'agit de formuler des hypothèses *plausibles* sur les structures susceptibles d'expliquer les phénomènes observés²⁹⁶.

Cette conception du monde social emporte plusieurs implications. En premier lieu, les structures n'ayant pas d'existence matérielle, il faut étudier leur influence causale sur les individus. Seule cette influence est susceptible de constituer un objet d'étude²⁹⁷. En deuxième lieu, la diversité des structures fait que leur influence sur les individus ne peut être de nature déterministe. A l'inverse, il faut reconnaître la capacité discriminante du choix humain qui

²⁹³ On est donc ici proche de la perspective pragmatiste et de sa maxime qui indiquent qu'une chose ou une pensée existe par les implications pratiques qu'elle a.

²⁹⁴ On peut déjà percevoir à ce stade une certaine similarité entre l'approche présentée ici et la démarche adoptée par exemple par Veblen (voir Partie II). Chez ce dernier, il s'agit en effet d'expliquer le comportement humain en cherchant à en révéler ses déterminants, qu'ils soient psychologiques, biologiques ou sociaux.

²⁹⁵ Lawson (1997) emploie le plus souvent ce terme, mais il mentionne qu'il est totalement équivalent à celui d'abduction.

²⁹⁶ « *It consists in the movement, on the basis of analogy and metaphor amongst other things, from a conception of some phenomenon of interest to a conception of some totally different type of thing, mechanism, structure or condition that, at least in part, is responsible for the given phenomenon* » (Lawson, 1997, 24).

²⁹⁷ « *Entities which cannot be observed directly can be known to exist through the perception of their consequences at the level of actual events and states of affairs* » (Lawson, 1997, 31).

s'exerce dans le cadre des structures sociales, ce qui rend déjà l'objectif prédictif difficilement réalisable. Enfin, cette conception du monde social est par nature située historiquement et géographiquement, il en va donc de même pour son analyse :

« *First, the features of experience to be accounted for and the way they are physically conceptualised may each be corrigible, contested historically transient and spatially highly restricted. Second, any human activity which is to be so accounted for may depend on an array of powers that people possess as physical, biological and social agents, and not merely those most directly implicated in thinking and perceiving. Third, the analysis itself, which in the manner of its premisses may be normatively corrigible and contested, may give rise to results that are realist, not idealist, and so epistemically relativist, not absolutist ; and it may support conclusions which may only be domain-specific* » (Lawson, 1997, 49-50).

Cette conception ontologique n'est évidemment pas sans incidence sur le rôle qui est octroyé à la science, et notamment aux sciences sociales : il ne s'agit plus de faire des prédictions, mais de découvrir des *tendances*.

1.2.2 Un nouvel objectif scientifique : tendances et compréhension

Si l'on suit l'optique adoptée par le réalisme critique, il apparaît que l'objectif prédictif de la science, tel qu'il est défendu par Friedman, n'est plus recevable, tout du moins dans le champ des sciences sociales. Au risque de se répéter, on rappellera que l'ensemble de la démarche néoclassique repose sur le postulat qu'il existe dans le monde social des régularités qui peuvent être révélées par l'enquête scientifique. Dans cette perspective, la théorie économique mobilise un raisonnement déductif qui, au plus haut niveau d'abstraction, fait usage d'axiomes (par exemple : « les individus ont des préférences », ou « les individus sont rationnels ») et, à un niveau d'abstraction plus bas, fait usage d'hypothèses qui, elles, peuvent être falsifiées (par exemple, le contenu des préférences individuelles). A partir des axiomes (par exemple, la rationalité économique) et de certaines lois « universelles » (par exemple, la loi de l'offre et de la demande), il devient alors possible de déduire logiquement l'état des choses et même de faire des prédictions. Tout ce schéma déductif repose sur une présupposition forte, celle de l'existence d'un déterminisme de régularité²⁹⁸ : « *[a] presumption of the universal applicability of the deductivist mode of explanation must ultimately rest upon an adherence to a metaphysical thesis that is referred to here as regularity determinism. (...) for every economic event or state of affairs y there exists a set of*

²⁹⁸ Voir le Chapitre I pour une discussion sur les différentes formes de déterminisme.

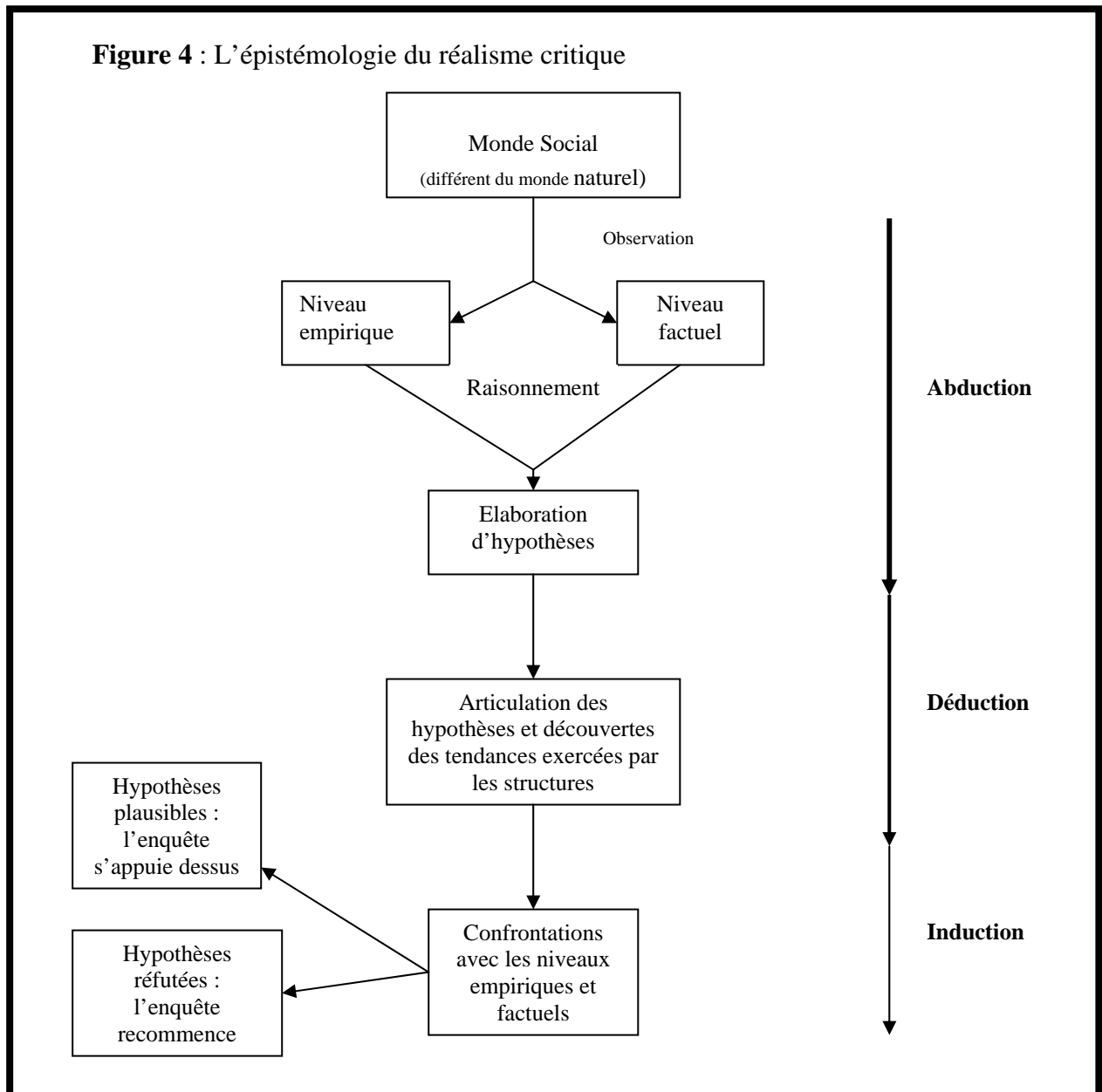
events or conditions $x_1, x_2 \dots x_n$, such that y and $x_1, x_2 \dots x_n$ are regularly conjoined under some (set of) formulation(s) » (Lawson, 1997, 98).

Cependant, dans la perspective du réalisme critique, la conception positiviste de la théorie néoclassique est irrecevable : il n'existe pas de régularité dans le monde social car celui-ci est un système ouvert. Selon la conception défendue ici, le monde doit être considéré comme structuré (dans le sens où chaque phénomène observé est sous-tendu par des structures qui lui sont irréductibles), intransitif (le monde est indépendant de l'identification qu'en font les agents sociaux) et surtout ouvert : les phénomènes observés sont le résultat de l'influence exercée simultanément par plusieurs mécanismes qui peuvent être contradictoires²⁹⁹. En économie, par exemple, la rationalité au sens économique du terme voit ainsi son influence souvent contrebalancée par d'autres structures telles que la coutume ou les conventions. Or, l'ouverture d'un système rendant l'identification de régularités très délicate, il faut donc postuler que le système est fermé, de manière à la fois intrinsèque et extrinsèque, pour pouvoir faire des prédictions. Sur le plan intrinsèque, un système sera fermé à condition (1) que la structure interne de chaque élément de l'analyse soit constante et que (2) le résultat global et général des événements soit réductible aux conditions du système. Le seul moyen de parvenir à fermer intrinsèquement un système concernant le monde social est d'adopter une vision atomistique de l'individu, puisque ces derniers n'ont alors pas de structure intrinsèque. Cela confirme ce que l'on pouvait avoir perçu intuitivement : l'hypothèse de la rationalité économique est mobilisée pour simplifier l'analyse et pouvoir en dériver, via l'outil mathématique, des prédictions. Sur le plan extrinsèque, il n'y aura fermeture qu'à la condition qu'aucun facteur extérieur au système ne puisse influencer. Dans cette perspective, on comprend que les différents raffinements opérés par la théorie néoclassique « *are nothing other than specific attempts to provide accounts of atomistic individuals acting in relatively isolated conditions in order to ensure that the identified closure conditions are met* » (Lawson, 1997, 100). Ainsi, comme le relève T. Lawson, la fermeture intrinsèque a été atteinte en faisant des individus l'unité d'analyse, en caractérisant la nature humaine comme relevant de la pure rationalité et en spécifiant certaines fonctions objectives permettant la détermination d'un équilibre unique de telle sorte qu'une seule action soit possible. *Le statut instrumental de l'axiome de rationalité paraît donc évident.*

En refusant de considérer le monde social comme fermé, le réalisme critique rejette ainsi à la fois l'axiome de rationalité et l'existence de régularité dans le monde social. Le but

²⁹⁹ Par exemple, lorsqu'une feuille tombe d'un arbre, outre la gravité, sa chute est également déterminée par d'autres facteurs tels que le vent.

de la science doit plutôt être de révéler des tendances et de comprendre les mécanismes qui les sous-tendent. De plus, le réalisme critique souligne que la particularité du monde social est d'être duale : il est fait à la fois de l'action humaine et des structures sociales, ces deux éléments étant à la fois irréductibles l'un à l'autre, mais interdépendants³⁰⁰. Une reconsidération de l'hypothèse de rationalité est donc indispensable pour prendre en compte cette spécificité. La Figure 4 vient auparavant résumer la démarche scientifique telle qu'elle est conçue par le réalisme critique :



³⁰⁰ « If it is the dependency of such structures upon human agency that marks them out as being social, it is their ability, in turn, to make a difference to (to enable as well as to constrain) physical states, or actions, that (just as with non-perceivable objects of the natural realm such as gravitational and magnetic fields) establishes that they are real » (Lawson, 1997, 32).

1.3 De l'insuffisance du raisonnement déductif et de la nécessité de partir d'hypothèses comportementales plausibles

L'argumentation développée précédemment tend à remettre en cause l'idée que le raisonnement déductif puisse se suffire à lui-même (1.3.1). Dès lors, il semble nécessaire de partir d'hypothèses comportementales plausibles, ce qui tend à conforter la méthodologie institutionnaliste (1.3.2).

1.3.1 Pour un dépassement du raisonnement déductif

On a déjà eu l'occasion au cours de ce travail de montrer que le raisonnement déductif n'épuise pas nécessairement la méthodologie de l'enquête scientifique. En effet, le pragmatisme développé par C.S. Peirce affirme la nécessité de combiner la déduction avec l'induction et, surtout, de procéder avant tout à une démarche abductive pour découvrir et formuler des hypothèses. Avec son concept de rétroduction, le réalisme critique semble aller dans le même sens.

L'insuffisance de la seule déduction devient évidente si l'on replace l'idée principale de l'épistémologie de Friedman –le réalisme des hypothèses/postulats importe peu- dans un cadre où l'objectif de la science est de nature compréhensive et non prédictive. Comme l'ont relevé de très nombreux auteurs, l'approche dite du « comme si » (*as if*) de Friedman met de côté toute nécessité de comprendre les processus à l'origine des phénomènes observés. Cela signifie qu'une théorie sera acceptée si elle permet de réaliser des prédictions justes, même si parallèlement elle ne permet pas de comprendre les mécanismes qui sont à l'œuvre. Mais à partir du moment où l'on admet que l'objectif prédictif est vain, alors il est difficile de définir en quoi cette approche s'avère pertinente.

D'autres auteurs ont tenté de défendre le modèle déductif nomologique appliqué aux sciences sociales arguant qu'il permettrait de mettre en lumière certains mécanismes à l'œuvre dans le monde social en les isolants. Ici encore, à la lumière de ce qui a été dit plus haut, l'argument paraît peu convaincant. La « défense » proposée par Carl Menger est la plus intéressante. Selon lui, les hypothèses fictives permettraient d'analyser un aspect du problème. Par exemple, l'hypothèse de rationalité parfaite rendrait possible une analyse d'un aspect de la nature humaine, sous l'angle économique. Sans trop rentrer dans le détail, pour des raisons de place, de l'analyse de Menger³⁰¹, il est possible d'en indiquer les grandes lignes. Son point de départ est de reconnaître que l'existence de régularités dans le monde

³⁰¹ Se référer à Lawson (1997) pour plus de détail sur ce point.

social est peu probable, mais il défend l'idée qu'en supposer l'existence peut permettre de comprendre ce monde. Chaque phénomène concret comporte deux dimensions : une dimension individuelle (les caractéristiques intrinsèques du sujet) et une dimension générale (l'appartenance du sujet à une catégorie plus générale) et il en va également ainsi pour ce qui est des relations entre les objets ou les phénomènes. Ces deux dimensions conduisent à deux types de recherches : les dimensions individuelles sont analysées par le biais de recherche historique et les dimensions générales sont étudiées via des recherches de type théorique. Ce sont ces dernières qui importent ici. Elles ont pour vocation de mettre à jour des « lois empiriques », c'est-à-dire des lois qui, contrairement aux lois naturelles qui sont certaines, peuvent souffrir d'exception. Leur détermination se fait en deux étapes, la première consistant à établir les éléments les plus simples de la réalité (par exemple : une personne poursuivant seulement des buts économiques), la seconde revenant à identifier les lois exactes des phénomènes en identifiant les régularités associées à ces éléments lorsqu'ils sont isolés des autres influences. La démarche de Menger consiste donc à isoler théoriquement des régularités sans pour autant postuler qu'elles existent véritablement dans le monde social, leur mise en avant étant sensée apporter des éclairages sur le monde réel.

L'approche proposée par Menger est intéressante, car elle se veut compréhensive tout en maintenant un raisonnement déductif. Cependant, elle souffre de quelques limites et notamment celle de reposer sur un sujet économique idéalisé, permettant ainsi la fermeture du système³⁰². De manière plus générale, cette posture épistémologique pose une série de questions à laquelle elle n'apporte aucune réponse, notamment concernant la pertinence de supposer que l'association d'éléments simples permettrait d'apporter des éclairages intéressants sur des phénomènes plus complexes. Au final, il semble donc difficile de concilier les exigences d'éclairages compréhensifs sur le monde réel avec le maintien d'un raisonnement purement déductif.

1.3.2 La nécessité de partir d'hypothèses comportementales plausibles

La discussion précédente a permis de mesurer que les différentes tentatives de s'affranchir de l'obligation de partir d'hypothèses réalistes ne se sont avérées guère satisfaisantes. Cela est notamment le cas avec les hypothèses comportementales : mobilisé dans une optique essentiellement instrumentaliste, l'axiome de la rationalité économique ne

³⁰² Menger dégage ainsi quatre présuppositions à partir desquelles des lois empiriques pourront être observées : tous les sujets économiques doivent protéger leurs intérêts économiques, les agents ne doivent pas commettre d'erreur, la situation économique doit être connue de tous les agents, aucune force extérieure ne doit venir atténuer la liberté économique des agents.

nous permet alors pas, à travers la théorie, de comprendre les mécanismes et les phénomènes étudiés. Il faut donc accepter de ne pas recourir exclusivement au raisonnement déductif et faire en sorte de partir d'hypothèses plus réalistes. Ce dernier terme pose néanmoins un problème : comme l'a justement montré Friedman (1953), aucune hypothèse ne peut prétendre à un réalisme complet. Dès lors, il paraît difficile de déterminer quel doit être le bon degré de réalisme de l'hypothèse. C'est la raison pour laquelle, en référence au processus d'abduction peircien, on préférera parler d'hypothèse *plausible* : à partir d'un travail d'observation, il s'agit d'inférer des hypothèses susceptibles d'expliquer les phénomènes observés, de telle sorte qu'elles se rapprochent, *a priori*, le plus possible de l'observation. Ce n'est qu'une fois ce travail réalisé que la méthode déductive intervient.

Ce raisonnement est évidemment valable pour le cas particulier des hypothèses comportementales, d'autant plus qu'elles portent sur un objet (le comportement humain) qui, comme le souligne le réalisme critique, est soumis à l'influence de diverses « structures » sociales. Mais, parallèlement, c'est ce même comportement qui donne naissance à ces structures. Dans cette optique, l'intérêt et la pertinence des analyses institutionnalistes paraissent évidents. Reposant, implicitement ou explicitement, sur un raisonnement abductif, elles se proposent de mettre au centre de leurs réflexions des hypothèses comportementales qui soient plausibles, le tout dans l'optique de satisfaire à une démarche qui se veuille compréhensive. C'est dans ce sens qu'une interrogation sur la pertinence et la complémentarité des théories institutionnalistes du comportement économique se justifie. Le Tableau 3 vient résumer au préalable les conceptions épistémologiques de Friedman, du réalisme critique et également du pragmatisme de Peirce :

Tableau 3 : Synthèse des différentes épistémologies

		Friedman	Réalisme critique	Peirce
Ontologie	Réflexion ontologique ?	Non	Oui	Oui
	Monde social	Equivalent au monde naturel	Différent du monde naturel ; composé de 3 niveaux ontologiques	Equivalent au monde naturel
	Objet de recherche	Régularités	Tendances	Régularités évolutives
Epistémologie	Objectif	Prédire	Comprendre	Apaiser le doute
	Statut des hypothèses/postulats	Instrumentalisme	Découverte par l'abduction	Découverte par l'abduction
Méthodologie	Monisme/dualisme	Monisme	Dualisme	Monisme
	Inférence principale	Déduction	Abduction	Abduction

Section 2 : Complémentarité et pertinence des théories du comportement de Veblen et Commons

La présentation des théories du comportement économique de Veblen et Commons qui a été réalisée dans les chapitres précédents permet de mesurer que ces dernières, bien qu'ayant de nombreux points communs –à commencer par l'influence de la philosophie pragmatiste-, semblent néanmoins diverger par certains aspects, ce qui pose la question de la possibilité ou non de pouvoir parler d'une « théorie institutionnaliste du comportement économique ». Il est soutenu ici que non seulement cela est possible, mais aussi souhaitable (2.1). Que peut on dire alors de la pertinence des thèses présentées durant la première moitié du 20^{ème} siècle par Commons et Veblen au regard des récents travaux en psychologie et en théorie de la décision (2.2) ?

2.1 Deux visions complémentaires du comportement humain

Au-delà des analyses concernant le comportement économique, la question de savoir s'il est possible de parler d'une « école institutionnaliste » constitue un débat récurrent dans le champ de l'histoire de la pensée économique. Il ne s'agit pas ici de répondre à cette question, mais seulement d'évaluer dans quelle mesure les théories du comportement économique proposées par Veblen et Commons s'avèrent compatibles entre elles. Deux questions majeures se posent ainsi : n'existe-t-il pas des incompatibilités entre les deux approches ? Ces deux approches se complètent-elles en compensant mutuellement leurs lacunes ? On abordera la première question en revenant sur l'emploi par nos deux auteurs de deux métaphores différentes pour caractériser l'évolution des comportements et des sociétés : la sélection naturelle et la sélection artificielle (2.1.1). On montrera ensuite que les analyses proposées par Veblen et Commons s'avèrent complémentaires dans le sens où elles insistent, à partir d'une méthodologie et de préoccupations communes, sur deux aspects différents du comportement économique (2.1.2)³⁰³.

2.1.1 Deux métaphores pour deux échelles temporelles

³⁰³ Cette comparaison porte uniquement sur l'analyse du comportement économique développée par les deux auteurs et non sur l'ensemble de leurs travaux. Cependant, étant donné que l'étude des comportements est fondamentale dans une perspective institutionnaliste, cette mise en perspective donne des éléments pour procéder à une analyse comparative plus large.

Parmi les quelques points de divergences entre les approches de Veblen et de Commons que les chapitres précédents ont permis de mettre à jour, le recours à deux métaphores évolutionnaires différentes est celui qui est à la fois le plus évident et le plus problématique. Cela semble en effet traduire le fait que les deux auteurs n'ont pas la même conception de l'évolution sociale et comportementale ce qui, dans une perspective où l'on cherche à réunir les deux analyses, pourrait s'avérer rédhitoire. Ce « problème » peut être réglé de deux manières différentes : soit postuler que l'une des deux métaphores est inadéquate pour caractériser l'évolution du monde social, soit montrer, et c'est l'optique dans laquelle nous nous plaçons, qu'elles s'avèrent compatibles en mettant l'accent sur deux échelles temporelles différentes.

Un rapide retour sur les métaphores de la sélection naturelle et de la sélection artificielle s'avère ici nécessaire. Veblen caractérise l'évolution sociale et comportementale comme relevant de la sélection naturelle, dans laquelle ce sont les institutions humaines qui font office à la fois d'objet et de facteur de sélection. Il caractérise ainsi l'évolution comme relevant d'un processus de causalité cumulative aveugle, c'est-à-dire non téléologique. Dans cette optique, les habitudes mentales, qui sont aux fondements du comportement humain, sont sélectionnées par les institutions et l'environnement matériel de manière *non intentionnelle*³⁰⁴. Comme on a pu le souligner à de nombreuses reprises, cela ne signifie pas que Veblen ignore l'intentionnalité humaine : au niveau micro social, l'action humaine est de nature téléologique, c'est-à-dire que les individus poursuivent, le plus souvent consciemment, certains objectifs bien précis. Cependant, deux éléments viennent « entourer » cette intentionnalité et donnent à l'évolution sociale un caractère proche de l'évolution naturelle. D'une part, une large partie des fins de l'action humaine relève des propensions instinctives, c'est-à-dire de l'influence exercée par les instincts sur les comportements. Or, comme le Chapitre III l'a montré, ces instincts sont le résultat d'une sélection génétique qui s'est opérée sur le long terme, sélection qui est en tout point identique à celle par laquelle passent toutes les espèces animales. D'autre part, les comportements sont largement déterminés, et en tout cas sélectionnés, par le milieu institutionnel dans lequel ils prennent place. Or, si les institutions sociales sont bien le résultat des actions humaines et donc des comportements des individus³⁰⁵, elles sont le plus souvent les conséquences inattendues de l'agrégation de

³⁰⁴ Cela signifie qu'on ne peut identifier un individu ou un groupe d'individus déterminé à l'origine de cette sélection.

³⁰⁵ La caractérisation du monde social suivant une double dimension action individuelle/structure sociale est donc un point commun entre l'approche proposée par le réalisme critique et les analyses de Veblen (mais aussi de Commons).

comportements individuels téléologiques, mais isolés. Dit autrement, les institutions sociales ne sont pas sélectionnées par, et donc ne sélectionnent pas, la volonté humaine et par conséquent cette dernière n'a qu'une place réduite dans le processus de sélection comportementale et sociale.

Sur ce plan, l'analyse de Veblen semble donc s'écarter sensiblement de celle développée par Commons. Ce dernier, en adoptant la métaphore de la sélection artificielle, entend souligner et montrer le fait que l'évolution sociale est largement le fait de la volonté humaine : ce sont les individus qui orientent et définissent l'évolution sociale via une sélection *consciente* des comportements et des règles qui les guident. Là où la sélection naturelle décrit un processus d'adaptation à l'environnement donné, environnement dans lequel les individus n'ont aucun moyen d'action et dont le processus échappe à leur contrôle, la sélection artificielle décrirait les effets des actions de la volonté humaine, celle-ci pouvant altérer son environnement et essayer de le contrôler : « [a]lors que la sélection naturelle décrit un processus d'adaptation à un environnement donné, processus en dehors du contrôle des organismes, la sélection artificielle traduit, comme Darwin l'avait noté, la spécificité de l'émergence de l'Homme dans le cours de l'évolution comme organisme capable d'altérer son environnement par son action consciente grâce à l'usage de la pensée et des signes » (Bazzoli, 1999, 110). De plus, les « moteurs » de l'évolution ne sont pas les mêmes chez Commons que chez Veblen. Ce dernier s'est principalement centré sur l'adaptation des comportements aux nouvelles conditions matérielles et technologiques, tandis que Commons a fait des processus de résolution des conflits liés à la rareté les principaux facteurs d'évolution sociale. *A priori*, sur ce point tout du moins, la position des deux auteurs semble difficilement conciliable. Une analyse plus approfondie montre pourtant qu'il n'en est rien.

Une première voie pour montrer que l'opposition entre sélection naturelle et sélection artificielle n'en est pas une est de se positionner dans une perspective méthodologique darwinienne³⁰⁶. Il devient alors possible de montrer que la sélection artificielle de Commons n'est qu'une partie de l'ensemble plus large qu'est la sélection naturelle. Sur le plan méthodologique, le darwinisme postule que chaque effet a nécessairement une ou plusieurs causes que l'enquête scientifique doit révéler³⁰⁷. Commons a rejeté la métaphore de sélection naturelle car, selon lui, elle ignorerait ce qui fait le propre de l'individu, l'intentionnalité et la volonté. Mais, comme on a pu le relever dans le chapitre précédent, l'une des failles de

³⁰⁶ C'est notamment ce que fait Hodgson (2004) pour critiquer la perspective évolutionniste de Commons. Nous suivons en partie son analyse, mais nous nous écarterons de ses conclusions.

³⁰⁷ Se reporter au Chapitre I pour une analyse détaillée des implications méthodologiques du darwinisme et notamment concernant le principe du déterminisme.

l'analyse de Commons est précisément de ne pas expliciter et de ne pas étudier les déterminants de cette volonté. Cette lacune est la conséquence directe du rejet de la sélection naturelle, et elle conduit Commons dans une impasse logique : il est en effet tautologique, et vain, de vouloir expliquer la volonté humaine par la volonté humaine. Deux solutions se présentent alors : soit abandonner l'idée d'expliquer les déterminants de la volonté humaine, solution adoptée par Commons et qui donne à la volonté un statut équivalent au subjectivisme dans les analyses de l'école autrichienne, soit mobiliser à ce stade la métaphore de la sélection naturelle. Cette dernière approche doit permettre alors de combiner le fait que si la sélection sociale est le plus souvent le fait d'agents conscients, ces mêmes agents et leur conscience sont eux-mêmes le fait d'une sélection plus large. On comprend donc que la sélection artificielle est un processus qui opère dans le cadre de la sélection naturelle. Contrairement à ce que croyait Commons, qui sur ce point a mal interprété le darwinisme, la sélection naturelle n'exclue donc nullement les comportements conscients, pas plus que la possibilité pour les agents d'agir sur leur environnement. Seulement, ces comportements doivent eux-mêmes être expliqués causalement.

Sur la base de cette analyse, certains auteurs tels que Hodgson (2004) semblent considérer les apports des analyses de Commons comme d'un intérêt mineur par rapport à ceux de Veblen. Cet avis ne nous paraît pas tout à fait juste. S'il est vrai que Commons a procédé à une utilisation quelque peu erronée du darwinisme³⁰⁸, il semble néanmoins que les approches de Veblen et Commons puissent, sur ce point, être combinées pour avoir une première bonne approximation de l'évolution des sociétés humaines, notamment des comportements économiques. Etant établi que sélections naturelle et artificielle ne sont pas antagonistes, il est possible d'envisager leur pertinence comme étant fonction de l'échelle temporelle à laquelle elles s'appliquent. Sur une échelle de long terme, qui est celle sur laquelle raisonne Veblen, il est incontestable que la métaphore de la sélection naturelle semble la plus appropriée. En effet, plus la période considérée est large, plus le poids relatif d'une décision consciente dans l'évolution s'affaiblit. De plus, si la plupart des décisions relèvent d'un comportement conscient, il est évident qu'elles sont fonction d'anticipations portant sur un futur relativement proche³⁰⁹, de telle sorte qu'elles ne contribuent pas *intentionnellement* à l'évolution sur le long terme. Enfin, sur le long terme, le poids des

³⁰⁸ Ce qui fait que, contrairement à Veblen, il est difficile de considérer Commons comme un auteur darwinien bien que, comme tous les institutionnalistes, le darwinisme ait eu un grand impact dans sa façon de concevoir la société.

³⁰⁹ Ainsi, même si Commons ne discute de ce point à aucun endroit, on peut penser que son concept de futurité et la valeur raisonnable portent sur un futur incertain mais relativement proche, au même titre que, par exemple, J.M. Keynes a pensé le changement essentiellement sur le court terme.

institutions (au sens de Veblen comme au sens de Commons) est plus important que celui des individus, les premières étant plus « durables » que les seconds. En revanche, si l'on aborde la question de l'évolution sociale et comportementale sur le court terme, alors la métaphore de la sélection artificielle semble plus pertinente, car elle permet de mettre l'accent sur des notions telles que le conflit, le pouvoir ou encore la négociation. Certes, la sélection n'est jamais purement artificielle, mais sur une courte période temporelle, c'est bien la volonté humaine qui constitue le principal facteur explicatif. Au final, bien que Commons ait mal interprété la sélection naturelle darwinienne, il semble que les analyses évolutionnaires des deux auteurs puissent être combinées³¹⁰.

2.1.2 Deux analyses aux fondements communs mais mettant l'accent sur des éléments différents

L'ensemble des analyses de Commons et Veblen, à commencer par leur théories du comportement économique, repose sur un socle commun, à savoir le pragmatisme et le darwinisme. Certes, comme on a pu le souligner à de nombreuses reprises, il est indéniable que les deux auteurs ne font pas le même usage de ce socle. Concernant le darwinisme, le point précédant a rappelé que Veblen et Commons ne font pas usage de la même métaphore pour caractériser l'évolution de la société et des comportements, même s'il a été montré parallèlement que la sélection naturelle et la sélection artificielle peuvent être combinées. Plus largement, les deux auteurs n'ont pas accordé la même importance au darwinisme et n'en ont donc pas fait le même usage. Comme la majorité des auteurs institutionnalistes, Commons a principalement retenu du darwinisme l'idée du changement en tant que processus continu et imprévisible, ce qui explique qu'il ait toujours refusé tout raisonnement en terme d'équilibre. En revanche, étant méfiant à l'égard des analogies en provenance des sciences de la nature, il n'a pas fait usage dans ses travaux des principaux apports du darwinisme tant sur le plan biologique que méthodologique³¹¹. De même, Commons a quasiment totalement rejeté l'usage de la notion d'instinct pour expliquer le comportement économique. A l'inverse, Veblen a eu l'ambition de faire de l'économie une véritable science darwinienne, c'est-à-dire

³¹⁰ Il reste, bien entendu, à préciser la manière dont l'articulation entre court et long termes peut être réalisée. De manière schématique, cela peut être réalisé en resituant toute décision individuelle prise lors d'une transaction par rapport à l'évolution des institutions ayant amené cette décision. Par exemple, la décision d'un entrepreneur de déplacer le lieu de sa production ne peut se comprendre qu'en articulant deux aspects : les éléments immédiats (coût de la main d'œuvre, législation, fiscalité etc.) qui l'ont amené à faire ce choix (qui correspond donc à une sélection artificielle) mais aussi l'évolution institutionnelle du droit du travail, de la fiscalité et autre qui, elle, ne peut s'appréhender qu'en terme de sélection naturelle, de même que pour les préférences de l'entrepreneur.

³¹¹ L'ensemble de ces apports est exposé dans le Chapitre I.

qui s'approprie l'ensemble des enseignements apportés par la révolution darwinienne. Cela s'est traduit par l'adoption implicite d'une méthodologie suivant le principe du déterminisme (chaque fait doit être expliqué causalement) et par une tentative d'articuler différents niveaux ontologiques³¹².

L'usage fait de la philosophie pragmatiste diffère également chez les deux auteurs. Veblen comme Commons s'appuient largement sur le pragmatisme peircien, mais pas nécessairement pour les mêmes raisons. De Peirce, Veblen a principalement retenu sa conception de l'esprit humain, esprit fait de croyances et d'habitudes, tout en mobilisant la psychologie des instincts de James. En revanche, Commons a surtout fait référence à Peirce pour sa philosophie de la science, privilégiant le pragmatisme de Dewey et sa philosophie sociale pour construire sa théorie du comportement. A cela, s'ajoute la vision différente portée par les deux auteurs sur la société capitaliste ainsi que leur conception différente du rôle du scientifique³¹³.

L'ensemble des éléments qui vient d'être développé pose évidemment la question de savoir si les théories du comportement économique de Veblen et Commons peuvent être associées. Il est soutenu ici que cela est non seulement possible, mais également souhaitable. En premier lieu, on remarquera que si les deux auteurs ne font pas le même usage du pragmatisme et du darwinisme, cela n'induit aucunement que ces usages soient contradictoires. Comme on l'a montré pour le cas de la métaphore de la sélection naturelle/artificielle, les deux auteurs mettent avant tout l'accent sur des éléments différents du monde social, mais ils le font d'une manière qui nous semble pouvoir être associée. Plus largement, les origines pragmatistes et darwiniennes des approches de Veblen et Commons font que celles-ci développent deux visions du monde social qui, même si elles ne sont pas identiques, présentent suffisamment de similitudes pour être opposées à celles contenues implicitement dans la théorie néoclassique.

Plus spécifiquement, sur le cas précis des théories du comportement économique, il nous semble que les analyses de Veblen et Commons puissent être associées de manière efficace. Il n'aura pas échappé qu'elles mettent chacune l'accent sur des éléments différents du comportement : Veblen insiste beaucoup sur l'importance des valeurs et des conventions dans la détermination des comportements, ainsi que sur leur dimension instinctive. De son

³¹² Notons que cette articulation de différents niveaux ontologiques est également présente chez Commons, mais à degré moindre : si le niveau biologique est évacué, Commons distingue ainsi clairement l'action humaine et les structures sociales.

³¹³ Si Veblen estimait que le scientifique devait rester objectif et neutre, on a pu voir que Commons estimait, au contraire, que la science devait servir d'instrument pour améliorer le fonctionnement de la société.

côté, Commons privilégie le rôle joué par le droit, la négociation et les rapports de pouvoir. Dans les deux cas, la notion d'institution est au centre de l'analyse qui est menée et c'est précisément sur ce point que le rapprochement s'avère intéressant. Schématiquement, on peut voir en effet que Veblen donne la prépondérance dans sa théorie aux institutions « organiques » ou informelles, c'est-à-dire celles qui naissent de la coutume et des valeurs, tandis que Commons concentre essentiellement son analyse sur les institutions formelles ou organisées, les *going concerns*. Dit autrement, ces deux approches s'avèrent complémentaires : Veblen analyse principalement le rôle de la coutume qui est quelque peu délaissé par Commons³¹⁴, Commons étudie l'influence des institutions formelles sur lesquelles Veblen s'est moins penché³¹⁵. L'association de ces deux approches permet donc d'ébaucher une première *théorie institutionnaliste générale du comportement économique* de laquelle il ressort une idée fondamentale : ce sont les logiques comportementales (l'éthique chez Commons, la dualité institutions pécuniaires/industrielles chez Veblen) qui façonnent la société et les relations sociales.

2.2 Veblen et Commons aujourd'hui : psychologie moderne et théorie de la décision

Un des moyens pour évaluer la pertinence des thèses développées par Veblen et Commons au début du 20^{ème} siècle consiste à les comparer avec certains des développements ultérieurs qui ont pris place dans des champs disciplinaires qui, directement ou non, sont intéressés par la question du comportement des individus. On peut s'apercevoir alors que l'émergence des sciences cognitives tend à conforter la théorie comportementale de Veblen (2.2.1). De leur côté, les analyses de Commons semblent trouver un écho intéressant dans le champ des théories de la décision, notamment dans le paradigme de la rationalité limitée et procédurale initié par Herbert Simon (2.2.2).

2.2.1 Veblen et les sciences cognitives³¹⁶

Les récents développements des sciences cognitives –c'est-à-dire les sciences qui étudient l'esprit et le cerveau humain- tendent à confirmer les intuitions qu'exprimaient dès le début du 20^{ème} siècle les philosophes et/ou psychologues tels que C.S. Peirce, W. James ou W. McDougall, intuitions reprises, on l'a vu, par Veblen pour élaborer sa théorie

³¹⁴ Même s'il aborde son rôle à divers endroits dans ses travaux.

³¹⁵ Ici encore, on nuancera : Veblen a par exemple consacré un ouvrage à l'analyse du rôle de la firme capitaliste (*Theory of Business Enterprise*, 1904).

³¹⁶ Cette partie s'appuie principalement sur Twomey, 1998. Voir aussi, pour des développements similaires, Cordes (2005).

comportementale évolutionnaire. A partir de l'identification de cinq éléments fondamentaux avancés récemment par les sciences cognitives, P. Twomey (1998) montre que ces éléments étaient déjà plus ou moins explicitement présents dans les travaux des auteurs à l'origine du courant de la psychologie des instincts et des habitudes.

En premier lieu, les sciences cognitives tendent à confirmer la conception pragmatiste de l'esprit comme étant continu. En d'autres termes, il ne faut pas confondre l'esprit humain avec le comportement intelligent, c'est-à-dire conscient et rationnel. Au contraire, comme James et McDougall l'avaient compris, l'esprit et le comportement humains sont le résultat de différents degrés de conscience, ceci y compris dans le monde des affaires : l'action est le plus souvent routinière et n'implique aucun raisonnement conscient de la part de l'individu. Ce n'est que sous l'action de certains facteurs que l'action nécessite une délibération consciente³¹⁷.

Dans le même ordre d'idée, les sciences cognitives rejettent aujourd'hui la conception de l'esprit humain comme un bloc monolithique. Il faut au contraire le concevoir comme « *a collection of modules or smaller minds* » (Twomey, 1998, 441), c'est-à-dire comme relevant d'une architecture faite de plusieurs niveaux interdépendants les uns des autres. Dans une optique similaire à celle de James et McDougall, plusieurs recherches³¹⁸ se sont intéressées à l'émergence de capacités telles que le raisonnement à partir d'éléments hiérarchiquement inférieurs comme les instincts et les habitudes. La conception de l'esprit comme une « échelle cognitive » dans laquelle les éléments supérieurs (conscience, raisonnement) reposent sur des éléments inférieurs ou innés (les instincts), ou acquis (les habitudes), tend de plus en plus à s'imposer. Les célèbres recherches du neurologue Antonio Damasio³¹⁹ sur le rôle des émotions et des sentiments dans l'exercice par les individus de leur raison vont également dans le sens des thèses développées par les pragmatistes et par Veblen.

Les récentes avancées vont également dans le sens d'un rejet de la conception de l'esprit humain comme étant le fait d'un ensemble réduit de processus cognitifs généraux dans leurs fonctions. Cette conception, qui est celle souvent adoptée implicitement dans les sciences sociales, ne permet pas en effet de rendre compte de la manière dont l'esprit humain parvient à traiter les divers problèmes qui se posent à lui (grande quantité d'informations, hiérarchisation de l'importance des décisions, incertitude, articulation action/réflexion). Il faut

³¹⁷ Parmi ces facteurs, on peut mentionner l'importance de l'action ou de la décision concernée (G. Katona, *Psychological Analysis of Economic Behaviour*, 1951), le degré d'éducation ou les ressources mentales de l'individu (P.L. Reynaud, *Economic Psychology*, 1981).

³¹⁸ Par exemple, Margolis, *Patterns, Thinking and Cognition*, 1987.

³¹⁹ A.R. Damasio, *Descartes' Error : Emotion, Reason and the Human Brain*, 1994.

donc lui substituer une vision de l'esprit comme un réseau fait de nombreux et larges circuits hétérogènes.

Enfin, dans une perspective totalement en accord avec la conception pragmatiste de l'esprit humain, les sciences cognitives soulignent l'importance de l'action dans l'exercice de la raison. D'une part, la fonction même de l'esprit est d'anticiper la prochaine action pour permettre sa concrétisation, élément que l'on retrouve aussi bien chez Peirce que chez James et Dewey. La cognition est alors conçue comme se formant au contact de l'action et de l'environnement, se sont l'environnement et l'action qui en résulte qui « forment » l'esprit humain. D'autre part, dans sa confrontation à l'environnement, l'esprit humain n'est pas de nature passive mais active : comme Peirce et James l'avaient repéré, l'esprit crée de l'information et agit sur son environnement pour résoudre les problèmes auxquels il est confronté. Ayant repris l'essentiel des apports psychologiques du pragmatisme, on comprend que les analyses de Veblen se trouvent confortées par ces récentes avancées dans un champ de recherche qui n'en est encore qu'à ses balbutiements.

2.2.2 Commons et la théorie de la décision : un lien avec les travaux de Herbert Simon

Prix Nobel d'économie en 1978, Herbert Simon (1959, 1979) n'est pourtant pas économiste de formation, mais psychologue. Pour l'essentiel, ce sont ses travaux dans le champ de la théorie de la décision qui ont été repris en économie comme en gestion. Dans ces domaines, la contribution de Simon n'a pas été mince puisqu'il a tout simplement été le premier à tenter de construire une réelle alternative à la théorie du choix rationnel via ses concepts de rationalité limitée (*bounded rationality*) et de rationalité procédurale. L'impact des travaux de Simon en économie est indéniable³²⁰, aussi il est intéressant de noter que des points de convergence semblent exister entre les approches de Simon et de Commons³²¹.

Il ne s'agit pas ici de reprendre l'ensemble des travaux de Simon portant sur la théorie de la décision, mais d'en indiquer seulement les grandes lignes et les principaux enseignements. Simon part du constat que les décisions ne sont pas, en pratique, formulées suivant la façon suggérée par la théorie standard. Son objectif est alors de comprendre comment les décisions se construisent réellement, ceci à partir d'une analyse du

³²⁰ Comme en atteste le fait que le concept de rationalité limitée est aujourd'hui repris à peu près dans toutes les théories économiques (théorie de l'agence, théorie des coûts de transaction, théorie évolutionniste de la firme, théorie des jeux évolutionnaires etc.). On notera cependant que cet usage, surtout dans le cas des théories d'obédience néoclassique, est de nature purement instrumentale (voir par exemple, dans le cas de la théorie des coûts de transaction, Bazzoli et Kirat [1999]) de telle sorte que le concept de rationalité limitée perd une grande partie de son intérêt analytique.

³²¹ Voir par exemple Forest et Mehier (2001), article sur lequel nous nous appuyons en partie.

comportement des acteurs. De manière générale, deux éléments viennent rendre les analyses standard inopérantes : les limites cognitives humaines et les représentations et perceptions de leur environnement que les individus se construisent. Ainsi, « *[t]he classical theory is a theory of a man choosing among fixed and known alternatives, to each of which is attached known consequences. But when perception and cognition intervene between the decision-maker and his objective environment, this model no longer proves adequate. We need a description of the choice process that recognizes that alternatives are not given but must be sought ; and a description that take into account the arduous task of determining what consequences will follow on each alternative* » (Simon, 1959, 272, nous soulignons).

Simon identifie, dans cette perspective, trois principales contraintes à la prise de décision (Forrest et Mehier, 2001) : (1) une connaissance limitée et imparfaite de l'environnement par les décideurs, (2) l'impossibilité d'anticiper et de considérer toutes les options pour résoudre un problème, en raison notamment des capacités de calcul limitées de l'esprit humain, et (3) l'impossibilité de traiter toutes les données accessibles en raison des limites de la perception. L'analyse de la décision nécessite alors de prendre en compte deux facteurs essentiels, à savoir l'identité de l'agent prenant la décision (quelle est son expérience ?) et le contexte social et organisationnel dans lequel s'insère cette décision. C'est ce contexte, auquel il faut ajouter la prise en compte de la dimension historique, qui joue principalement sur les *représentations* formées par les individus et qui guident fortement les objectifs qu'ils se fixent : « *[t]heir formulation will depend on the knowledge, experience, and organisational environment of the decision maker. In the face of this ambiguity, the formulation can also be influenced in subtle, and not so subtle, ways by his self-interest and power drives* » (Simon, 1979, 500). L'idée majeure que développe Simon est donc de montrer que l'on ne peut réduire la décision et le comportement à de simples processus calculatoires et que leurs analyses nécessitent de prendre en compte un ensemble de facteurs qualitatifs. En lieu et place de la recherche d'une improbable maximisation de l'utilité, le comportement humain traduit plutôt la recherche de solutions satisfaisantes (le « *satisficing* ») répondant à des objectifs intermédiaires ou auxiliaires, recherche qui nécessite souvent la mise en place de structures de coordination ainsi que de relations d'autorité. Au final, Simon caractérise la rationalité limitée comme la recherche d'un choix raisonnable et qui se formalise par l'association d'une théorie du « *search* » et d'une théorie du « *satisficing* »³²²

³²² « *As an alternative, one could postulate that the decision maker had formed some aspirations as to how good an alternative he should find. As soon as he discovered an alternative for choice meeting his level of aspiration,*

Les liens entre l'approche de Simon et celle proposée par Commons paraissent être réels. Cette impression est renforcée par le fait que Simon (1979, 499) fait directement référence à Commons en ces termes : « *[t]he name of John R. Commons is prominent – perhaps the most prominent- among American Institutionalists. Commons' difficult writings (...) borrow their language heavily from the law, and seek to use the transaction as their basic unit of behavior. I will not undertake to review Commons' ideas here, but simply remark that they provided me with many insights in my initial studies of organizational decision making* ». Un peu plus loin, Simon indique s'être inspiré également des analyses de Chester Barnard, lequel aurait été également influencé par Commons. Il semble en effet que l'on retrouve dans les travaux de Simon et Barnard des éléments qui se rapprochent fortement du concept de *willingness*³²³ de Commons : « *Barnard had described the survival of organizations in terms of the motivations that make their participants (employees, investors, customers, suppliers) willing to remain in the system. In Administrative Behavior, I had developed this notion further into a motivational theory of the balance between the inducements that were provided by organizations to their participants, and the the contributions those participants made to the organizations' ressources* » (Simon, 1979, 502). De manière plus générale, il est aisé de voir que Commons et Simon se rapprochent sur de nombreux points. L'un comme l'autre insistent sur l'importance de la dimension raisonnable des comportements : les individus ne sont pas irrationnels lorsqu'ils prennent des décisions, mais tout un ensemble de facteurs (limites cognitives, valeurs, coutumes, habitudes etc.) les conduisent à adopter des comportements différents de ceux prévus par la théorie du choix rationnel. Les deux auteurs insistent également sur l'importance du contexte dans lequel la décision s'insère, Commons accordant une grande importance à la notion d'éthique et Simon voyant le milieu organisationnel comme un véritable guide du comportement. Méthodologiquement, cela implique qu'il faut tenir compte et même étudier ce contexte. Enfin, ces deux approches, en accord avec les avancées des sciences cognitives³²⁴, n'opposent pas la rationalité et le comportement habituel, la première ne pouvant exister que par le second.

On terminera cette analyse comparative en notant cependant que si la théorie de la rationalité limitée de Simon vient rendre opérationnel ce qui n'était chez Commons que des intuitions, il faut toutefois remarquer que cette « formalisation » se traduit par la perte de la

he would terminate the search and choose that alternative. I called this mode of selection satisficing » (Simon, 1979, 503).

³²³ Voir le Chapitre V pour une analyse de ce concept.

³²⁴ Cf. supra, point 2.2.1.

dimension essentielle de l'analyse de Commons : sa dimension sociale associée au concept de transaction. L'analyse de Simon se veut essentiellement d'ordre procédurale, c'est-à-dire qu'elle privilégie l'analyse des mécanismes cognitifs de la rationalité humaine. Cette orientation³²⁵ s'explique par le fait que Simon n'est ni un économiste, ni un sociologue de formation. Mais, ce faisant, il a mis de côté tout un aspect pourtant essentiel dans la prise de décision, à savoir le rôle joué par la configuration sociale et les phénomènes qui lui sont adjacents (par exemple l'importance de l'éthique, dans le sens que lui donne Commons). Loin de rendre obsolète l'approche de Commons, la théorie de la rationalité limitée de Simon contribue donc au contraire à en réaffirmer l'intérêt.

Section 3 : Ancien et nouvel institutionnalisme sur la question du comportement économique

Les années 1970 marquent l'émergence au sein de l'analyse économique d'un corpus théorique qualifié de « nouvelle économie institutionnelle » (NEI). Suivant l'acceptation que l'on en retient, cette dénomination qualifie un groupe de théories plus ou moins hétérogènes qui ont toutes en commun de s'intéresser au rôle joué par les institutions dans le fonctionnement de la sphère économique. En d'autres termes, ces théories réintroduisent les questionnements posés par l'institutionnalisme américain³²⁶ et passés sous silence par l'approche néoclassique standard pendant près de quarante ans. Cependant, tout du moins à l'origine, le corpus théorique de la NEI reste fortement marqué de l'empreinte méthodologique néoclassique ; cela est évident avec la théorie des droits de propriété et la théorie de l'agence et, à un degré moindre, avec la théorie des coûts de transaction et l'ensemble des approches en terme de théorie des jeux. Néanmoins, une partie de la NEI s'est progressivement émancipée de l'héritage néoclassique jusqu'à s'en séparer plus ou moins complètement³²⁷. Enfin, toute une partie de l'ensemble de la NEI est totalement étrangère à l'économie néoclassique. Il s'agit principalement des diverses approches évolutionnistes de la firme et des théories autrichiennes et néo-autrichiennes. La plupart de ces théories proposent des analyses innovantes du comportement économique, aussi semble-t-il intéressant de les mettre en perspective avec les approches institutionnalistes traditionnelles (3.2). Ces nouvelles théories sont également l'occasion de revenir sur un des débats ancestraux des

³²⁵ Orientation qui conduira ensuite Simon à s'intéresser aux problématiques de l'intelligence artificielle.

³²⁶ Pour des raisons de clarté et également par convention, on désignera ici l'institutionnalisme américain par le sigle OIE (*Old Institutional Economics*).

³²⁷ C'est notamment le cas pour l'approche proposée par Douglass North. Cf. infra.

sciences sociales, qui est évidemment lié à la question du comportement économique, à savoir l'opposition entre holisme et individualisme (3.1).

3.1 Pour un dépassement de l'isomorphisme entre individualisme et holisme

Les oppositions entre individualisme et holisme méthodologiques, mais aussi ontologiques sont aussi anciennes que les sciences sociales. Elles sont basées sur deux manières antagonistes d'appréhender et d'étudier la société (3.1.1). L'un des grands mérites de l'approche institutionnaliste est d'avoir proposé une solution de dépassement à cette opposition qui, à bien des égards, apparaît stérile (3.1.2).

3.1.1 Origine et définition de l'opposition holisme/individualisme

Il est possible de faire remonter la séparation entre holisme et individualisme à la « Querelle des universaux », conflit philosophique qui s'est développé au moyen âge portant sur la façon dont le monde devait être conçu et appréhendé. Ce conflit voyait s'opposer les nominalistes aux réalistes/idéalistes : les premiers soutenaient que le monde pouvait se réduire aux seuls individus, les dénominations générales du type « l'humanité » (les Universaux) n'étant conçues que comme des conventions de langage utilisées uniquement dans le but de faciliter la communication, mais ne se rapportant nullement à des entités réelles. A l'inverse, les philosophes réalistes défendaient l'idée que ces Universaux avaient une existence bien réelle, c'est-à-dire qu'ils devaient être conçus comme des entités ontologiques distinctes des individus et ayant leurs propres propriétés.

Il est assez aisé de faire le lien entre ce débat et celui qui a émergé au 19^{ème} siècle, opposant le holisme à l'individualisme. En suivant Rutherford (1994), on peut caractériser respectivement ces deux postures par trois propositions. Ainsi, le holisme postule :

- a) Que le tout social est supérieur à la somme de ses parties ;
- b) Que le tout social influence et conditionne significativement le comportement ou le fonctionnement de ses parties ;
- c) Que le comportement des individus doit être déduit de lois sociales, de forces ou d'objectifs qui s'appliquent au système social comme un tout, et ceci à partir de la position ou fonction des individus dans ce tout.

Les caractéristiques (a) et (b) sont d'ordre ontologique, c'est-à-dire qu'elles désignent la nature supposée de la réalité sociale. La proposition (a) vient notamment souligner l'importance de l'histoire et de la tradition d'un groupe social pour lui donner sa cohérence et sa spécificité. La caractéristique (c) est, quant à elle, d'ordre méthodologique car elle est

relative à la manière dont la réalité doit être appréhendée³²⁸. C'est notamment elle qui est soumise à la critique de l'individualisme qui, lui, postule :

- a) Que seuls les individus ont des buts et des intérêts ;
- b) Que le système social, et ses changements, résultent de l'action des individus ;
- c) Que tous les phénomènes socio-économiques sont explicables ultimement dans les termes de théories qui se réfèrent seulement aux individus, à leurs dispositions, croyances, ressources et relations.

Ici encore, les caractéristiques (a), aussi appelée « principe de Popper/Agassi », et (b) renvoient à des considérations ontologiques, tandis que la proposition (c) est ce qui caractérise l'individualisme méthodologique à strictement parler. Le champ de l'analyse économique est largement organisé en fonction de cet isomorphisme. Ainsi, les approches néoclassiques et autrichiennes rentrent dans la catégorie des théories répondant de l'individualisme, tandis que le marxisme et les approches keynésiennes peuvent être caractérisées comme holistes. Cette opposition amène forcément à se poser la question de savoir quelle est la position la plus pertinente pour aborder les phénomènes économiques et sociaux. On soutiendra, et cela n'est en rien original, qu'aucune des deux postures ne s'avèrent satisfaisantes, notamment sur le plan méthodologique. L'approche holiste pêche par le fait qu'elle ne peut expliquer l'origine des « forces structurales » qui guident les comportements individuels. Par exemple, il est difficile d'expliquer dans une perspective holiste, l'origine des objectifs que suivent les individus, ou encore l'origine des différentes fonctions occupées par les individus au sein de la société. A l'opposé, l'individualisme est confronté à un problème de régression infinie : l'individualisme revient à vouloir expliquer les croyances et représentations individuelles et collectives par l'action des individus. Mais, à partir du moment où l'on admet le fait que ces préférences et croyances ont une influence sur le comportement individuel³²⁹, il est impossible de trouver un point à partir duquel cesser la régression : l'action détermine la structure, qui elle-même détermine l'action qui elle-même ... etc.³³⁰. En clair, la proposition (c) de l'individualisme n'est logiquement pas tenable. Force est alors d'admettre que l'opposition entre individualisme et holisme doit être dépassée.

³²⁸ Les propositions (a) et (b) caractérisent le holisme ontologique. Le holisme méthodologique correspond donc lui à la proposition (c).

³²⁹ Il n'existe aujourd'hui plus guère de défenseur de l'individualisme méthodologique dans sa version extrême, c'est-à-dire qui consisterait à postuler que les individus sont insensibles aux effets exercés sur eux par leur environnement, quand bien même cet environnement serait le résultat direct de leurs actions.

³³⁰ Sur ce problème de la « poule et de l'œuf », voir notamment Hodgson (2004).

3.1.2 Une voie médiane : « l'institutionnalisme méthodologique »

La nécessité de trouver un compromis est aujourd'hui relativement bien établie. Ce compromis s'appuie sur le fait que les propositions (a) et (b) des deux positions ne s'excluent pas forcément mutuellement : « [t]his opens up a methodological middle ground where it is recognized that the social whole is more than a simple aggregation of individuals, and that the social context influences and conditions individual behaviours, while at the same time insisting that « full » explanations in social science should contain a specification of the mechanisms through which individual behaviour generates the social phenomena in question (Rutherford, 1994, 36). Ce compromis se retrouve aujourd'hui dans toute une série de nouvelles dénominations telles que la « *supervenience* »³³¹ (Currie), le « *structurisme méthodologique* » (Lloyd) ou encore l'« *individualisme institutionnel* » (Agassi). Dans une perspective un peu différente car de nature diachronique, le réalisme critique développe l'idée d'un dualisme analytique morphogénétique dans lequel la structure et l'action doivent être pensées comme séparées dans l'espace et dans le temps³³².

Il est intéressant de noter, comme les chapitres précédents ont pu le laisser deviner, que les approches institutionnalistes de Veblen comme de Commons proposent elles même un dépassement de la vaine dichotomie holisme/individualisme. L'institutionnalisme, au même titre que les différents historicismes, est souvent considéré comme une théorie de type holistique. Dans le cas précis de l'institutionnalisme, on peut accepter cette caractérisation pour Clarence Ayres dont les analyses sont empruntées d'un certain fonctionnalisme et qui, en tout état de cause, donnent la prééminence aux structures sur l'action³³³. En revanche, concernant les théories comportementales de Veblen et Commons, il semble impossible de faire le même jugement radical. L'ensemble des analyses de Veblen consiste à étudier l'action humaine se déroulant au sein d'un contexte institutionnel spécifique et l'évolution de ce contexte. Dans ce sens, Veblen distingue clairement l'action des structures sociales suivant le schéma déjà exprimé : les actions humaines téléologiques s'agrègent au niveau collectif et débouchent sur des résultats non intentionnels, les structures sociales (normes, valeurs, conventions) c'est-à-dire les institutions. Ces structures sociales contraignent et influent, en retour, sur l'action humaine en jouant sur ses déterminants (objectifs poursuivis par les

³³¹ Notion qui consiste dans le postulat que si deux mondes sont tels qu'ils sont composés d'individus ayant eu la même histoire jusqu'au temps t, alors la configuration sociale de ces deux mondes sera la même en t.

³³² L'espace manque pour développer ici cette approche qui présente certains liens avec la démarche institutionnaliste. Voir Archer (2004) sur ce point précis et Lawson (1997) pour des développements plus larges sur ces questions.

³³³ Ainsi peut-on lire dans les écrits de Ayres des affirmations telles que : « *there's no such thing as an individual* ».

individus, définition des notions de justice, de bien commun etc.) sans pour autant la déterminer totalement. Les analyses développées par Veblen dans la *Théorie de la classe de loisir* (1899a) correspondent clairement à ce schéma³³⁴. En d'autres termes, il n'y a pas lieu de chercher un « point de départ » à l'analyse : on ne peut comprendre et étudier les structures sociales sans se référer à ce qui en est à l'origine, à savoir l'action humaine dans toutes ses dimensions (biologique, psychologique, sociale). De même, l'action humaine ne peut se comprendre qu'en tenant compte de l'environnement institutionnel dans lequel elle prend place. Action et structure sont donc deux niveaux ontologiques distincts, mais interdépendants que l'on ne peut comprendre séparément³³⁵.

Comme le relève Ramstad (1986), la démarche adoptée par Commons relève bien du holisme, mais qu'il faut entendre ici au sens faible du terme. L'économie institutionnelle de Commons est en effet fortement dirigée vers l'étude des rapports entre les parties et le tout. En ce sens, Commons adhère totalement aux propositions (a) et (b) qui caractérisent le holisme ontologique : on ne peut réduire le tout social à l'ensemble des actions individuelles qui le compose, et par conséquent on ne peut partir de ces seules actions individuelles pour analyser la société. Pour autant, Commons n'adhère pas à la proposition (c) qui caractérise elle le holisme méthodologique, ce qui est évident dès lors que l'on se penche sur sa psychologie des transactions. Par définition, en adoptant la notion de transaction comme unité d'analyse, Commons désigne les interactions individuelles comme point de départ. Comme on a pu le voir précédemment, l'analyse du comportement économique de Commons se fait sur deux plans, psychologique (la psychologie volitionnelle) et social (la psychologie sociale), elle combine donc explicitement l'analyse de l'action et de la structure sans jamais confondre ces deux dimensions. Il est intéressant alors d'interpréter l'analyse de Commons comme un emboîtement successif de différents niveaux hiérarchiques tous interdépendants les uns des autres : les transactions, les institutions (coutume et collectifs dynamiques organisés), les ordres sociaux (moraux, économiques et souverains) et les différentes « philosophies sociales » (capitalisme, communisme, fascisme). Il est impossible de comprendre l'un de ces niveaux sans le resituer par rapport aux autres. Dans cette optique, on caractérisera la

³³⁴ Voir le Chapitre IV pour une analyse de cet ouvrage de Veblen.

³³⁵ On rappellera, en écho de ce qui a été dit dans le Chapitre IV, que Veblen n'est pas toujours fidèle à cette posture méthodologique. Dans certains cas, il tend à confondre, ou en tout cas à ne pas distinguer clairement les notions d'habitudes et d'institutions et donc à amalgamer action et structure. A d'autres reprises, il accorde une grande importance aux instincts dans la détermination de certains comportements et semble donc donner la priorité à l'action sur la structure. Enfin, dans son analyse du rôle des machines et de la technologie sur le changement culturel et institutionnel, Veblen penche pour une analyse de type holistique proche de celle de Clarence Ayres et dans laquelle il n'explique à aucun moment les mécanismes par lesquels les machines jouent sur les habitudes mentales des individus.

méthodologie de Commons, à la suite de Bazzoli (1999), par le qualificatif d'« institutionnalisme méthodologique ».

3.2 OIE et NEI : convergences ou divergences ?

L'émergence et le rapide développement de la nouvelle économie institutionnelle (NEI) depuis les années 1970 ont été l'occasion de réintroduire la question des institutions dans l'analyse économique. A l'origine, ce nouveau courant est resté très proche du paradigme néoclassique, avec pour conséquence de conserver une explication des comportements en terme de rationalité économique. Néanmoins, une émancipation progressive de la NEI vis-à-vis du corpus néoclassique est à noter (3.2.1). Dès lors, il s'avère intéressant de procéder à une comparaison des thèses développées respectivement par l'OIE et la NEI concernant le comportement économique sur deux plans : celui du rôle et de la place des règles et de la rationalité (3.2.2) et celui concernant la question de l'intentionnalité du comportement et de sa place prise dans l'évolution (3.2.3)³³⁶.

3.2.1 La NEI et son émancipation du corpus néoclassique

Selon Hodgson (2000), la caractéristique fondamentale de l'ancien institutionnalisme américain, celle qui lui permet de se constituer en tant que courant de pensée autonome, est de rejeter la conception néoclassique de l'agent individuel comme étant un simple maximisateur d'utilité. Dans la perspective néoclassique, l'individu et ses préférences sont considérés comme donnés et ne sont pas soumis à l'analyse. Tout ce qui a été dit jusqu'à présent montre clairement que les institutionnalistes américains, à commencer par Commons et Veblen, s'opposent totalement à cette conception. Mais la caractérisation de la pensée institutionnaliste par Hodgson sous-entend que ce rejet permet également à cette pensée de se démarquer réellement du corpus théorique de la nouvelle économie institutionnelle. Qu'en est-il réellement ?

Tout dépend en fait de ce que l'on inclut dans le sigle NEI et de la période à laquelle se réfère la « photographie théorique » choisie. Ainsi, si l'on ne considère que le noyau néoclassique de la NEI, on donnera raison à Hodgson : constitué notamment de la théorie des droits de propriété et de la théorie de l'agence, il mobilise une conception de l'individu en tout point similaire à celle de la théorie néoclassique au sens strict, à savoir un agent

³³⁶ Il ne s'agit pas ici de développer une analyse comparative extensive entre les théories du comportement économique des différents approches institutionnalistes. On se contentera donc de mentionner les éléments les plus notables sans prétendre à l'exhaustivité. Pour une analyse détaillée, cf. notamment Rutherford (1994).

maximisateur, égoïste et rationnel qui est considéré comme donné. Certes, la théorie de l'agence introduit la notion d'asymétrie d'informations et abandonne donc de fait l'hypothèse d'un individu omniscient, mais cela ne change rien au fait que le comportement n'est lui-même pas au centre de l'analyse, ses caractéristiques étant données *a priori*. Si l'on s'éloigne légèrement du noyau néoclassique, on arrive à la rencontre d'approches telles que celles proposées par la théorie des jeux ou la théorie des coûts de transaction. Ici, l'individu n'est plus appréhendé comme un « globule homogène de désirs » (Veblen, 1898a) car la dimension stratégique des comportements des individus est introduite (opportunisme dans la théorie des coûts de transaction, stratégies mixtes dans les jeux non coopératifs en théorie des jeux). Cependant, et en dépit de l'adoption de l'hypothèse de rationalité limitée par la théorie des coûts de transaction³³⁷, on reste encore une fois dans le cadre de théories qui n'étudient pas la manière dont se forment les préférences des individus. De plus, il est supposé un cadre institutionnel préexistant, donc non expliqué, dans lequel les interactions prennent place.

Cependant, comme le relèvent de nombreux auteurs³³⁸, la démarcation OIE/NEI est aujourd'hui mise à mal, notamment si on la fonde exclusivement sur le critère de la place du comportement économique et de son analyse dans les différentes théories. Ainsi, ce critère s'avère par exemple peu pertinent pour distinguer l'approche institutionnaliste originelle et la nouvelle économie institutionnelle de Douglass North depuis que celle-ci s'appuie sur le concept d'*idéologie*. De même, la conception de l'individu développée par certaines approches autrichiennes, notamment celles relevant de la branche hayekienne, semble partager certains points communs avec les analyses de type « culturaliste » à la Veblen. Ces éléments poussent donc à aller plus loin dans la confrontation entre NEI et OIE.

3.2.2 Règles et rationalité dans les analyses du comportement économique

La question posée ici est celle de l'importance relative des règles³³⁹, formelles ou informelles, et de la rationalité au sens économique du terme accordée par les différentes approches du comportement économique pour expliquer celui-ci. Plus précisément, il s'agit d'identifier au sein du corpus de la NEI les relations qui sont établies entre les règles/institutions et la rationalité : les règles sont-elles le résultat de comportements rationnels ou la rationalité ne se détermine-t-elle qu'à partir des règles préexistantes ?

³³⁷ Hypothèse dont a déjà pu souligner à plusieurs reprises que son statut purement instrumental lui fait perdre une grande partie de sa valeur.

³³⁸ Notamment, Dequech (2002), Rutherford (1994 et 1995), Groenewegen et al. (1995).

³³⁹ Le terme de règle est ici le synonyme du terme institution, si on le définit de la même façon que les auteurs institutionnalistes. Les règles désignent ainsi aussi bien la coutume, les normes et les conventions que les règles juridiques ou les organisations (notamment l'entreprise).

Sur ce point, les approches institutionnalistes de Commons et Veblen ont en commun de rejeter l'hypothèse de rationalité maximisatrice qui postule que les règles et les institutions sont le résultat intentionnel optimal de comportements individuels maximisateurs. Ce rejet est évident chez Veblen, puisque celui-ci voit les institutions comme le résultat impersonnel de la causalité cumulative induite par l'agrégation des comportements individuels. Ces comportements sont eux-mêmes déterminés par les habitudes mentales, c'est-à-dire des dispositions psychologiques que l'individu acquiert soit par son contact à l'environnement, soit du fait de ses caractéristiques biologiques (ses instincts). En d'autres termes, habitudes mentales et institutions ne relèvent dans l'absolu d'aucune forme de rationalité : elles sont le produit presque hasardeux de l'évolution sociale et biologique et ne comportent aucune dimension téléologique. En revanche, ainsi que le montre l'analyse de Veblen des pratiques des individus appartenant à la classe de loisirs (Veblen, 1899a), l'action individuelle est porteuse d'une forme de rationalité téléologique à l'intérieur même du cadre institutionnel dans lequel elle s'inscrit : en fonction des objectifs et pratiques légitimées par les institutions, les individus développent, en s'appuyant sur leurs habitudes mentales, des comportements délibérés dont la rationalité ne peut se comprendre que par rapport au contexte institutionnel³⁴⁰.

L'économie institutionnelle de Commons accorde quant à elle plus d'importance à la l'intentionnalité humaine dans la définition des « arrangements institutionnels ». Comme Veblen, Commons développe l'idée qu'il n'y a pas de rationalité absolue et que le comportement économique ne peut se comprendre que par rapport au cadre juridique et éthique dans lequel il s'insère. Mais, à la différence de Veblen, Commons estime qu'une grande partie des institutions (les going concerns) et des règles sont le résultat intentionnel des actions humaines. Mais ces résultats ne sont nullement optimaux dans la mesure où ils sont le fait de négociations soumises à des rapports de force entre des individus à la rationalité elle-même « limitée »³⁴¹. Commons et Veblen se rejoignent donc sur l'idée que l'individu, en tant qu'esprit institutionnalisé, n'est rationnel qu'en fonction des règles et des institutions qui guident son action. De fait, les règles, produits de l'action humaine, ne peuvent donc être nullement abordées en terme de rationalité absolue.

³⁴⁰ C'est ainsi que l'on peut comprendre par exemple les causes de « l'effet Veblen » qui voit la demande pour un bien augmenter alors que son prix augmente aussi. De manière plus général, la démarche compréhensive de Veblen nous semble assez proche de celle de Max Weber, notamment en ce qu'elle souligne l'importance de la « rationalité en valeurs » (dans la terminologie weberienne) dans la détermination des comportements.

³⁴¹ On devrait peut-être même parler, pour être cohérent avec le vocabulaire de Commons, de rationalité « institutionnalisée ».

Qu'en est-il dans cette question dans la NEI ? En fait, au sein même de ce corpus, il apparaît que les positions sont profondément divergentes. Ainsi, une partie des approches notamment en terme de théorie des jeux a essayé de soutenir l'idée que les règles et institutions pouvaient directement s'expliquer par la théorie du choix rationnel : les individus définiraient rationnellement les règles à suivre, lesquelles répondraient donc à un souci d'optimisation. Une fois la règle instaurée, il serait rationnel de la suivre du fait des sanctions encourues dans le cas où on ne s'y conformerait pas. Cela dit, on peut identifier au moins deux limites à cette analyse. D'une part, la menace de sanctions pour expliquer le suivi d'une règle ne constitue une explication que dans le cas où le non respect est susceptible d'être observé par d'autres individus et implique également que l'individu suive *consciemment* cette règle³⁴². Or, comme l'ensemble de ce travail a essayé de le montrer, et comme cela est rappelé par de nombreux auteurs (par exemple Hodgson, 1985 et 1997), l'essentiel des règles suivies l'est de manière inconsciente. En d'autres termes, *on ne choisit bien souvent pas de suivre telle ou telle règle car l'on n'a tout simplement pas conscience de la suivre*. Ainsi, dans bien des cas, le respect d'une règle est totalement déconnecté de la moindre anticipation d'une sanction, positive ou négative. D'autre part, la littérature en théorie des jeux montre que des comportements rationnels peuvent aboutir à des solutions collectives sous optimales. Or, dans la pratique, d'autres solutions que celles prévues émergeront, comme l'illustre par exemple Harvey Leibenstein (1982) en appliquant le dilemme du prisonnier à la relation salariale (voir Tableau 3) :

Tableau 4 : Dilemme du prisonnier appliqué à la relation salariale

	Salaire élevé	Salaire faible
Effort élevé	A (8 , 8)	B (0 , 10)
Effort faible	C (10 , 0)	D (2 , 2)

Dans cette configuration, le salarié a toujours intérêt à fournir un effort faible, tandis que l'employeur a toujours intérêt à payer un salaire faible. Le seule équilibre de Nash correspond donc à la pire solution collective, à savoir D. Cependant, dans la pratique, les entreprises fonctionnent bel et bien et Leibenstein remarque que la plupart du temps une

³⁴² Cela veut dire qu'il doit pouvoir consciemment délibérer sur le fait de suivre ou de ne pas suivre cette règle, et donc qu'il soit en mesure d'évaluer les conséquences de son choix.

convention d'effort va émerger au sein de l'entreprise et se situer à mi chemin entre les solutions A et D. Il apparaît donc que la théorie du choix rationnel, dans une perspective de théorie des jeux, est incapable d'expliquer certaines des conventions et autres normes qui émergent lors des interactions entre les individus³⁴³.

Dans une perspective qui est toute autre, l'approche autrichienne propose de son côté une analyse intéressante du comportement économique et des institutions³⁴⁴. Friedrich Hayek a ainsi beaucoup insisté sur le fait que les individus évoluent dans un contexte d'incertitude et d'ignorance, ignorance provenant en grande partie des limites cognitives du cerveau humain. Dans cette perspective, le rôle des règles est de fournir aux individus des repères cognitifs leur permettant de s'orienter et d'agir. Hayek abandonne ici tout raisonnement en terme d'optimalité : les règles sociales et les institutions émergent spontanément des actions par lesquelles les individus tentent de résoudre les problèmes posés par l'incertitude, il s'agit d'adaptations plus ou moins raisonnables à un monde complexe en perpétuel changement (Rutherford, 1994, 75). L'individu est donc doté d'une forme de rationalité adaptative qui n'est pas, à certains égards, sans rappeler le schéma véblénien selon lequel les individus adaptent leurs habitudes mentales aux changements technologiques et institutionnels. Par ailleurs, Hayek accorde également une attention particulière à l'importance des règles de droit, mais pour une raison différente de Commons : chez ce dernier, les règles de droit viennent légitimer certains comportements au détriment d'autres, ceci au terme de processus de négociation/délibération ; pour Hayek, la règle de droit révèle (ou plutôt devrait révéler) des pratiques et des comportements acceptés tacitement au sein de la société.

Enfin, on finira par mentionner sur ce thème les travaux de Douglass North dont l'économie institutionnelle est, à notre sens, celle qui se rapproche le plus des analyses de l'institutionnalisme originel. Ainsi que le remarquent Groenewegen et al. (1995), on peut caractériser l'évolution des analyses de North suivant trois stades : dans un premier temps, il s'est appliqué à expliquer l'histoire de la croissance économique par le contexte institutionnel formé par les institutions capitalistes, ceci dans un cadre typiquement néoclassique. Il a par la suite étudié, en s'éloignant légèrement du corpus néoclassique, les relations entre croissance et institutions efficaces. Enfin, il a développé une analyse des problèmes expliquant l'inefficacité de certains changements institutionnels. Dans cette dernière phase, North

³⁴³ A contrario, on remarquera que le cadre analytique proposé par Commons semble bien opérant en insistant sur l'importance des processus de négociation. Son expérience de praticien l'a d'ailleurs souvent amené à étudier ce genre de configuration de négociation entre employeurs et employés.

³⁴⁴ On s'intéressera ici uniquement aux analyses d'inspirations hayekiennes, dans la mesure où elles sont véritablement les seules à prendre en compte l'importance de notions telles que celles de cultures ou de normes.

abandonne l'hypothèse d'efficacité des institutions et la remplace par une théorie des échanges dans laquelle les rapports de force sont importants. Plusieurs notions ont été alors introduites : la dépendance du sentier par laquelle sont prises en compte les spécificités historiques, le pouvoir, les processus d'apprentissage et surtout la culture via le concept d'« idéologie ». Ce concept désigne en fait les modèles mentaux et les croyances des individus qui sont vus comme affectant significativement le type d'institution (que North définit comme les « règles du jeu ») résultant de l'action des individus et affectant, *in fine*, le développement économique. North se rapproche ainsi tant de Veblen que de Commons : avec le premier, il partage un schéma analytique de causalité cumulative, et avec le second, il insiste sur l'importance des processus de négociation, notamment politique, et sur les arrangements institutionnels qui en résultent.

3.2.3 *Evolution et intentionnalité des comportements*

On ne prendra pas la peine ici de revenir sur les positions respectives de Veblen et Commons sur ce sujet puisqu'elles ont déjà été abondamment discutées. On s'attardera plutôt sur les analyses proposées par certaines théories de la NEI. Ici encore, la théorie des jeux a proposé une série d'analyses destinées à étudier les conditions d'émergence d'un équilibre dans le cadre de jeux répétés ou évolutionnaires. Dans le cadre du dilemme du prisonnier, Robert Axelrod a ainsi montré³⁴⁵, que si le jeu était répété indéfiniment, un équilibre finirait par émerger des interactions successives entre les joueurs du fait de l'importance prise par la notion de confiance. Ce résultat n'est toutefois valable que dans l'hypothèse où la répétition est infinie et où les joueurs sont les mêmes. Dans le cas contraire, on retombe dans un jeu standard du dilemme du prisonnier dans lequel des normes ou conventions extérieures au jeu sont requises pour ne pas rester dans l'équilibre sous optimal. Etant donné que la configuration du dilemme du prisonnier répété est très difficile à atteindre dans la réalité sociale, la théorie des jeux peine donc bien souvent à expliquer l'évolution de certaines institutions. Dans d'autres cas, la théorie des jeux montre que les comportements individuels peuvent mener à une coordination sociale efficace. Mais même dans ce cas, l'analyse n'est pas sans failles : d'une part, elle postule que l'émergence de l'institution se produit dans une situation où aucune autre institution n'était déjà en place pour résoudre la problème de coordination en question. D'autre part, si la théorie peut parfois expliquer l'émergence d'une convention (c'est-à-dire d'une institution informelle), elle peine en revanche à expliquer

³⁴⁵ R. Axelrod, *The Evolution of Cooperation*, 1984.

comment cette convention peut devenir une norme sociale ou une loi. En d'autres termes, l'approche en terme de théorie des jeux fait l'impasse sur tous les processus de « construction » sociale par lesquels les individus choisissent consciemment certaines normes au détriment d'autres.

Hayek est l'un des principaux auteurs à avoir clairement et explicitement développé une dimension évolutionnaire dans ses analyses. Si son évolutionnisme se différencie notablement de celui de Veblen³⁴⁶, Hayek propose néanmoins une explication de l'évolution et de la sélection des règles guidant les comportements, à travers son concept de « sélection de groupe » (*group selection*). Schématiquement, l'idée est que les règles les plus adaptées à un environnement donné permettront au groupe qui les adopte de se développer plus rapidement (c'est-à-dire de se reproduire) que les autres. De fait, à terme, les « meilleures » règles auront tendance à se diffuser au sein de la société. Dans cette perspective évolutionnaire, l'une des thèses fortes développée par Hayek est que le développement de la société réside dans la capacité des groupes à dépasser leurs propensions ataviques instinctives (l'égalitarisme et le collectivisme) pour mettre à leur place des règles de comportement compatibles avec une culture individualiste³⁴⁷.

On finira par mentionner brièvement deux autres analyses qui développent une perspective évolutionnaire des règles guidant les comportements : l'économie institutionnelle de North, déjà abordée plus haut, et les théories évolutionnistes de la firme. Ces deux approches mobilisent la notion de « dépendance du sentier » (*path dependency*), notion que l'on retrouve implicitement chez Veblen : la situation présente et l'évolution future sont toujours dépendantes de l'histoire et des caractéristiques institutionnelles qui ont été léguées. Les approches évolutionnistes de la firme accordent également une grande importance à la notion de routine, tant individuelle qu'organisationnelle. Comme chez North et Veblen, le changement est conçu dans les termes de causalité cumulative. Le tableau 5 propose une synthèse des principaux éléments exposés dans cette section :

³⁴⁶ Hayek ne se réfère pas au darwinisme, et son raisonnement en terme d'ordre spontané l'amène à développer une caractérisation de l'évolution comme tendant vers un équilibre. Cf. Hodgson, 1993.

³⁴⁷ Voir Hodgson (1993, 162) pour plus d'éléments sur ce point et également pour une analyse critique de l'approche évolutionnaire de Hayek.

Tableau 5 : Tableau comparatif des analyses du comportement économique

	Veblen	Commons	Th. des jeux	Hayek	North
Posture méthodologique	Institutionnalisme	Institutionnalisme	Individualisme	Individualisme	Individualisme puis institutionnalisme
Unité d'analyse	Institutions	Transactions	Individus	Individus	Institutions
Intentionnalité dans le changement	-	+	-	-	+ puis -
Importance relative des institutions formelles	-	++	--	-	+
Déterminants majeurs du comportement	Instincts et institutions	<i>Willingness</i> et institutions	Rationalité maximisatrice	Règles (tacites ou codifiées)	Idéologie et institutions

Conclusion du Chapitre

Ce chapitre avait pour objectif de mettre en perspective les théories du comportement économique de Thorstein Veblen et John R. Commons. La première étape a consisté à démontrer que la théorie économique ne peut se satisfaire, contrairement à ce qu'affirmait Friedman, de partir d'hypothèses comportementales irréalistes. A partir du moment où l'on considère que le but de la science économique n'est pas de faire des prédictions, mais plutôt de participer à la compréhension des phénomènes observés, il devient nécessaire d'abandonner l'axiome de rationalité pour développer des hypothèses plausibles sur le comportement économique. Veblen et Commons vont même plus loin puisqu'ils font de ce comportement économique l'objet d'analyse majeur de la science économique. C'est là un point de convergence entre les analyses des deux auteurs qui, bien qu'elles se séparent sur certains points, n'en proposent pas moins des approches du comportement qui nous semblent complémentaires.

Les récentes avancées dans les sciences cognitives et les développements de la théorie de la décision indiquent que les théories proposées par Veblen et Commons font la démonstration d'un certain degré de pertinence. Cette impression est renforcée par le fait qu'il apparaît que les institutionnalistes avaient anticipé la nécessité de dépasser l'isomorphisme traditionnel des sciences sociales entre holisme et individualisme, chemin que certaines théories ont tenté de suivre depuis. Un rapide survol de certaines approches appartenant au corpus de la nouvelle économie institutionnelle a permis de mettre en avant certains rapprochements entre les « anciens » institutionnalistes et l'économie institutionnelle de Douglass North. On a pu également montrer que, bien que se positionnant dans des perspectives épistémologiques et idéologiques différentes, les approches institutionnalistes convergent sur certains points avec certains des développements proposés par Hayek.

Conclusion de la Partie :

Il s'agissait, avec cette partie, d'ébaucher les premières grandes lignes d'une théorie institutionnaliste générale du comportement économique ou, plus modestement, de montrer la possibilité et l'intérêt d'une telle réalisation. A cette fin, il fallait d'abord compléter l'approche proposée par Thorstein Veblen avec une théorie alternative qui lui soit à la fois compatible et complémentaire. Il fallait ensuite mettre en perspective ces deux approches institutionnalistes du comportement économique afin d'en évaluer la pertinence.

L'analyse de l'économie institutionnelle de J.R. Commons réalisée dans le Chapitre V a constitué la première étape de la démarche. On a ainsi pu montrer qu'en faisant un usage légèrement différent des fondements philosophiques et épistémologiques qu'il partage avec Veblen, Commons a élaboré une théorie du comportement économique qui articule étroitement considérations économiques, psychologiques, juridiques et éthiques. Au-delà de certaines lacunes, cette approche a le mérite de mettre l'accent sur le rôle joué par la volonté humaine dans l'évolution des sociétés et de l'économie, là où Veblen, sans pour autant l'ignorer, avait tendance à la reléguer au second plan. L'autre intérêt de l'analyse du comportement économique de Commons, point qu'elle partage cette fois avec celle de Veblen mais sous une autre forme, est l'articulation qu'elle propose entre action collective et action individuelle, ce qui la fait se conformer avec l'un des enseignements fondamentaux du darwinisme : on ne peut penser une unité sans la replacer par rapport au milieu populationnel dans lequel elle s'insère. De ce point de vu, la combinaison par Commons d'une psychologie volitionnelle et d'une psychologie sociale répond pleinement à cette exigence.

A partir de là, le Chapitre VI a pu être élaboré dans diverses perspectives. Il s'agissait d'établir dans un premier temps la nécessité épistémologique de partir d'hypothèses comportementales plausibles. On a pu montrer que toute démarche qui se veut compréhensive doit nécessairement reposer sur des présupposés comportementaux qui aient un sens. A ce titre, l'institutionnalisme, qui veut faire de l'économie une science du comportement, se trouve donc conforté. On s'est alors interrogé sur le degré de complémentarité des théories du comportement économique respectives de Veblen et Commons. Si, en première approximation, il a pu sembler que ces dernières semblaient inconciliables sur certains points, il a été soutenu que s'il est indéniable qu'elles se distinguent et qu'elles diffèrent à de nombreux endroits, cette variété était plus source de complémentarité que de contradiction. On reconnaîtra néanmoins que ces deux théories ne parviennent pas à corriger chacune les défauts de l'autre. Le reste du chapitre s'est attelé à démontrer la pertinence de l'approche

institutionnaliste du comportement économique, d'une part en montrant que les idées principales qui y sont contenues sont aujourd'hui confirmées et reprises ailleurs, et d'autre part insistant sur le fait que certaines analyses économiques contemporaines semblent marcher sur les mêmes traces que l'institutionnalisme, d'abord en dépassant l'opposition holisme/individualisme, en reconsidérant ensuite le rôle des institutions et des règles dans la régulation des comportements et de la société.

Conclusion générale

Si l'on se rappelle de la citation de W.C. Mitchell donnée au tout début de ce travail, on se souviendra que ce dernier regrettait l'incapacité de la science économique à dépasser la représentation d'un individu calculeur et maximisateur, représentation dont on sait qu'elle est pourtant erronée. La présentation et l'analyse qui ont été faites des thèses institutionnalistes concernant le comportement économique avaient pour objectif de fournir une base sur laquelle amorcer ce dépassement. Il a ainsi été soutenu que les analyses proposées par Thorstein Veblen et John Roger Commons, en se caractérisant toutes deux par une double dimension réaliste et évolutionniste, peuvent être avantageusement associées pour proposer une représentation humaine et une conception de l'action individuelle et collective qui soient plus satisfaisantes et plus riches que celles proposées par l'économie standard. Pour cela, il a fallu répondre à une série d'interrogations portant sur les fondements des analyses institutionnalistes du comportement économique, sur le contenu de ces analyses, sur leur complémentarité, leur intérêt, et enfin sur leur pertinence. L'ensemble de ce travail a été organisé de telle sorte à apporter des réponses à l'ensemble de ces questions.

Ainsi, la Partie I a permis de s'attarder sur les sources philosophiques et méthodologiques à partir desquelles l'ensemble des analyses institutionnalistes, à commencer par celles portant sur le comportement économique, a été élaboré. Le Chapitre I est revenu sur les principaux enseignements de la révolution darwinienne à partir desquels les institutionnalistes ont repris certains aspects méthodologiques et ontologiques et ont aussi dérivé les métaphores de la sélection naturelle et de la sélection artificielle. C'est par le darwinisme que l'institutionnalisme confère à sa démarche une dimension évolutionnaire, dimension qui constitue l'un des attraits principaux des approches du comportement économique que ce courant propose. Le Chapitre II a quant à lui porté sur l'influence exercée par la philosophie pragmatiste sur les analyses institutionnalistes, tant sur le plan général de la méthodologie, que sur celui plus précis de l'appréhension du comportement humain. C'est notamment du pragmatisme que les institutionnalistes tirent la notion d'habitude ainsi que leur conception d'un esprit à la fois actif et soumis à l'influence de son environnement. Globalement, ce retour sur les fondements de l'institutionnalisme nous permet de caractériser la démarche adoptée par ce courant comme étant évolutionnaire et réaliste. Elle est évolutionnaire, car l'accent est mis sur les idées de processus et d'enchaînements causaux. Par conséquent, analyser le comportement économique revient à analyser son évolution et ses

transformations. Cela signifie également que l'analyse ne peut acquérir un sens qu'à partir du moment où elle est située dans une perspective dynamique qui consiste à replacer toute situation statique dans une perspective évolutionnaire. En clair, tout comportement n'a de signification que par rapport aux comportements antérieurs auxquels il succède. Mais la démarche institutionnaliste est également réaliste dans le sens où elle nécessite de partir de l'observation et donc de considérations « réelles ». Cela n'indique pas, contrairement à ce qui a pu être souvent affirmé, que l'institutionnalisme se résume à un simple empirisme naïf. Mais, par le biais de l'inférence abductive, il s'agit de raisonner sur ce qui est observé et de dériver des hypothèses. En conséquence, l'analyse du comportement économique proposée par Veblen comme par Commons consiste en une régression du concret vers l'abstrait : à partir de l'observation des comportements réels, il s'agit d'émettre des suppositions sur ce qui pourrait expliquer ces comportements. Il s'ensuit la construction d'un cadre analytique et théorique qui permet de systématiser et de comprendre les phénomènes observés.

La Partie II a procédé à une analyse approfondie de l'analyse comportementale évolutionnaire de Thorstein Veblen. En se positionnant sur un plan purement théorique, le Chapitre III a permis de faire la démonstration que l'analyse proposée par Veblen correspond fidèlement à cette double dimension réaliste et évolutionniste. La théorie du comportement économique de Veblen consiste dans l'articulation d'une théorie de l'action, fondée essentiellement sur les notions d'instinct et d'habitude, et d'une théorie des institutions. On a pu montrer que sa théorie se déploie sur plusieurs niveaux ontologiques (biologique, psychologique, social) suivant une double logique évolutionnaire ascendante et descendante. Le Chapitre IV a permis d'illustrer et d'appliquer l'approche véblénienne du comportement économique. Le point le plus intéressant a été de rendre compte de la manière dont Veblen parvient, à partir de sa théorie du comportement économique, à élaborer une véritable analyse de la société capitaliste et de ses contradictions. Au-delà des limites de cette analyse, parfois sérieuses, que ce chapitre a également permis d'identifier, il nous semble que la théorie comportementale évolutionnaire de Veblen, en plus d'être originale et atypique dans le domaine de l'analyse économique, est potentiellement capable de rendre compte d'un ensemble de phénomènes caractérisant le capitalisme contemporain.

Néanmoins, l'idée qui a été sous-jacente à ce travail est que les analyses du comportement économique de Veblen ne peuvent se suffire à elles-mêmes, car ignorant certains aspects. Le parti pris de la Partie III a alors été de tenter d'ébaucher les premières grandes lignes d'une théorie institutionnaliste générale du comportement économique, en complétant les analyses de Veblen par celles proposées par l'économie institutionnaliste de

J.R. Commons. Si, globalement, l'ensemble des travaux de Veblen peut se résumer à sa théorie du comportement économique, cela n'est pas exactement le cas pour Commons. Avec le Chapitre V, il a donc fallu « extraire » l'analyse du comportement économique contenue dans son économie institutionnelle afin de l'analyser et de l'évaluer. Le Chapitre VI a tenté de rapprocher les théories de Veblen et Commons et de montrer leur intérêt de manière externe, c'est-à-dire en se servant d'éléments extérieurs à l'institutionnalisme lui-même. On s'est d'abord positionné sur le plan épistémologique. En s'appuyant sur le courant philosophique du réalisme critique, on a pu établir la nécessité de partir de considérations réalistes sur le comportement humain. Se proposant de faire de l'économie une science du comportement, l'institutionnalisme se trouve donc renforcé par cette démonstration. Une fois montré que les approches de Veblen et de Commons, loin d'être antagonistes, sont au contraire complémentaires, on a pu faire état de leur pertinence en montrant que les récentes avancées dans les sciences cognitives et les théories de la décision tendent à les confirmer. Enfin, on a pu s'apercevoir qu'en dépassant l'isomorphisme entre individualisme et holisme, les analyses institutionnalistes du comportement économique ont ouvert une voie sur laquelle se sont engagées depuis d'autres théories économiques.

On espère avec ce travail avoir établi l'intérêt et la pertinence des analyses institutionnalistes du comportement économique, ainsi que le potentiel résidant dans l'élaboration d'une théorie les unifiant plus ou moins. Bien entendu, ce travail ne pouvait constituer qu'une étape d'un projet restant encore largement à développer. Il reste néanmoins à aborder plusieurs considérations qui ont été plus ou moins laissées de côté jusqu'à présent.

Il faut notamment revenir sur la place des thèses institutionnalistes dans l'analyse économique contemporaine. Comme on a pu le mentionner au début de ce travail, l'institutionnalisme américain a été le courant de pensée économique dominant aux Etats-Unis durant les années 1920 et 1930, inspirant largement les politiques mises en œuvre lors du New Deal. Cependant, il est évident que l'audience de ce courant est aujourd'hui considérablement plus limitée et il convient dès lors de s'interroger sur les causes de ce déclin et sur les éléments portant à croire en un renouveau des thèses institutionnalistes. On peut expliquer le déclin de l'institutionnalisme suivant deux types de facteurs, les uns internes à ce courant de pensée, les autres externes. Parmi les causes internes, on peut évidemment mentionner les insuffisances des analyses institutionnalistes. Ces insuffisances, dont certaines ont été abordées dans ce travail sont incontestables : un manque de systématisation

théorique³⁴⁸, des thèses exposées de manière souvent désordonnée et parfois même obscure, des analyses manquant parfois d'opérationnalité, un certain radicalisme excessif³⁴⁹. Cependant, bien que réelles, ces lacunes ne suffisent pas à expliquer le déclin institutionnaliste. La véritable cause interne vient du manque d'unité du courant institutionnaliste qui a pour conséquence que les auteurs ont très largement développé leurs propres analyses indépendamment des travaux des autres économistes institutionnalistes. Comme le remarque notamment Hodgson (2004), on peut également constater que le mouvement institutionnaliste s'est progressivement écarté des éléments des travaux fondateurs de Veblen³⁵⁰. Le parti pris dans ce travail de concilier les thèses de Veblen et de Commons, souvent considérées comme antagonistes, est d'ailleurs une tentative de remédier à cette hétérogénéité et d'unifier un peu plus la pensée institutionnaliste. Il reste que les causes du déclin institutionnaliste sont, selon nous, essentiellement d'ordre externe avec en premier lieu l'émergence de la pensée keynésienne dans les années 1930. Ne faisant même plus figure de principal courant hétérodoxe, l'institutionnalisme a en plus souffert de l'importance de plus en plus grande prise par la formalisation en économie et qui l'a relégué au rang de « pseudo théorie socio-économique non scientifique ». Parallèlement, l'institutionnalisme a souffert du déclin du pragmatisme à partir des années 1920 associé à la montée en puissance du positivisme et de l'empirisme logique, deux doctrines épistémologiques en totale inadéquation avec les fondements philosophiques de l'institutionnalisme.

Pourtant, un ensemble d'éléments semble indiquer un retour, certe masqué, des thèses institutionnalistes. D'une part, l'émergence de la nouvelle économie institutionnelle semble indiquer à la fois un rejet du corpus néoclassique au sens strict et surtout une reconsidération du rôle des institutions comme facteur économique essentiel. Le dernier chapitre de ce travail a d'ailleurs permis de s'apercevoir que certaines de ces nouvelles approches mobilisent une conception du comportement économique qui se rapproche de celle de l'institutionnalisme. D'autre part, le positivisme et l'empirisme logique sont eux-mêmes de plus en plus délaissés dans le domaine des sciences sociales. A l'opposé, on assiste à une résurgence du pragmatisme avec par exemple les travaux de Richard Rorty. Par ailleurs, certains nouveaux courants philosophiques, tels que le réalisme critique, dont il a été rapidement question dans

³⁴⁸ Notons néanmoins, comme on a pu l'affirmer à de très nombreuses reprises dans ce travail, qu'accuser l'institutionnalisme d'être anti-théorique est injuste. On espérera en avoir convaincu le lecteur par notre analyse des théories du comportement économique de Veblen et Commons.

³⁴⁹ Par exemple l'opposition entre institutions pécuniaires et industrielles chez Veblen, ou l'isomorphisme institution/technologie promulgué par Ayres.

³⁵⁰ L'élément le plus important étant un abandon plus ou moins complet du darwinisme.

ce travail, se positionnent dans des perspectives ontologiques et méthodologiques clairement similaires à celles de l'institutionnalisme.

Une opportunité semble donc bien exister pour un retour au premier plan des thèses institutionnalistes. On peut d'ailleurs remarquer que certains courants hétérodoxes se définissent comme étant « institutionnalistes ». C'est notamment le cas en France avec la théorie de la régulation et l'économie des conventions. Cette dernière approche est particulièrement intéressante car, selon nous, sa démarche pluridisciplinaire la rapproche de celle de l'institutionnalisme originel. De plus, le concept de convention y est mobilisé pour décrire un individu à la rationalité limitée s'appuyant largement sur des « repères cognitifs » et guidé par la recherche du bien commun, ce qui, à notre sens, s'avère fortement similaire à l'économie institutionnelle de Commons. Cette représentation de l'individu s'appuie sur le modèle des cités³⁵¹ qui implique que l'individu agit toujours selon plusieurs registres, la logique marchande et la rationalité qui l'accompagne n'étant que l'un d'entre eux. Mais les analyses de Commons, mais aussi de Veblen, s'écartent de cette représentation en raison de leur dimension holistique : pour l'économie des conventions, un individu, s'il peut passer d'un registre (une « cité ») à un autre, ne peut pas évoluer dans plusieurs cités simultanément. A l'inverse, chez Commons et comme le remarque B. Théret (2002), chaque action individuelle est l'expression de la totalité sociale. Concrètement, cela signifie que lorsque l'individu prend part à une certaine transaction (disons d'échange), son comportement est guidé par un ensemble de considérations qui dépasse le cadre marchand (l'éthique, le droit etc.). En d'autres termes, l'individu se positionne toujours dans *toutes* les cités simultanément.

Ce dernier aparté permet de souligner la richesse de la conception institutionnaliste du comportement, économique en particulier, mais aussi humain en général. S'il faut se féliciter de l'apparition de courants hétérodoxes reprenant certaines des thèses institutionnalistes³⁵², les analyses proposées par Veblen et Commons conservent une certaine spécificité qui fait tout leur intérêt. Que ce soit sur la question précise du comportement économique, ou sur d'autres considérations intéressant les sciences sociales, l'institutionnalisme américain mérite définitivement d'être ressuscité.

³⁵¹ L. Boltanski et L. Thévenot (1991), *De la justification. Les économies de la grandeur*, Gallimard.

³⁵² Même si, malheureusement, c'est le plus souvent de manière « non dite ».

Bibliographie

- ALBERT A., RAMSTAD Y. (1997), "Social Psychological Underpinning of Commons's Institutional Economics", *Journal of Economic Issues*, vol 31, n° 4, December.
- ARCHER M.S. (2004), "Entre la structure et l'action, le temps. Défense du dualisme analytique et de la perspective morphogénétique", *Revue du Mauss*, n° 24, 329-350.
- ARGYROUS G., SETHI R. (1996), "The theory of evolution and the evolution of theory : Veblen's methodology in contemporary perspective", *Cambridge Journal of Economics*, n° 4, July, 475-495.
- ASSO P.E., FIORITO L. (2004), "Human Nature and Economic Institutions. Instinct Psychology, Behaviorism, and the Development of American Institutionalism", *Journal of History of Economic Thought*, vol. 26, n° 4, December, 445-477.
- ATKINSON F., REED M (1992), "The Individual in a Going Concern", *Journal of Economic Issues*, n° 2, June.
- BAZZOLI L. (1999), *L'économie politique de J.R. Commons. Essai sur l'institutionnalisme en sciences sociales*, L'Harmattan, collection Etude d'économie politique.
- BAZZOLI L. (2000a), "Institutional Economics and the Specificity of Social Evolution : About the Contribution of J.R. Commons" in Louca F., Perlman M. (eds), *Is Economics an Evolutionary Science ?*, Edward Elgar.
- BAZZOLI L. (2000b), "L'économie institutionnaliste du travail de J.R. Commons : un "pragmatisme en action"", *Cahiers du Gratice*, n° 19.
- BAZZOLI L. (2000c), "A propos d'une théorie institutionnaliste de la négociation. J.R. Commons et l'économie politique de la négociation des règles sociales", in C. Thuderoz et A. Giraud-Héraud (eds.), *La négociation sociale*, CNRS éditions, 45-61.
- BAZZOLI L., DUTRAIVE V. (1997), "Les dimensions cognitives et sociales du comportement économique : l'approche institutionnaliste de Commons", *Cahiers du GRATICE*.
- BAZZOLI L., DUTRAIVE V. (1998), "Une conception institutionnaliste de l'organisation comme institution. Eléments sur l'apport de J.R. Commons", Communication aux journées d'études sur "Institutions et Organisations".
- BAZZOLI L., DUTRAIVE V. (2002), "L'entreprise comme organisation et comme institution. Un regard à partir de l'institutionnalisme de J.R. Commons", *Economie et Institutions*, n° 1, 2ème semestre.
- BAZZOLI L., DUTRAIVE V. (2005), "Fondements pragmatistes de l'Institutionnalisme en Economie. Théorie de la connaissance et théorie de l'action chez Veblen et Commons", *Document de travail*.
- BAZZOLI L., KIRAT T. (1999), "La relation entre le droit et l'économie dans la tradition institutionnaliste et post coasienne : enjeux pour l'analyse de l'évolution", *Economies et Société*, Hors-série n° 35, 69-90.
- BAZZOLI L., KIRAT T. (2003), "A propos du réalisme en économie des institutions et ses implications sur l'analyse des fondements juridiques des transactions économiques : Commons versus Williamson", *Document de travail IDHE*, série "Règles, Institutions, Conventions", n° 03-05.
- BECQUEMONT D. (1992), *Darwin, Darwinisme, Evolutionnisme*, Kimé, 343 pp.
- CHASSE J.D. (1986), "J.R. Commons and the Democratic State", *Journal of Economic Issues*, vol. 42, n° 6.
- CHASSE J.D. (1991), "John R. Commons and John Maynard Keynes : Two Philosophies of Action", *Journal of Economic Issues*, vol. 25, n° 2, 441-447.

- COLIN J-P. (1990), "Regard sur l'institutionnalisme américain", *Cahiers des Sciences Humaines*, vol. 26, n° 3, 365-377.
- COMMONS J.R. (1931), "Institutional Economics", *American Economic Review*, December (consulté sur <http://phare.univ-paris1.fr/>).
- COMMONS J.R. (1934), *Institutional Economics. Its place in Political Economy*, Macmillan.
- CORDES C. (2005), "Veblen's 'Instinct of Workmanship', Its Cognitive Foundations and Some Implications for Economic Theory", *Journal of Economic Issues*, vol. 39, n° 1, March, 1-20.
- COREI T. (1995), *L'économie institutionnaliste. Les fondateurs*, Economica.
- DEQUECH D. (2002), "The Demarcation between the "Old" and the "New" Institutional Economics: Recent Complications", *Journal of Economic Issues*, vol. 36, n° 2, June.
- DEWEY J. (1922), *Human Nature and Conduct : an Introduction to Social Psychology*, Henry Holt and Company.
- DUGGER W.M. (1984), "Veblen and Kropotkin on Human Evolution", *Journal of Economic Issues*, vol. 18, n° 4, December, 971-985.
- DUGGER W.M. (1995), "Veblenian Institutionalism", *Journal of Economic Issues*, vol. 29, n° 4, December.
- DYER A.W. (1986), "Veblen on Scientific Creativity : the Influence of Charles S. Peirce", *Journal of Economic Issues*, vol. 20, n° 1, March.
- EDGEELL S., TILLMAN R. (1989), "The Intellectual Antecedents of Thorstein Veblen : a Reappraisal", *Journal of Economic Issues*, vol. 23, n° 4, December, 1003-1026.
- FOREST J., MEHIER C. (2001), "John R. Commons and Herbert A. Simon on the Concept of Rationality", *Journal of Economic Issues*, vol. 35, n° 3, September.
- FRIEDMAN M. (1953), "La méthodologie de l'économie positive", *Essai d'économie positive*, Chicago, University of Chicago.
- FUSFELD D.R. (1989), "Toward a Revision of the Economic Theory of Individual Behavior", *Journal of Economic Issues*, June.
- GISLAIN J. (1999), "Les conceptions évolutionnaires de T. Veblen et J.R. Commons", *Economies et Sociétés*, vol. 33, n° 1, Janvier, 49-67.
- GISLAIN J. (2000), "La naissance de l'institutionnalisme : Thorstein Veblen", in *Nouvelle Histoire de la Pensée Economique. Des institutionnalistes à la période contemporaine*, Tome III, sous la direction de A. Béraud et G. Facarello, La Découverte, pp. 74-115.
- GISLAIN J. (2002), "Causalité institutionnelle : la futurité chez J.R. Commons", *Economie et Institutions*, n° 1.
- GOULD S.J. (1997), *Darwin et les grandes énigmes de la vie*, Seuil.
- GROENEWEGEN J., KERSTHOLT F., NAGELKERKE A. (1995), "On Integrating New and Old Institutionalism : Douglass North Building Bridges", *Journal of Economic Issues*, vol. 29, n° 2, June, 467-475.
- GUILLEMIN H. (1998), "Aux sources de l'Institutionnalisme. Fondements philosophiques et méthodologiques", *Les Cahiers du CERAS*, n° 30, mai.
- HODGSON G.M. (1985), "The Rationalist Conception of Action", *Journal of Economic Issues*, December.
- HODGSON G.M. (1992), "Thorstein Veblen and the Post-Darwinian Economics", *Cambridge Journal of Economics*, n° 16.
- HODGSON G.M. (1993a), *Economics and Evolution. Bringing Life Back into Economics*, Polity Press.
- HODGSON G.M. (1997), "The Ubiquity of Habits and Rules", *Cambridge Journal of Economics*, vol. 21, n° 6, 663-684.
- HODGSON G.M. (1998a), "The Approach of Institutional Economics", *Journal of Economic Literature*.

- HODGSON G.M. (1998b), "On the evolution of Thorstein Veblen's evolutionary economics", *Cambridge Journal of Economics*, vol. 22, 415-431.
- HODGSON G.M. (2000), "What Is the Essence of Institutional Economics ?", *Journal of Economic Issues*, vol. 34, n° 2, June, 317-329.
- HODGSON G.M. (2002), "Darwinism in Economics : From Analogy to Ontology", *Journal of Evolutionary Economics*, vol. 12, n° 2, June, 259-281.
- HODGSON G.M. (2003), "Darwinism and Institutional Economics", *Journal of Economic Issues*, vol. 37, n° 1, March, 85-97.
- HODGSON G.M. (2004), *The Evolution of Institutional Economics. Agency, Structure and Darwinism in American Institutionalism*, Routledge.
- JENSEN H.E. (1987), "The Theory of Human Nature", *Journal of Economic Issues*, vol. 21, n° 3, September.
- KLEIN P.A. (1990), "Institutionalism as a school – A Reconsideration", *Journal of Economic Issues*, vol. 24, n° 2, June.
- LAPOUJADE D. (1997), *William James. Empirisme et pragmatisme*, PUF, Paris.
- LAWSON T. (1997), *Economics and Reality*, Routledge.
- LAWSON T. (2002), "Should Economics Be an Evolutionary Science? Veblen's Concern and Philosophical Legacy", *Journal of Economic Issues*, vol. 36, n° 2, 279-292, June.
- LAWSON T. (2003), "Institutionalism : On the Need to Firm up Notions of Social Structures and the Human Subject", *Journal of Economic Issues*, vol. 37, n° 1, March, 175-206.
- LEIBENSTEIN H. (1982), "The Prisoner's Dilemma in the Invisible Hand : an Analysis of intra Firm Productivity", *The American Economic Review*, n° 2, 92-97.
- LEWIN S.B. (1996), "Economics and Psychology : Lessons For Our Day From the Early Twentieth Century", *Journal of Economic Literature*, vol. 34, n° 3, 1293-1323.
- LIEBHAFSKY E.E. (1993), "The Influence of Charles S. Peirce on Institutional Economics", *Journal of Economics Issues*, vol. 27, n° 3, September.
- MAYHEW A. (1987), "The Beginning of Institutionalism", *Journal of Economic Issues*, vol. 21, n° 3, 971-998.
- MAYHEW A. (1998), "On the Difficulty of Evolutionary Analysis", *Cambridge Journal of Economics*, n° 22, 449-461.
- MEDEMA S.G., MERCURO N., SAMUELS W.J. (1999), "Institutional Law and Economics", in *Encyclopedia of Law and Economics*.
- MIROWSKI P. (1987), "The Philosophical Basis of Institutional Economics", *Journal of Economic Issues*, vol. 21, n° 3, September.
- MOUREAU N., RIVAUD-DANSET D. (2004), *L'incertitude dans les théories économiques*, Repères, La Découverte.
- PARSONS K.H. (1985), "J.R. Commons : His Relevance to Contemporary Economics", *Journal of Economic Issues*, vol. 19, n° 2, September.
- PERLMAN M. (1992), "Understanding the "old" American Institutionalism", *Revue d'Economie Politique*, vol. 102, n° 2, mars-avril.
- PEUKERT H. (2001), "On the Origins of Modern Evolutionary Economics : Veblen Legend after 100 years", *Journal of Economic Issues*, vol. 34, n° 3, September, 543-556.
- RAMSTAD Y. (1986), "A Pragmatist's Quest for Holistic Knowledge : The Scientific Methodology of J.R. Commons", *Journal of Economic Issues*, vol. 20, n° 4.
- RAMSTAD Y. (1995), "John R. Commons's Puzzling Inconsequentiality as an Economic Theorist", *Journal of Economic Issues*, vol. 29, n° 4, 991-1011.
- RAMSTAD Y. (1996), "Is a Transaction a Transaction ?", *Journal of Economic issues*, vol. 30, n° 2.
- RENAULT M. (1992), "L'Economie institutionnaliste et la philosophie pragmatique : la nature humaine, la totalité et les valeurs", *Economies et Sociétés*, n° 8, Série PE 17.

- RUTHERFORD M. (1983), "J.R. Commons' Institutional Economics", *Journal of Economic Issues*, vol. 19, n° 2, 443-451.
- RUTHERFORD M. (1995), "The Old and New Institutionalism : Can Bridge be Built ?", *Journal of Economic Issues*, vol. 29, n° 2, 443-451.
- RUTHERFORD M. (1998), "Veblen's evolutionary program : a promise unfulfilled", *Cambridge Journal of Economics*, vol. 22, 463-477.
- SAMUELS W.J. (1990a), "Institutional Economics and the Theory of Cognition", *Cambridge Journal of Economics*, n° 2.
- SAMUELS W.J. (1990b), "The Self Referentiability of Thorstein Veblen's Theory of the Preconceptions of Economic Science", *Journal of Economic Issues*, vol. 24, n° 3, September, 823-832.
- SAMUELS W.J. (1995), "Reflections on the Intellectual Context and Significance of Thorstein Veblen", *Journal of Economic Issues*, vol. 29, 915-922.
- SAMUELS W.J. (2000), "Sign, Pragmatism and Abduction : The Tragedy, Irony and Promise of C.S. Peirce", *Journal of Economic Issues*, vol. 34, n° 1, 207-217.
- SIMON H.A. (1959), "Theories of Decision-Making in Economics and Behavioral Sciences", *American Economic Review*, vol. 49, n° 3.
- SIMON H.A. (1979), "Rational Decision Making in Business Organizations", *American Economic Review*.
- SOWELL T. (1976), *Thorstein Veblen*, The New Palgrave, London : Macmillian Limited Press.
- THERET B. (2002), "Saisir les faits économiques : une lecture structuraliste génétique de la méthode de Commons", *Cahiers d'Economie Politique*, n° 40-41, 79-137.
- TIERCELIN C. (1993), *C.S. Peirce et le pragmatisme*, Paris, PUF, collection "Philosophies".
- TILMAN R. (2004), "Ferdinand Tonnies, Thorstein Veblen and Karl Marx : From Community to Society and Back", *European Journal of History of Economic Thought*, vol. 11, n° 4, Winter, 579-606.
- TWOMEY P. (1998), "Reviving Veblenian economic psychology", *Cambridge Journal of Economics*, vol. 22, n° 4, 433-448.
- VEBLEN T. (1898a), "Why is Economics not an Evolutionary Science ?", *Quarterly Journal of Economics*, July.
- VEBLEN T. (1898b), "The Instinct of Workmanship and the Irksomeness of Labor", *American Journal of Sociology*, vol. 4.
- VEBLEN T. (1899a), *Théorie de la classe de loisir*, Gallimard.
- VEBLEN T. (1899b), "The Preconceptions of Economic Science, Part I", *The Quarterly Journal of Economics*, vol. 13 (consulté sur <http://phare.univ-paris1.fr/>).
- VEBLEN T. (1899c), "The Preconceptions of Economic Science, Part II", *The Quarterly Journal of Economics*, vol. 13 (consulté sur <http://phare.univ-paris1.fr/>).
- VEBLEN T. (1900), "The Preconceptions of Economic Science, Part III", *The Quarterly Journal of Economics*, vol. 14 (consulté sur <http://phare.univ-paris1.fr/>).
- VEBLEN T. (1909), "The Limitation of Marginal Utility", *Journal of political Economy*, vol. 17 (consulté sur <http://phare.univ-paris1.fr/>).
- VEBLEN T. (1914), *The Instinct of Workmanship, and the State of the Industrial Arts*.
- WALLER W.T. (1988), "The Concept of Habit in Economic Analysis", *Journal of Economic Issues*, vol. 22, n° 1.
- WEBB J.L. (2002), "Dewey : Back to the Future", *Journal of Economic Issues*, vol. 36, n° 4, 981-1003, December.
- WHALEN C. (1989), "J.R. Commons' Institutional Economics : a Re-examination", *Journal of Economic Issues*, vol. 23, n° 2, June.

WIBLE J.R. (1984), "The Instrumentalism of Dewey and Friedman", *Journal of Economic Issues*, vol. 18, 1049-1070, December.

WISMAN J.D., ROSANSKI J. (1991), "The Methodology of Institutionalism Revisited", *Journal of Economic Issues*, vol. 25, n° 3, September.

Table des tableaux et figures

Figures

Figure 1 : la relation ascendante entre instincts et institutions chez Veblen.....	93
Figure 2 : Schématisation de la théorie évolutionniste du comportement.....	97
Figure 3 : la phylogenèse des institutions de la société capitaliste américaine.....	106
Figure 4 : L'épistémologie de Friedman.....	173
Figure 5 : L'épistémologie du réalisme critique.....	179

Tableaux

Tableau 1 : la dichotomie véblénienne.....	112
Tableau 2 : la typologie des transactions selon Commons.....	143
Tableau 3 : Synthèse des différentes épistémologies.....	182
Tableau 4 : Dilemme du prisonnier appliqué à la relation salariale.....	202
Tableau 5 : Tableau comparatif des analyses du comportement économique.....	206

Table des matières

Sommaire.....	3
INTRODUCTION GENERALE.....	4
1. <i>La théorie du choix rationnel et le concept de rationalité économique.....</i>	5
2. <i>L'institutionnalisme américain : présentation.....</i>	7
3. <i>Présentation de la démarche.....</i>	10
PARTIE I LE DARWINISME ET LE PRAGMATISME COMME FONDEMENTS DE LA CONCEPTION INSTITUTIONNALISTE DE L'INDIVIDU	15
INTRODUCTION	16
CHAPITRE I : LA REVOLUTION DARWINIENNE COMME SUPPORT DE LA CONCEPTION EVOLUTIONNAIRE DE L'INDIVIDU ET DE LA SOCIETE	18
<i>Section 1 : Darwinisme, lamarckisme et évolutionnisme.....</i>	19
1.1 Une nouvelle façon de concevoir l'évolution	19
1.1.1 La notion d'évolution avant Darwin	19
1.1.2 « L'origine des espèces » et la naissance du darwinisme	21
1.2 Déclin et résurgence du darwinisme : quelles significations ?.....	24
1.2.1 L'opposition lamarckienne : darwinisme social et réductionnisme biologique	24
1.2.2 Le retour du darwinisme : la « barrière de Weismann » et la notion de propriété émergente.....	26
<i>Section 2 : Les enseignements ontologiques et méthodologiques du darwinisme</i>	29
2.1 Les enseignements biologiques et ontologiques du darwinisme.....	30
2.1.1 Le principe du déterminisme.....	30
2.1.2 Un « matérialisme émergent »	31
2.1.3 Variété et population	31
2.1.4 Une doctrine de la continuité	32
2.2 Les enseignements méthodologiques du darwinisme	33
2.2.1 La notion de causalité cumulative.....	33
2.2.2 L'explication évolutionnaire	34
2.2.3 Le principe de consistance des sciences.....	35
<i>Conclusion :</i>	36
CHAPITRE II : LA PHILOSOPHIE PRAGMATISTE COMME FONDEMENT D'UNE APPROCHE REALISTE DE L'INDIVIDU	38
<i>Section 1 : La philosophie pragmatiste de Peirce ou l'affirmation d'une rupture avec la pensée cartésienne.....</i>	39
1.1 Un rejet du nominalisme et du cartésianisme.....	40
1.1.1 Une méthode de clarification de la métaphysique	40
1.1.2 Une approche réaliste contre le nominalisme	41
1.1.3 Contre Descartes et le doute cartésien.....	42
1.2 La maxime pragmatiste	44
1.3 Une nouvelle méthode scientifique	45
1.3.1 Doute et croyance comme moteurs de la recherche scientifique	45
1.3.2 Le pragmatisme comme méthode scientifique.....	46
1.3.3 Abduction et méthode scientifique.....	46
1.4 Une conception faillibiliste et évolutionniste de la vérité	49
1.4.1 Evolutionnisme et indétermination	49

1.4.2 La « Vérité » comme consensus.....	49
1.4.3 Une vérité faillible.....	50
<i>Section 2 : Le pragmatisme et le renouvellement de la conception de l'individu.....</i>	<i>51</i>
2.1 Peirce et l'importance des signes et des croyances	52
2.1.1 Croyances et habitudes comme éléments premiers de l'esprit humain.....	52
2.1.2 Peirce et la sémiotique : l'importance du signe.....	53
2.2 William James et la psychologie des habitudes et des instincts.....	55
2.2.1 Le pragmatisme de James : un « empirisme radical ».....	55
2.2.2 Instincts et habitudes comme fondements de la psychologie de James	56
2.3 J. Dewey et la psychologie sociale : l'importance de l'expérience.....	57
2.3.1 Pragmatisme, instrumentalisme et méthodologie de l'enquête.....	58
2.3.2 Réalisme et nature humaine	58
<i>Conclusion du Chapitre</i>	<i>62</i>
CONCLUSION DE LA PARTIE	63
PARTIE II LA THEORIE COMPORTEMENTALE EVOLUTIONNAIRE DE	
VEBLEN	65
INTRODUCTION	66
CHAPITRE III : INSTINCTS ET INSTITUTIONS COMME FONDEMENTS D'UNE ANALYSE	
EVOLUTIONNISTE DU COMPORTEMENT.....	68
<i>Section 1 : D'une remise en cause des préconceptions de la science économique à</i>	
<i>l'affirmation de la nécessité d'une approche évolutionnaire.....</i>	<i>70</i>
1.1 Préconceptions et science évolutionnaire.....	71
1.1.1 Des préconceptions inadaptées à une science évolutionnaire : animisme et	
sciences économiques	71
1.1.2 Pour une science évolutionnaire : les préconceptions factuelles.....	73
1.2 Une critique de la conception hédoniste de l'individu.....	75
1.2.1 Hédonisme, utilitarisme et marginalisme.....	75
1.2.2 Une conception de l'individu qui exclue de l'analyse les faits institutionnels	
.....	77
1.3 Veblen et les fondements d'une science évolutionnaire	78
1.3.1 Un rejet du positivisme et de l'empirisme	78
1.3.2 Une adhésion totale au darwinisme.....	79
1.3.3 Une analyse évolutionnaire de l'individu.....	80
<i>Section 2 : Veblen et la théorie des instincts.....</i>	<i>80</i>
2.1 La notion d'instinct et sa place dans la théorie du comportement de Veblen.....	81
2.1.1 Origine et définition de la notion d'instinct	81
2.1.2 Les instincts comme trait d'union entre nature et culture	82
2.2 L'instinct du travail efficace	83
2.2.1 L'instinct du travail efficace : définition.....	84
2.2.2 Un instinct au rôle primordial	85
2.3 Instincts de prédation, de grégarité et de curiosité gratuite : quelques éléments ...	86
2.3.1 Les instincts altruistes : curiosité gratuite et grégarité	86
2.3.2 Les instincts égoïstes.....	87
<i>Section 3 : une articulation complexe entre instincts, habitudes mentales, institutions et</i>	
<i>environnement matériel.....</i>	<i>88</i>
3.1 Instincts, habitudes et institutions : de l'individu au social.....	89
3.1.1 L'association des instincts et des habitudes comme fondements de la raison	
humaine	89
3.1.2 Des habitudes aux institutions.....	91
3.1.3 La relation entre les institutions et l'environnement matériel.....	92

3.2 Les institutions comme objets et facteurs de sélection et d'adaptation.....	93
3.2.1 Les institutions comme objets de sélection : Veblen et le rôle de la technologie	94
3.2.2 Les institutions comme facteurs de sélection des habitudes mentales	96
<i>Conclusion du chapitre</i>	99
CHAPITRE IV : UNE APPROCHE INNOVANTE MAIS INCOMPLETE : APPLICATION ET	
LIMITES DE LA THEORIE COMPORTEMENTALE DE VEBLEN	100
<i>Section 1 : La mise en application de la théorie comportementale de Veblen et ses</i>	
<i>prolongements : de la classe de loisirs à la suprématie des ingénieurs.....</i>	<i>100</i>
1.1 L'émergence de la classe de loisirs	101
1.1.1 Les quatre stades de développement de la société capitaliste	101
1.1.2 La classe de loisirs : définition et origines	103
1.1.3 Les manifestations de la classe de loisirs : loisir et consommation ostentatoires	104
1.1.4 Une analyse en forme de phylogenèse	106
1.2 La « dichotomie véblénienne » : institutions pécuniaires versus institutions	
industrielles	108
1.2.1 La coexistence de deux logiques au sein du système économique	109
1.2.2 Pour une révolution technocratique et une république industrielle.....	110
<i>Section 2 : Les limites de la théorie du comportement de Veblen : une revue critique .</i>	<i>113</i>
2.1 Veblen et le matérialisme technologique	113
2.1.1 La complémentarité entre technologie et institution chez Veblen	113
2.1.2 Une sérieuse limite : l'influence des machines sur les habitudes mentales ..	115
2.2 Veblen et la controverse sur la théorie des instincts	117
2.2.1 Limites et déclin de la psychologie des instincts	117
2.2.2 Les critiques à l'encontre de l'instinct du travail efficace	119
2.3 Une dichotomie trop excessive ?.....	121
2.4 L'absence d'un concept suffisamment robuste d'émergence	122
2.4.1 L'utilisation implicite d'un concept d'émergence	123
2.4.2 Les analyses de Veblen : entre émergence et réductionnisme	124
<i>Conclusion du Chapitre :</i>	<i>126</i>
CONCLUSION DE LA PARTIE	127
PARTIE III VERS UNE THEORIE INSTITUTIONNALISTE GENERALE DU	
COMPORTEMENT ECONOMIQUE.....	129
INTRODUCTION	130
CHAPITRE V : LE COMPORTEMENT ECONOMIQUE DANS L'ECONOMIE INSTITUTIONNELLE	
DE COMMONS : LES INSTITUTIONS ET LES REGLES COMME MEDIATION ENTRE ACTION	
INDIVIDUELLE ET ACTION COLLECTIVE	132
<i>Section 1 : L'économie institutionnelle de J.R. Commons : Méthode et concepts.....</i>	<i>133</i>
1.1 Une adhésion au pragmatisme de Peirce et de Dewey	134
1.1.1 De Locke à Hume : un « progrès » insuffisant.....	134
1.1.2 Commons et la méthode de connaissance peircienne	136
1.1.3 Commons et la philosophie sociale de Dewey.....	137
1.2 La méthode de Commons : du concret vers l'abstrait.....	138
1.2.1 La théorie comme représentation du réel	138
1.2.2 Le triptyque Analyse/Genèse/Synthèse.....	140
1.3 Les concepts clés : transactions et institutions	141
1.3.1 Le concept de transaction et l'étude des relations entre individus.....	141
1.3.2 Le concept d'institution et l'accent mis sur l'action collective.....	144

<i>Section 2 : La psychologie volitionnelle comme théorie de l'action humaine</i>	145
2.1 Le choix et son contexte.....	146
2.1.1 Conflit, dépendance et ordre comme éléments constitutifs des transactions	146
2.1.2 Le choix individuel et ses dimensions.....	147
2.2 Le concept de futurité : temps et sécurité des anticipations.....	148
2.2.1 Un individu tourné vers le futur	148
2.2.2 La recherche de la sécurité des anticipations dans un contexte d'incertitude radicale	149
2.3 La dualité de l'action humaine : transactions routinières et stratégiques.....	151
2.3.1 Facteurs limitatifs et complémentaires.....	151
2.3.2 Comportements stratégiques et routiniers	152
2.4 La volonté humaine (willingness).....	154
2.4.1 Les constituants de la volonté humaine selon Commons.....	154
2.4.2 La place de la volonté humaine	155
<i>Section 3 : La psychologie sociale et la théorie des institutions</i>	156
3.1 Esprit institutionnalisé et institutions	156
3.1.1 Esprit institutionnalisé et « hypothèses habituelles ».....	156
3.1.2 Les institutions comme productrices de règles	158
3.2 L'évolution des comportements : sélection artificielle et valeur raisonnable.....	160
3.2.1 La valeur raisonnable comme base de l'évolution de la société et des comportements	160
3.2.2 Une sélection artificielle des règles et des comportements.....	162
3.2.3 Une priorité de l'éthique dans la détermination des comportements	164
<i>Conclusion du Chapitre :</i>	165
CHAPITRE VI : LES ANALYSES DU COMPORTEMENT DE VEBLÉN ET COMMONS : DEUX APPROCHES COMPLÉMENTAIRES DANS LEUR RÉALISME ET LEUR PERTINENCE.....	167
<i>Section 1 : La question épistémologique du statut des hypothèses en économie</i>	168
1.1 Positivisme logique et instrumentalisme : le « As If » de Friedman.....	168
1.1.1 Economie positive versus économie normative	169
1.1.2 Une démarche instrumentaliste	170
1.2 Le réalisme critique : compréhension et réflexion ontologique.....	173
1.2.1 Le réalisme critique et l'impossibilité des prédictions.....	174
1.2.2 Un nouvel objectif scientifique : tendances et compréhension.....	177
1.3 De l'insuffisance du raisonnement déductif et de la nécessité de partir d'hypothèses comportementales plausibles	180
1.3.1 Pour un dépassement du raisonnement déductif.....	180
1.3.2 La nécessité de partir d'hypothèses comportementales plausibles	181
<i>Section 2 : Complémentarité et pertinence des théories du comportement de Veblen et Commons</i>	183
2.1 Deux visions complémentaires du comportement humain	183
2.1.1 Deux métaphores pour deux échelles temporelles	183
2.1.2 Deux analyses aux fondements communs mais mettant l'accent sur des éléments différents	187
2.2 Veblen et Commons aujourd'hui : psychologie moderne et théorie de la décision	189
2.2.1 Veblen et les sciences cognitives	189
2.2.2 Commons et la théorie de la décision : un lien avec les travaux de Herbert Simon	191
<i>Section 3 : Ancien et nouvel institutionnalisme sur la question du comportement économique</i>	194

3.1 Pour un dépassement de l'isomorphisme entre individualisme et holisme.....	195
3.1.1 Origine et définition de l'opposition holisme/individualisme.....	195
3.1.2 Une voie médiane : « l'institutionnalisme méthodologique ».....	197
3.2 OIE et NEI : convergences ou divergences ?.....	199
3.2.1 La NEI et son émancipation du corpus néoclassique.....	199
3.2.2 Règles et rationalité dans les analyses du comportement économique.....	200
3.2.3 Evolution et intentionnalité des comportements.....	204
<i>Conclusion du Chapitre</i>	207
CONCLUSION DE LA PARTIE :	208
CONCLUSION GENERALE	210
BIBLIOGRAPHIE	215
<i>Table des tableaux</i>	220

